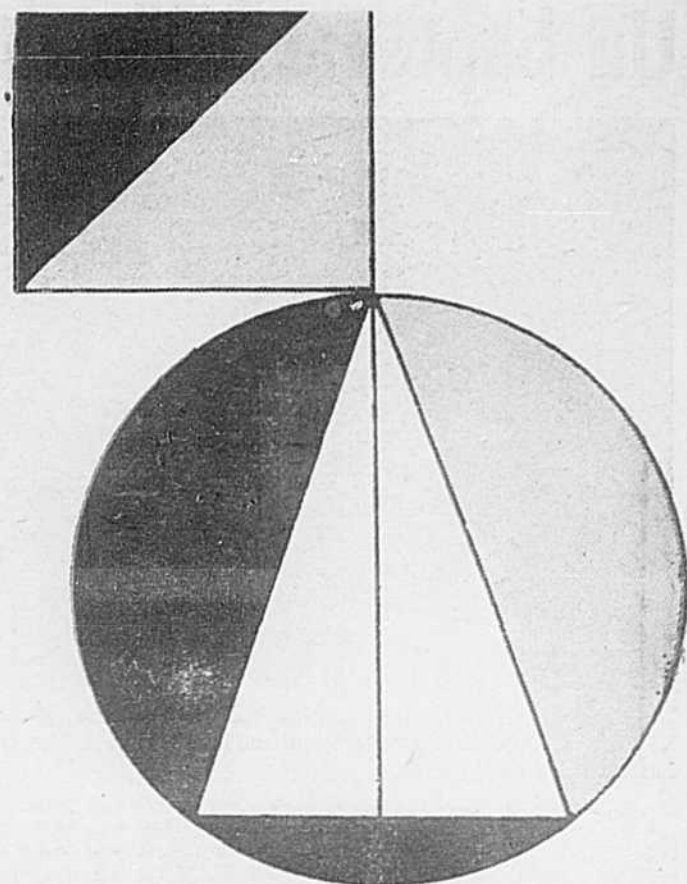


à tous nos amis lecteurs et annonceurs

JOYEUX NOËL!

# le progrès du golfe

Rimouski  
no 39  
62e année  
(1964)  
24 décembre  
1965  
dix cents



## Pour garder son style à la cathédrale

En expliquant la Loi des Fabriques, une loi civile préparée par des juristes canonistes et de droit civil, à l'assemblée publique des paroissiens de la cathédrale de Rimouski, le 19 décembre, M. le curé Paul-Emile Brulé, ajoutait qu'il était heureux, à l'heure du Concile, que le projet de loi, à l'étude depuis huit ans, réclamée par les évêques du Québec ait été votée par l'Assemblée Législative, en juillet dernier.

En favorisant la fondation d'un Conseil de Fabrique, par voie démocratique, la nouvelle loi met entre les mains de paroissiens de lourdes responsabilités d'administration d'une paroisse, qui, hier encore retombaient sur les épaules du curé.

Après l'élection des marguilliers Mme Andrée Gauthier, Me Arthur Gendreau, M. Lucien Dumas, Mme Paul Levesque, MM. Roland St-Pierre et Valmont Bouchard, un interlocuteur pria le pasteur de la cathédrale de donner des précisions sur les travaux de rénovation de la cathédrale que les journaux locaux de l'édition due 17 décembre laissaient pressentir.

Vous avez déjà un million sans le savoir "Il faut conserver les ligne et le style de la cathédrale de Rimouski en tenant compte de l'esthétique et du souci majeur de favoriser la prière en commun dans le réaménagement d'un édifice imposant, qui a tout de même un siècle d'existence, et tout en réussissant une adaptation aux exigences de 1966. Toute église doit d'abord favoriser la prière. Il n'est pas question de mettre un fardeau financier sur le dos des paroissiens. Si on ne peut réussir à réaménager la cathédrale à un coût raisonnable, en tenant compte des revenus actuels, qui sont excellents, il faudra abandonner le projet pour quelques années encore. Les nouveaux marguilliers auront seuls à décider après étude minutieuse avec des conseillers sûrs, compétents. Il est impensable, poursuivait M. le curé Paul-Emile Brulé, que Ste-Agnès, St-Robert-Bellarmin, St-Yves, St-Pie-X, aient une église dans l'optique du Concile quand la cathédrale est dans un si piètre état. Les travaux de rajeunissement s'imposent. Rassurant les paroissiens, réunis pour l'élection du

Conseil de Fabrique, M. Brulé ajoutait: "depuis treize ans, St-Germain a réussi, sans qu'on fasse appel à la répartition de Fabrique ou cotisation, à payer un million de dollars pour le

Centre St-Germain, vendu à la Cité pour si peu, c'est que l'administration fut saine et que la perspective de rénover la cathédrale ne doit pas affoler personne. Avant une décision finale,

les paroissiens de St-Germain seront amplement éclairés par la présentation d'un projet précis et lumineux dans toutes ses données.

A. G.

## À BÉCANCOUR AVEC QUÉBEC-TÉLÉPHONE

"A l'ère où nous vivons, un service téléphonique de la plus haute qualité est essentiel et je suis des plus heureux de voir qu'une compagnie québécoise soit en mesure de l'offrir à une ville comme Bécancour", a déclaré au téléphone le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, en fin de semaine.

Le Premier Magistrat de la vieille capitale s'adressait aux

invités d'honneur lors d'une réception tenue à Bécancour où la compagnie Québec-Téléphone inaugurerait son nouveau central téléphonique automatique. M. Lamontagne a parlé au cours d'un appel de conférence simultanément aux maires de Trois-Rivières, Montréal et Bécancour MM. Gérard Dufresne, Jean Drapeau et Gaston Gaudet, ainsi qu'au président de la compagnie,

M. Jacques Brillant. Pour sa part, le maire de Bécancour, M. Gaudet a remercié ses collègues des autres villes des bons souhaits qu'ils ont formulés à l'égard de sa ville et a félicité le président de Québec-Téléphone, M. Jacques Brillant, pour le beau travail effectué par ses techniciens dans le territoire de Gentilly de Bécancour, depuis quelque temps.

## Un bureau permanent de la SCHL à Rimouski

Par voie de résolution, la Chambre de Commerce de Rimouski avait manifesté le désir qu'un bureau permanent de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement soit établi dans la Cité. Cette question fut d'ailleurs débattue aux Etats-Généraux le 5 décembre.

Le président national de la S.C.H.L., M. H.W. Hignett, mis au courant de ce vœu, vient de faire connaître à M. Gérald Séguin, président de la C.C. les motifs qui font retarder l'établissement en permanence d'un bureau ouvert à la petite semaine à Rimouski. M. Hignett souligne la présence à Rimouski d'un représentant permanent mais qui est souvent absent pour visiter les autres centres de la péninsule de Gaspé. Cette politique fut adoptée, par souci d'économie, à cause du nombre relativement peu élevé de demandes de prêts reçues de la région baslaurentienne au cours des dernières années. Toutefois, les services d'évalua-

teurs, d'architectes et d'autres spécialistes de la succursale québécoise de la S.C.H.L. sont toujours à la disposition du Bas St-Laurent.

Dans sa lettre du 16 décembre, M. Hignett ajoute: "Nous pourrions peut-être résoudre le problème en ajoutant du personnel au bureau de Rimouski. Depuis quelque temps, nous cherchons, de concert avec notre directeur régional pour le Québec, M. Marcel Sigouin, des façons de rendre encore plus accessibles à la population de votre région et à celle de toute la péninsule de Gaspé, les avantages que présente la Loi nationale sur l'habitation. Nous attendons les recommandations de M. Sigouin. Nous sommes disposés à remanier au besoin la structure de notre organisme en vue de mieux répondre aux besoins actuels et futurs."

Voilà une raison d'espérer pour la Chambre de Commerce de Rimouski qui a, à son crédit, en 1965, plusieurs autres réalisations.



Lors de la récente bénédiction des installations de Québec-Téléphone, à Bécancour, apparaissent sur notre photo, de gauche à droite, M. Gaston Gaudet, maire de Bécancour, M. le curé Wilfrid Messier, de la paroisse de Gentilly de Bécancour et M. Maurice Martin, vice-président - Relations publiques à Québec-Téléphone.

# Un baptême à l'Institut de Marine



Un étudiant en navigation à l'Institut de Marine à Rimouski, M. Victorin Kamga, du Cameroun, qui fut baptisé, dimanche, par l'abbé Louis-Philippe Roy.

Un étudiant en navigation à l'Institut de Marine de la province à Rimouski, M. Victorin Kamga, de Bandjoun, Cameroun, a reçu le sacrement de baptême, le dimanche 19 décembre, avant la messe de 11 heures célébrée à cette institution par M. l'abbé

Philippe Roy. M. Kamga, né au Cameroun, il y a vingt-cinq ans, fils de M. et Mme Joseph Kamga (Julienne Myap), avait fréquenté des écoles catholiques dans son pays, occasionnellement, avant de terminer ses études secondaires.

M. Kamga, qui passera les vacances des fêtes dans la métropole, eut pour parrain et marraine, M. Antoine St-Amand, directeur intérimaire à l'Institut de Marine, et Mme St-Amand.

L'abbé Roy n'en est pas à son premier baptême d'adulte qu'il éduque dans la religion catholique. Il quittera Rimouski, le 2 janvier, pour accomplir une mission confiée par les autorités ecclésiastiques diocésaines en terre brésilienne.

## Lac-au-Saumon

**Baptême** — Le 28 novembre, Pierre-André, fils de M. et Mme Maurice Tremblay, né à l'Hôpital d'Amqui, Parrain et marraine, M. Antoine Paradis et Mlle Marie Lévesque.

## Les Hauteurs

**Baptême** — Le 24 novembre, naissant à l'Hôpital St-Joseph de Rimouski, Isabelle, fille de M. et Mme Elphège Guimont (Olivette Corbin). La cérémonie du baptême s'est déroulée, le 5 décembre, en l'église paroissiale, présidée par M. le curé Clément Roy. Parrain et marraine, M. et Mme Albert Dubé, grands-parents. Mme Napoléon Brisson portait sa petite-nièce sur les fonts baptismaux.



C'est M. l'abbé Pascal Parent, aumônier des Foyers Notre-Dame à Rimouski, qui bénissait, dimanche, en l'église de St-Pie-X, les nombreux couples réunis avec leurs jeunes enfants, dans cette superbe, église, ouverte au culte au début de l'année. L'abbé Parent, tout comme l'équipe des Foyers Notre-Dame, recevait, cette semaine même, à la filiale rimouskoise des F.N.D. de la province, pour la reconnaissance officielle de celle-ci, l'abbé Albert Lapointe, sulpicien de Montréal, le fondateur de ce mouvement qui a déjà un rayonnement intense à travers 16 diocèses au Canada.

À tous nos clients  
et amis  
nous souhaitons  
le plus  
Heureux des Noël



LA DIRECTION ET LE PERSONNEL DE LA

## DISCOTHÈQUE SALLE ST-BARNABÉ

L'ENDROIT LE PLUS DANS LE VENT A RIMOUSKI

présente à son public cette semaine

## "LES BARONETS"

POPULAIRES VEETTES DU DISQUE ET DE LA TV

N.B. : VENDREDI SOIR VEILLE  
DE NOEL - FERMEE

OUVERT : 25 - LE JOUR DE NOEL EN SOIREE  
26 - DIMANCHE après-midi et en soirée  
27 - LUNDI, en soirée  
28 - MARDI, après-midi et en soirée  
29 - MERCREDI, en soirée  
30 - JEUDI, après-midi et en soirée

**CORDIALE  
BIENVENUE  
A TOUS**

Durant la période  
des Fêtes, il n'y  
aura pas de cours  
de danses.

## AU SALON-BAR DE L'HÔTEL DU BOULEVARD

LE SEUL ENDROIT A RIMOUSKI A POSSEDER UN

## SCOPITONE

VOUS OFFRE TOUJOURS DES FILMS NOUVEAUX

- "LE PHENOMENE GUILDA", le fameux travesti
- "JE VOUDRAIS ETRE UN GARÇON" avec Sylvie Vartan un film formidable
- EGALEMENT DEUX FAMEUX FILMS AMERICAINS

Joyeux  
Noël



Que tous nos  
annonceurs fassent  
un bond en avant  
dans la prospérité en 1966.

Merci pour votre fidèle collaboration.  
Soyez assurés de notre entier dévouement.

**le progrès du golfe,**  
Fernand Arsenault,  
publicitaire.

# Au diocèse : dix-huit marguilliers femmes

Le bill 76 créant la nouvelle Loi des Fabriques, unique dans sa conception et son application, non seulement au Canada mais dans le monde catholique romain, entrera en vigueur lorsque les Conseils de Fabrique auront été nommés, par voie démocratique, dans toutes les paroisses Québécoises. Dès le premier janvier prochain (1966), des dames et demoiselles, élus par leurs concitoyens, dans leur milieu respectif, auront voix au chapitre dans l'administration des biens de l'Eglise, au même titre que les messieurs.

Le Concile Vatican II s'est mis au pas du monde contemporain pour rajeunir le visage de l'Eglise et permettre à tous les membres, clercs et laïques, de participer activement à la vie ecclésiale. La présence de dames, religieuses et laïques, à la dernière session de Vatican, l'hommage rendu au monde féminin et l'appel fait à celui-ci à la séance de clôture du Concile, pour qu'il assume ses responsabilités dans la marche de l'Eglise vers sa fin éternelle, étaient une invite aux dames, mariées ou célibataires, à accepter des responsabilités là où la loi leur ouvrait les portes. Et la Loi des Fabriques, qui fut sanctionnée le 16 juillet dernier, fut l'objet d'études au sein d'un comité des affaires canonico-civiles pendant huit ans de travail. Elle remplace la loi des paroisses et des fabriques, apparue sous le régime français, modifiée plusieurs fois selon les besoins de l'époque, depuis 1791. Et c'est à la demande des évêques de la province qu'elle a subi de si profondes transformations.

Dans la région de Rimouski proprement dite, où St-Yves, St-Robert, Ste-Luce et St-Gabriel, auront à élire leurs marguilliers, dimanche prochain, il s'est élu dix-huit dames marguilliers.

Trois-Pistoles et Lac-au-Saumon nous avaient fait savoir, la semaine dernière, qu'elles avaient été avant-gardistes pour se prévaloir des dispositions de la nouvelle Loi des Fabriques, dont les Conseils de Fabrique seront sensiblement à l'image des conseils municipaux et scolaires. Les décisions se prendront, après étude sérieuse des problèmes à résoudre, en présence du pasteur de la paroisse, toujours président de l'assemblée mais dont le vote ne brisera jamais l'égalité déjà obtenue dans les voix pour trancher une question.

Trois-Pistoles avait élu Mme Pierre Belzile et Mme Philippe Bérubé tandis que Lac-au-Saumon comptait déjà, depuis le 12 décembre, Mmes François Thériault et Juliette Richard.

## A la cathédrale, deux dames

La paroisse de la cathédrale de Rimouski ralliait plus de cinquante paroissiens, dimanche après-midi, pour le choix de six marguilliers. La première proposition, celle de M. Gérard Saucier, ex-marguillier, fut rejetée par M. Saucier lui-même qui s'est déclaré dans l'incapacité de siéger au futur Conseil de Fabrique, ayant des intérêts, comme courtier en assurances, sur la cathédrale même. L'élection se poursuivit. M. le curé P.-E. Brulé avait informé l'assemblée de la procédure à suivre préconisée par la nouvelle Loi. Le

premier marguillier élu fut une femme, Mme Andrée Gauthier, journaliste, chef de l'information à notre journal. Aucune opposition. Les autres marguilliers élus furent ensuite Me Arthur Gendreau, sortant de charge, Mme Paul Lévesque, M. Lucien Dumas, M. Roland St-Pierre (entrepreneur) et M. Valmont Bouchard.

**A St-Pie-X** — Aussi deux dames, Mme Marius Dumais et Mme Emilien Lamontagne. Les autres marguilliers choisis sont MM. Godbout Gilbert, Léo Lebel, Lucien Lepage et Romuald Fournier, i.f.

**A Nazareth** — Une dame, Mme Marcel Caron, qui siégera avec MM. Louis-Philippe Laliberté, Claude St-Hilaire, i.p., Paul Parent, Victor Morissette et Edmond Lévesque.

**A Ste-Agnès** — Mme Clément Alary fut élue, dimanche dernier. Les autres marguilliers sont MM. Alexandre Banville, Antonio Lévesque, Roland-O. Lévesque, J.-Rodrigue Brillant, Edgar Proulx.

**A Pointe-au-Père** — Une célibataire, Mlle Eléonore Lavoie, siégera au Conseil de Fabrique avec MM. Berthold Côté, Rosario Lévesque, Georges-Hilaire Roy, André Paradis et Jean-M. Lavoie.

**Au Bic** — Une enseignante, qui est directrice de l'Ecole Mont St-Louis, Mme Paul Lagacé, a été élue, dimanche dernier. Les autres marguilliers sont MM. Georges Chénard, Romuald Bérubé, Aimé Leclerc, Gérard Cassista, Richard Voyer.

**A Ste-Odile** — Aussi deux dames élues : Mme Léon St-Pierre et Mme Marc Lavoie. Les messieurs élus marguilliers sont Maurice Roussel, Jean Lavoie, Oscar Lepage et Adhémar Banville.

**A St-Narcisse** — Une dame et une jeune fille furent élues : Mme Oliva Duchesne et Mlle Denise Albert; celle-ci fut désignée sur-le-champ, avec son consentement, secrétaire du Conseil de Fabrique. Autres marguilliers : MM. Doril Pineau, Emmanuel Vignola, Robert Lepage et Adrien Martin.

**A Trinité-des-Monts** — Fait unique dans le diocèse, croyons-nous, trois dames élues marguilliers : Mme Léopold Canuel, Mme Wilfrid Thibault, Mme Lazare Malenfant. Elles siégeront avec MM. Viateur Ouellet, Elie



A ST-GERMAIN (paroisse cathédrale) deux femmes sont marguilliers : Mme Andrée Gauthier, chef de l'information à notre journal, et Mme Paul Lévesque, de Rimouski.

Lafrance, Augustin Lévesque.

**A St-Charles-Garnier** — Mme Cyprien Bélanger et Mme Antonio Guy. Particularité à cette localité, le mari de Mme le marguillier Antonio Guy fut élu pour siéger au Conseil de Fabrique, avec MM. Omer Bernier, Adéodat Gagnon et Adrien Gagnon.

**Esprit-Saint** — Une seule dame sur le Conseil de Fabrique, Mme Yvon Labrie. Les cinq autres marguilliers choisis sont MM. Laurent Ouellet, Louis Ouellet, Louis Caron, Léo Dumont, Lambert Plourde, Armand Mailloux.

Dans les autres localités, en dépit de l'appel pressant des pasteurs, il n'y eut pas de candidature féminine, notamment à :

**St-Anaclet** — Où les marguilliers élus sont MM. Alcide Fournier, 3e rang est, Philippe Deland et Raoul Rioux, village, Gérard Lepage, 4e rang, Alfred Gagné, 3e rang, Louis-Philippe Ruest, 5e rang.

**A Luceville** — MM. André Desrosiers, Lorenzo Desrosiers, F.-X. Jean Charles Gagnon, Fernand St-Laurent (Julien) et Robert St-Laurent.

**A Les Hauteurs** — M. Isidore Garon, Antoine Deschênes, E-

douard Bernier, Edouard Lévesque, Antoine Guimont et Jean-Baptiste Miville-Deschênes.

**A St-Donat** — MM. Damase Lepage, Rodrigue Côté, Josaphat Tanguay, réélu, Roland Rodrigue, Adolphe Lévesque, Clément deschênes.

**A St-Valérien** — MM. Wilfrid Fournier, Ludger Beaulieu, Isidore Dextraze, Césaire Cimon, Isidore Gagné, Henri Landry. Secrétaire du Conseil de Fabrique, M. Benoît Beaulieu, professeur à l'Ecole Paul-Hubert à Rimouski.

**A St-Marcellin** — Caractéristique à signaler dans cette paroisse. Deux jeunes pères de famille ont accepté de siéger : MM. Gilbert Labbé et Marc-André Lévesque. Les autres marguilliers sont MM. Roland Ruest, Adrien Canuel, Maurice Lepage et Jean-Paul Dubé.

**A St-Fabien** — MM. Zénon Fournier, Théophile Fournier, Camille Roy, Joseph Voyer, Ernest Roy et Désiré Rioux.

**A St-Eugène de Ladrière** — MM. Jean Cimon, André Bellavance, Adrien Dastous, Henri Gagnon, Henri Viel et Louis Cimon. Secrétaire du Cduveil de Fabrique : M. Zénon Cloutier.

A toute la population que nous avons le plaisir de servir nous présentons nos voeux de



Joyeux Noël et de Bonne, Heureuse et Prospère Année

**WELLIE LAROUCHE**  
ET SON PERSONNEL

40, LEONIDAS RIMOUSKI 723-7461

comme suggestions de cadeaux de Noël



"Un livre est un ami qui ne trompe jamais" (proverbe français)

**UN LIVRE** EST LE CADEAU LE PLUS APPRECIÉ PARCE QU'IL EST **UN CADEAU VIVANT**

Venez choisir dans nos vastes collections des meilleurs auteurs. Il y en a pour tous les goûts.


**Voeux sincères pour un JOYEUX NOËL !**

**Comptoirs Horizon, Inc.**

125, Evêché, RIMOUSKI C. P. 218 Tél. 723-6560

**RENSEIGNEMENTS UTILES**

● SEMAINE DU 24 AU 30 DECEMBRE



FETES	SOLEIL		LUNE	
	Lev.	Cou.	Lev.	Cou.
24, ven. Ste-Emilienne, vierge	7.40	4.20	9.25	5.44
25, sam. NOEL (d'obligation)	7.40	4.21	10.05	6.46
26, dim. OCTAVE DE NOEL	7.40	4.21	10.39	7.49
27, lun. St-Jean, apôtre et évang.	7.41	4.22	11.05	8.54
28, mar. Les SS Innocents, martyrs	7.41	4.23	11.27	9.58
29, mer. St-Thomas Becket, martyr	7.41	4.24	11.46	11.02
30, jeu. SS Sabin et Compagnons, mart.	7.41	4.24	12.05	MAT

PREMIER QUARTIER le 30, à 8 h. et 46 m. du soir.

**LES ALLEES ET VENUES DE LA MAREE**



JOUR	HEURE E.S.T.	HAUTEUR pieds	JOUR	HEURE E.S.T.	HAUTEUR pieds
24 ven.	02.53	11.0"	28 mar.	05.32	10.1"
	08.40	3.2"		11.14	4.4"
	15.00	14.0"		17.36	11.7"
	21.41	2.4"		29 mer.	00.10
25 sam.	03.31	10.8"	06.19		10.6"
	09.15	3.4"	12.01		4.8"
	15.37	13.6"	18.21	11.0"	
26 dim.	22.16	2.7"	30 jeu.	00.50	4.3"
	04.09	10.5"		07.12	10.0"
	09.52	3.6"		12.57	5.1"
	16.14	13.0"		19.16	10.5"
27 lun.	22.52	3.1"			
	04.48	10.3"			
	10.31	4.0"			
	16.54	12.4"			
	23.30	3.6"			

# ÉDITORIAL Pour un Noël courageux

Au moment d'offrir les voeux traditionnels, au nom du journal, nous nous sentons le goût, cette année de nager à contre-courant et de remiser sous les combles — des combles enneigés comme il se doit — les images et les clichés de saison qui remplissent d'ailleurs LE PROGRES.

Bien sûr, nous fêterons Noël et le Nouvel An en famille... mais la goinfrerie et la vanité n'y seront-elles pas mieux servies que la Charité et la Tendresse? Nous aurons de même quelques loisirs supplémentaires, mais qu'en ferons-nous? Du ski, du ski-doo, toutes occupations que nous pratiquons sous le couvert du sport et du grand air pour, disons-nous sans rire, aider notre santé mais qui laissent bien peu de temps, pour ne pas dire pas du tout, pour la santé intellectuelle.

N'êtes-vous pas toujours extrêmement déçus, presque choqués, devant les Fêtes que nous passons? De réveillon en sauterie, du "party" du bureau jusqu'à la grande frairie du Jour de l'An, nous sacrifions allégrement à tous les dieux sauf au Dieu nu descendu dans l'étable pour nous sauver et que nous contemplons sentimentalement, sans toujours savoir l'adorer, soixante minutes le vingt-cinq décembre.

Evidemment nos charités seront faites: nous avons du coeur! Mais c'est bien ce que nous devrions nous reprocher. Nous avons pitié de tout le monde, à Noël et pendant les

Fêtes, sans avoir pitié de nous-mêmes. Pratiquer la bonté et la charité envers soi-même, ce serait s'offrir, à l'époque actuelle plus qu'en toute autre époque, le temps de quelque solitude, la chance de la réflexion. Ce serait, au moment où la terre se repose et médite patiemment son réveil, participer à ce repos et à cette lente maturation. Des livres sont là que nous n'ouvrons jamais, ou si peu, des amis lointains attendent autre chose que la banale image grossièrement coloriée, qui leur apportera une seule signature griffonnée. Le temps de lire et le temps d'écrire sont-ils devenus pour nous ce temps perdu que Marcel Proust recherchait, et retrouvait, dans le silence d'une pièce solitaire et feutrée?

Au risque de vous paraître cafardeux, nous ne vous proposons cette année ni poète léger ni conteur de légendes. Nous vous offrons, en guise de bons voeux, la dure parole d'un moraliste: "Tout le malheur des hommes vient d'une seule chose, qui est de ne savoir pas demeurer en repos, dans une chambre." Et cette autre, du même Pascal, comme pour renforcer ce qu'il savait être important: "Toutes les peines qu'on souffre ne viennent donc que de cela seulement, qu'on ne sait pas demeurer chez soi en repos et avec plaisir".

Puisque nous avons le grand livre des Pensées sous les yeux, poursuivons au même chapitre: "Les hommes ont un instinct se-

cret qui les porte à chercher le divertissement et l'occupation au dehors, qui vient du ressentiment de leurs misères continuelles et ils ont un autre instinct secret, qui reste de la grandeur de notre première nature, qui leur fait connaître que le bonheur n'est en effet que dans le repos, et non pas dans le tumulte; et de ces deux instincts contraires, il se forme en eux un projet confus, qui se cache à leur vue dans le fond de leur âme, qui les porte à tendre au repos par l'agitation, et à se figurer toujours que la satisfaction qu'ils n'ont point leur arrivera si, en surmontant quelques difficultés qu'ils envient, ils peuvent s'ouvrir par là la porte au repos. Ainsi s'écoule la vie... On cherche le repos en combattant quelques obstacles; et si on les a surmontés, le repos devient insupportable par l'ennui qu'il engendre. Il faut sortir et mendier le tumulte..."

Etranges voeux de Noël, sans doute, qui nous incitent à relire avec vous Blaise Pascal. Rien ne nous paraît pourtant de lecture plus heureuse en cette saison, et que vous vous donniez seulement la peine d'ouvrir le livre, à l'article Divertissement (le 139e de l'édition Brunschvicg) et nous serons bien d'accord pour nous souhaiter mutuellement, en cette fin d'année 1965, un Courageux Noël, un Noël de repos et de silence.

Lisette MORIN

le billet du jour maigre

## DES FÊTES HUMAINES

J'ai toujours aimé les Fêtes pour une raison fort simple. Elles me sont une occasion de mieux vivre et de causer davantage. Et pour ne rien vous cacher, je trouve dommage que les hommes ne s'arrêtent pas un instant pour apprécier les joies de ces réunions familiales et amicales. On en met un peu trop sur les épaules de la vie moderne et de son rythme trop rapide. Chacun de nous a suffisamment de temps pour se laisser vivre et se détendre vraiment. Mais rassurez-vous, je ne m'improviserai pas philosophe en cette veille de Noël et surtout je ne vous ferai pas le coup du moraliste.

Mais vous conviendrez avec moi que les hommes adoptent une mine de plus en plus sévère et sombre. Je me demande d'ailleurs pourquoi quand on songe à tous les avantages de notre siècle. Encore faudrait-il tirer profit de certaines heures plus humaines au cours desquelles l'enrichissement est à portée de main. Je ne sais si vous partagez mon sentiment, mais j'ai souvent l'impression qu'on réfléchit de moins en moins et qu'on s'en balance de plus en plus. En un mot, on semble moins attentif à tout ce qui survient dans cet univers qui est pourtant le nôtre. Il est vrai que la télévision a tué la conversation chez des millions d'hommes et que l'art épistolaire recrute de moins en moins d'adeptes. On trouve cela trop fatigant. Thomas Merton avait bien raison d'écrire que "nul n'est une île". Malheureusement, son message s'est perdu et pendant ce temps, on se renferme. Mais pourquoi donc? Il est tellement agréable de rencontrer d'autres personnes et d'échanger sinon des idées au moins des impressions. Notre expérience personnelle est une valeur que nous devrions partager à tout prix.

Vous vous demandez si je vais oublier de parler de la paix. Pas du tout. Je souhaite avec vous qu'elle fleurisse partout dans le monde mais elle aurait peut-être meilleure chance de s'implanter si vous regardiez davantage votre voisin et si ce dernier vous acceptait comme un frère plutôt que comme un inconnu à visage familier.

S. B.



### Une image de Noël et de ses promesses gastronomiques

C'est au Cercle d'Economie Domestique de St-Robert-Bellarmin qu'elle fut prise au cours de l'assemblée régulière du CED, de décembre. Un buffet froid avait été dressé sous les soins experts de Mme Gaétane Laforest (à gauche). La présidente Mme Edgar Canuel et la directrice du comité technique du CED, Mme Gérard Lebel se délectent visuellement... avec les autres dames présentes, mais invisibles pour nos lecteurs, de ce que sera la table du réveillon ou du dîner de Noël dans les foyers de leurs consoeurs, membres des Cercles d'Economie Domestique.



★ René Chappaz de Québec-Téléphone passe les Fêtes dans sa famille en France...

★ Du côté libéral le retrait de monsieur Albert Dionne est considéré comme possible... Maurice Tessier et Jean-Paul Legaré sont officieusement en lice...

★ Réal Fournier est maintenant sous traitement à l'Hôpital Laval à Québec... et Jean-Louis Tremblay nous a rapporté des nouvelles encourageantes...

★ C'est fait... le système d'alarme de la Caisse Populaire de Saint-Robert est maintenant relié au poste de police de la cité...

★ Jean-Guy Gendron, joueur de hockey des As de Québec, vient d'offrir ses services comme "pro" au Club de Golf du Bic...

★ Le sportif André Goulet quitte Rimouski... il a été promu à Baie-Comeau...

★ Un second héritier chez monsieur et madame Blain, les propriétaires de La Petite Auberge... nos félicitations...

★ André Fecteau a été présenté comme candidat de l'Union Nationale dans notre comté en vue des prochaines élections provinciales...

★ Lucien Parent fait partie du palmarès — très sélectif! — que le magazine MacLean a dressé pour l'année 1965... Motif: l'organisation des cours d'extension scolaire en Gaspésie!

★ Denis Malenfant ira en voyage de noces à Stowe Valley dans le Vermont... c'est le paradis des skieurs...

★ Le cadeau personnel d'Auguste Lavoie, maître d'hôtel et barman du Saint-Louis, à l'occasion des Fêtes... une bouteille de vin de son cru... un vin qu'il fabrique avec autant de soin que de succès...

★ Yvan Tremblay est promu au service des nouvelles de CJBR et CJBR-TV... il devient l'adjoint de Guy Ross...

★ VU ET ENTENDU décroche son premier prix de décorations extérieures au Séminaire pour sa magnifique scène illuminée de la Nativité...

★ Une seule messe de minuit à la Cathédrale la nuit de Noël... et l'église sera fermée de 9 heures à 11.30 le soir du 24 décembre... une autre, on le sait, sera chantée au Centre Culturel...

★ Un nouvel adepte du ski au Mont Blanc... l'annonceur Georges Gagnon... plusieurs chutes mais beaucoup de bonne volonté.

★ Pour sa part Alfred Mame, professeur français du Séminaire, passe les vacances des Fêtes sur les pentes du Mont-Tremblant...

★ Un service qui laisse à désirer... la livraison à domicile de plusieurs restaurants à Rimouski... c'est définitivement trop long...

RENNOIS

### Maison incendiée rue Notre-Dame

Le feu a ravagé, à l'aube, jeudi matin, l'intérieur de la maison de M. Léopold Morneau, 35, rue Notre-Dame, à Rimouski, jetant sur le pavé, l'une des occupants d'un logement, Mme Joachim Mimeault, et trois chambreurs, logeant au deuxième étage. L'alerte fut donnée par l'un d'eux, M. André Turcotte, éveillé par la fumée et un bruit sourd de crépitements des flammes, qui originaient de l'épicerie Morneau. La brigade des incendies de Rimouski accourut prestement sur les lieux et dut lutter, durant plus d'une heure, pour circonscire les flammes, qui ont lourdement endommagé l'intérieur de cette maison de bois, de deux étages. Les occupants ont perdu tous leurs biens, ayant dû fuir les lieux en vêtements ramassés au hasard.

On évalue les dommages à des milliers de dollars.

## LOGEMENTS À LOUER

2 logements de 3 pièces en haut de la Caisse Populaire de St-Robert, 290, rue Michaud. Eclairage, chauffage, taxe d'eau inclus dans le prix du loyer.

S'adresser à la CAISSE de St-Robert, 34 1/2, St-Laurent, tél. 723-3292.

## le progrès du golfe

" AIME DIEU ET VA TON CHEMIN "

Membre de l'ABC (Audit Bureau of Circulation), de l'Association des Hebdomadaires de langue française du Canada et de Canadian Weekly Newspaper Association (CWNA).

ABONNEMENT CANADA \$3.50

ABONNEMENT ETATS-UNIS \$4.50

Publié par La Cie du Progrès du Golfe  
Bureau: Edifice de l'Imprimerie Blais, 62, ave de la Cathédrale RIMOUSKI  
Imprimé par l'Imprimerie Blais

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication".

**NIONS... OPINIONS... OPINIONS... OPINIONS... OPINIONS... OPINIONS... OPI**

## Ce que font pour les jeunes les JMC

Une harpiste de renommée internationale, un flûtiste non moins renommé, un violoniste des plus réputés : décidément, les JMC ne se refusent rien. Ou plutôt ne nous refusent rien.

En effet, dans le cadre de l'émission Jeunesse Oblige du mardi soir, nous avons eu le bonheur d'applaudir des artistes dignes de ce nom. On ne peut nier le talent rare d'une Marie-Claire Jamet ou d'un Christian Ferras. Mais qu'importe de les souligner une fois de plus !

Il faut s'arrêter ici au travail immense et silencieux des JMC. Hélas ! ce travail est trop souvent

méconnu. Inculquer la culture à un peuple s'avère difficile et c'est cette tâche que les JMC se sont imposées. Les Jeunesses Musicales ont besoin de nos encouragements. Ces encouragements, nous pouvons les prodiguer d'une manière sûre. L'émission Jeunesse Oblige consacrée à la culture musicale n'est pas là pour rien : nous devons en profiter.

C'est pourquoi nous prenons l'occasion qui nous est offerte pour remercier tous ceux qui contribuent à nous présenter cette émission riche de culture. Culture pour ceux qui la font et pour ceux qui l'écoutent.

(signé)

Un membre J.M.C.



### Une fête enfantine à St-Pie-X

Les jumelles de M. Paulo Desrosiers, de l'Electro, ne semblent pas d'accord avec le président d'une fête noëlliste enfantine qui s'est déroulée, dimanche, à St-Pie-X, sur les cadeaux qui leur furent remis. La blonde est réticente mais la brune tient à l'échange. Une réussite exceptionnelle fut toute la fête.

### Ils vont en missions au Brésil

Deux jeunes prêtres de chez nous quitteront leur milieu respectif, le lundi 27 décembre, pour le Brésil où ils exerceront leur apostolat dans une mission que soutiendra de ses deniers le diocèse de Rimouski. Ce sont les abbés André Caron et Léopold Dastous. Ils feront un séjour, à Pétropolis, dès le 22 janvier, pour des études spécialisées qui les rendront encore plus efficaces dans leur travail apostolique au Brésil.

L'abbé Caron est un fils de St-Modeste, fils de M. et Mme Joseph Caron (Elise Plourde). Il reçut l'onction sacerdotale à Val-Brillant, en 1955, des mains de Son Excellence Mgr C.-E. Parent.

L'abbé Dastous, fils de St-Fabien, était un brillant professeur au collège classique de Matane.

## Une oasis de paix : le sana de Mont-Joli

Au personnel médical et infirmier, Sanatorium St-Georges, Mont-Joli.

En novembre dernier, mon mari décédait au Sanatorium après y avoir été hospitalisé à plusieurs reprises au cours de ses 8 années de maladie. Par le fait même, j'ai donc été placée dans des circonstances qui m'ont permis de mieux connaître votre institution. Ce que j'ai vu et ce que j'ai reçu m'inspire le désir de vous rendre publiquement un témoignage d'admiration et de reconnaissance.

MERCI à vous, docteurs et médecins, qui avez toujours accueilli mon cher malade avec franche cordialité. Vous l'avez traité avec désintéressement et vous n'avez rien épargné pour lui assurer l'aide physique, morale ou psychologique dont il avait besoin. Certains noms mériteraient une gratitude spéciale, mais une énumération risque toujours d'être incomplète. Je ne voudrais oublier aucun de ceux qui se sont penchés avec sympathie sur la souffrance de Gérard, qui l'ont aidé avec une parfaite courtoisie toute à l'honneur du corps médical.

MERCI à vous, religieuses infirmières et garde-malades empressées, qui de près ou de loin avez contribué au confort de votre patient. Vous avez distribué soins et services sans vous douter que votre charité souriante exerçait une influence profonde sur cette âme qui a été amenée peu à peu à l'acceptation sereine et paisible de la croix, surtout en face de la mort.

MERCI à vous, Révérends Pères aumôniers, car j'ai senti votre action discrète dans la transformation progressive du caractère de mon mari ; j'ai compris l'emprise de la grâce sur lui et je vous en exprime ma respectueuse gratitude.

Au jour douloureux du décès, ce fut de la part de tous un concours de charité où chacun se surpassait en délicatesse et en bonté. Devant ce que j'ai vu, ce jour-là, devant ce que j'ai reçu du Sanatorium, je sens qu'un simple MERCI est impuissant et inadéquat. Je sens que même une généreuse offrande monétaire ne s'élèverait ja-

mais à la hauteur du bienfait. Il ne reste donc plus qu'un geste : un hommage public de reconnaissance et d'admiration.

Dans notre monde bouleversé, il fait bon de découvrir une oasis de paix où la générosité et le désintéressement se donnent la main. Aucune institution terrestre n'est parfaite, soit ; mais quelle paix descendrait sur la terre si nous savions nous arrêter pour regarder et admirer le bien qui nous entoure !

Félicitations au personnel médical du Sanatorium.

Merci aux religieuses, aux infirmières et aux aides.

Reconnaissance aux Pères Oblats.

Que Notre-Seigneur vous le rende au centuple car "ce que vous avez fait au moindre des siens, c'est à LUI que vous l'avez fait" et Lui-même se réserve la joie de vous récompenser dignement.

Veuillez avoir pour agréable l'expression de ma gratitude.

Votre très obligée toujours,  
Mme Gérard Lévesque,  
Mont-Joli.



*Meilleurs*  
\* VOEUX \*

La terre entière tressaille de joie... c'est Noël. Les cloches sonnent joyeusement le message de remerciements et de profonde gratitude que nous témoignons à notre distingué clientèle et à nos nombreux et fidèles amis.

A toute la population nos vœux

de

Joyeux Noël et de Bonne Année



ET SON PERSONNEL

228, ST-GERMAIN

723-6591



A tous nos fidèles clients et amis que j'ai eu l'honneur de servir au cours de l'année qui s'achève, j'offre mes vœux les meilleurs pour un Joyeux Noël et une Heureuse Année.

**HERVÉ GAGNON**

BARBIER

264, ST-GERMAIN

RIMOUSKI



■ Mlle Emma Drapeau, i.l., a passé quelques semaines à Montréal à l'occasion du décès de son beau-frère M. Thomas Fortin. Son frère, M. Léonidas Drapeau, de St-Anaclet, l'accompagnait.

■ Mlle Monique Gauthier, océanographe à Grande-Rivière, était en ville, chez des parents, en fin de semaine, en route pour La Jamaïque, où elle passera une quinzaine de jours de vacances.

■ M. et Mme John Zauhar et leurs enfants passent la période des Fêtes chez leurs parents au Lac St-Jean et à Chicoutimi.

■ M. Auguste Charest, de New York, M. Robert Charest, de Windsor, Ont., Mme Auguste St-Laurent, M. et Mme Carmel St-Laurent, Mme Andréa Gagnon, Mlle Jeanne d'Arc St-Laurent, de St-Bruno, Lac St-Jean, sont venus assister aux obsèques de Mme Auguste Mongrain, en l'église de St-Yves.

■ M. et Mme Roméo Blais et leur famille sont revenus d'Ottawa, où ils ont assisté au mariage de leur fils Gilles, cinéaste.

■ M. et Mme Léandre Arsenault ont passé quelques jours à Québec.

# Jules Blais abandonne le pee wee

en  
marge  
des  
sports



Répondant à l'invitation du conseil municipal de Trois-Pistoles et du gérant des loisirs de cette ville, Gaston Dionne, nous avons pu assister à l'inauguration officielle du nouveau Pavillon des Sports de l'endroit... Pour la gent sportive de Trois-Pistoles c'est là une excellente réalisation... Nous vous avouons que nous avons été agréablement surpris de l'aménagement du nouveau Pavillon des Sports, où règne actuellement une propreté immaculée, et qui, souhaitons-le demeurera constante... Des chambres ont été aménagées pour les clubs de hockey, arbitres, patineurs etc... En un mot, on a préparé un plan fort bien réussi et qui pourrait être avantageusement imité en plusieurs endroits de la région... Il convient pour nous de féliciter les instigateurs de cette belle réussite qui fera l'orgueil de Trois-Pistoles... Les sportifs de l'endroit conserveront un excellent souvenir de l'inauguration de leur Pavillon des Sports car les Lions ont profité de cette célébration en ayant raison des Feuilles d'Erable de Rimouski.

L'ancien-gérant propriétaire du club de baseball de Trois-Pistoles, Théo D'Amours n'était pas d'accord avec le président de la ligue de hockey du Bas St-Laurent, Julien Bouchard lors d'une discussion animée concernant le fonctionnement des clubs de la ligue régionale de hockey... Témoin de la discussion fort amicale toutefois, les deux hommes ont émis des opinions personnelles, qui, ajoutons-le, peuvent représenter les deux côtés de la médaille... On a été unanime à admettre que la position adoptée par les Feuilles d'Erable de Rimouski, c'est-à-dire le système coopératif des joueurs, est d'emblée la meilleure formule servant à l'administration d'une équipe de hockey ou autre... Cette formule est souhaitable et réalisable en autant que les joueurs puissent compter sur les revenus nets des parties afin d'en retirer un salaire hebdomadaire convenable... A Rimouski, la majorité des joueurs travaillent quotidiennement et le revenu qu'ils retirent du hockey est plutôt une bonne récompense... Incidemment, en parlant ds Feuilles d'Erable de Rimouski, nous avons officiellement été informé que le sportif Marcel Jacob a accepté d'être à nouveau le commanditaire du club local... Egalement, nous devons à Marcel Jacob la présentation de la clinique sur le hockey présentée par Jacques Plante, l'ex-cerbière des Canadiens, mercredi soir aux Loisirs St-Germain... Nous avons accepté l'invitation qui nous a été faite de rencontrer personnellement l'ancienne vedette des Canadiens, qui a su accroître son prestige d'une façon qui lui est tout à fait spéciale lors de la récente victoire du Canadiens Junior contre l'équipe olympique russe au Forum de Montréal... Comme l'a souligné Plante lors d'une interview télévisée avec notre confrère Claude Pearson, mercredi soir, la victoire remportée contre les Russes sera son plus grand souvenir de sa fabuleuse carrière sportive... L'ovation dont il fut l'objet au Forum a prouvé que l'ex-cerbière des Canadiens n'avait pas perdu la recette à savoir comment soulever l'enthousiasme d'une foule...

Ce n'est pas sans regret que Jules Blais a déclaré que la ville de Rimouski ne serait pas représentée au prochain tournoi international pee wee à Québec au mois de février prochain... La seule raison motivée par l'infatigable Jules Blais est l'absence d'un aréna à Rimouski... Toutefois ce n'est que partie remise, car dès l'an prochain, Jules remettra à nouveau sur pied son organisation pee wee... Pour les jeunes prospects éligibles au groupement pee wee, c'est un amère déception... André Goulet, un vétéran sur l'alignement des Feuilles d'Erable de Rimouski quittera la ville au début de janvier et occupera un emploi à Baie-Comeau pour ses employeurs actuels... En terminant, à tous nos lecteurs nous vous disons: "MEILLEURS VOEUX POUR UN JOYEUX NOEL ET PAIX SUR TERRE AUX HOMMES DE BONNE VOLONTE"...

Jules Blais qui s'occupe de hockey chez les jeunes depuis une vingtaine d'années à Rimouski vient de nous communiquer une nouvelle qui prendra certainement tout le monde par surprise. En effet, il vient de retirer son équipe du Tournoi International de Hockey Pee Wee qui aura lieu à Québec cette année le 11 février. Après six années de représentation dans cette populaire compétition Rimouski n'inscrit donc aucune équipe dans le 7e tournoi.

Blais a fait savoir qu'il lui était impossible de grouper des effectifs pour former une équipe représentative étant donné qu'il n'y a pas d'aréna à Rimouski.

Ce dévoué sportif nous a toutefois informé qu'il continuerait son travail. Il verra à promouvoir la formation de ligues pour les jeunes qui évolueront sur des patinoires à ciel ouvert en vue d'être prêt pour former une équipe plus puissante



● Ce n'est qu'un au revoir puisque Blais reviendra l'an prochain...

l'an prochain. Blais sera alors en mesure d'inscrire de nouveau l'équipe Rimouski dans le Tournoi International Pee Wee de Québec.

## Roméo Crevier réélu président

Lors de l'assemblée des membres actionnaires du Club de Golf de Bic tenue mercredi soir dernier à l'hôtel de ville de Rimouski Roméo Crevier a été



réélu président. Jean-Marc Tremblay et Robert Fournier ont été élus premier et deuxième vice-

présidents tandis que Réginald Therriault occupera le poste de secrétaire. Georges Rheault demeure le trésorier. Les directeurs sont Roger Doucet, Gérard Forbes, Jean-Yves Parent, Hugh Seadon, Jacques Martin, Marc Vaillancourt et Denis Cassista. Plusieurs importants projets seront longuement étudiés au cours des prochaines semaines et déjà on peut anticiper un intérêt accru au club de golf de Bic.

débuté le 25 novembre dernier et sont exécutés par la Corporation Municipale du Village du Bic. La valeur de ces travaux est estimée à \$47,500. dollars dont \$5,000 sont appliqués au chalet et \$42,500 au terrain.

Le golf gagne en popularité car l'an dernier il y a eu 24 nouveaux membres au Club de Bic pour un total de 214 membres actifs.

Comme le fait savoir dans son rapport annuel le président Roméo Crevier au cours du mois d'octobre dernier le Ministère de la Voirie a complété la route d'accès au chalet et amélioré le terrain de stationnement.

Les travaux sur les immeubles que possède le Club de Golf de Bic en vertu de la Loi des Travaux d'Hiver municipaux ont

## LE SKI

Tous les adeptes du ski, et ils sont de plus en plus nombreux, seront ravis d'apprendre qu'ils pourront pratiquer leur sport favori tous les jours durant la période des Fêtes. En soirée jusqu'à nouvel ordre, il n'y aura qu'une séance soit le mercredi. Les pentes sont en parfait état.



● Enfin les skieurs peuvent bénéficier de conditions de neige excellentes... durant la période des Fêtes il y aura du ski tous les jours à compter du 25 décembre...

JOYEUX  
NOËL!

BONNE  
ANNÉE!

A tous nos clients et amis  
et aux sportifs en particulier  
nos voeux les meilleurs.

**HÔTEL ST-GERMAIN**  
PULL LAVOIE, prop.

249, ST-GERMAIN RIMOUSKI



## LES SPORTS EN progrès

Rencontré en fin de semaine dernière le gérant Pull Lavoie des Feuilles d'Erable s'est dit très satisfait de l'entrevue qu'il venait d'avoir avec le sportif Marcel Jacob... ce dernier, en effet, vient de remettre un montant d'argent substantiel aux Feuilles d'Erable à titre de commanditaire... comme le disait Lavoie: "Avec cette somme nous allons pouvoir faire un beau cadeau en argent à chaque joueur pour Noël"... on sait que les Rimouski ayant endossés le principe coopératif ne touchent aucun salaire mais partagent les profits... jusqu'ici, les recettes furent bonnes à Mont-Joli et chacun semble content de son sort... certains ne donnent pas leur rendement maximum mais il faut admettre qu'il s'agit d'une ligue du plus pure amateurisme; au surplus, les joueurs du Rimouski ne sont pas salariés... certains importés ont moins d'excuses de ne pas fournir leur plein rendement... c'est ainsi que pour un, Jacques Mercier du Trois-Pistoles, qui a rejoint les Lions à grand renfort de publicité, ne donne pas sa pleine mesure... dimanche, entre-autres, il s'est fait faire la barbe par les petits joueurs de Trois-Pistoles... mentionnons Guy Lepage, Jean-Eudes Bélanger et Fernand Thibault... Charles Fortin en est un autre qui nous a déçu dimanche... ces deux athlètes ont toutes les qualités pour être les pivots des Lions et ils devront fournir une meilleure performance s'ils veulent que le public leur accorde son appui... Yvan Flibotte, qui n'est pas reconnu pour sa rudesse, semble avoir changé son fusil d'épaule... Flibotte, avons-nous constaté du moins dans les joutes que nous

avons vues jusqu'ici lorsque Matane est en cause, bouscule beaucoup plus... dimanche à Rivière-du-Loup il fut impliqué dans une bataille... ce changement d'attitude est-il un mauvais effet du camp d'entraînement des As de Québec auquel Flibotte à eu la chance de participer?... Selon Jacques Mercier lui-même il n'a pas gradué dans le hockey parce qu'il ne jouait pas assez rude... une chose nous apparaît comme certaine... il n'est pas le genre de joueur pour perdre son temps à pincer l'adversaire... son jeu est d'opter pour le scientifique pour compter de nombreux buts comme il serait supposé de le faire... c'est comme si Gaston Côté décidait de jouer rude... il perdrait son temps, son style en serait changé et il ne participerait plus au pointage... Léo St-Laurent a dû laisser sa place à Rivière-du-Loup dimanche souffrant d'épuisement... on a cru, un certain moment, à une légère attaque cardiaque... Léo est-il sur le point d'annoncer sa retraite?...

Ghislain Fiola de Mont-Joli, qui agissait comme juge de lignes jusqu'à maintenant dans la Ligue du Bas St-Laurent, a remis sa démission pour prendre de l'expérience dans une ligue inférieure... un bel exemple de réalisme... souhaitons que quelques autres imitent son geste car c'est bien beau d'être indulgent envers les officiels mais il faut quand même qu'un juge de lignes sachent ce qu'est un hors-jeu... Les arbitres se plaignent qu'ils ne travaillent pas assez souvent et on ne peut les blâmer... nous demandions à Robert Therriault dimanche pour-

quoi il tenait tant à arbitrer lui qui est très occupé ailleurs comme chroniqueur sportif par exemple et il nous a répondu: "C'est une piqure, c'est comme un joueur de hockey qui ne veut pas lâcher, j'aime le hockey, et surtout j'adore arbitrer"... Therriault semble la cible préférée des amateurs de Rivière-du-Loup qui soit dit en passant sont reconnus comme les moins sportifs de toute la Ligue... il fut un temps où on se plaisait à dire que le public matanais était dur... c'est changé, les gens ont évolué et personnellement je ne crains pas de dire que mon endroit préféré pour assister à une joute c'est à Matane... les amateurs sont polis et ne posent pas de gestes qui manquent de civisme... on ne peut en dire autant des amateurs de Rivière-du-Loup qui semblent ne pas avoir évolué au point de vue hockey aussi rapidement que les amateurs des autres villes... il est vrai qu'ils furent privés de hockey pendant une bonne dizaine d'années... comme dirait l'autre: ça paraît... Le Pavillon des Sports de Trois-Pistoles est une réussite... c'est très fonctionnel et vraiment c'est un bel exemple d'argent bien dépensés... à presque tous les points de vue c'est mieux que le Stade de Rivière-du-Loup qui a coûté quatre fois plus... comme nous le faisait remarquer l'arbitre Raynald Roy de Québec, dimanche: "les chambres des joueurs se comparent à celles des As de Québec"... le seul problème semble celui de l'audio qui est mauvais... peut-être réussira-t-on à mettre un peu d'ajustement dans le système de haut-parleurs... avons rencontré dimanche l'ancien dévoué gérant des Lions au baseball Théo D'Amours... Théo nous a confié qu'il se mettait en forme en faisant du conditionnement physique... bravo! nous voulons un président à la tête de la Ligue Laurentienne qui soit en bonne santé car il y a du pain sur la planche... personnellement nous moussons la candidature de Théo D'Amours à ce poste sachant que son dé-

vouement, sa sincérité et sa compétence seront un précieux atout pour le baseball régional en général... en parlant baseball nous sommes de plus en plus assuré que Rimouski ne présentera pas d'équipe dans la Ligue Laurentienne l'été prochain... les responsables des dernières années nous ont toujours dit que lorsque Rimouski ne pourra plus suivre les autres avec du matériel local ils abandonneraient... et c'est un fait que sans importé le club local est trop faible pour rivaliser car il ne se fait rien du côté recrudescence... avec Mike Currie comme importé l'an passé les Tigres ont rivalisé quelque peu et à la fin de la saison ils étaient en déficit de plusieurs centaines de dollars... les assistances ne sont pas assez fortes pour supporter l'engagement d'étrangers de sorte que nous serions surpris qu'il y ait une équipe rimouskoise dans la Laurentienne l'été prochain surtout que personne ne semble intéressée à en prendre char-

ge... pour sa part Laurent Boucher abandonne et nous sommes de ceux qui accepterons d'emblée cette décision... jamais nous avons vu connu un sportif se dévouer autant pour être si peu apprécié... il est vrai que le sport est ingrat mais il y a des limites... sans Boucher il n'y aurait tout simplement pas eu de baseball à Rimouski l'été dernier... il a travaillé d'arrache-pied pour ne récolter que critiques en retour... comme il nous le faisait remarquer dernièrement: "un certain chroniqueur sportif qui veut ma tête semble être le candidat tout trouvé pour prendre la chose en main"... il a raison; que ceux qui ont critiqué Boucher et ses amis (et nous nous permettons de nous placer dans le groupe) prennent la relève... ce sera à notre tour de les juger... nous ajoutons à l'avance que certains semblent meilleurs pour détruire que pour construire...

A nos lecteurs et amis un TRES JOYEUX NOEL...



Le départ d'André Goulet pour Baie-Comeau est une lourde perte pour les Feuilles d'Erable...

# Les Loups tiennent bon en tête

Matane 8, Rimouski 3

Les Castors de Matane évoluant à domicile n'ont éprouvé aucune difficulté à vaincre les Feuilles d'Erable de Rimouski mardi soir en présence de quelque 600 personnes. Le pointage fut de 8 à 3.

Jacques Massé, Reynald Tremblay et Serge Bernier ont dirigé l'attaque des vainqueurs avec deux buts chacun. Gilbert Har-



Ghislain Forbes du club Matane n'est pas qu'un bon joueur de hockey... c'est également un boxeur très effectif. Ne vient-il pas de servir une leçon de boxe à Bertrand Lepage lors d'un récent match à Trois-Pistoles?...

La joute fut dénuée de rudesse car seulement quatre punitions furent décernées par l'arbitre Raynald Roy, toutes quatre aux Matanais.

Maurice Massé a repoussé 33 rondelles et Marcel Pelletier 40. Matane 8, Rimouski 3.

Rivière-du-Loup 8, Trois-Pistoles 5

Pendant ce temps les Loups de Rivière-du-Loup conservaient

leur avance au sommet du classement en allant vaincre les Lions à Trois-Pistoles par 8 à 5.

Quatre joueurs des Loups ont marqué deux buts chacun. Ce sont Jacques Dubé, Jocelyn Hardy, Paulo Ouellet et Gilles Carignan. Jean-Eudes Bélanger a compté deux fois pour les perdants. Avec un but chacun: Bertrand Lepage, Guy Lepage et Pierre Théberge.

L'arbitre Léo St-Pierre a décerné 12 punitions dont 9 aux Loups.

Lamoureux a bloqué 36 rondelles devant la cage des perdants tandis que son vis-à-vis Michel Beaulieu en repoussait 34.

Quelque 500 personnes assistaient au match.

### Classement

Rivière-du-Loup	8	4	1	17
Matane	7	6	1	15

Rimouski	6	8	0	12
Trois-Pistoles	5	8	0	10

JEUDI: Trois-Pistoles vs Rivière-du-Loup Matane vs Rimouski

DIMANCHE: Rivière-du-Loup vs Matane Rimouski vs Trois-Pistoles

JEUDI: Matane vs Trois-Pistoles Rivière-du-Loup vs Rimouski



Yvon Harrisson est le nouvel instructeur du Trois-Pistoles...

vey et Marc Bélanger ont complété le pointage.

Les trois filets du Rimouski appartiennent à Camille Ouellet.



Voeux de Noël et de Bonne Année

Un merci bien sincère à notre distinguée clientèle, à nos nombreux et fidèles amis et à toute la population pour son encouragement, nous sollicitons son patronage en 1966.

jean beaulieu

CONFECTION POUR HOMMES

92, ST-GERMAIN

RIMOUSKI

# PETITES NOUVELLES DE LA MAIRIE

Le maire Maurice Tessier a rendu hommage au travail et au dévouement de M. Armand Gagnon, greffier de la Cité de Rimouski, depuis 15 ans, qui quitte ses fonctions pour accepter le poste de greffier, dès le 15 janvier, à Thetford-les-Mines.

Son successeur à l'hôtel de ville sera M. Hubert Dubé, adjoint de M. Gagnon depuis six mois.

Me Derome Asselin, ayant démissionné comme procureur de la Cour Municipale à Rimouski, c'est Me Claude Lepage (fils de Paul), membre du Barreau depuis quelques mois seulement, qui succédera à Me Asselin.

M. Léonidas Lévesque agira comme pro-maire de la Cité au cours du prochain trimestre.

Un avis de motion a été voté pour appuyer la Compagnie d'Autobus de Rimouski auprès de la Régie des Transports dans sa demande de permis temporaire, pour la saison d'hiver, entre Rimouski - Mont-Joli, au domaine du transport sportif.

A sa séance de lundi, la Cité a ordonné la formation d'une Commission Municipale de Développement Economique, ayant un rôle d'étude et de consulta-

tion. Le nouvel organisme serait le délégué de la Cité auprès du futur Office de Développement Régional (O.D.R.), devant succéder au Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec pour participer à l'aménagement territorial. Cette décision a été prise pour répondre à l'un des vœux de la Commission des Cadres Institutionnels des Etats-Généraux 1965 de Rimouski. Feront partie de la Commission de Développement Economique de Rimouski: le directeur municipal des loisirs, le président du comité consultatif de la Commission d'Urbanisme, le président de la Commission de Promotion Industrielle, le président de la Chambre de Commerce et le président du comité forestier de Rimouski. Ceux-ci pourront s'adjoindre des experts.

C'est à la Chambre de Commerce de Rimouski qu'appartiendrait, de l'avis du maire de la Cité, la formation d'une Commission des congrès suggérée aux Etats-Généraux 1965. C'est à cet organisme que la Cité confie cette responsabilité, puisqu'elle verra elle-même à la Commission de Développement Economique qui, par certains côtés, pourrait travailler en collaboration au domaine de la pro-

motion du tourisme.

Une autre Commission municipale des loisirs verrait le jour pour remplacer celle créée le 18 mars 1963, par règlement municipal, avec seize membres appartenant à tous les milieux. La nécessité de planifier, de coordonner, sans entrer en conflit avec des associations privées ou semi-privées de loisirs, incite la Cité de Rimouski, qui a maintenant un directeur de loisirs compétent, à demander la structure d'une nouvelle Commission avec des pouvoirs définis répondant aux impératifs de l'heure au chapitre des loisirs communautaires du grand Rimouski. Le territoire s'agrandira avec la fusion, en principe, de sept municipalités à la Cité, dès 1966.

Faisant écho à un vœu des Etats-Généraux de Rimouski, la Cité a appuyé, par voie de résolution, lundi soir, la demande instante au Ministère d'Education de la mise en chantiers dans l'immédiat de l'Ecole d'Initiation au Travail sur le campus scolaire, et de l'Institut.

La Cité de Rimouski signera, à brève échéance, un contrat avec la Municipalité de St-Anaclet relativement à l'approvisionnement d'eau potable pour la population de cette localité, pas encore fusionnée à Rimouski. Prix: 0.10 le 1000 gallons d'eau.

Entente a été conclue entre la Cité et l'Office National du Film pour opérer, conjointement, à Rimouski, le service de la Cinémathèque sur un territoire donné, plutôt vaste, sur les deux rives du St-Laurent. La Cinémathèque régionale qui a pignon sur rue au Centre Civique, desservira les populations du Témiscouata (excluant Rivière-du-Loup), jusqu'aux Iles-de-la-Madeleine en englobant la Gaspésie, et de Tadoussac au Labrador.

Mme Benoîte Bussière, la responsable de la Cinémathèque à Rimouski, déclarait, ces jours derniers, que 193 films ont été mis en circulation sur le territoire par l'ONF à Rimouski, au cours des deux dernières semaines. Organismes publics, maisons d'éducation et particuliers peuvent se prévaloir de ce service de films, dont la variété peut satisfaire les plus exigeants dans toutes les disciplines. C'est un centre de distribution de film régional précieux au point de vue culturel.

Ratification a été faite de l'accord intervenu entre la Cie Price Brothers et la Cité pour l'acquisition du deuxième et grand barrage sur la Rivière Rimouski, au prix nominal de \$1. L'an dernier, la Cité acquerrait le barrage en amont de la rivière Rimouski. L'accord actuel est relatif au barrage à l'embouchure de ladite rivière.

La Cité de Rimouski, après enquête minutieuse sur les heures d'emploi de la piscine intérieure à l'Institut de Technologie, fera pression pour que des heures libres soient mises à la disposition des Rimouskois, suivant un horaire à la satisfaction de toutes les parties en causes. L'entente à conclure devrait être valable jusqu'à l'érection d'une Piscine intérieure au complexe scolaire annoncée par le Ministre de l'Education.

La Cité de Rimouski appuie fortement les promoteurs de la Clinique de soins aux alcooliques, qui sont les artisans de la salle d'Accueil Domrémy à St-Robert-Bellarmin. Cette clinique est réclanée instamment par la population rimouskoise, qui en voit la nécessité urgente, vu que la salle Domrémy fonctionne admirablement bien. Il serait moins onéreux de soigner les malades de l'alcoolisme, sur place, avec un centre de réhabilitation déjà efficace sur les lieux, qui a fait ses preuves depuis des années déjà sous les auspi-

ces de l'Association Lacordaire diocésaine.

Le directeur municipal des Loisirs, M. Zauhar, a entière autorité sur la commission des Loisirs de Rimouski depuis un an déjà. Ses décisions sont entérinées à l'avance par la Cité. Ce sont des explications supplémentaires données par le maire Maurice Tessier, à un journaliste, qui voulait connaître la formation de la nouvelle Commission municipale des loisirs, ses pouvoirs, son autorité. Deux représentants de chaque paroisse du grand Rimouski siègent sur le conseil des loisirs. Les vingt délégués de 1963 n'ont plus aucune fonction dans cet organisme.

La Cité de Rimouski n'a aucune objection à ce qu'une Institution pénitentiaire s'établisse dans la région à la demande des Etats-Généraux 1965. Elle y est allée, lundi, d'une résolution d'appui. Au point de vue économique, ce serait précieux, de l'avis du Conseil Municipal.

Qu'un directeur permanent régional d'éducation soit nommé et qu'un commandant soit enfin désigné à l'Institut de Marine de

la province à Québec. Deux vœux des Etats-Généraux ratifiés par voie de résolution de la Cité, lundi soir, à l'assemblée régulière.

Adoption en dernière lecture du budget de \$1,519,059, pour la cité de Rimouski en 1966. Des détails sur les recettes et les déboursés relatifs à ce budget ont été publiés dans une édition antérieure.

Même si les travaux d'hiver ont été interrompus, dans plusieurs municipalités des alentours, par suite des restrictions sur le crédit aux banques à charte, Rimouski échappe à cette mesure draconienne, entrave sérieuse à la récession du chômage d'hiver. Les travaux se poursuivent à vive allure dans les limites de la Cité.

Par exception, la prochaine assemblée régulière du Conseil Municipal se tiendra le 4 janvier 1966. Ce sera la prochaine et la première de la nouvelle année.

Des travaux de \$500 seront effectués dans les cellules municipales.

## M. Omer Dubé et son personnel

remercient  
bien sincèrement  
tous ceux  
qui les favorisent  
de leur clientèle et  
formulent des vœux de



**Joyeux Noël**  
et de  
**Bonne et Heureuse Année !**

VOTRE STATION DE

**SERVICE SHELL OMER DUBÉ**

339, St-Germain

Tél. 723-2559

Souhails sincères de

**JOYEUX NOËL**

et de

**BONNE ANNÉE**

à tous nos clients et amis

VOTRE REPRESENTANT



**Michel Tremblay, t.d.**

RIMOUSKI

115, 13e RUE

C. P. 693

723-8717



A notre distingué clientèle  
nous souhaitons un  
**JOYEUX NOEL**  
et une  
**HEUREUSE ANNEE !**

**L.-P. CLICHE, INC.**

ASSURANCES GENERALES

302, ST-GERMAIN

RIMOUSKI

723-3775



M. Roger Bérubé  
et son personnel  
sont heureux de présenter  
à tous leurs clients et amis  
leurs vœux les meilleurs  
pour un

**Joyeux  
Noël**

ET UNE

**Heureuse Année**

**MARCHÉ LEBEL, Enr.**

Rue BELLAVANCE

723-2241

# la grille du PROGRÈS

**HORIZONTAL**

- 1—Naitra demain.
- 2—Favorable — Nouveau.
- 3—Style des grandes abbayes portugaises.
- 4—Petite lame.
- 5—Finit le 31 décembre — Pas très propre — Deviendra sang à la Messe de Minuit.
- 6—Etat qui pousse vers l'accouplement. Action de gérer.
- 7—Chaque prêtre en dit trois le jour de Noël. Argent.
- 8—Etendue de terre — Petit Emmanuel.
- 9—Ce qui sert à tout et à tout le monde.
- 10—Siège social de la campagne du timbre de Noël — Pr. fém.
- 11—Sainte — Simple.

**VERTICAL**

- 1—Maintenant — Tempes du cheval.
- 2—C'est sa fête demain.
- 3—Thaïlande — Mouche endormante.
- 4—Venus.
- 5—Débarrasserons.
- 6—Pr. fém. pl. — Tsé-Toung.
- 7—Brunies.
- 8—Herbes aux femmes battues.
- 9—Non navigable.
- 10—Commence un sermon — Génisse respectable — Ne vaut rien.
- 11—Machines pour tordre.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											

**Solution de la semaine précédente**

M A R E G R A P H E S  
 A D E Q U A T I O N =  
 R = S U E = = N P = P  
 E R = I R O N T = S A  
 C A = L I N = E M O I  
 H A G A R D E S = L L  
 A B A T = E N = N I L  
 L = R E D = C O U V E  
 A D E R = B R U L E R  
 T U = A L E A = L A =  
 S O L L I C I T E U R

# Décès de l'abbé Georges Gagnon



En l'église de Ste-Félicité, jeudi, le 23 décembre, eurent lieu les obsèques de M. l'abbé Georges Gagnon, ancien curé de St-Octave de Métis. Il était âgé de 76 ans.

M. Gagnon avait pris sa retraite, en août dernier, pour se retirer à Ste-Félicité.

Né à Waterbury, Conn., le 26 novembre 1889, il était le fils de M. et Mme Jean-Baptiste Gagnon (Gracieuse Ouellet). Il avait fait ses études classiques au Séminaire de Rimouski et ses études théologiques au Grand Séminaire à Québec. Il reçut l'onction sacerdotale, en la cathédrale de Rimouski, le 17 septembre 1916. Il a exercé son ministère à la cathédrale même, puis à St-Zénon du Lac Humqui, à St-Joseph de Lepage, de 1928 à 1942 pour as-

sumer la direction de la cure de Ste-Angèle pendant huit ans. Après son pèlerinage à Rome, il était nommé curé de Notre-Dame du Lac. Il remplaçait, en 1960, à St-Octave, Mgr J.-D. Michaud, qui

prenait sa retraite. De nombreux membres du clergé diocésain ont assisté aux funérailles de l'abbé Gagnon, inhumé dans le cimetière de Ste-Félicité.



LA BIJOUTERIE

## LAURENT RIOUX

présente ses vœux les meilleurs à sa nombreuse et fidèle clientèle et souhaite à chacun un

*Joyeux Noël*  
 et une  
*Heureuse Année*

200, ST-GERMAIN

RIMOUSKI



Les enfants aiment NOEL... c'est la fête qu'ils préfèrent à toute autre... sans doute en devinent-ils naïvement le doux et profond message. Avec eux, fêtons NOEL dans la joie!...

**Joyeux Noël à tous**  
**Bonne et Heureuse Année**

# Boudreau & Forest Ltée

Embouteilleurs autorisés de Pepsi - Teem

TEL. 775-4640 — MONT-JOLI



qui pense "jeune", pense PEPSI



# PETITES ANNONCES

## MAISONS A VENDRE

**A VENDRE** — Deux maisons, centre de la ville près des communautés religieuses. Aussi beau terrain 90 x 90, centre de la ville. S'adresser à Henri-A. Martin, syndic, 160, Evêché. C.P. 129. Tél. 723-2344 ou 723-3456

## PROPRIETE A VENDRE

située à 34 1/2, rue St-Laurent. Site commercial. S'adresser à la Caisse Populaire St-Robert, 34 1/2, St-Laurent.

Tél. 723-3292

**A VENDRE** pour cause de santé, édifice de 25 chambres avec restaurant, terrain de 115' de profondeur par 95' de largeur. S'adresser à 74, Ste-Marie. Tél. 723-3168 ou 19, rue Lavoie, tél. 723-2097

## MAISON A VENDRE

avec boni du fédéral \$200.00 comptant

PLAN D'HABITATION  
LEVESQUE  
723-6376

**A VENDRE OU A LOUER** — Magnifique bungalow genre "Ranch", face au Couvent des Ursulines, terrain 78' x 100' très bien aménagé. Site résidentiel incomparable, s'adresser le jour à 723-3313 et après 5 h. à 723-3531

**A VENDRE** — Maison de style "Ranch" 8 pièces, sous-sol fini, grande salle de jeux, terrain fini, rue Desjardins à Ste-Agnès. Cause de départ. 723-5821

**A VENDRE** — Maison neuve, située dans St-Pie-X. Prêt consenti par la Société Centrale d'Hypothèque. Libre immédiatement. S'adresser à Gérard Labrie, entrepreneur-général, Rimouski. Tél. 723-5208

## MAISON A VENDRE

Bungalow, 7 pièces, à 703, du Rocher, Sacré-Coeur. Bien situé sur grand terrain boisé. Cause de départ.

S'ADRESSER A

723-5264

**A VENDRE** — HOTEL et RESTAURANT à St-Narcisse. S'adresser à Clément Bernier. Tél. 30

## MEUBLES A VENDRE

**VENDONS, ECHANGEONS**, meubles de toutes sortes, neufs et usagés — Mobiliers de chambre — salon — cuisine, poêles, laveuses, télévisions Electrohome, vente, service et échange. Les Enchères Chérier, Ltée, 105, rue St-Germain, Rimouski. Tél. 723-7373

**A VENDRE** — Beau choix de laveuses usagées en très bonne condition. A compter de \$25.00 Robert Dessureault, Ltée. 723-3216

**AUBAINES** — Acheteons, vendons échangeons, poêles, réfrigérateurs, lits, fauteuils, accessoires électriques, articles de sports. Spécial pour septembre et octobre acheteons les vieux patins. MAGASIN D'ARTICLES USAGES, Enr., 7, St-Jean-Baptiste. 723-6321

**A VENDRE** — Six appareils de télévision usagés en parfait état. A compter de \$75.00. Robert Dessureault, Ltée. Tél. 723-3216

## TARIF DES PETITES ANNONCES

minimum \$ 1.00

25 mots ou moins plus .02 pour chaque mot additionnel.

EXTERIEUR DU GRAND RIMOUSKI

minimum \$ 1.00

25 mots ou moins plus .04 du mot additionnel

PAYABLE D'AVANCE

Les petites annonces sont reçues jusqu'au mercredi midi.

## TERRAINS A VENDRE

**A VENDRE** — Terrain commercial 100,000 pi. carrés près du quai de Pointe-au-Père. S'adresser à H. Poirier, 55, D'Orsonnens, Hull, P.Q.

**A VENDRE** — Plusieurs Terrains boisés pour construction. Situé: Place Bellevue dans St-Pie-X, Ave de la Cathédrale "sud". Conditions faciles à tout acheteur sérieux. S'adresser à: M. Gilbert Lévesque, 71, rue St-Laurent, Rimouski. Tél. 723-6826

## DIVERS A VENDRE

**A VENDRE** — Laine synthétique "Polyum" tweed et uni, parfait pour gilet, manteau, costume, aubaine pour les tricoteuses, un gilet vous revient à moins de \$5.00. S'adresser à Mme Marius Guérette, 113, boul. Sacré-Coeur. 724-4050

**A VENDRE** — Deux moto-ski, modèle 200, 1965, état de neuf, capacité trois passagés. 723-3213

## LOGEMENTS A LOUER

**A LOUER** — Logements chauffés de 4 et 8 pièces, 220v., prélatés posés. Ainsi que sous-sol chauffé de 4,000 pieds. S'adresser à Mme Estelle Joubert. 723-3201

**A LOUER** — Logement dans un immeuble à l'épreuve du feu, chauffé, situé sur la rue de l'Evêché, dans l'immeuble de la Caisse Populaire de Rimouski. S'adresser à 133, Evêché, tél. 723-3368

**A LOUER** — Logement 5 pièces, plus chambre de bain, situé au premier plancher, système air chaud, peinturé à neuf, plancher recouvert de prélat, grand espace disponible dans la cave, libre immédiatement, \$65.00. S'adresser à M. Charles Demers, Ouellet Automobiles, Ltée, tél. 723-3327

**A LOUER** — Logement de 5 pièces, chauffé, 220, installation laveuse et sècheuse à 15, rue Tanguay, au centre de la ville. S'adresser à 723-6232

**A LOUER** — Logement 5 pièces, modernet, entrées laveuse et sècheuse, libre immédiatement, prix raisonnable. Tél. le jour 724-4446, le soir 723-7702

**A LOUER** — Logement chauffé de 5 pièces, situé près de la Cathédrale (rue St-Germain). Tél. 723-7249

**A LOUER** — ATTENTION, site idéal pour votre sport favori, le ski-doo, à proximité du lac Noir, grande maison de deux étages à louer à prix dérisoire. S'adresser à 723-2566

**A LOUER** — Logement neuf de 4 1/2 pièces, chauffé, 220, installation laveuse et sècheuse, bien situé. S'adresser à 723-7566

**A LOUER** — Logement de 3 pièces, meublé, plus chambre de bain, situé à 387, St-Germain, Rimouski. Tél. 723-7025, 723-9589 et 723-6787

**A LOUER** — Appartement meublé, tout confort, bon chez soi, pour l'hiver seulement. S'adresser à 723-3415

**A LOUER** — Logement de 3 pièces plus chambre de bain, chauffé, entrée 220, situé à 508, boul. Jessop. Libre le 1er février. S'adresser à 723-5242 ou 723-3467

## A LOUER LES APPARTEMENTS ANTONIO

Logements luxueux de 4 1/2 et 5 1/2 pièces à prix raisonnable

S'adresser à:

723-6376

ANTONIO LEVESQUE

**A LOUER** — Appartement "Le Séjour" 1 1/2 pièces, luxueux, à l'épreuve du feu, concierge, incinérateur, buanderie, réfrigérateur et cuisinière fournis, ascenseur, balcon. Toutes taxes payées. Pour informations, Trust General du Canada, le jour 724-4106, le soir 723-8759

**CULTURE PHYSIQUE** — En studio ou chez-vous — A LOUER ou A VENDRE, haltères, poids, vibrateurs, bicyclettes, produits naturels, livres et cours de spécialisation. Cours complets. Catalogues contre 0.25. Culture Physique, C.P. 413, Rimouski. 723-3079

## LOGEMENTS

### A LOUER

Logements repeints à neuf, 2 de 3 pièces, 1 de 4 pièces, 1 de 9 pièces, situés à 3, rue Lasalle, Nazareth, entrée 220. Un mois gratis avec bail d'un an.

S'adresser à tél. 723-2124

## CHAMBRES A LOUER

**A LOUER** — Chambre au centre de la ville. Tél. 724-4106, le soir 723-8759

**CHAMBRE A LOUER** — Service téléphone, radio et télévision dans la chambre. Préférence, professionnel ou homme de bureau, endroit tranquille, pas d'enfant. S'adresser: Apt. 4, 6, rue Ste-Cécile (en prenant la rue Ouellet). Tél. 723-9698

**A LOUER** — Roulotte de luxe 18' de long toute équipée. Tél. 723-3807

## PERSONNEL

**DEMANDES** — Hommes ouvrage plaisante à l'extérieur. Moyenne \$3.00 de l'heure. Expérience pas nécessaire. Ecrivez Rawleigh, Dept. L-598-VV, 4005, rue Riche-lieu, St-Henri, Montréal.

**GARDIENNE** — Etudiante de 17 ans s'offre à garder durant les Fêtes, le jour ou le soir. S'adresser à 62, rue Dubé. 723-8175

**REPARATION DE BICYCLES** — Confiez la réparation de vos bicyclettes à un expert spécialisé dans ce domaine chez Nordet Sport, vente et réparation, 290, St-Germain. 723-6543

**A VOTRE SERVICE** — Atelier complet d'ARTS GRAPHIQUES, photographie, photogravure, photolitho, ozalid. Imprimerie Blais, 62, ave de la Cathédrale Rimouski.

## DIVERS DEMANDES

**HOMMES DEMANDES** — Homme ou femme pouvant fournir clientèle pour Produits Watkins dans la ville de Rimouski. Aucun déboursé nécessaire. Gagnez \$75.00 ou plus par semaine. Temps partiel ou plein. Ecrire à J. Gauthier 350, rue St-Roch, Montréal 15, Québec.

**ON DEMANDE** trois hommes et deux femmes, auto requise, plus de 25 ans, pour travail spécial dans les alentours, \$3.00 à \$5.00 de l'heure. Pour appointment écrire à C.P. 573, Dept. G.A.I., Rimouski.

## LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de la faillite de :

LOUIS BERGERON  
Causapsal, Qué.

Failli

## DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic sousigné, à son bureau, 160, Evêché, Rimouski, le ou avant le 30 décembre 1965, à midi, pour l'achat de l'actif suivant :

- ITEM A — Lot No. Ptie 4-A-25, rang IN, avec bâtisses sujet à la rente annuelle de terrain.  
Valeur d'inventaire ..... \$4,000.
- ITEM B — 1 snowmobile Bombardier.  
Valeur d'inventaire ..... \$ 400.
- ITEM C — 1 Jeep Willys.  
Valeur d'inventaire ..... \$ 200.
- ITEM D — 1 automobile Ford Galaxie 1963.  
Valeur d'inventaire ..... \$1,000.
- ITEM E — 1 set télévision General Electric.  
Valeur d'inventaire ..... \$ 100.
- ITEM F — 1 set de salon.  
Valeur d'inventaire ..... \$ 100.

Le tout peut être examiné en s'adressant à monsieur Louis Bergeron à Causapsal.

Un chèque accepté par la Banque devra accompagner chaque soumission, lequel représentera 10% de la soumission.

**CONDITIONS DE PAIEMENT:** Comptant sur acceptation de la soumission par les inspecteurs, lesquels se réservent le droit de n'accepter, ni la plus haute, ni aucune des soumissions présentées.

Rimouski, Qué.,  
14 décembre 1965.

HENRI-A. MARTIN,  
Syndic-Licencié,  
160, Evêché,  
Case Postale 129,  
Rimouski, Qué.

## BUREAU À LOUER

(910 PIEDS CARRÉS)

Edifice moderne à l'épreuve du feu. Situé au centre des affaires, rue St-Germain, à Rimouski

Pour informations, signalez :

723-2452 ou 724-4392

## MAISON NEUVE À VENDRE

avec boni de \$500.00 — Léger comptant  
Situées dans le nouveau développement résidentiel de Ste-Agnès.

S'ADRESSER A LA

CONSTRUCTION DU GOLFE, LTEE

71, St-Laurent RIMOUSKI Tél. 723-6826

## BUREAUX A LOUER

Centre section commerciale, 1er étage difice Woolworth-Dominion, 148, rue St-Germain, Rimouski.

S'adresser par téléphone au numéro 723-7861 ou 723-2432 à Rimouski ou 279-9696 à Montréal, ou par lettre à 11, Ainslie, Outremont, Québec.

## BUREAU À LOUER

à 50, ave de la Cathédrale, Rimouski

En plein centre des affaires, face à l'Hôtel de Ville à Rimouski, 1800 pieds carrés de plancher; pouvant être divisés au gré des locataires, dans un 2e étage. Présentement occupé par Household Finance.

S'adresser: Edifice Gagnon, C.C. 36 — RIMOUSKI  
Tél. 723-6262 — 723-2458

# Le Message de Gérald Séguin de la Chambre de Commerce



hommes d'affaires et les hommes de profession n'exclut pas les autres secteurs de la communauté car l'équilibre économique du milieu se reflète sur le bien-être de tous.

Dans l'année qui vient, votre Chambre continuera son rôle de promouvoir et de défendre les intérêts collectifs et individuels mais devra songer à se départir de certaines initiatives sur lesquelles l'unanimité pourrait se faire plus rapidement si dirigées par un autre organisme.

A ce temps-ci de l'année, il est approprié de faire des vœux de bonheur, de prospérité et de san-

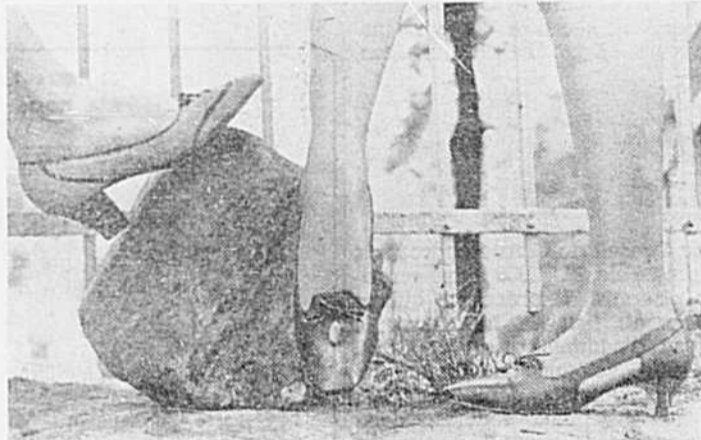
té; il m'est extrêmement agréable de les formuler en vous rappelant qu'une manifestation de masse faite dans un but de mieux-être communautaire est un geste de charité chrétienne. C'est ce que je vous souhaite pour l'année 1966: une participation sincère, honnête et objective au bien-être de toute la communauté.

Joyeux Noël! Bonne, Heureuse et Prospère Année!  
Votre président,

Gérald Séguin,  
La Chambre de Commerce de Rimouski



des hauteurs variées... allant de la cheville à la mi-cuisse, et couleurs et tissus de toutes sortes. Les modèles en fourrure battent la marche, tels qu'illustrés par ces bottes faites de léopard garni de veau brun.



laçages de fantaisie... plusieurs modèles de souliers de jour, et de loisirs, sont ornés de noeuds et laçages très coquets. De gauche à droite: tailleur en suède caramel et noir, lacé à l'empeigne et illustrant le talon plus gros; tout-aller rouge canberge, bout arrondi, découpé en forme de larme avec boucle; soulier de marche léger, imprimé reptile brun, côtés ouverts...

## TISSUS D'HIVER

Les plus nouveaux tissus d'automne ont une texture en diagonale a déclaré le Conseil Canadien du Coton.

Le tissu typique de cette nouvelle tendance est le twill de coton qui est lavable et possède de profondes côtes en diagonale. Idéal pour les robes et costumes classiques, le twill, par ses excellentes qualités, donne aux vêtements faits "chez soi" une allure "couturier".

En choisissant un patron destiné à un tissu en diagonale, la règle est celle-ci: le plus simple est le meilleur.

Vérifiez l'enveloppe du patron pour savoir s'il convient à un tissu de ce genre. Si vous faites un costume, accordez votre préférence aux lignes non compliquées, aux manches montées et aux jupes droites.

N'oubliez pas que votre imagination joue un rôle important lorsque vous utilisez un tissu en diagonale. Un costume simple par exemple acquiert de la distinction avec des poches contrastantes. Taillez les poches avec les diagonales placées dans le sens opposé à celles de la veste.



Pour votre publicité  
**723-3149**

AVIS PUBLIC  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA CITE  
DE RIMOUSKI

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITE DE LA CITE DE RIMOUSKI



AVIS PUBLIC, est, par les présentes, donné par ARMAND GAGNON, Greffier, que le Conseil de la Cité de Rimouski a, lors de sa séance régulière du 20 décembre

1965, adopté en deuxième et dernière lecture le règlement SEPT CENT UN (701) pour distraire les lots 207-93, 207-91-1 et 207-92 de la zone R3-39 et les incorporer à la zone C2-41. AVIS PUBLIC est de plus donné que, pour satisfaire aux dispositions du paragraphe premier de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes, une assemblée publique des électeurs propriétaires dans les zones R3-39 et C2-41 aura lieu à l'Hôtel de ville de Rimouski LUNDI le 17 JANVIER 1966 à 7.30 hres P.M., et que là et alors ledit règlement 701 sera pris en considération par lesdits électeurs conformément à la Loi.

Si, dans l'heure qui suit la fin de la lecture du règlement, six (6) électeurs propriétaires présents et habiles à voter demandent que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs propriétaires, le président de l'assemblée fixe le jour du scrutin à une date appropriée dans les quarante jours suivant cette assemblée; dans le cas contraire, le règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Donné à Rimouski, ce vingt-et-unième jour du mois de décembre mil neuf cent soixante-et-cinq.

ARMAND GAGNON,  
Greffier de la Cité.

### MAISON A VENDRE

Maison de 7 pièces située à 14 rue Jean-Brillant. Prix très avantageux. S'adresser par téléphone à

**723-5292**

### DEVENEZ PROPRIETAIRE ROLAND LEVESQUE

entrepreneur en construction

Terrain à votre choix dans: St-Pie-X - Sacré-Coeur - Ste-Agnès  
200, Cathédrale — Rimouski — 723-3772 ou 723-3810

### BUREAU À LOUER

500 PIEDS CARRES - 2e PLANCHER

DANS L'EDIFICE A L'EPREUVE DU FEU

**RESTAURANT MON COPAIN RIMOUSKI**

133, St-Germain

Idéal pour optométriste, avocat, notaire, assurances, etc.

Adressez-vous au:

**RESTAURANT MON COPAIN**  
131, St-Germain — 723-6588

### Décès

— Le 20 décembre, à Pointe-au-Père, décédait, à l'âge de 44 ans, Mme Antoine Guérette (Fernande Beaudin).

— A Rimouski, le 19 décembre, Mme Ve Ernest Picard (Fébron Massé), de St-Robert-Bellarmin. Elle était âgée de 73 ans.

— A Amqui, le 20 décembre, à l'âge de 79 ans, M. Albert Côté, époux de feu Maria Barrette.

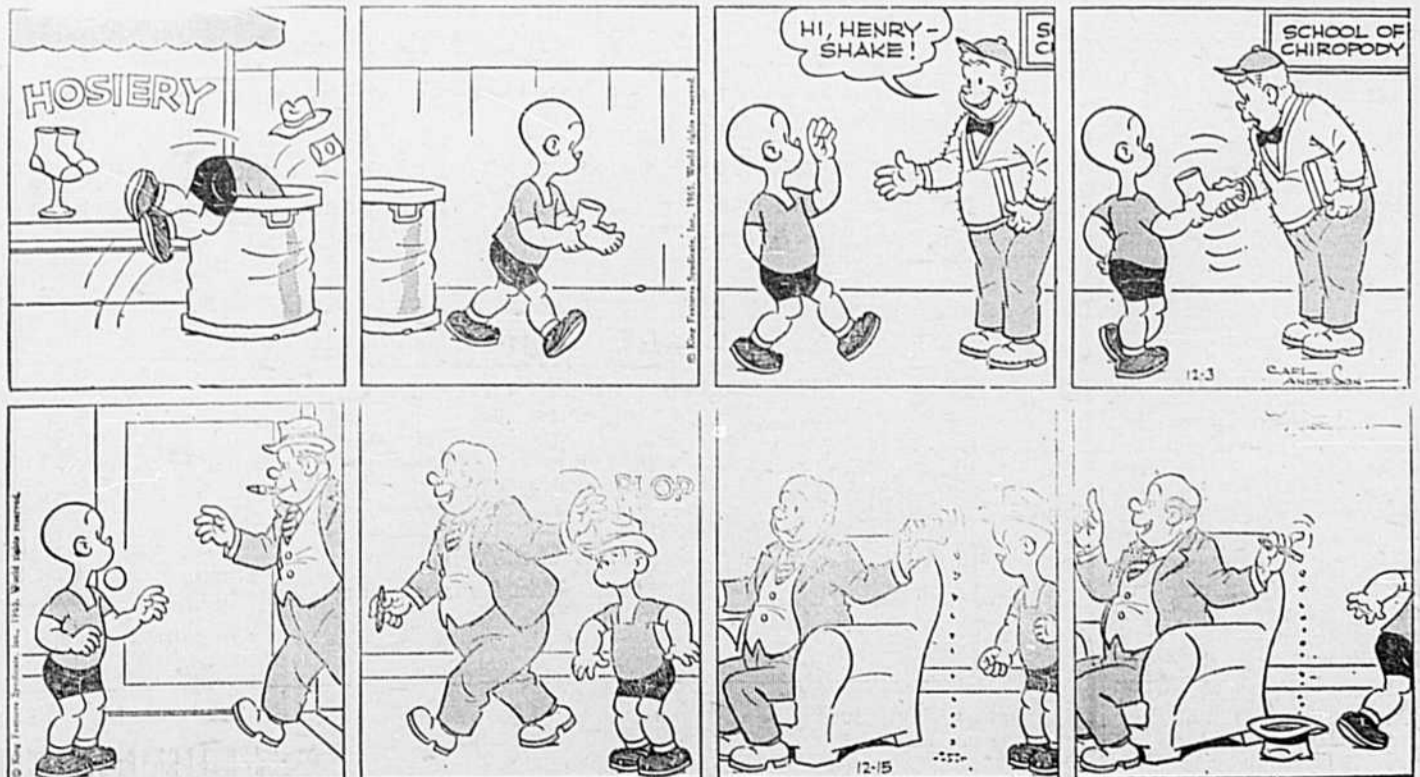
— A Mont-Joli, le 19 décembre, à l'âge de 86 ans, M. Joseph Rioux, de St-Jean-de-Dieu. Il avait épousé en premières noces Eugénie Lafrance et en secondes noces Marie-Louise Lagacé.

— Aux Escoumins, le 20 décembre, est décédé, accidentellement, à l'âge de 26 ans, M. Rosaire Roussel, fils de M. Jean-Charles Roussel, marchand général de la localité.

— A Montréal, le 21 décembre, à l'âge de 55 ans, M. Joseph Lajoie, de Causapsal, époux de Dame Marie-Louise Pelletier.

— A Mont-Joli, le 20 décembre, à l'âge de 83 ans, M. Edmond Jean, époux de Mme Marie-Louise Roy.

— En l'église St-Rédempteur de Matane, le 21 décembre, eurent lieu les obsèques de Mme Norbert Pelletier (Dorothee Desjardins), décédée à l'âge de 83 ans, à l'hôpital local.





M. Rodrigue Lavoie, professeur d'histoire au Séminaire de Rimouski, était le conférencier, récemment, de l'Association Féminine de Mont-Joli. M. Lavoie, après un historique de l'Afrique s'attarda sur la partie sud pour éclairer son auditoire sur l'Apartheid qu'il qualifia de solution idéale mais non recommandée en pareil cas, qui est particulier. Présentée par Mme Françoise Vachon, le jeune conférencier, qui captiva son auditoire, fut remercié par Mme Guy D'Anjou. (Studio Laurent, Price)

## Le 3e anniversaire des Voltigeurs

Une soirée, judicieusement préparée par les parents des Voltigeurs, a souligné, dimanche soir, en la salle de l'Ecole St-Jean-Baptiste, le troisième anniversaire du Corps de Clairons de Rimouski, mieux connu sous le nom des Voltigeurs du chanoine Léonard Lebel.

On a fait état du dynamisme et du dévouement du fondateur-président, M. Lebel, dans une adresse que lut Yvan Roy, le chef-meneur du mouvement. Une bourse, constituée de dons des parents des Voltigeurs, fut ensuite présentée au chanoine Lebel.

Le président de la Régionale Scolaire, le docteur Gaston Beaulieu loua l'excellente tenue du Corps des Clairons et le travail d'éducation effectué parmi ses jeunes membres. Il offrit la collaboration de la Commission Scolaire pour la maintenance de ce jeune corps d'élite, sujet de fierté pour Rimouski.

Le chanoine Lebel, qui avait fait appel aux parents des Voltigeurs pour un encouragement soutenu aux efforts des jeunes, remercia la Commission Scolaire, qui offre déjà des locaux spacieux. Mais, par principe, les Voltigeurs doivent vivre par leur activité propre, déjà nantis de bons instruments de musique, grâce à M. Roméo Crevier et autres bienfaiteurs.

Le travail d'équipe doit se maintenir sans donner prise à l'esprit de clan, inexistant jusqu'ici. Le chanoine Lebel ajoutait qu'il préparait son Corps de Clairons, numériquement le plus considérable en instrumentistes au Québec, à participer au RENDEZ-VOUS MUSICAL 1966. Il remercia l'abbé Antoine Perreault, qui harmonise les pièces, difficiles à trouver pour le Corps des Clairons, ajoutant que ses jeunes Voltigeurs, une cinquantaine, triés sur le volet, travaillaient avec tenacité pour ajouter à leur répertoire SOMBRETO ET MANTILLES.

L'auditoire s'est régalé de l'exécution thème propre au Corps de Clairons de Rimouski, PARADISO et d'une marche, pièces harmonisées par l'abbé Perreault. Nouveauté au programme: des solistes, qui s'en tirèrent élégamment. Pour une première apparition en public, devant un public difficile pour les jeunes, soit leurs parents.

Des critiques pourtant indulgents parce qu'aimants, mais susceptibles d'intimider davantage les exécutants.

Patrick Michaud, fils Léopold, les frères Léonard et Lionel Marquis (Adélar, St-Pie-X), Louis Bellavance et Daniel McCraw ont déjà de l'étoffe et de l'assurance. L'année ne fait que commencer. Ils auront bellement rodé leurs pièces d'ici quelques mois, s'ils persévèrent.

Des vœux furent offerts également à MM. Guy Jacques et Richard Rioux, respectivement trésorier et chorégraphe des Voltigeurs, avant la remise de boutons de manchettes à chacun des Voltigeurs. C'est déjà une tradition à l'occasion de Noël.

Une équipe de mamans offrit un succulent goûter sur des tables décorées avec goût pour les quelque 300 personnes. C'était la fête des Voltigeurs et de leurs instructeurs, MM. Lebel, Rioux, Jean.

## Le Conseil de Comté de Matapédia prend position

A sa réunion trimestrielle de décembre, tenue à Amqui, le Conseil de Comté de Matapédia a étudié la suggestion de l'Union Catholique des Cultivateurs du diocèse relativement à la formation de l'Office Régional de Développement (O.R.D.), qui prendrait la relève du B.A.E.Q. pour participer à l'aménagement du territoire-pilote.

Le Conseil de Comté approuvait le projet de l'U.C.C. avec certaines réserves. Il préconisa quinze maires au lieu de huit dans le bureau d'administration de l'O.R.D., cinq délégués du gouvernement provincial, deux délégués du gouvernement fédéral, deux représentants des Commissions Scolaires et un directeur général nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

## Tragédie à Rivière Trois-Pistoles

Une tragédie routière survenue dans la côte de Rivière-Trois-Pistoles, vers 6 h. 45 mardi soir, a causé la mort instantanée de M. Lorenzo Beaudin, 38 ans, 368, St-Laurent, Lévis, employé de la firme Rimouski Transport. Il apportait que le lourd véhicule de M. Beaudin grimpa avec peine la pente abrupte enneigée quand survint un autre camion de transport de Trois-Pistoles même, au sommet de la côte. La collision frontale fut inévitable. Le Lévisien fut tué sur-le-coup tandis que le

chauffeur trois-pistolois s'en tira presque indemne.

L'enquête du coroner, ouverte par le Dr J.-P. Langlais, a été ajournée à une date indéterminée.

La tempête de neige qui a déferlé sur le Bas du Fleuve, en fin de semaine, avait rendu les routes difficiles. Les déblayeurs ont travaillé d'arrache-pied à travers toute la région baslaurentienne pendant trois jours pour rendre les routes carrossables.



*Puisse la Joie qui règne  
en cette Saison  
se continuer  
pour vous  
durant toute l'Année!*

LA DIRECTION ET LE PERSONNEL  
DU

*Salon Janine*

152, EVECHE

RIMOUSKI

## Boursier de la Cie Price



M. Gilles Gauthier, étudiant à la Faculté de Foresterie et de Géodésie à l'Université Laval, récipiendaire d'une bourse substantielle d'étude de la compagnie Price pour ses succès académiques 1964-65. Cette bourse lui a été remise, mercredi après-midi, à 4 heures, au cours d'une brillante réception à l'immeuble Price, dans la capitale, en présence des plus hautes autorités de la Cie Price, du recteur et du doyen de l'Université Laval, Mgr Vachon et M. Porter. Il est le fils de M. Arthur Gauthier et de Mme Andrée Garon-Gauthier, de Rimouski.

A l'occasion de la période des Fêtes il m'est agréable de présenter mes vœux très sincères aux autorités religieuses et civiles et à toute la population du comté de Rimouski que j'ai l'honneur de représenter à Ottawa.

A tous **JOYEUX NOEL** et que l'année 1966, apporte à chacun de vous et à vos familles la réalisation de vos désirs les plus chers.

**BONNE ANNEE!**

**GUY LEBLANC,**  
Député de Rimouski aux Communes



76, D'AUTEUIL

723-6970

RIMOUSKI

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 

*Le Progrès du Golfe*  
24 décembre 1965

Pages 13-14  
inexistantes

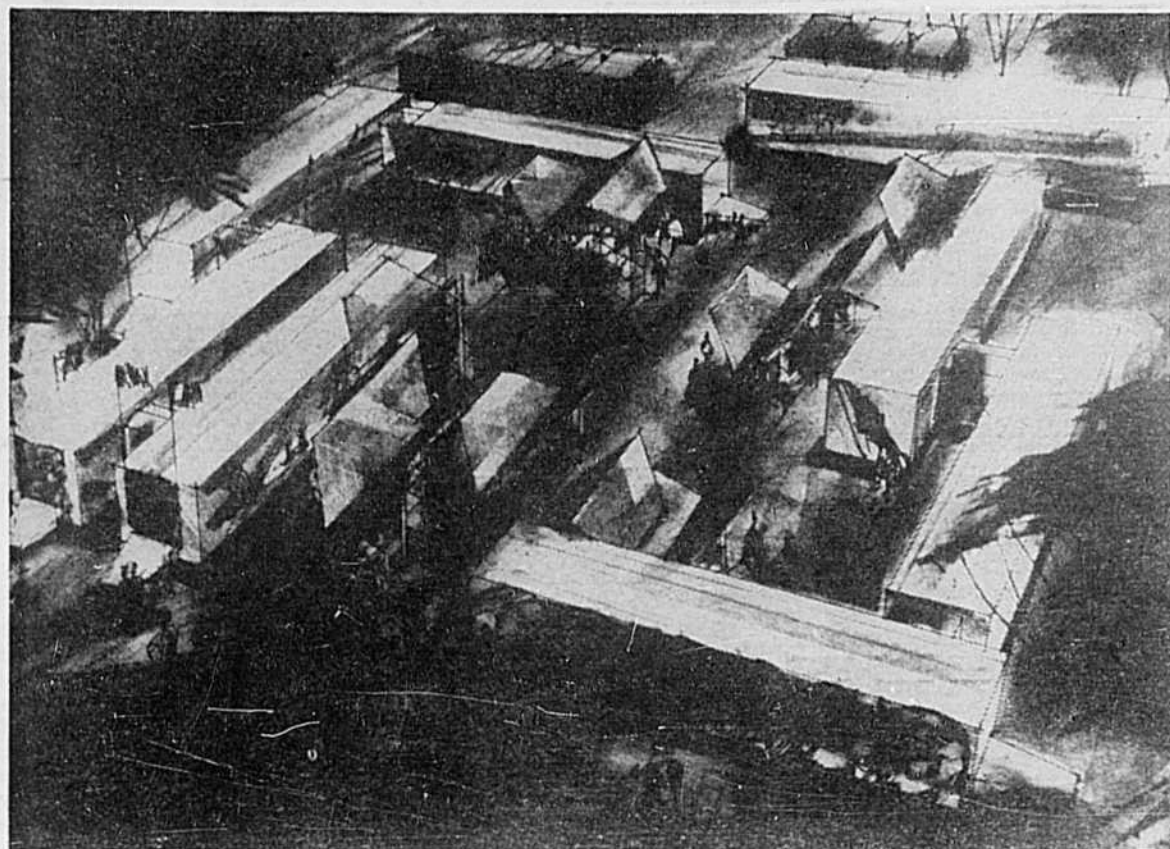
**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 

*Le Progrès du Golfe*  
24 décembre 1965

Pages 15-16  
inexistantes

## Les caravanes de la Confédération



### Les huit caravanes de la Confédération

Ce croquis indique comment les huit tracteurs-remorques dont quelques-uns feront halte dans les principaux centres de la région baslaurentienne et de la Gaspésie, en 1967, seront disposés sur l'emplacement de l'Expo '67 à Montréal. Ils requièrent une superficie de 20.000 pieds carrés. La Commission du Centenaire a organisé le train et les caravanes de la Confédération afin que la plupart des Canadiens puissent évoquer le passé du Canada durant l'année du Centenaire.

Le train et les caravanes de la Confédération parcourront plus de 6.700 milles dans le Québec en 1967 et s'arrêteront dans 134 municipalités du Québec.

C'est ce qui fut révélé, vendredi, lors d'une conférence de presse tenue à Québec réunissant Me Jean-Pierre Houle, c.r., directeur des recherches à la Commission du Centenaire, M. Claude Gauthier, secrétaire de la C.C., M. Marcel Dubuc, rédacteur en chef et autres.

Le thème du train et des caravanes de la Confédération évoquera de façon dramatique l'histoire du Canada depuis l'époque

glaciaire jusqu'à l'ère atomique d'aujourd'hui. Grâce aux techniques les plus avancées de l'électronique, le train et les caravanes offriront à tous les Canadiens, par la couleur, la lumière, le son et l'image, une brève et vivante leçon d'histoire sur les hommes et les femmes qui ont façonné le Canada d'aujourd'hui. On a fait appel au chercheur, à l'historien, à l'artiste, au poète et au technicien pour préparer le train et les caravanes.

Le train à Rimouski

Le train doit s'arrêter dans dix-huit centres urbains du Québec.

Rimouski est la seule ville à l'est du Québec inscrite sur le circuit baslaurentien.

Ce sera les vendredi et samedi, 10 et 11 novembre 1967, après une longue halte à Québec.

Là où le convoi composé de huit wagons-exposition (ainsi qu'en fait foi la vignette) ne pourra pas se rendre, les deux caravanes y parviendront. Chacune des huit caravanes est composée de huit tracteurs-remorques mesurant 50 pieds de longueur sur 10 pieds de largeur. Elles feront haltes dans 116 municipalités du Québec, depuis Ville-Marie jusqu'à la Gaspésie.

Dans le Bas St-Laurent et la Gaspésie

La tournée des caravanes, qui ouvrira à Hull le 1er mai 1967, se terminera à St-Jérôme de Terrebonne le 3 novembre après avoir parcouru 2.831 milles, fait 56 arrêts pour visites, qui dureront 158 jours. L'horaire prévoit 26 jours de battement, 3 jours de voyage, 187 jours en route. La caravane No 3 à Baie-Comeau, Sept-Iles et Forestville, sur la rive nord du St-Laurent.

La caravane No 2 fera halte à Trois-Pistoles, les 25 et 26 juillet; à Mont-Joli, sur le terrain de jeux avenue Ross, les 27, 28 et 29 juillet; à Sayabec, au champ de balle, le 30 juillet; à Amqui,

les 1 et 2 août; à Causapscal, les 3 et 4 août; à Matapédia, le 5 août; à St-Omer de Bonaventure, le 6 août; à Chandler, les 9 et 10 août; à Gaspé, les 11 et 12 août; à Grande-Vallée, le 13 août; à Murdochville, les 16 et 17 août; à Ste-Anne des Monts, le 18 août; à Matane, du 19 au 23 août.

### Quelques précisions

Ces expositions itinérantes mettront en valeur l'aspect héroïque de l'histoire du Canada et se dérouleront dans 750 localités d'un océan à l'autre.

Les réalisateurs du projet se sont attachés à l'essentiel. S'inspirant du Canada lui-même et de son ambiance, ils racontent les étapes de son essor en un spectacle grandiose, qui dépasse d'emblée les rétrospectives historiques jamais présentées dans le monde entier.

A bord du train, qui séjournera à Rimouski, photos, gravures, peintures, tableaux dioramiques, vues stéréo-copiques, décors d'une minutieuse authenticité allant jusqu'aux sons et aux odeurs, mille objets historiques et moyen ingénieux nous restitueront le Canada depuis la formation géologique

jusqu'à notre époque d'aujourd'hui.

Le Canadien National et le Pacifique Canadien s'occuperont en commun du Train de la Confédération, tout comme pour les remorques des caravanes.

Le train représentera 31.000 pieds cubes d'espace utile, et chaque caravane, 27.000. A l'extérieur de chaque remorque, on pourra installer des étalages supplémentaires sous des marquises de fibre de verre renforcée de nylon. Ces étalages varieront selon les régions.

Le Train de la Confédération quittera la Colombie Britannique au début de 1967 pour être à Ottawa pour la célébration du Centenaire, en 1967, le 1er juillet. Il se déplacera ensuite vers les Maritimes pour revenir à Montréal le 5 décembre. Vingt-deux personnes composeront l'équipe de l'exposition, ouverte de 9 heures, le matin, à 11 heures, en soirée, tous les jours de la semaine. Le train voyagera surtout la nuit.

L'histoire du Canada depuis la Confédération se divise en dix périodes plus ou moins précises et les concepteurs l'ont vue dans cette optique.

## Durant le temps des fêtes, attention de mettre le feu!

Il s'agit de ne pas savoir quoi faire, pour faire... ce que l'on ne doit pas faire!

A l'occasion des réjouissances privées et publiques qui marquent chaque année la célébration des Fêtes de Noël et du Jour de l'An le Département des Incendies de Rimouski nous prie d'attirer l'attention du public sur certaines mesures élémentaires de prévention qui s'imposent pour éviter les feux et les pertes parfois très lourdes qui s'ensuivent:

■ Une maison, magasin, usine ou entrepôt propre brûle rarement. Disposez régulièrement des déchets combustibles. Ayez des poubelles en métal avec couvercles.

■ Si vous ne l'avez pas encore fait, hâtez-vous de faire ramoner vos cheminées, nettoyer fournaies et tuyaux car la période du surchauffage approche.

■ Les décorations intérieures de la période des Fêtes sont souvent cause d'incendie. Ne mettez pas de chandelles allumées dans un arbre de Noël, et placez-en le pied dans une chaudière d'eau pour l'empêcher de sécher trop vite.

■ Ne surchargez pas vos circuits électriques. De plus, si un fil ou une prise de courant est avarié, ou que vous constatez une défectuosité dans votre système électrique, faites venir votre électricien pour qu'il effectue la réparation nécessaire immédiatement.

■ Ne versez jamais d'eau sur de la graisse ou de l'huile chaude, et protégez toujours les surfaces combustibles.

■ Eteignez vos cigares, cigarettes et allumettes avant d'en disposer. Faites la tournée de tous vos cendriers après chaque réception, et ne fumez pas au lit. Employez des allumettes de sécurité.

■ Ne laissez jamais de petits enfants seuls à la maison, et ne mettez jamais d'allumettes à leur portée.

■ Manipulez toujours avec prudence l'essence, la kérosène ou tout autre produit inflammable, et n'en gardez jamais à l'intérieur de la maison.

■ Déposez les cendres chaudes dans des récipients de métal revouverts, à l'extérieur.

■ En cas d'incendie. Appelez les Pompiers au numéro 3-3311.

Yvon DesRosiers,  
Chef de Police.



Joyeux Noël  
et  
Bonne Année

à tous nos clients et amis

**Garage Ludger Turcotte**

REPARATION GENERALE

74, Tessier, Ste-Odile 723-5088



M. Marcel Blais et son personnel vous remercient sincèrement de votre encouragement passé et sollicitent votre patronage continu.

Joyeux Noël  
Bonne et Heureuse Année 1966

**Marché Heppell, Enr.**

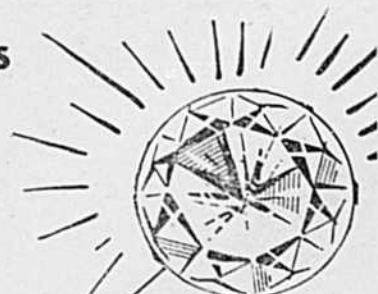
276, ST-GERMAIN

RIMOUSKI

723-7886

### DONNEZ DES CADEAUX SURPRISES

- Diamant - Montre
- Bague - Jonc - Bijou
- Verre taillé ou soufflé
- Verrerie - Coutellerie
- Vaisselle - Porcelaine
- Coffre à bijoux
- Bracelet - Collier
- Escompte et choix
- Plus emballage "GRATIS"



POUR LES  
FUTURS  
FIANCES  
Appointement  
salon privé  
cadeau  
personnel,  
choix, bas prix  
conseil et  
description  
des qualités,  
etc.

**BIJOUTERIE FOURNIER, ENR.**

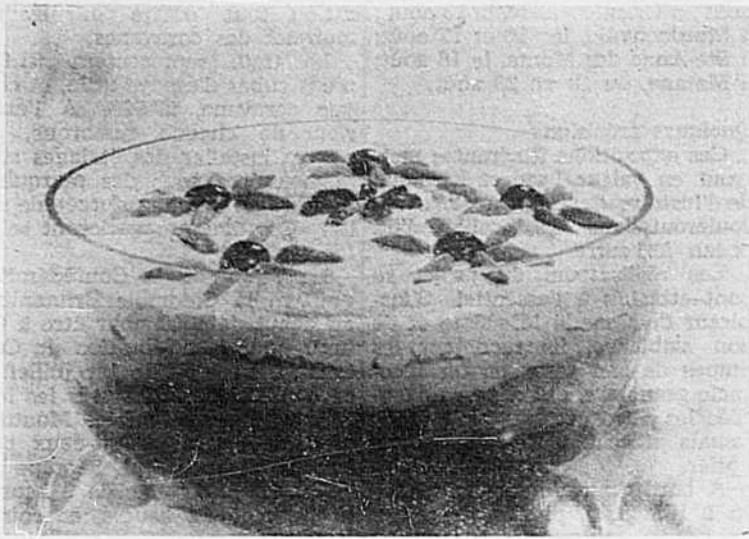
30, ave Cathédrale

RIMOUSKI

Tél. 723-3235

# le progrès féminin

## fleurs et friandises pour la fête de Noël



### ● un dessert de rêve...

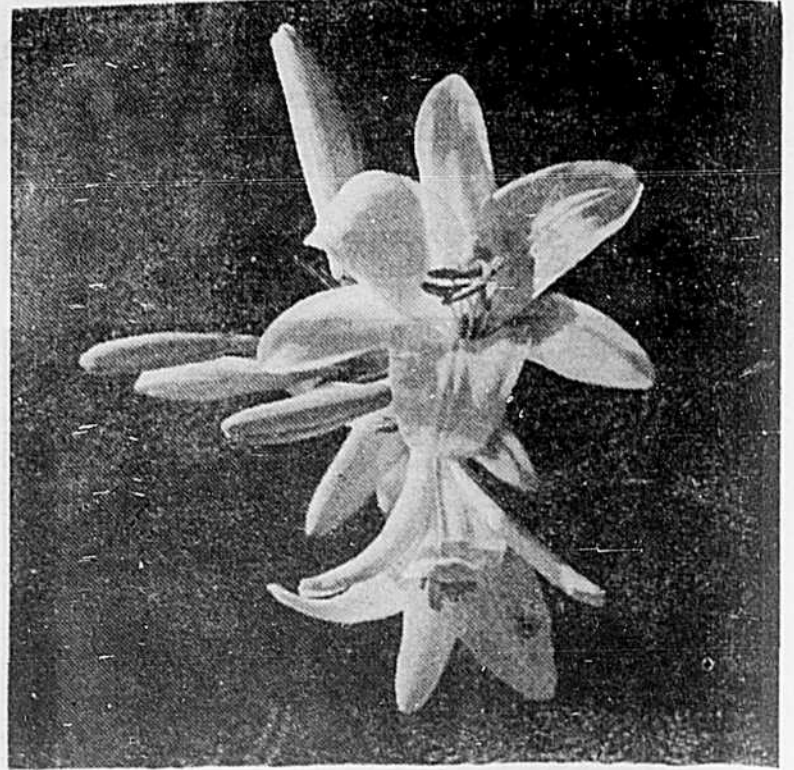
Vous voyez ci-dessus une Bagatelle des Fêtes. Ce dessert originaire de l'Angleterre est un mets bien approprié à la saison des Fêtes. Léger, coloré et, bien sûr, délicieux, il est le complément idéal d'un repas. Il renferme du gâteau, des fruits aromatisés au sherry, une crème anglaise (cossetarde) et de la crème fouettée qui a été décorée à l'aide de cerises et d'amandes effilées. Les économistes ménagères de la Section des consommateurs du ministère de l'Agriculture du Canada vous suggèrent d'en régaler les membres de votre famille et vos invités durant la saison des Fêtes. Ils en seront ravis...

### ● la bagatelle des fêtes...

- 1 boîte (15 onces) de fraises congelées
- 1/2 tasse de sherry
- 2 tasses de crème de table
- 4 jaunes d'oeufs
- 1/4 c. à thé de sel
- 1/4 tasse de sucre
- 3 c. à table de sherry
- 1 gâteau éponge (2 étages, env. 9 x 12 pouces)
- 1 tasse de crème à fouetter
- 1/4 tasse d'amandes grillées, effilées
- 12 cerises au marasquin

Décongeler les fraises, les égoutter et mêler 1/2 tasse de leur jus avec 1/2 tasse de sherry. Faire chauffer la crème. Battre les jaunes d'oeufs avec le sel et le sucre. Ajouter la crème graduellement. Cuire au bain-marie en remuant, jusqu'à ce que le mélange couvre la cuillère. Refroidir et aromatiser de 3 c. à table de sherry. Foncer un joli bol de verre avec un rang de gâteau. Arroser de la moitié du jus de fraises mêlé au sherry. Recouvrir des fraises puis de l'autre rang de gâteau. Arroser du reste du jus et verser la crème aux oeufs uniformément sur la surface. Couvrir et réfrigérer pendant plusieurs heures.

Au moment de servir, recouvrir de crème fouettée. Garnir d'amandes et de cerises. 8 à 10 portions.



### LE LIS BLANC, l'une des plantes de la saison de Noël

Dans les espaces à découvert, le long de la route aux approches de Bethléem, on devait rencontrer la belle anémone à couronne (Anemone coronaria) que la plupart des écrivains considèrent comme étant le vrai lis des champs mentionné dans le Sermon sur la montagne. Puisqu'il fleurit depuis la mi-décembre jusqu'en mars, il doit vraisemblablement commencer à faire l'étalage de ses riches couleurs qui surpassent en beauté même Salomon dans toute sa gloire.

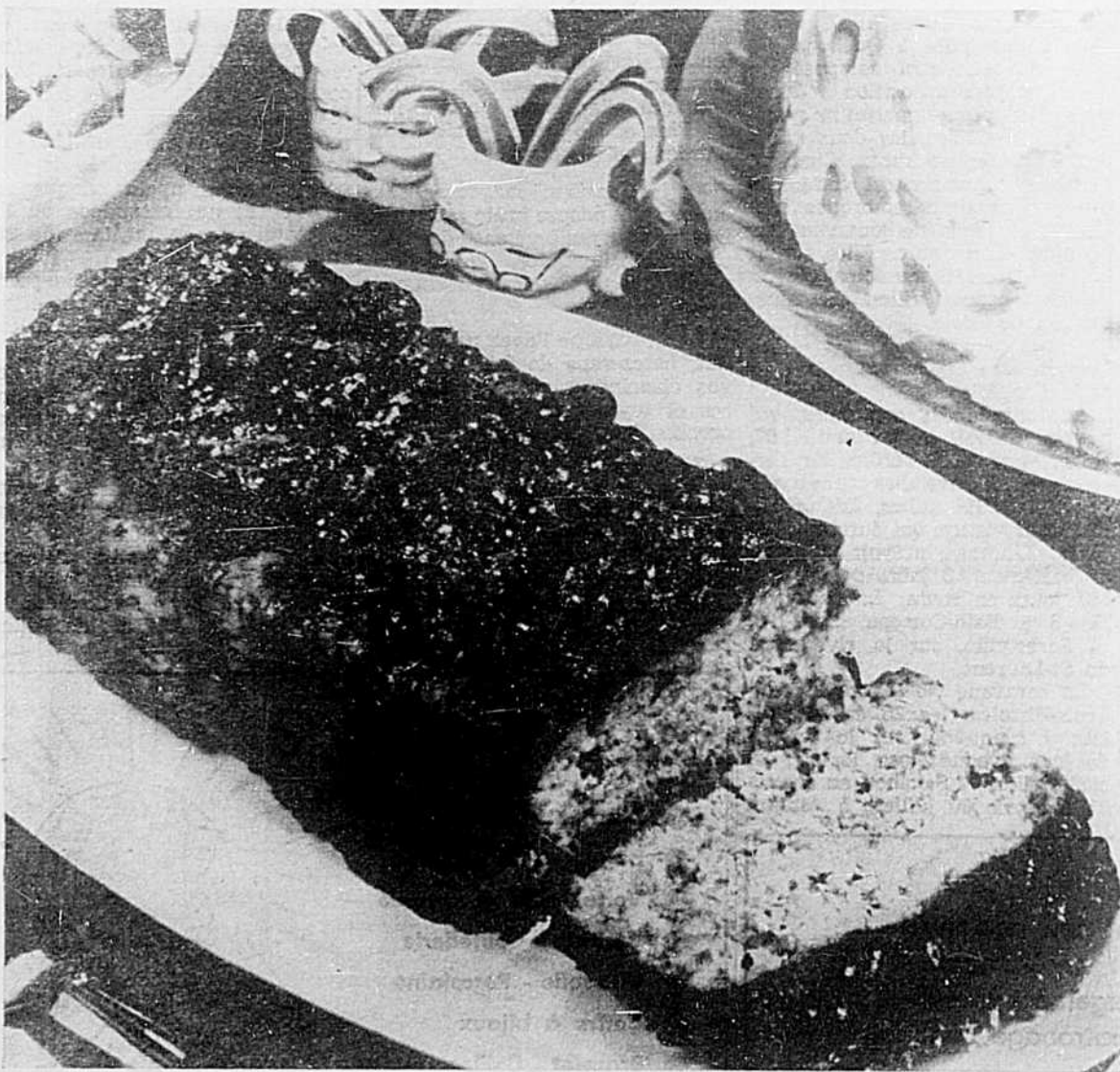
Les plantes qui sont associées directement à la Nativité sont plutôt rares et simples. La plante fourragère qui formait la couche de l'enfant Jésus dans la crèche de Bethléem était fort probablement le millet car cette plante est cultivée depuis un temps immémorial pour son fourrage et son grain. Il se peut que d'autres plantes telles que l'orge, l'avoine et l'épeautre (froment) aient été mélangées avec le millet car on les cultivait aussi dans ces temps-là.

L'encens (oliban) et la myrrhe apportés par les rois mages provenaient d'arbres exotiques. L'encens était tiré d'une espèce de Boswellia de l'Arabie, l'Inde et les Indes Orientales; les juifs se le procuraient dans le commerce. On le récolte sous forme de gomme blanche, jaune ou rouge pâle exsudant de l'arbre en gouttes rondes ou oblongues. Il possède un goût amer, et quand on le réchauffe ou le

brûle, il laisse échapper une forte odeur balsamique sous forme d'huile volatile.

La myrrhe s'obtient d'une espèce de commiphora (C. simplicifolia). Cet arbre aussi donne une exsudation gommeuse qui constitue presque toute la myrrhe vendue dans le commerce. Les espèces de commiphora exploitées aux temps bibliques étaient des arbres courts et rabougris aux branches serrées et raides qui poussaient dans les endroits rocheux. La gomme exsude naturellement de la tige et des branches. On l'obtenait aussi en pratiquant des incisions artificielles. Huileuse au début, elle se solidifie avant de tomber. Les anciens Egyptiens en brûlaient dans leurs temples et s'en servaient pour embaumer leurs morts. Amère et piquante au goût, elle est encore utilisée de nos jours comme tonique astringent et, extérieurement, comme agent nettoyeur.

Une très belle plante qui est bien connue et qui se trouve associée à la Nativité est le lis blanc. C'est celui que portait dans ses mains l'Archange Gabriel quand il annonça à Marie qu'elle deviendrait la mère de Jésus. Ce lis est le symbole de l'innocence, de la virginité et de la pureté. On a déjà douté de l'authenticité de ce lis comme plante biblique, mais récemment, on en a trouvé à l'état sauvage en Haute Galilée et l'on suppose qu'il doit être indigène de cette région.



### ● le gâteau bel hiver...

- 1 gâteau (7 pouces de dia.) éponge ou mousseline, de la pâtisserie
- 2 c. à soupe de rhum
- 1 demiard de crème glacée à la menthe poivrée
- 1 demiard de crème glacée aux pistaches ou de salade de fruits
- 1 demiard de crème épaisse, fouettée
- 1 c. à thé de sucre en poudre
- 1/4 de tasse d'amandes émincées, grillées
- 1 c. soupe de bonbons rouges à la cannelle

**METHODE:** Couper le gâteau en 3 tranches égales. Asperger les tranches de gâteau avec le rhum, dont on réserve 1/2 cuillère à thé pour parfumer la crème fouettée. Amollir la crème glacée juste assez pour qu'elle s'étende facilement. Etendre la crème glacée à la menthe sur la tranche inférieure, couvrir de

la deuxième tranche de gâteau nappée de crème glacée aux pistaches ou garnie de salade de fruits. Couvrir de la tranche supérieure. Envelopper le gâteau dans un papier d'aluminium, et congeler. Juste avant de servir, mélanger la crème fouettée, le sucre et 1/2 cuillère à thé de rhum. Napper le dessus et le côté du gâteau avec la crème fouettée. Parsemer les amandes sur le côté et les bonbons rouges sur le dessus pour rappeler des baies de houx.

**QUANTITE:** 10 à 12 portions.



M. Isidore Dechamplain  
et le personnel du

## SALON VENUS

sont heureux de présenter  
à leur nombreuse et distingué clientèle  
des voeux sincères pour un

NOEL JOYEUX

et une

ANNEE HEUREUSE ET PROSPERE.

Hommage reconnaissant à notre clientèle  
pour son encouragement constant.

15, St-Pierre

RIMOUSKI

723-3115

## livres

## Claire Martin et "le livre noir" de son père

Ce n'est un secret pour personne : Claire Martin, auteur de trois ouvrages qui ont tous été réédités en France, est l'un de nos écrivains les plus sûrs du point de vue linguistique. Sa langue est naturellement correcte, son style étonnamment coloré, sa vivacité et sa légèreté presque miraculeuses si l'on songe à la lourdeur et à l'imprécision qui caractérisent d'ordinaire les manuscrits de nos écrivains.

La valeur de ses oeuvres précédentes n'en est pas moins fort inégale, et si je tiens toujours AVEC OU SANS AMOUR pour une grande réussite, dans le genre mineur, si DOUX AMER fortifiait les promesses qu'avait fait naître le premier ouvrage, j'ai-je n'ai pas, en 1962. QUAND J'AURAI PAYE TON VISAGE qui me parut, à l'époque, un peu trop ardent à copier un certain style libertin "made in Paris".

Aujourd'hui Claire Martin aborde un autre genre, infiniment plus difficile qui fut le waterloo littéraire d'une foule d'écrivains autrement chevronnés. Ce n'est pas que conter sa vie ne soit à la portée de tout le monde. Peu de débutants y échappent qui croient, avec la naïveté de cet âge, que leur destin singulier est digne de l'universel. Mais il y a à conter... et conter. Rien moins que naïve, Claire Martin, en entreprenant le récit de sa petite enfance, n'ignorait aucune des em-

bûches tendues sous ses pas, aucune des chausse-trapes que lui préparait sa mémoire, à la fois foisonnante et trompeuse, comme le sont toutes les mémoires d'écrivains doués d'imagination créatrice. Si DANS UN GANT DE FER me paraît si réussi, c'est que la probité la plus sourcilieuse, jointe à une totale liberté d'expression, a présidé au choix des épisodes et à leur agencement. Ce livre est beau de la beauté d'un visage nu, sans fard, livré à la lumière impitoyable du souvenir, mais du souvenir décenté par une vie de raison et l'expérience d'une certaine sagesse. C'est cela qui est rare, qui ne s'est jamais produit dans nos lettres.

Claire Martin, je puis bien vous le dire puisqu'elle le dit elle-même en deux cent trente-cinq pages, eut une enfance épouvantable. C'est bien connu : les malheurs du premier âge sont presque toujours la chance des écrivains. David Copperfield, Le Petit Chose et autres "poil de carotte" ont fait bien plus, j'en ai peur, pour la gloire posthume de Dickens, de Daudet et de Jules Renard que la longue liste de leurs ouvrages de pure fiction. Je ne parle évidemment pas des Russes... ou plutôt j'en parlerai puisque DANS UN GANT DE FER, de Claire Martin, offre très étrangement l'exemple d'une oeuvre française, par la logique imper-

turbable et la mesure stricte du langage, mais d'une oeuvre slave par l'humour considérable, envahissant, incoercible qui sourd de toutes les pages de cette autobiographie. Enfant humiliée, Claire Martin ne fut jamais, je crois, une enfant triste. Bien plus, évoquant les épisodes les plus noirs de cette prime jeunesse, s'attachant à la stricte relation de ses malheurs familiaux, cet auteur n'arrive jamais à l'attendrissement, à l'apitoiement. Si, malgré tout, un sentiment très vif de compassion étire le lecteur, c'est que l'enfance malheureuse, lors même qu'elle se défend, qu'elle est sauvée par l'intense jubilation de l'être neuf et confiant, est toujours une enfance malheureuse et que c'est un crime d'en être l'auteur.

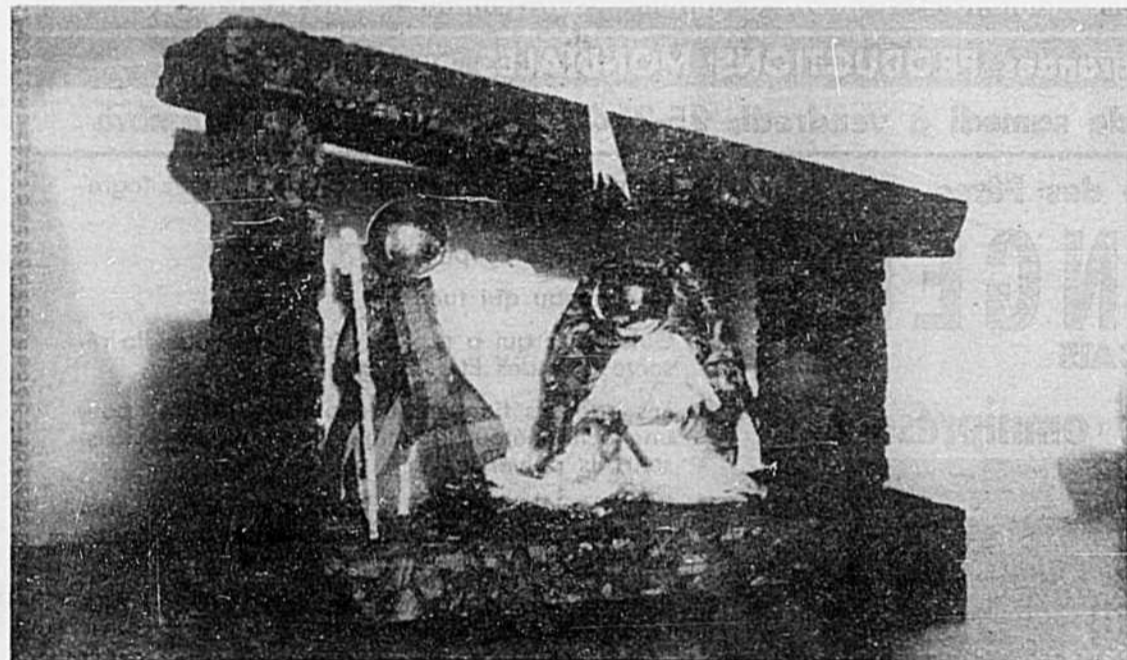
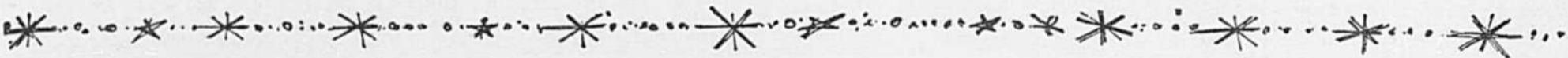
L'auteur de ses jours, pour Claire Martin, c'est tout d'abord, à la première page de son récit, celui à qui elle a tout pardonné. "Quand on a vraiment pardonné, écrit-elle dans un aveu empreint d'une admirable sérénité, quand on l'a fait après réflexion et non parce qu'on a oublié — servie par une mémoire impitoyable je n'ai rien oublié — quand on s'y est résolu sans affadir le pardon par des considérations morales — je veux dire quand on a pardonné à son père non pas parce qu'il est le père mais comme à n'importe quel être humain qui vous eût

offensé, on ressent une paix intérieure que rien d'autre ne peut apporter." Mais, diront certains lecteurs qui n'ont pas encore lu DANS UN GANT DE FER, qu'y avait-il de si épouvantable à pardonner? Mais tout, absolument tout : le père de Claire Martin fut un mauvais père, dans la pire acception du terme, battant sa femme et ses enfants, coléreux sans désespérer, égoïste et cruel, orgueilleux et jouisseur, enfin, le parangon de tous les vices antipaternels, l'homme le moins fait pour procréer des enfants et qui en eut sept, non pour son malheur — il était loin de tout ce qui pouvait le faire souffrir — mais pour le malheur de ses filles et de ses fils. "Je ne sais à quel âge, écrit encore Claire Martin, j'ai compris que là où j'étais née, le bonheur ne serait pas mon lot. Mais je peux dire, certes, que je n'étais pas bien grande. Je me suis aperçue un jour que c'était raté et que je le savais depuis longtemps : j'étais de l'espèce enfant-martyr et, de ma catégorie, il y en avait plein la maison..."

Ah! cette maison... L'auteur la revoit avec une infinie précision. Elle la situe dans un désert tout blanc de neige, l'hiver, dans des champs éloignés l'été, et les habitants de sa maison, constamment tenus sous le joug de la peur et des mauvais traitements. Et ces pensionnats successifs, rendus plus inhospita-

liers encore par la hargne du père, qui ne désarmait jamais, qui poursuivait ses filles jusqu'au parloir, jusqu'aux distributions de prix, jusque devant le cercueil de leur mère morte... Je ne sais jusqu'à quel point les chapitres médians de DANS UN GANT DE FER intéresseront les lecteurs. Ces histoires de femmes, nonnes et petites filles, grand-mère généreuse et mère martyre, je me demande quel effet cela crée sur un esprit masculin. Mais je me tranquillise : il y a au Québec, dix mille, cinquante mille femmes, peut-être, qui ont entre trente et quarante-cinq ans. Ce sont autant de lectrices en puissance qui revivront dans DANS UN GANT DE FER, des souvenirs plus ou moins douloureux, selon leur enfance particulière, mais qui retrouveront toutes un mode de vie, un abrutissement collectif, une servitude spécifiquement féminins.

Il reste bien autre chose à voir et à comprendre dans l'autobiographie de Claire Martin. Et d'abord cette incroyable bonne humeur, cette santé mentale si tenace, si prodigieuse qu'elle force l'admiration. Le pied écrasé sous la lourde botte paternelle — et ce n'est pas une figure de style, croyez-moi — cette petite fille hurlait sans doute mais elle jugeait son bourreau. Et quand on a jugé, on est sauvé! (suite à la page 21)



aux lecteurs de  
cette page et à tous  
les jeunes poètes  
du banc d'essai  
les vœux sincères  
de la rédactrice.

★ crèche et photo de Clément Rodrigue

## un banc d'essai pour les jeunes poètes

## excursion en forêt

Chaque samedi était pour moi  
Le jour de mes plus grandes joies  
Toujours toute prise d'émoi  
J'allais marchand dans les bois  
Ne sachant plus que faire de moi

Alors très souvent je décidais  
De cueillir les feuilles qui me plaisaient  
Qu'elles soient rouges ou jaunes, tout faisait...  
Sans trop y penser mon excuse était  
Si elles restaient là, elles gèleraient.

Puis soudain m'apercevant  
Que ce paquet immense était trop pesant  
Je ne pouvais faire autre et le laissant  
Je retournais chez nous le coeur battant

Et chaque samedi fut ainsi  
Et tous les jours qui suivirent  
Après le soleil de midi  
J'allais les voir frémir...

● ● ●  
diane boulanger  
rimouski

## l'hymne "d.o."

Chaque note de ta guitare  
Chante trois soirs de tourmente ;  
Assis derrière un bar  
J'entendais dans le vent :

"Déo, stigmaté du temps  
Te causera des tourments  
Déo, fonte de printemps  
Ne durera qu'un moment..."

Tes doigts pinçaient les cordes  
Les "do" vibraient vivement  
Modulant la discorde  
Qui me disait souvent :

"Déo, douce mélodie  
Sous les cieux aux trois tons  
Déo, seul mot, seul cri,  
Ne fane plus l'horizon..."

J'écoutais quand même  
Tant était vide ma tête :  
"Alors si tu m'aimes  
Joue-moi cet air de fête..."

"Déo, fille aimante  
Ne me quittera plus ;  
Déo, fleur vivante  
Parfumera les temps crus."

● ● ●  
alain turcotte  
rimouski

## Président de l'Association Libérale du comté



M. Maurice Rioux, de Notre-Dame du Sacré-Coeur, assumera la présidence de l'Association Libérale provinciale du comté de Rimouski. Il remplace M. Guy Leblanc, élu député du comté de Rimouski au Parlement canadien, lors des récentes élections fédérales.

Les autres membres de l'exécutif, choisis lors d'une assemblée tenue à Rimouski, le 12 décembre, sont MM. Jean Ménard, de

Rimouski, vice-président, Chs-Alphonse Beaulieu, de Rimouski, André Belzile, de Luceville, Jos. Caron, de Lac-des-Aigles, Edmond Michaud, Raymond Sirois, Me Maurice Tessier, de Rimouski, le Dr Adélar Leblanc, de St-Gabriel, René Soucy, de Pointe-au-Père, Antonio Vignola, de St-Narcisse, directeurs. Mme Adélar Ouellet et M. Jules Bellavance agiront comme conseillers. Membres ex-officio, MM. J.-Charles Demers, Guy Leblanc, Albert Dionne, Mme Auguste Dubé, présidente de l'Association des Femmes Libérales du comté de Rimouski, M. Jean-Louis Brouillard, secrétaire, Mme Charles Demers, directrice des relations extérieures, Me Paul-Arthur Gendreau, vice-président de la Fédération pour le Bas St-Laurent (section Jeunesse Libérale).

### Une section de la Jeunesse Libérale

Un comité provisoire a été formé, à cette réunion, pour structurer l'Association de la Jeunesse Libérale du comté de Rimouski. Affiliée à la Fédération des Jeunes Libéraux du Québec, elle comprendrait une section pour les étudiants des maisons d'enseignement du comté de Rimouski.



*Agréer nos vœux de Joyeux Noël et de Bonne et Heureuse Année*

## L'IMPRIMERIE BLAIS

62, ave CATHEDRALE

723-2188

### Ste-Agnès

**Mariage** — M. Jean-Nil Varin, de Notre-Dame des Canadiens à Worcester, Massachusetts, a épousé Mlle Cécile Boucher, infirmière, fille de M. et Mme Alphonse Boucher, de Ste-Agnès. La bénédiction nuptiale leur fut donnée le 13 novembre.

**Sépulture** — Le 29 novembre, Mme Albert Lavoie (Yvette Francoeur). Elle était âgée de 41 ans.

**Baptêmes** — Ghislaine-Sylvie, enfant de M. et Mme Armand Blanchard (Gertrude Fraser). Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Fraser, grands-parents.

André-Michel, enfant de M. et Mme Léo Lafrance (Lucille Plourde). Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Plourde.

Le 5 décembre, Antoinette-Gail-Sylvie, enfant de M. et Mme Yves Lemay (Madeleine Cleary). Parrain et marraine, M. et Mme André Lebrun, oncle et tante de l'enfant.

Le 19 décembre, Diane, enfant de M. et Mme Wilfrid Sirois (Exoré Pineault). Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Bouillon.

## OUI, CE SERA UN NOËL TOUT BLANC!

**Vous pouvez LOUER de L'ARGENT chez CRESCENT!**

Vous pouvez célébrer un Noël tout blanc cette année, en ce sens que des ennuis financiers ne viendront pas masquer la joie des Fêtes. Louez l'argent qu'il vous faut pour vos dépenses supplémentaires.

Vous pouvez LOUER de \$50 à \$3000 ou plus, pour une semaine, un mois, une année ou encore plus longtemps. Louer, c'est transiger à la mode et Crescent, c'est la compagnie recommandée par des amis. Faites-le dès aujourd'hui. Appelez Crescent et dites simplement que vous désirez louer de l'argent.

### MONTANTS TYPES

Montant	Conditions (Mois)	Paiements mensuels
\$ 105.75	12	\$ 10.00
395.42	20	24.00
710.65	24	36.00
1,014.07	30	42.00
2,016.00	36	77.00

Jusqu'à \$3,000 et même davantage

### Crescent Finance

Transigez à la moderne chez Crescent  
J. Martineau, Gérant  
141-A rue St-Germain — Tél. 723-9208

# CINÉMA CARTIER RIMOUSKI MODERNE

Tél. 723-2791

Représentation continue, dimanche : 1 heure à minuit — Sur semaine : 7 h. à 11 h. 30

FOYER des grandes PRODUCTIONS MONDIALES en français

Sept jours à l'affiche, de samedi à vendredi, 25-26-27-28-29-30 et 31 décembre

Un véritable spectacle des Fêtes

## GOLDFINGER EN FRANÇAIS

JAMES BOND est omniprésent



Ce monde appartient à la violence



Le conte de fées de l'ère atomique



- La plus éblouissante production cinématographique de l'année!
- Le laser qui coupe!
- Le chapeau qui tue!
- Goldfinger qui a projeté d'atomiser toute la réserve d'or des États-Unis.
- Les gadgets tiennent une place écrasante pour une action étourdissante: ils tuent, ils fracassent, ils pulvérisent!
- De la magie blanche à la magie noire, le cinéphile sera entraîné dans une ronde percutante, échevelée!
- Oeuvre à la dimension de notre époque planétaire et mécanisée!

L'étrange histoire du juge Cordier

avec

Vincent Price



Policier-suspense sur un thème passionnant d'intérêt.

Technicolor

## CINÉ-JEUNES

Le lundi 27 décembre à 1h.30

## SAFARI (COULEURS)

Victor Mature

Aussi, deux sujets courts technicolor

La direction du CINEMA CARTIER souhaite JOYEUX NOEL à sa distinguée et nombreuse clientèle

# Claire Martin...

(suite de la page 19)

C'est la chance de cette enfance d'avoir été vécue par une petite fille si costarde, dont la robustesse mentale l'emportait, et de loin, sur la fragilité physique. Quand tout allait de plus en plus mal — et il semble que rien n'alla jamais bien chez les parents de Claire Martin — elle trouvait le moyen de s'en sortir par la petite porte — la seule qui délivre vraiment — du rire, de l'ironie, de la lucidité. "Le jour de l'An, écrit-elle à un terrible moment de son livre, le jour de l'An pour nous cela ne comptait guère. C'était d'abord et avant tout une journée où mon père restait à la maison. Parlez-moi d'un bon lundi ouvrable!" Un peu plus loin, elle a cette réflexion toute simple mais magnifique: "On est bon quand on est petit"...

Ce qui n'excuse évidemment pas la méchanceté des grands, à plus forte raison la méchanceté de ses parents. Et Dieu sait que ce livre est rempli de la méchanceté d'un adulte. Je doute que Claire Martin ait créé auparavant de personnage plus réussi que celui du père, dans **DANS UN GANT DE FER**. Et, est-il besoin de le répéter? ce personnage, elle n'eut même pas à l'inventer.

## La Caisse Populaire de St-Fabien à 25 ans

Les vingt-cinq ans d'existence de la Caisse Populaire de St-Fabien ont donné lieu à une manifestation toute de simplicité et de cordialité.

Plusieurs officiers de l'Union Régionale des Caisses Populaires du diocèse étaient présents, notamment le président-fondateur Me Emile Gagnon, du Bic, M. Jean Bonneville, directeur du Service de l'Éducation, M. Gérard Roussel, du Bic, gérant de l'U.R.C.P. On a rendu hommage aux pionniers et aux artisans actuels.

Au 31 mai, la Caisse Populaire de St-Fabien comptait 1235 membres et un actif de \$725,240.63.

L'équipe administrative, qui assure la prospérité de cette Caisse sont MM. Jean-F. Gagnon, président, Camille Roy, vice-président, MM. Cyrice Cloutier et Simon Dastous, administrateurs, Arthur Belzile, du conseil de surveillance, Alcide Bellavance, gérant, et son adjointe Mlle Françoise Voyer, Mlle Jacqueline Boulanger, caissière, MM. Paul-Léon Belzile, Ernest Pelletier, de la commission de crédit.

## Au CED de Sayabec

Mme Réginald Côté présidait la dernière assemblée du Cercle d'Économie Domestique de Sayabec, qui s'est tenue en la salle de l'École Ste-Marie de Sayabec. Les messieurs, époux des membres, ont participé à la soirée agrémentée d'échanges de cadeaux de Noël. Il y eut également étude de trois questions suggérées par le Comité diocésain. Mme Roger Verreault les posa à l'assistance: a) les tâches domestiques suffisent-elles à remplir l'univers féminin? b) Pourquoi malgré tous les appareils modernes destinés à faciliter son travail, la maîtresse de maison est-elle plus affairée que jamais? c) la femme trouve-t-elle la plénitude au foyer?

La conférencière, Mme Pierrette Boudreau, de Val-Brillant, présentée par Mme Antoine Dumais, parla de l'épanouissement de la femme au niveau du foyer et de la société. Elle fut remerciée par Mme Angéla Bélanger.

Dans ses propos, M. le curé Gérard Leblond, donna une brève définition de la femme épanouie: "celle qui voit clair, qui donne de sa richesse morale pour une vie sociale plus riche, plus étendue.

Autobiographie, certes, que ce livre, mais en même temps récit d'une époque, d'une enfance, de la soumission féminine québécoise, aux années vingt. Et il faut voir comme tout cela est troussé, d'une plume non seulement habile et sûre, mais encore d'une encre franchement noire, indélébile. Bien des gens, je le crains, ne s'en remettront pas, qui habitent encore Québec, qui sont Ursulines ou qui gravitent dans l'ombre de ces forteresses de la bourgeoisie étouffante, relique des pires conventions sociales d'entre-les-deux-guerres. Si l'humour et la tendresse virile sont le propre de Claire Martin, la bêtise, la bonté bête, ne sont pas son fort. C'est pourquoi **DANS UN GANT DE FER** a tellement de valeur à mes yeux, c'est pourquoi j'attends la suite avec une telle impatience.

francion

Un volume, le Cercle du Livre de France, Montréal.

## Décès

— A Mont-Joli, le 16 décembre, à l'âge de 51 ans, M. Arthur Fortin, époux en premières noces de Marie-Jeanne Turgeon et en secondes noces de Germaine Pou-

liot.

— Au Sanatorium de Mont-Joli, le 17 décembre, à l'âge de 88 ans, M. Eugène Lavoie, fils de feu Eloi Lavoie et de Philomène Raymond, de Trois-Pistoles.

— A Montréal, le 16 décembre,

à l'âge de 25 ans, M. Louis-Jean Poirier, époux de Dame Germina Imbeault, de Lac-au-Saumon.

— A Causapsal, le 18 décembre, à l'âge de 70 ans, M. Félix Boulay, époux de Dame Alphon-sine Lévesque.

LA DIRECTION ET LE PERSONNEL DU RESTAURANT

# CHEZ LUIGI

LE ROI DE LA PIZZA



113, ST-GERMAIN

vous présentent des vœux de

**Joyeux Noël et de Bonne et Heureuse Année!**

RIMOUSKI

723-6232

# Auditorium

Rimouski Tél. 723-3646

à 7 h. et 10 h. 30 :

## "LE MOTEL DU CRIME"

(Twilight of honor)

- un drame fascinant de passion, meurtre, et courage...



METRO-GOLDWYN-MAYER presents A PERLBERG-SEATON PRODUCTION

starring **RICHARD CHAMBERLAIN**

You know him as Dr. Kildare!

Now see him in his first motion picture starring role!

# Twilight of Honor

DU 25 au 31 DECEMBRE

— deux grandes nouveautés —

à 8 h. 30 :

## "LA REINE DU COLORADO"

(The Unsinkable Molly Brown)

- en cinémascope-couleurs...
- en grand spécial à l'occasion des Fêtes la meilleure comédie musicale de tous les temps...
- un programme qui plaira à tous les cinéphiles...

the joy-filled story of America's own get-up-and-go gal... all the way from ragamuffin to riches!

**the Unsinkable MOLLY BROWN**

STARRING **JEBBIE REYNOLDS + HARVE PRESNEIL**

STARRING **D. BEGLEY + JACK KRUSCHEN + HERMIONE BODDELEY**

ON THE MUSICAL PLAY AND LYRICS BY **EDITH WILSON + RICHARD MORRIS** CHOREOGRAPHY BY **PETER GENNARO** SCREEN PLAY BY **HELEN DEUTSCH + ROGER EDENS** ASSOCIATE PRODUCER **CHARLES WALTERS** DIRECTOR **CHARLES WALTERS**

the original sound track album of "The Unsinkable Molly Brown." on MGM Records

CINE-JEUNES, SAMEDI 25, à 1 h. 30 :

## "Sur le chemin de la piste du Cirque" (couleurs)

- première fois à Rimouski pour les jeunes adm. : 25 cents.

- ce film merveilleux constitue un beau cadeau de Noël pour tous nos jeunes habitués...

**À notre distinguée clientèle un très JOYEUX NOËL**

À RIMOUSKI

# On réclame une école de formation de techniciens forestiers

Le Comité de l'industrie forestière de Rimouski, dans son mémoire présenté au Ministère des Terres et Forêts au cours des audiences publiques qui se sont tenues, la semaine dernière, à l'Université Laval, à Québec, recommande que le gouvernement ouvre une école à Rimouski pour la formation de techniciens forestiers.

Cette école pourrait être rattachée à l'Institut de technologie. Rimouski compte déjà plusieurs ingénieurs forestiers, aptes à dispenser de tels cours. Cette école permettrait d'accroître le nombre de techniciens forestiers nécessaires pour l'aménagement territorial forestier et autres tâches.

Le mémoire suggère aussi la nomination, par le Ministère des Terres et Forêts, d'un ingénieur forestier régional avec responsabilité sur les inventaires, l'aménagement forestier, l'exploitation et la protection des forêts.

Soutenant que le Ministère des Terres et Forêts devrait considérer Rimouski prioritaire, en lui accordant son attention immédiate, pour plusieurs raisons déjà énoncées en public, ledit mémoire soutient que Rimouski et le Bas-St-Laurent posent des problèmes spéciaux au domaine forestier.

Le Comité forestier, qui s'est fait entendre aux audiences publiques, recommande instamment au Ministère des Terres et Forêts que les lois et règlements favo-

risent, dans la mesure du possible, l'utilisation maximum de toutes les essences forestières existantes sur les concessions affermées.

Le Comité forestier est également d'avis que l'Etat devrait assumer la responsabilité des inventaires forestiers, en reconnaissant qu'un travail à cet égard est déjà commencé. Ces inventaires qui favoriseraient une meilleure planification dans l'exploitation des forêts privées et publiques.

## Exposition itinérante à Rimouski

Rimouski est l'une des cinq villes de la province qui accueillera l'exposition itinérante de peinture organisée par le Service des Arts plastiques du Ministère des Affaires Culturelles du Québec.

Cette exposition porte sur un demi-siècle d'histoire de peinture au Québec. Elle comprend trente oeuvres originales choisies à même la collection du Musée du Québec.

L'exposition sera présentée au début de 1966, dans une galerie mobile autonome, munie de son propre système d'éclairage, spécialement conçue et fabriquée en vue de son adaptation à n'importe quel cadre physique ambiant.

Le soir du vernissage, il y aura présentation de la collection par le directeur du Service des arts plastiques, M. Roland Boulanger, qui situera les oeuvres présentées

dans le contexte de l'art canadien.

Deux soirs plus tard, le même public sera soumis à une expérience d'initiation à l'art de regarder les oeuvres en adoptant tour à tour les points de vue de l'amateur ouvert, de l'analyste plastique et pictural, du critique, de l'historien de l'art, de l'esthéticien et de l'anthropologue culturel. Il y aura également un panel constitué de représentants de divers groupements d'intérêts possibles pour les arts plastiques afin de discuter publiquement les oeuvres de la collection et les énoncés du guide de la soirée précédente d'initiation. Après quoi, le public engagera le dialogue définitif avec les participants du panel.

Après Québec, en décembre, ce sera le tour de Rimouski, Gaspé, Chicoutimi et St-Hyacinthe.



Que l'écho des joies de Noël se répète tous les jours de l'an neuf.

Tels sont les voeux que nous formulons à nos amis et clients

MAGASIN 5 - 10 - 15  
**J.-EMILE THIBAUT**  
ET SON PERSONNEL

308, ST-GERMAIN

723-2064

**UNE PHOTO C'EST UN CADEAU**



Meilleurs voeux pour un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année

**STUDIO ROLAND MORIN**

3, ave ST-LOUIS

RIMOUSKI

723-2484

CHARLES DURANSEAU LTEE  
**DEMANDE**  
**INGÉNIEURS DIPLÔMÉS**

Pour travaux à Montréal

Ayant au moins trois années d'expériences des grands travaux. Bons traitements et avantages, opportunité d'avancement dans la direction. Adresse et curriculum vitae.

**CHARLES DURANSEAU, LTEE**

Division de contrats

2545, Jacques Hertel, Montréal 20.

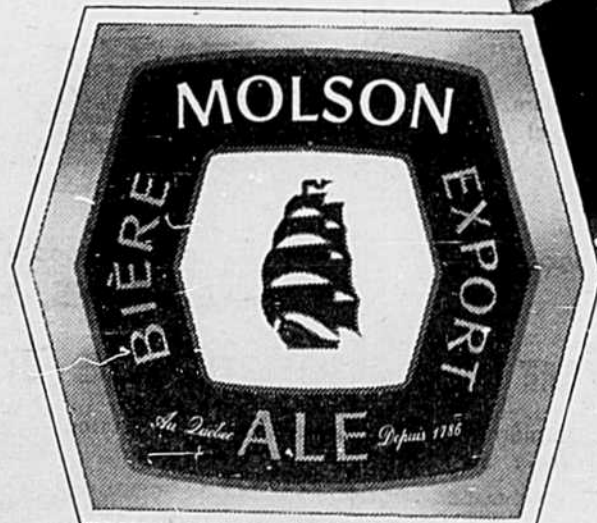


# Meilleurs VOEUX

**Marcel Jacob,**

voire distributeur Molson

a le grand plaisir de souhaiter à tous ses amis de la région joie et bonheur pour le temps des Fêtes et pour l'année qui vient.



## Une maison pour les étudiantes à l'Hôpital de Matane

Un chèque de \$78,000. vient d'être transmis aux autorités administratives de l'Hôpital St-Rédempteur de Matane pour permettre à cette institution hospitalière d'aménager un logement pour les étudiantes aide-garde-malades.

L'immeuble, qui sera érigé à proximité de l'Hôpital de Matane, sera construit avec des matériaux entièrement préfabriqués dans un avenir prochain.

Cette construction permettra d'aménager au sous-sol de l'édifice principal de l'Hôpital une cafétaria pour les besoins sans cesse croissants du personnel hospitalier.

## Les vœux de l'autorité militaire



Le brigadier Marcellin Lahaie, DSO, CD, général commandant intérimaire de la région militaire de Québec et son équipe offrent aux autorités civiles et religieuses, à la marine et à l'Aviation ses meilleurs vœux de Noël et de Bonne Année, en songeant aux parents et amis des militaires québécois, en service dans diverses parties du monde, particulièrement en Europe, au Moyen-Orient, en Indo-Chine et ailleurs. La séparation à cette époque des Fêtes, ajoute le brigadier Lahaie, est très difficile, mais il demeure convaincu que les parents de ces militaires sont fiers et éprouvent une satisfaction dans la conviction que leurs fils ou leurs maris dans ces régions éloignées sont les ambassadeurs de notre pays et servent à maintenir la paix.

### Les Boules

Mme Albert Thibault participe à une session d'étude d'une semaine à l'Institut Desjardins de Lévis. Secrétaire du comité local d'aménagement et déléguée à la zone Métis au B.A.E.Q., elle a été choisie pour représenter le sous-comité du tourisme.

M. Roland Béland et Mlle Lucienne Béland sont allés à Toronto au chevet de leur soeur Madeleine.



La maison

# Au Bon Goût Enr

*remercie sa clientèle pour la confiance qu'on lui a témoignée au cours de l'année qui s'achève et leur offre ses meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes.*

## OFFRE DE CARRIÈRE

Nous recherchons un candidat ambitieux et désireux de se créer un revenu élevé dans la vente d'articles imprimés et de calendriers publicitaires manufacturés dans la région. Ligne complète d'impressions de tout genre. Nous offrons également à ce candidat une ligne intéressante d'ameublement et de machine de bureau. CLIENTELE ETABLIE dans territoire intéressant.

De préférence avec expérience dans la vente et bilingue. Automobile indispensable. A temps plein ou partiel. Pour fixer entrevue écrire à C. P. 1240 ou téléphoner à 562-0422, Matane.



Acceptez nos vœux les meilleurs à l'occasion de

NOËL

et du

NOUVEL AN

Nous sommes maintenant réorganisés et prêts à accepter toutes commandes ou contrats.

## ROGER LECLERC

EBENISTE

555, ST-GERMAIN

(Garage Napoléon Jean)

RIMOUSKI

723-2675

## À NOËL...



## "TRANS-CANADA"

- NOEL A NOTRE-DAME  
Pierre Noles aux grandes orgues
- SOIREE DES FETES  
chez Idas Deschênes FR-9'2
- NOEL DANS LE VENT  
avec Les Loups, les Intimes, etc.
- NOEL A LA TROMPETTE  
avec Léo Denis
- AIRS DES FETES  
avec la famille Huard
- CHANTS DE NOEL  
avec les Petits Chanteurs de la Nature

Venez faire votre choix chez

### GUITÉ & RUEST ENR.

RIMOUSKI, P.Q.

80, rue St-Laurent

Tél. 723-7534

# Meilleurs VOEUX

pour un

Joyeux Noël

et une

Bonne et Heureuse Année

à chacun d'entre vous

Tels sont les vœux que formulent à votre intention les autorités de la

## Municipalité de Rimouski-Est

Le capitaine Georges Chouinard, maire et les conseillers

Georges-Antoine Bouchard, Roger Roy, Léonard Turcotte, Laurent Tardif, Albert Pineau et Jean-Yves Richard,

le chef de police Yvon Couture et le greffier, Hervé Lavoie.



M. Rosaire Levasseur et son personnel, présentent à tous leurs clients et amis des vœux de

Joyeux Noël

et

d'Heureuse Année

### ROSAIRE LEVASSEUR

SALON DE BARBIER

78, CATHEDRALE

RIMOUSKI





Les cours de préparation au mariage se donneront à partir de la mi-janvier dans douze localités du diocèse de Rimouski, soit à Amqui, Bic, Cabano, Causapsal, Matane, Mont-Joli, Price, Sayabec, St-Germain, St-Robert, St-Yves et Trois-Pistoles. Les couples intéressés à suivre ces cours sont invités à entrer en contact avec l'un des membres du personnel-clerc des presbytères ci-dessus précités.

## Unité Sanitaire de Rimouski

Clinique d'immunisation et de vaccination:  
 NAZARETH: jeudi 30 décembre, de 10 h. à 10 h. 30.  
 ST-ROBERT: jeudi 30 décembre, de 2 h. à 3 h.  
 Il n'y aura pas de clinique de vaccination à Rimouski vendredi après-midi le 31 décembre. Les bureaux seront fermés à midi.  
 Clinique antituberculeuse:  
 RIMOUSKI (U.S.): le mardi 28 décembre, à 1 h. 30.



Que la fête de NOËL et la NOUVELLE ANNEE apportent dans tous les foyers JOIE, SANTE, PROSPERITE

## La Compagnie Atlantic, Ltée

95, LEONIDAS

RIMOUSKI

## Deux nouveaux prêtres à Causapsal et Cap-Chat

Le 26 décembre, deux fils du Bas St-Laurent et de la Gaspésie recevront l'onction sacerdotale.

Ces jeunes Eudistes célébreront leur première messe, le lendemain, dans la paroisse même où ils seront élevés au sacerdoce.

Le R. P. Gaétan Pelletier, fils de M. Albert Pelletier, fils adoptif de M. et Mme Edgar Jourdain, de Cap-Chat, sera ordonné par Son Exc. Mgr N.-A. Labrie, eudiste, directeur national des Oeuvres Pontificales missionnaires.

En l'église de Causapsal, Son Excellence Mgr Louis Lévesque, archevêque-coadjuteur de Rimouski, fera prêtre M. Marc-Henri Rioux, fils de M. et Mme Adrien Rioux, de cette ville matapédiennaise.

Les Pères Pelletier et Rioux ont poursuivi leurs études théologiques au Scolasticat de Limbourg, près de Hull, et leur noviciat à Charlesbourg.

### Mont-Joli

Cours de céramique — L'École St-Joseph sera pourvue d'un four à céramique et les élèves, qui fréquentent cette institution, pourront suivre des cours dans cette discipline, dès janvier prochain. Peut-être les adultes seront-ils conviés à des cours du soir!

Hospitalisés — A l'Hôpital St-Joseph de Rimouski, le colonel Jos. Pineault et M. Raymond Gendron, du CNR.

Décès — Un nonagénaire avantageusement connu, M. Georges Levasseur, est décédé à l'âge de 90 ans. Il avait épousé Marie-Louise Ouellet, décédée il y a quelques années. M. Levasseur laisse son fils Paul, d'Alma, et son épouse; sa fille Anne-Marie et son époux Roger Haine, d'Alma; sa bru Mme Albert Levasseur (Lucille Beaudet) de Québec, ainsi que plusieurs petits-enfants.

Naissances — Andrée-Lyne, enfant de M. et Mme Roland Gagnon (Florence Campbell).

Dany-Robin, enfant de M. et Mme Gilles Marquis (Jeannine Paradis).

### Le service postal des jours de fêtes

Les vendredi 24 et 31 décembre 1965: service complet comme aux jours ordinaires.

Les samedi 25 décembre 1965 (Noël et 1er janvier 1966 (Jour de l'An): service de guichet, aucun; service de cases postales, aucun; service de facteurs, aucun; levée des boîtes de rues, aucune; routes rurales, aucune; réception et acheminement des correspondances, aucune.

Les lundi 27 décembre et 3 janvier 1966: service complet comme les lundis ordinaires.

Le jeudi 6 janvier 1966 (Fête des Rois): service complet comme aux jours ordinaires.  
 (signé) Roger Robitaille  
 Maître de poste.

### Décès

— A Pointe-au-Père, le 15 décembre, accidentellement, à l'âge de 34 ans, M. Louis-Philippe Imbeault, employé au Sanatorium de Mont-Joli, époux de Dame Maria Bernard.

— A Ste-Blandine, le 17 décembre, subitement, à l'âge de 73 ans, décédait Mme Alfred Proulx (Eugénie Proulx), du rang double de Ste-Blandine.

### POUR LA...



Vente, location et réparation de machines à écrire, machines à additionner.

L'imprimerie Gilbert  
 RIMOUSKI

## DISQUES



LE CADEAU QUI PLAIRA SUREMENT!

- CHRISTMAS IN THE AIR  
 The voices of Walter Schumann T-9016
- THE SOUNDS OF CHRISTMAS  
 Ted Waring T-1260
- CHRISTMAS IN GERMANY  
 Various artists T-10095
- CHRISTMAS IN FRANCE  
 Childs Singers of Versailles T-10108
- REFLEXIONS  
 Roger Wagner Chorale P-8491
- CHRISTMAS IN ZITHERLAND  
 Ruth Welcome T-1782

LE PLUS GRAND CHOIX DE DISQUES CHEZ

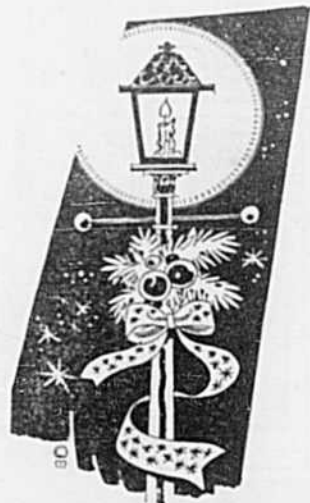
## GUITÉ & RUEST ENR.

RIMOUSKI, P.Q.

80, rue St-Laurent

Tél. 723-7534

Que la paix de Noël vous accompagne toute l'année.  
 BONHEUR  
 SANTE  
 JOIE  
 PROSPERITE



Votre spécialiste en recouvrement de planchers

VENTE ET POSAGE

## Romuald Turgeon & Fils, Inc.

723-8174

1, ave Michaud

RIMOUSKI

JOYEUX NOËL  
 et  
 BONNE ANNEE  
 à tos nos clients  
 et amis



## ERNEST DOUCET

EPICIER - LICENCIER

W. DOUCET, prop.

723-7596

366, St-Germain

RIMOUSKI



## LE SERVICE SAUCIER

ENR.

est heureux de vous présenter ses voeux de

JOYEUX NOËL

et de

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

723-3213

192, ST-GERMAIN

RIMOUSKI

## Croire à la paix



Soit dit  
entre nous

Émile GERVAIS, S.J.

La visite de S. S. le pape Paul VI à l'assemblée des Nations Unies est la manifestation d'une foi intrépide dans la possibilité de la paix. Son discours proclame l'obligation de procurer la paix, obligation qui incombe à tout homme et par-dessus tout aux gouvernants, qui tiennent dans leur main le sort du monde.

Cette intervention de leur chef, qui a remué le monde, rappelle d'une manière solennelle leur devoir aux chrétiens, en tant que disciples du Christ. Avant tout, croire à la possibilité de la paix, en dépit de tous

les obstacles qui s'y opposent. Nous devons reconnaître la force de l'opinion éclairée exerçant sur les pouvoirs publics une pression soutenue en faveur de la paix. Par-dessus tout, nous devons faire confiance à l'Esprit qui agit sur les intelligences et les coeurs avec force et suavité. Aussi, les derniers papes, apôtres de la paix, ont sans cesse recommandé comme le moyen propre à l'assurer, la prière fervente qui attire les grâces et obtient le secours de Dieu.

Les chrétiens doivent en plus croire à la nécessité de travailler pour la paix. Avec ténacité et discernement, selon les moyens de chacun, ils doivent seconder leurs chefs spirituels qui ont engagé le combat. Ainsi, tous ensemble, ils suivront notre Saint Père le pape Paul VI qui a choisi pour son règne ce programme de paix : "contribuer au développement dans l'humanité de sentiments et de procédés opposés à tout conflit violent et homicide, favorables au contraire à tout règlement pacifique, civil et rationnel des rapports entre les nations ; soutenir la coexistence harmonieuse et la collaboration fructueuse entre les peuples par la proclamation des principes humains supérieurs, capables de tempérer les égoïsmes et les passions dont procèdent les affrontements militaires."

### Décès de Mme Auguste Mongrain



De nombreux parents et amis ont assisté, le 13 décembre, en l'église de St-Yves, aux funérailles de Mme Auguste Mongrain (Marie-Anne Charest), décédée à l'âge de 75 ans. La croix était portée par le capitaine Georges Chouinard, maire, et le cercueil par MM. Gérard Chénard, Hormidas St-Laurent, Emile St-Pierre, Joseph Collin, Armand Lajoie et James Harney.

Un long cortège a accompagné les restes mortels au cimetière de Ste-Luce pour l'inhumation.

Mme Mongrain laisse ses filles Mme Henri Blanchet (Florence), de Price, Mme Paul-Emile D'Anjou (Yvette), de St-Yves, Mme Onésime Gagnon (Gilberte), du Bic, Mme Ivanhoe Roy (Irène), de St-Yves ; ses fils MM. Roland et Adolphe Mongrain, du Manoir Normandie à St-Yves, Philippe Mongrain, de Ste-Agnès ; ses gendres MM. Blanchet, D'Anjou, Gagnon et Roy ; ses brus Mme Adolphe Mongrain (Rita Goulet), Mme Philippe Mongrain (Rita Langis) ; sa soeur Mme Eugène Gagnon (Bernadette), de Lucville ; ses frères MM. Auguste Charest, de New York, Adélar Charest, de Windsor, Ont., et leur épouse ; une autre belle-soeur Mme Auguste St-Laurent, de St-Bruno, Lac St-Jean, qui conduisaient le deuil, pour la plupart. On remarquait aussi M. et Mme Carmel St-Laurent, Mme Andréa Gagnon, Mlle Jeanne d'Arc St-Laurent, de St-Bruno, Lac St-Jean, M. Robert Charest, de Windsor, les familles Armand et Michel Charest, de Matane. La défunte laisse 22 petits-enfants et 2 arrière-petits-enfants.

## Pour lui le cadeau qu'il aime se trouve au Magasin Langlois



Il vous suggère de choisir dans son vaste assortiment de cadeaux pratiques et toujours si agréables à recevoir.

- pantoufles
- cravates
- chemises
- gants
- robes de chambre
- gilets
- pyjamas
- foulards

Complets - Paletots - Chapeaux - Souliers

Joyeux Noël et Bonne Année

## MAGASIN V. LANGLOIS

CONFECTION POUR HOMMES ET JEUNES GENS

BIC — 736-4313



LA DIRECTION ET LE PERSONNEL DE

## LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ROBERT



PRÉSENTENT

LEURS MEILLEURS VOEUX

DE

NOËL ET DU JOUR DE L'AN

A tous nos sociétaires, sincères remerciements pour l'encouragement passé. Nous sollicitons votre appui continu ; à toute la population nous souhaitons la plus cordiale bienvenue.

TUILES VINYL ET DE CAOUTCHOUC — PRELART A LA VERGE — Vente et pose

## LES ENTREPRISES G. ROY, LTÉE

POSEURS D'EXPERIENCE — ESTIMES GRATUITS

65-A, de l'Evêché — RIMOUSKI — 724-4157

MARBRE — TERRAZO — CIMENT FINI — MOSAIQUE — TUILE CERAMIQUE ET PLASTIQUE



## Au comité de l'aérotechnique



Un éminent sociologue et homme d'affaires, M. Léonard Fournier, de Québec, à Rimouski, fait partie du Comité consultatif de l'aérotechnique au Ministère de l'Éducation.

Ce Comité consultatif, formé par le Service de l'Enseignement spécialisé au Ministère de l'Éducation, est composé de représentants du Ministère et de l'Indus-

trie. Son mandat est de suggérer au Ministère de l'Éducation les mesures à prendre pour que l'enseignement offert à l'Institut d'aérotechnique de Dorval, soit orienté de façon à répondre à la demande du personnel qualifié dans ce secteur.

La création du comité découle du programme d'envergure entrepris cette année au Ministère de l'Éducation, en vue d'améliorer la formation professionnelle et humaniste des diplômés de l'Enseignement spécialisé et de concevoir les programmes académiques en fonction du marché du travail.

L'enseignement des techniques aéronautiques a pris tellement d'ampleur depuis 1964 qu'on dut, après l'Institut de technologie de Laval, installer des locaux à Dorval. Cet endroit permet aux étudiants de prendre contact direct avec la technique aéronautique

### St-Hubert

M. l'abbé Pierre-Noël Hallé, aumônier diocésain, était l'animateur à une soirée Lacordaire tenue au collège St-Jean-Baptiste, récemment. Douze certificats d'honneur, attestant dix années de fidélité à la doctrine Lacordaire,

furent décernés à cette occasion. M. Jean-Marie Mailloux agissait comme maître de cérémonie à cette réunion qui se termina par un succulent goûter.

Une soirée d'amateurs se tiendra, le 28 décembre, au profit de la J.R.C. Il y aura danse, chants, musiques. Les profits serviront à l'achat de rideau pour la salle du collège où se tiendra la soirée. La population est cordialement invitée et les adultes sont les bienvenus à cette soirée animée par des jeunes J.R.C.

### Vos plantes de maison ont soif !

Si les plantes, comme certains animaux, pouvaient crier leurs besoins, notre monde serait étourdi par le bruit. Heureusement, pour nos oreilles, les plantes ont un autre mode d'expression : la couleur de leur feuillage.

Le manque d'azote, par exemple, est identifié par un feuillage pâle, vert-jaunâtre. Le rendement est de beaucoup diminué, notamment chez les plantes à feuilles, tels que des foins et les légumes foliacés. Une insuffisance de phosphore se traduit généralement par une croissance réduite. Quant aux symptômes de déficiences potassiques, on les observe sur le contour de la feuille où il y a brunissement ou apparition de points jaunâtres.

### Ste-Odile

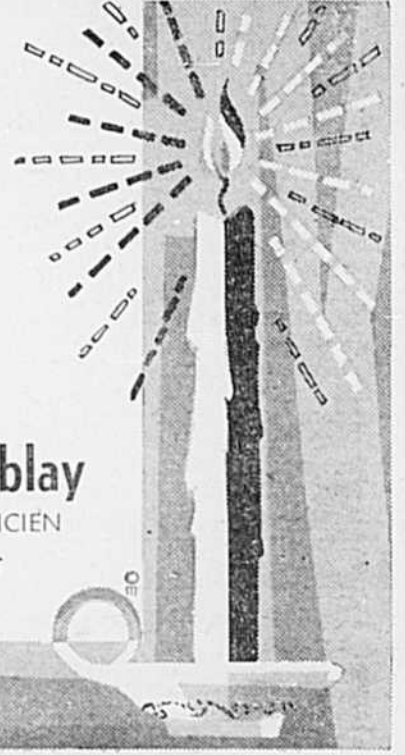
**Baptême** — Le 20 novembre, Daniel, enfant de M. et Mme Marius Lévesque (Céline Bérubé), Parrain et marraine, M. et Mme Philippe Beaupré.

**Décès** — Michel, enfant de M. et Mme Rodrigue Lauzier (Emilienne Proulx). Le bambin était âgé de deux ans.

Le 10 décembre, M. Lionel Roy, époux de Dame Irène Ross. Il était âgé de 40 ans.

## Joyeux Noël et Bonne Année!

A tous nos clients et amis nous offrons nos meilleurs souhaits à l'occasion des Fêtes.



**Léopold Tremblay**  
ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN  
27 1/2 ST-LAURENT  
RIMOUSKI

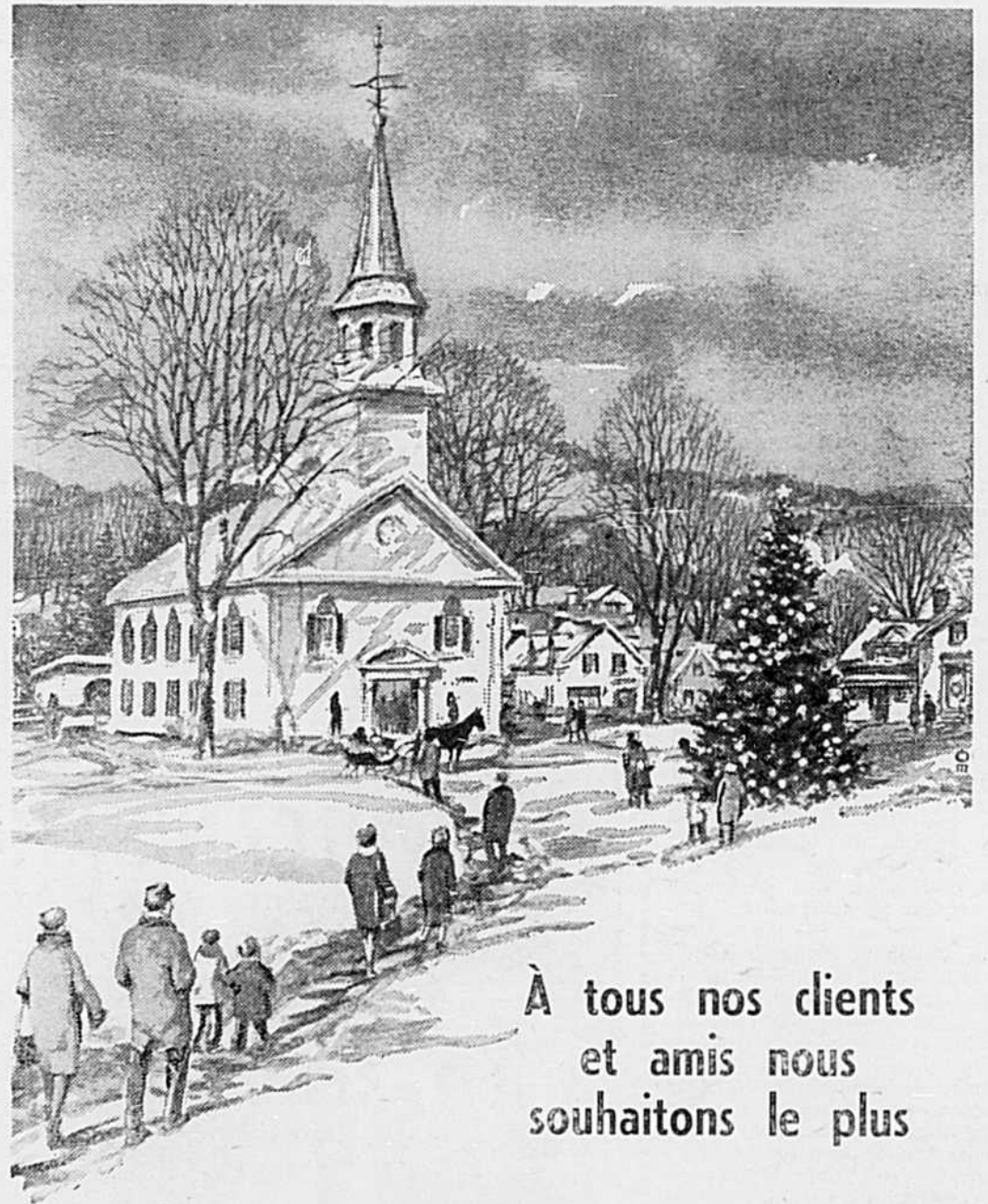
Nos meilleurs voeux à l'occasion de Noël et du Jour de l'An



LA BRASSERIE O'KEEFE LIMITEE



ZÉNON OUELLET, AGENT



À tous nos clients et amis nous souhaitons le plus

JOYEUX NOËL!

LA DIRECTION ET LE PERSONNEL

**Les Enchères Cherrier**  
LIMITEE

105, rue St-Germain

Rimouski

## Deux scouts de la Reine à Matane

La troupe scout de Matane, dont l'existence remonte à 1943, compte ses premiers scouts de la Reine. Cet insigne honneur a été conféré à Jean Deschênes et à Eddy Thériault, au cours d'une récente cérémonie rehaussée par la présence de personnalités religieuses et civiles du milieu.

Cette décoration est la plus haute du mouvement. Le récipiendaire doit être de "première classe", posséder douze badges, ou insignes attestant qualification dans des domaines spécialisés et être admis à cet insigne honneur par les chefs de la Fédération.

Dans une brève allocution, le député de Matane, M. Jacques Bernier a dit que le scoutisme était une merveilleuse école de civisme où les jeunes peuvent mettre à profit leur esprit d'initiative tout en s'initiant à la vie active communautaire à l'âge adulte.

Il y aura ralliement, le 28 décembre, des scouts, louveteaux et

guides de Matane. Chaque groupement auront des agapes suivies d'une soirée à l'École Victor Côté, dans l'esprit scout. Les parents seront de la fête.

## La générosité des étudiants

La Croix-Blanche a suscité de nombreuses générosités durant la campagne de cadeaux pour les malades mentaux, qui s'est termi-

née le 15 décembre.

L'Association Générale des Étudiants du Pavillon de Philosophie du Séminaire de Rimouski a fait parvenir une somme de \$30 tandis que les étudiantes du collège classique des Ursulines à Ri-

mouski ont confectionné une quarantaine de sacs à cosmétiques pour les dames hospitalisées au Pavillon Psychiatrique de Mont-Joli. Chaque sac a été pourvu de rouge à lèvres, de sachet de poudre, de peigne. Geste de générosité digne d'éloges!

## Décès de Mme Arcade Paquet

D'imposantes funérailles ont été faites, en l'église de St-Anaclet, à Mme Arcade Paquet (Graziella Paquet), décédée le 2 décembre à l'âge de 43 ans.

Outre son époux, lui survivent un fils Robert et une fille Denise; son père M. Pierre Paquette; ses beaux-parents M. et Mme Joseph Paquet, de St-Anaclet; ses sœurs Mme Adèle Paquet (Germaine), Mme Aurèle Proulx (Gilberte), Mme René Julien (Anita), de St-Anaclet; ses frères Louis et Roland, de Hauterive, Maurice, Antonio, Marius et Jean, de Baie-Comeau; ses beaux-frères MM. Adèle Paquet, Aurèle Proulx, René Julien, Raymond Desjardins (Baie-Comeau); ses belles-sœurs Mmes Louis, Roland, Maurice, Antonio, Marius et Jean Paquet.

Nos sincères condoléances.

## St-Yves

Baptêmes — Le 6 novembre, Mario, fils de M. et Mme Julien Meunier (Roselle Fillion). Parrain et marraine, M. et Mme Sylvio Gagnon.

Edith-Nancy, enfant de M. et Mme Claude Roy (Yvette Lafrance). Parrain et marraine, M. et Mme Edgar Roy.

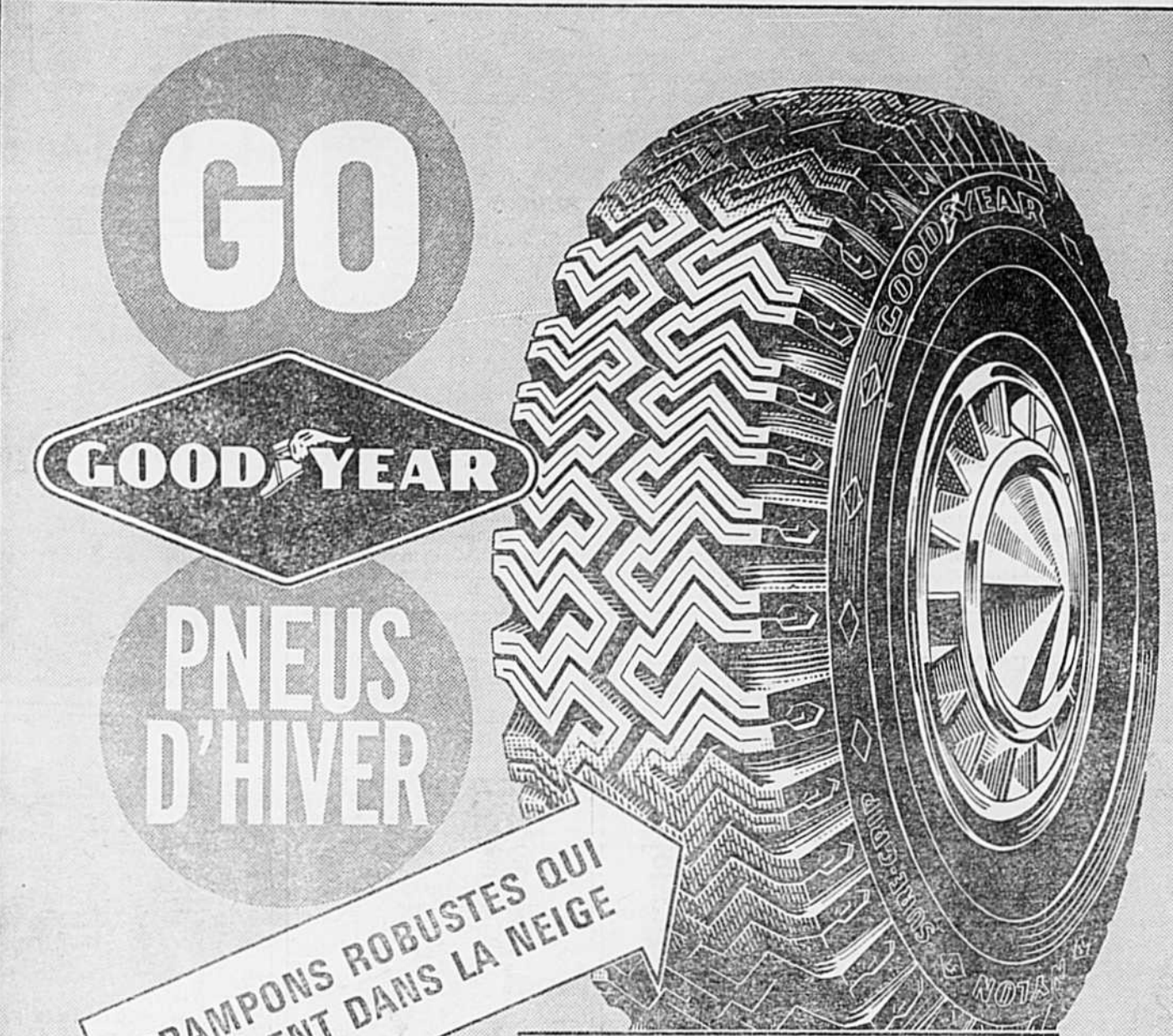
Le 13 novembre, Gilles-Donald, enfant de M. et Mme Noël Boucher (Rose-Aline Fortin). Parrain et marraine, M. et Mme Yvon Longchamp.

Le 28 novembre, Suzanne, enfant de M. et Mme Clément Soucy (Gemma Roy). Parrain et marraine, M. et Mme Gilles Lafond.

Le 5 décembre, Herman-Serge, enfant de M. et Mme Dieudonné Rousseau (Rita Pouliot). Parrain et marraine, M. et Mme Herman Pouliot.

Bruno-Jean, enfant de M. et Mme Roger Bernier (Gaétane Jean). Parrain et marraine, Réjean et Gaétane Bernier, oncle et tante de l'enfant.

Le 12 décembre, Francis, enfant de M. et Mme Walstan Létourneau (Rachel Vignola). Parrain et marraine, M. et Mme Hector Roussel.



**GO**

**GOOD YEAR**

**PNEUS D'HIVER**

**CRAMpons ROBUSTES QUI MORDENT DANS LA NEIGE**

**TRACTION ET ÉCONOMIE**

À PARTIR DE \$ **16.25** 6.50/13 sans chambre à air avec échange

**Nous posons aussi les fameux crampons "SECO STUDS"**

**LA VULCANISATION MODERNE, Ltée**

VENTE — SERVICE — VULCANISATION ET RECHAPAGE

362, rue St-Germain RIMOUSKI Tél. 723-7843

## CLUB INTERNATIONAL DE CORRESPONDANCE

50, Place Crémazie, Suite 302, Montréal 11, P.Q. 387-9696

Si toutes les femmes et si tous les hommes se donnaient la main...  
Le plus grand pas serait fait pour résoudre les problèmes humains...

Élargissez vos horizons avec des êtres qui vous comprennent.

### Avantages des membres

Listes régulières de nos nombreux membres féminins et masculins, transmises sans frais.  
Nos listes sont classées pour servir toutes les exigences, par ordre de :  
Profession, Aptitudes sociales et artistiques,  
Age, Sièges récréatifs où les membres peuvent se rencontrer,  
Description physique,

**But du club :** Amical, social, matrimonial et intellectuel

Ce Club vous confère un sérieux avantage financier! Pourquoi payer un dollar et plus pour obtenir un seul nom aléatoire, quand nous fournissons régulièrement des listes considérables à nos membres, pour la modique somme de \$5.00 — Sur réception de votre cotisation, vous recevrez par retour du courrier votre carte de membre qui vous confère tous les avantages ci-haut énumérés. 50, Place Crémazie, Suite 302, Montréal 11, P.Q.

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE où vous désirez recevoir votre correspondance : .....

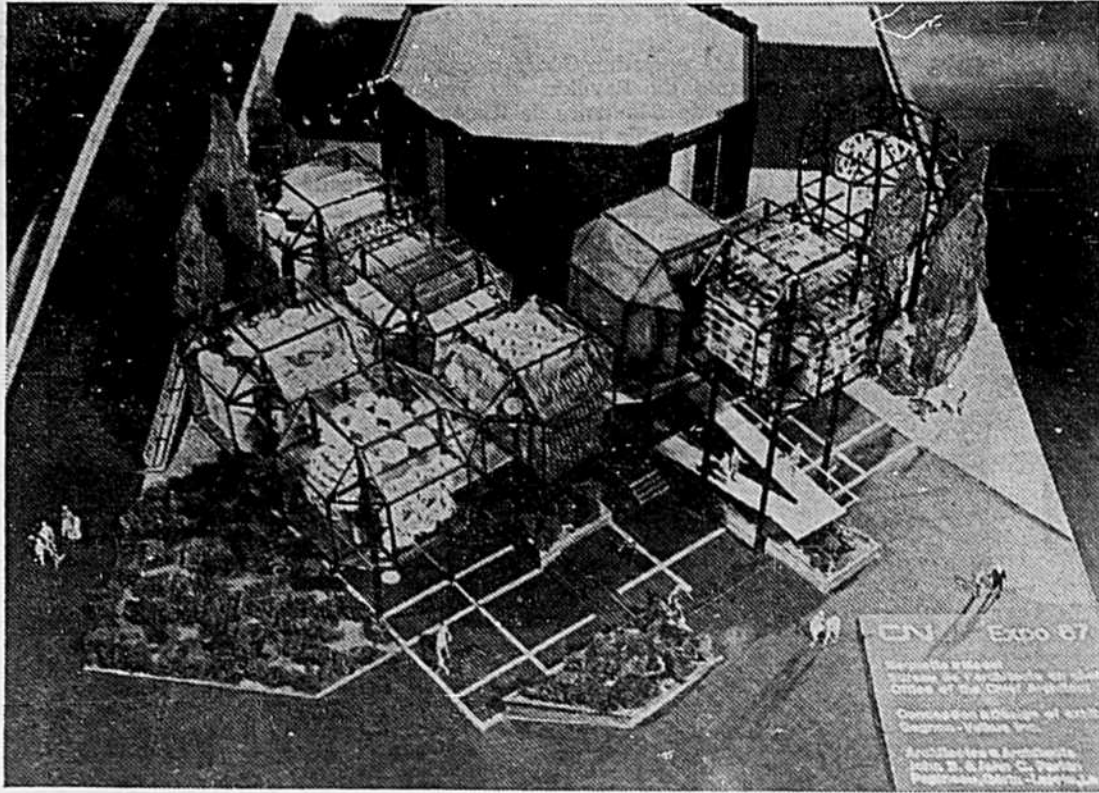
VILLE ..... TELEPHONE .....

Votre DESCRIPTION PHYSIQUE .....

INDIQUEZ vos désirs et aspirations .....

Vos noms et adresses n'apparaîtront pas dans nos listes, chaque membre sera doté d'un numéro — TOUT EST DONC CONFIDENTIEL.  
N.B. Nous écrire en donnant tous les détails vous concernant. J.V. 4/12/65





**TEMPS ET MOUVEMENT.** — Le pavillon du Canadien National à l'Expo 67 se composera de grands polyèdres ressemblant à des pierres précieuses taillées, reliés à une salle de cinéma d'une capacité de 200 spectateurs. Le double thème du pavillon, c'est le temps et le mouvement. Le pavillon montrera aux visiteurs de quelle manière le temps et le mouvement influent sur leur vie quotidienne et sur le monde qui les entoure. Le thème du temps sera développé dans les polyèdres, tandis que celui du mouvement le sera dans le cinéma.



Que chaque voyage  
dans nos voitures en 1966  
vous soit toujours un plaisir.

**La Cie d'Autobus Rimouski, Ltée**  
36, Léonidas RIMOUSKI 723-7041

**JOYEUX NOËL  
et  
BONNE ANNÉE**



Puissent les joies de Noël  
se poursuivre l'année durant dans  
chacun de vos foyers.

**Centre de Couture BERNINA**  
J.-E. St-Pierre, prop.  
74, Cathédrale RIMOUSKI 723-7052

**L'ÉPICERIE NATIONALE, ENR.**



VOTRE EPICIER LICENCIÉ  
BIÈRE ET PORTER  
ARTICLES DE PÊCHE ET DE CHASSE

Vous souhaitez un

**Joyeux Noël**  
et une  
**Bonne et Heureuse Année**

24, TSSIER

723-6501

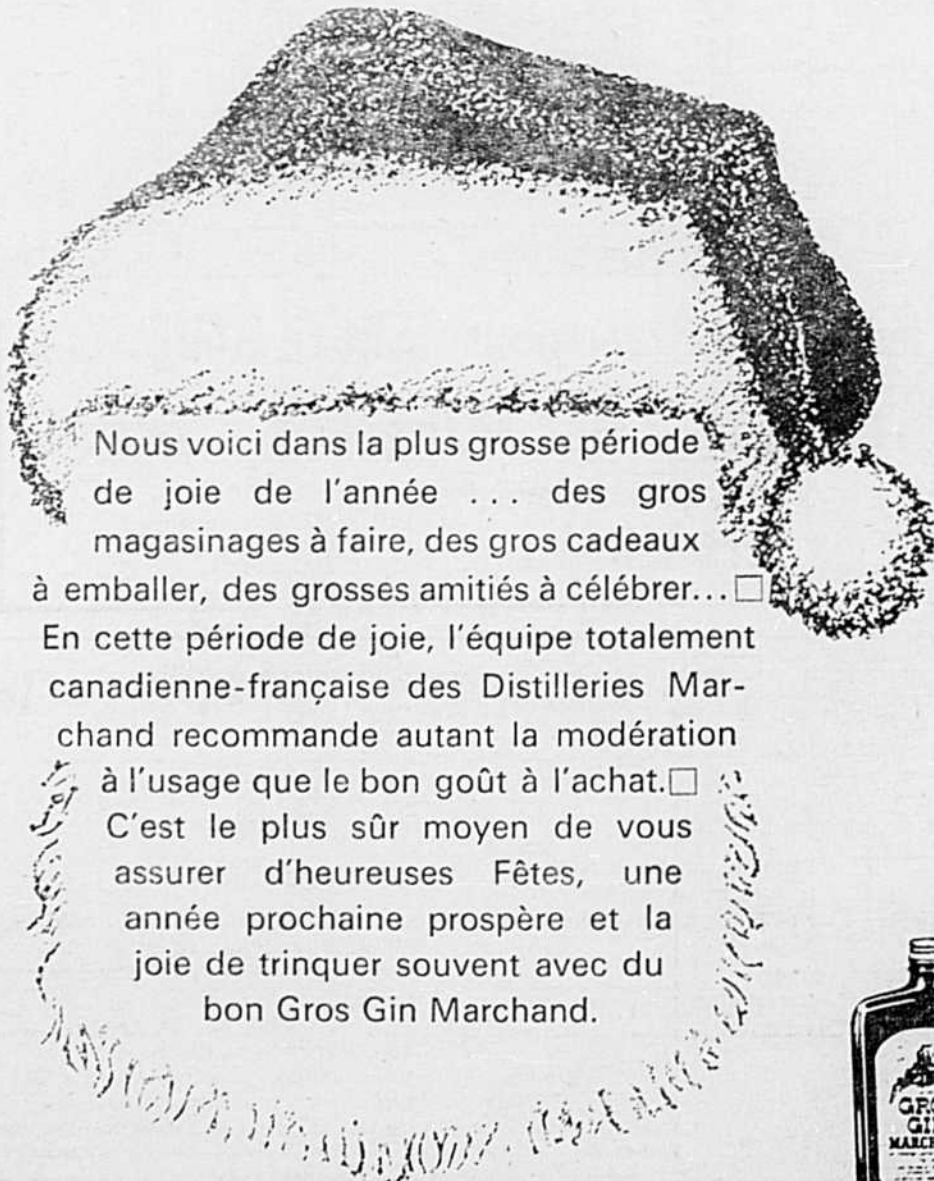


Meilleurs vœux à l'occasion  
de la

**FÊTE DE NOËL**  
et de la  
**NOUVELLE ANNÉE**

**CANADIAN PETROFINA LTÉE**  
et son distributeur autorisé  
**HARNEY PETROLES**

RIMOUSKI-EST  
11, ave Goulet 723-5858



Nous voici dans la plus grosse période  
de joie de l'année ... des gros  
magasinages à faire, des gros cadeaux  
à emballer, des grosses amitiés à célébrer...  
En cette période de joie, l'équipe totalement  
canadienne-française des Distilleries Mar-  
chand recommande autant la modération  
à l'usage que le bon goût à l'achat.  
C'est le plus sûr moyen de vous  
assurer d'heureuses Fêtes, une  
année prochaine prospère et la  
joie de trinquer souvent avec du  
bon Gros Gin Marchand.



**LES DISTILLERIES MARCHAND LIMITÉE**  
véritablement canadiennes-françaises

10 oz (no 166D de la Régie) \$2.10  
25 oz (no 166E de la Régie) \$4.80  
40 oz (no 166F de la Régie) \$7.30



**JOYEUX NOËL**  
**VOEUX SINCÈRES POUR UNE ANNÉE HEUREUSE**  
Merci pour l'encouragement reçu  
et veuillez croire que nous apprécierons  
votre patronage en l'An 1966.

**GÉRARD SAUCIER**  
COURTIER D'ASSURANCE AGRÉÉ

110, Trépanier RIMOUSKI 723-3478

## Reconnaissance officielle du Syndicat de l'U. C. C.

Le Service Forestier de l'Union Catholique des Cultivateurs du diocèse de Rimouski vient d'être reconnu par la Commission des relations du travail du Québec comme représentant des employés forestiers de la compagnie Price, district de Rimouski-Métis.

M. Marcel Parent, du Service Forestier de l'U.C.C., souligne que cette reconnaissance officielle fut possible par l'adhésion de la plupart des travailleurs forestiers de la compagnie Price, au cours d'une

pénétration officielle syndicale organisée par le Service Forestier, l'été dernier.

Cette accréditation va permettre au Service Forestier (U.C.C. de Rimouski) de négocier une convention collective de travail qui apportera sûrement de grandes améliorations à ces travailleurs forestiers.

La compagnie Price était le seul important employeur du diocèse dont la main-d'oeuvre forestière échappait à la convention collective de travail.

### FATIGUE DE CES CHANGEMENTS DE PILES ? Voici une bonne nouvelle pour vous !

MAICO a créé un nouvel appareil auditif ne requérant AUCUN CHANGEMENT DE PILE ! C'est si vrai qu'il ne possède même pas de compartiment à cet effet. Une cellule génératrice se recharge d'elle-même la nuit, pendant que vous dormez !

Voilà TRANSIST EAR, le nouvel appareil auditif qui se porte TOUT ENTIER dans l'oreille. Aucun fil, aucun tube... Rien ne paraît ! Pratique et discret, TRANSIST EAR s'enlève et se remet en place en quelques secondes et chaque modèle est conçu pour s'adapter parfaitement aux formes de l'oreille. Si vous hésitez à essayer cet étonnant appareil parce que sa nouveauté vous laisse perplexe, voici une nouvelle qui finira de vous convaincre: TRANSIST EAR est entièrement garanti par MAICO, le nom le plus réputé dans ce domaine depuis près de 30 ans ! Alors, pourquoi attendre plus longtemps quand vous pouvez profiter d'un tout nouvel appareil, plus pratique et plus économique qui vous fait mieux entendre. Voyez et essayez TRANSIST EAR chez les spécialistes de MAICO à Québec.

#### SERVICE AUDITIF MAICO

Centre Médico-Dentaire  
895, Côte d'Abraham  
QUEBEC 4

Stationnement gratuit:  
garage White Rose (voisin)

(7)

### Saint Nicolas à Ste-Agnès

Plus de trois cents enfants étaient les invités de saint Nicolas, en la salle paroissiale de Ste-Agnès, le 12 décembre, avec la complicité... des cercles d'abstinents de la paroisse.

M. Marcel Parent était le maître de cérémonie tandis que M. Lionel St-Laurent, président des Lacordaire, accompagnait le légendaire personnage qui distribuait friandises et bonbons à tous les jeunes visiteurs.

Des chants de Noël furent exécutés par les chorales juvéniles de la localité, particulièrement celle de Soeur Marie de Liesse, ursuline.

### Elle gagne le concours international

C'est une ex-Trois-Pistoloise, Mme Mariette Rousseau-Vermette, déjà célèbre tapissière de Ste-Adèle, dont les oeuvres exposées à Rimouski, au début de l'année, sous les auspices de l'Alliance Française, firent les délices de toute la région, vient de gagner le concours international organisé pour la création du tissu devant servir à la fabrication du rideau de théâtre de l'édifice de la Confédération à Ottawa.

Le patron primé, seule entrée canadienne, est un tissu de laine dans les tons de bleu, vert et violet. Il servira au rideau de scène tout en donnant le ton à la décoration du théâtre.

La société Cleyn & Tinker, de Huntingdon, Québec, exécuta sur ses métiers la pièce de tissu primée.

### Matane

A la Régionale des Monts — M. François Vinet vient d'être nommé secrétaire-trésorier et administrateur à la Régionale Scolaire des Monts. Il succède à M. Olivier Sasseville, démissionnaire. M. Vinet était directeur de l'Ecole des Métiers de Matane depuis 20 ans.

Budget municipal — La Municipalité de Matane étudiera son budget annuel, qui s'éleverait, pour 1965-66, à \$405,763.25. La taxe de vente rapporterait environ \$140,000. Il y aurait même un léger surplus au budget, selon les prévisions.

Thème de l'Exposition — Le Jeune Commerce, qui organisera l'Exposition de 1966, à tenir du 14 au 18 juillet, au colisée local, a déjà choisi le thème de cette foire régionale: "s'unir pour progresser".

A la Ville — M. Olivier Philibert assumera les fonctions de secrétaire-trésorier de la Ville de Matane dès le 1er janvier prochain. Il remplacera M. J.-E. Dionne.

### Ingénieurs

C. P. 340 Tél.: Bur. 723-5027  
Dom. 723-6109

#### Leroux, Roy & Associés

INGENIEURS - CONSEILS  
Travaux municipaux - Structure  
Expertises - Evaluations  
Electricité - Chauffage - Plomberie  
Ventilation - Surveillance  
Bureau: 8, rue St-Edmond,  
Résidence: 202, de la Cathédrale,  
Rimouski, Qué.

#### Ménard & Marsan

INGENIEURS - CONSEILS  
Travaux maritimes et municipaux  
Structures, Expertises, Surveillance  
76, Cathédrale 723-6644  
RIMOUSKI

#### Jean-Marie Marquis & ASSOCIES

INGENIEURS - CONSEILS  
TRAVAUX MUNICIPAUX  
TRAVAUX MARITIMES  
EXPERTISE  
211, avec Cathédrale 723-6614

### Architectes

#### Gaston Martin

a.d.b.a.  
ARCHITECTE  
160, ave de l'Evêché RIMOUSKI  
723-7436

### RESTAURANT

#### HONG KONG

Cuisine chinoise et canadienne  
164, Evêché 723-7848  
RIMOUSKI

Tél. 723-2678  
Rés. 723-6138

#### Ls-Georges Rousseau

ENTREPRENEUR-SCULPTEUR  
Agent de carrières  
SPECIALITE:  
Monuments en marbre et en granit  
Aucun intermédiaire  
directement du manufacturier  
Atelier: 400, St-Germain  
RIMOUSKI

## Bertin & Fils Ltee.

DECORATEURS  
REMBOURREURS  
DE MEUBLES

- REMODELAGE
- POLISSAGE
- REPARATION
- DE MATELAS
- FABRICANTS
- DE MATELAS
- ET MEUBLES
- SPECIALISTES
- EN TAPIS

383, St-Germain Rimouski  
Tél. 723-6555

### Avocats

#### Asselin & Asselin

AVOCATS  
Derome Asselin, B.A.  
R.-E. Asselin, C.R.  
Bureaux: 156, de l'Evêché  
RIMOUSKI

#### Casgrain, Casgrain & Crevier

AVOCATS  
Perreault Casgrain, C.R.  
André-P. Casgrain, B.C.L.  
Marcel Crevier, M.Sc.C., LL.L.  
44, ave de la Cathédrale  
RIMOUSKI

#### Gagnon, Gagnon & Lepage

AVOCATS  
Paul-Emile Gagnon, C.F.  
J.-Claude Gagnon  
Martin-C. Lepage  
152-A, rue de l'Evêché,  
RIMOUSKI

#### Gendreau, Beaulieu & Gendreau

AVOCATS  
Arthur Gendreau, C.R.  
Chs-Alphonse Beaulieu, C.R.  
Paul-Arthur Gendreau, B.A., LL.L.  
160, de l'Evêché 724-4416  
RIMOUSKI

#### Rosaire Bérubé

AVOCAT & PROCUREUR  
171, St-Germain 723-7175  
RIMOUSKI

#### Tessier & D'Anjou

AVOCATS & PROCUREURS  
Maurice Tessier, C.R.  
Charles D'Anjou, C.R.  
Téléphone 723-7861 - 723-7862  
148, St-Germain RIMOUSKI

### Arpenteurs

#### Louis-Léo Doyon

ARPEUTEUR-GEOMETRE  
Ingénieur-Forestier Conseil  
Edifice Lepage 723-7324  
209, St-Germain RIMOUSKI

#### Leblanc & Houde

Arpenteurs-Géomètres  
Ingénieur Forestier-Conseil  
Guy Leblanc, ing.-f., a.g.  
Raymond Houde, a.-g.  
160, Evêché - B.P. 787 - 723-3838  
Si occupé, signalez: 723-3840  
RIMOUSKI

### SPECIALISTE DE LA VUE

## Dr Claude Leclerc, O.D.

OPTOMETRISTE  
VERRES DE CONTACT

148, St-Germain RIMOUSKI 724-4350  
Edifice Woolworth-Dominion

#### Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés

E. H. Knight & Co.  
COMPTABLES AGRES  
MONTREAL — RIMOUSKI — QUEBEC  
54, ave Cathédrale

#### Georges Masson, L.S.C.

COMPTABLE AGREE  
206, de la Cathédrale, Rimouski Tél. 723-3223

#### McDonald, Currie & Co.

COMPTABLES AGRES  
Rimouski — Associé résident: Gérald Séguin, C.A.  
6, ave de la Cathédrale — Case postale 934 — 723-7808  
Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, St. John, N.B., Halifax, Sept-Îles, Sherbrooke, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver

#### MARTIN & D'ANJOU, INC.

Henri-A. Martin, C.d'A.A., prés. — Paul Martin, C.d'A.A., gér.  
COURTIERS D'ASSURANCES AGRES  
160, rue de l'Evêché — RIMOUSKI  
C. P. 129 — 723-2344

### Notaires

#### Joseph Bérubé

NOTAIRE  
Cessionnaire du greffe du notaire Eudore Couture  
160, de l'Evêché 723-2342  
RIMOUSKI

#### Roland Gagnon

NOTAIRE  
52, de la Cathédrale  
723-5983 C. P. 387  
RIMOUSKI

#### Albert Goulet

NOTAIRE  
Bureau à 144, rue de l'Evêché  
(Edifice Gilbert)  
RIMOUSKI  
Bureau à Luceville, tous les soirs,  
du lundi au samedi à sa résidence.  
739-4352

### Assurances

#### Maurice De Champlain

INC.  
135, rue de l'Evêché  
RIMOUSKI  
Tél. 723-7841 - Rés. 723-2150  
Case postale 1070  
Assurance: automobile, feu,  
vie, accident, maladie.

Tél. Bureau 723-2344  
Tél. Résidence 723-3456

#### Henri-A. Martin

Comptable public enregistré  
160, de l'Evêché RIMOUSKI

### Chiropraticiens

#### Jean-M. Guay, d.c.

CHIROPATICIEN  
N.C.M., Chiro-Maitre rayons X  
210, St-Germain — 723-3655  
RIMOUSKI

#### Dr Jules Lambert, d.c.

Docteur en chiropratique  
RAYON X  
24, Cathédrale 723-6326

### Chirurgiens-Dentistes

#### Dr Georges Raymond

D. D. S.  
Chirurgien-Dentiste  
Centre Médical  
298, St-Germain RIMOUSKI  
Jours: lundi au vendredi  
9 h. à 12 h. — 1 h. 30 à 5 h.  
Soirs: lundi, mercredi, vendredi  
7 h. 30 à 9 h. 30 p.m.

## GÉRARD LABRIE

ENTREPRENEUR EN CONSTRUCTION

### TERRAINS A:

Ste-Agnès - St-Pie-X - Notre-Dame du Sacré-Coeur

3, rue LeBel RIMOUSKI 723-5208  
POUR ETRE BIEN A L'ABRI HABITEZ UNE MAISON LABRIE

## Monuments & Architecture Enr.

BENOIT MARTIN, prop.

Usine à Pointe-au-Père — Tél. 723-3033

Ligne complète de: Monuments, Epitaphes, Pierres tombales,  
Statues, Groupe pour Calvaire, Autels, Chemin de croix en  
granit pour cimetières.

4, 3e Avenue, Rimouski-Est — Tél. 723-8132



DIRECTEURS DE FUNERAILLES  
COURTOISIE ET DISCRETION

### SALONS

à Rimouski, St-Robert, St-Fablen,  
Bic et Les Hauteurs  
avec air climatisé

SERVICE D'AMBULANCE  
24 heures par jour avec  
oxygène et radio-téléphone

Nouvelle flotte de véhicules les  
mieux équipés pour assurer  
le meilleur service

## La Maison Claude Ouellet Inc.

Bureau: 20, Rouleau, Rimouski — 723-3325

## En prison pour de la monnaie contrefaite

Le Greffier de la Paix de Rimouski eut à enregistrer le plaidoyer d'un jeune Québécois, emprisonné depuis trois mois déjà, faute de cautionnement, qui avoua avoir eu en sa possession de la monnaie contrefaite et d'en avoir fait circuler. Le juge le condamna sur-le-champ à un mois de prison additionnel.

Les autres condamnations se rapportaient à : 1. un chasseur de St-Jean Port-Joli, ayant exercé son tir sur un terrain de club de la région. \$100 d'amende et les frais; 2. une compagnie de Transport de la ville ayant transporté des marchandises sans le permis d'amende et les frais; 3. un gade de la Régie des Transports: \$20 ragiste de Rimouski dont l'un des camions circulait sur la route publique avec des freins défectueux: \$10 d'amende et les frais; 4. un citoyen de St-Charles-Garnier pris en flagrant délit au volant de son véhicule dans un état voisin de l'ébriété: \$50 d'amende et perte de permis de conduite pour trois

### Travaux municipaux à St-Jean-de-Dieu

La Commission Municipale de Québec vient d'approuver vingt-quatre projets municipaux d'une valeur de \$3,140,170.50 en vertu de la loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux.

Au nombre des 565 projets soumis par 295 municipalités du Québec, ayant reçu des prêts s'élevant à \$100,723,135.28, nommons les municipalités de St-Jean-de-Dieu village, pour la pose de conduite d'eau une usine de filtration, un réservoir d'eau stable, des bornes-fontaines (\$218,333.33) et St-Omer de Bonaventure. Dans cette localité, il s'agit d'un projet complet d'aqueduc et de protection contre les incendies qui entraînera des déboursés de \$158,666.66.

### Obsèques civiques à Maurice Labbé

La mort subite d'un constable de la Cité de Rimouski, M. Maurice Labbé, 39 ans, a suscité d'unanimes regrets. Ses obsèques, à caractère civique, en l'église de St-Robert-Bellarmin, ont rallié de nombreux parents, amis, Chevaliers de Colomb, confrères du défunt, représentants de divers mouvements. M. Amédée Tremblay portait le drapeau colombien. Des membres de la Police Municipale de diverses municipalités régionales rimouskoises formaient une haie d'honneur autour du cercueil. C'est le sergent Louis-Philippe Pouliot qui porta la casquette du défunt, posée sur un coussin, tandis que des constables portaient le cercueil soit MM. Jean Beaulieu, Rodolphe Côté, Jean-Yves Dionne, Jean-Guy St-Pierre, Léandre Lavoie et Grégoire Mercier. C'est le R. P. Jean Labbé, o.m.i., d'Ottawa, oncle du défunt, qui officiait au service. Il était assisté des abbés E. Jalbert et E. Chouinard. M. le curé Patrice Gallant avait pris place au choeur avec quelques membres du clergé.

M. Labbé laisse, outre son épouse (Janine Alain, i.l.), ses enfants Hélène, Denis, Marc, Johanne, Louise, Guy, Diane et Yvan; sa mère Mme Charles Labbé, de Notre-Dame du Sacré-Coeur; sa belle-mère Mme Emilien Alain, de St-Robert-Bellarmin; ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs M. et Mme Roland Labbé, de Ste-Odile, M. Jean-Louis Labbé, de Montréal, M. et Mme Rodrigue Labbé, de Chute-aux-Outardes, Mme Louis-Philippe Dubé (Yvette), de Beauséjour, Mme Léopold Gendreau (Jeannette), de Nazareth, Mme Lionel Marmen (Blanche), de Rimouski, Mme Jean-Guy Maréchal (Madeleine), de Montréal, Mme Jacques Pelletier (Thérèse), de Montréal, Mme Bertrand Amiot (Aline), de St-Robert-Bellarmin, Mme Albert Labbé, de Rimouski, M. et Mme Thomas Roy, de St-Jean d'Iberville, M. Robert Alain, de Joliette, M. Jacques Alain, de St-Robert-Bellarmin.

Nos sincères condoléances.

mois; 5. un jeune homme devra repenser son attitude quand il se trouve en présence d'une automobile qui le tente, pour ne plus s'en emparer pour une ballade. Un mois de méditation forcée en tête.

### Décès de M. Jean-Guy Bérubé

Le vendredi 17 décembre, en l'église de St-Donat, en présence de nombreux parents et amis, eurent lieu les funérailles de M. Jean-Guy Bérubé, époux de Dame Marie-Louise Desgagnés, décédé à l'âge de 33 ans.

C'est M. l'abbé Pierre-Noël Hallé, fils de St-Donat, aumônier diocésain des Lacordaire, qui officiait au service funèbre, assisté de diacre et de sous-diacre. M. l'abbé René Bérubé, cousin, lut l'évangile. L'homélie fut prononcée par l'abbé Hallé.

Le défunt laisse, outre son épouse, deux jeunes fils, ainsi que plusieurs frères et soeurs dont M. Pierre Bérubé, de Rimouski, la R. S. Ste-Marcelle, des Petites Soeurs de la Ste-Famille. Il était le fils de M. J.-Z. Bérubé, de St-Donat, et le gendre de M. et Mme Alphonse Desgagnés, de Luceville.

Nos sincères condoléances.

### Music-hall

Le lendemain de Noël à 8 heures du soir, Elaine Bédard présentera, aux téléspectateurs du réseau français de Radio-Canada, des invités de qualité à l'émission Music-hall.

On entendra d'abord l'une de

nos meilleures diseuses, Renée Claude, émouvante interprète des chansonniers du Québec et d'ailleurs. Puis on verra le caricaturiste Normand Hudon dans un numéro dont lui seul, ici, semble avoir trouvé le secret. Il y aura également: le

réputé ténor de Québec, Richard Verreau; le chanteur de charme Robert Demontigny; la chorale de l'Université de Montréal, sous la direction de Fernand Graton, et, enfin, les Freddy's (un tireur d'élite et sa femme).

## Les magasins AMIOT, ENR.



remercient tous leurs clients et amis et leur offrent des voeux de bonheur à l'occasion de

### NOËL et du NOUVEL AN

Un merci cordial à notre dévoué personnel.

16, CATHEDRALE  
723-2183

28, LAVOIE  
723-3361



# UN Joyeux Noël

DE GEORGES TURCOTTE, Enr.



### ET GAGNEZ LE RÉVEILLON DE NOËL

Chaque achat de \$5.00 à notre magasin vous donne droit au réveillon de Noël que vous offre Georges Turcotte. Un appel téléphonique avertira la personne chanceuse, le 23 décembre, et dans la nuit de Noël, un réveillon familial lui sera livré avec les compliments du Magasin Georges Turcotte, Enr.

CONCENTREZ VOS ACHATS DE CADEAUX — HABILLEZ-VOUS CHEZ GEORGES TURCOTTE, ENR., GAGNEZ CE PLANTUREUX REVEILLON DE NOEL OFFERT DANS LA PLUS PURE JOIE DES FETES.

Propre à ses traditions le magasin Georges Turcotte, Enr., assume cette année encore les frais d'un succulent réveillon de Noël pour tous les membres de votre famille à vous d'en profiter.

## GEORGES TURCOTTE ENR.

32, ave de la CATHEDRALE

RIMOUSKI

## Un carnaval d'hiver à Rimouski ?

Une réunion préliminaire tenue à l'hôtel-de-ville, samedi avant-midi, sous la présidence de M. John Zauhar, directeur municipal des Loisirs de la Cité, a favorisé un échange d'opinions sur l'opportunité de tenir un carnaval d'hiver à Rimouski même. Une trentaine de représentants de divers organismes et des municipalités de Sacré-Coeur, Nazareth, Bic, où se tiennent déjà des carnivals d'hiver réussis, ont dialogué.

Dans son allocution de bienvenue, M. Zauhar tenta de persuader l'assemblée qu'il fallait trouver un thème, une formule inédite pour la promotion d'un carnaval à Rimouski, qui ne détruirait pas les organisations existantes dans les localités des alentours et même qui leur permettrait d'organiser leurs réjouissances populaires tout en tenant compte d'une certaine unité de pensée et d'action à obtenir dans un comité central de coordination.

On objectera que Rimouski n'avait pas encore son Colisée et que la rigueur du climat ne favorisait pas la tenue de démonstrations en plein air, à des dates rigoureusement déterminées. On admit aussi l'organisation déjà bien structurée de certains organismes de loisirs familiaux et sportifs : le Club des Raquetteurs à Ste-Blandine, le Club de Ski, la glissoire de Bic et ses attractions connexes. On parla de visites intermunicipales pour créer, selon un pro-

gramme bien élaboré, une ambiance de joie populaire. La question monétaire fut effleurée. On ne fit pas preuve d'imagination, par timidité ou par prudence, le travail d'organisation en étant à la phase préliminaire, pour suggérer positivement une formule nouvelle à exploiter afin de ne pas plagier les festivités au niveau de festival d'été ou d'hiver dans des centres populaires à l'Est de Québec. On parla même d'insérer une journée de loisirs culturels. Et la participation des étudiants et des jeunes travailleurs fut particulièrement souhaitée pour réussir l'exploit. Car c'en serait un véritable de réussir un carnaval d'hiver à Rimouski, à une époque aussi tardive de l'année quand déjà plusieurs municipalités des alentours ont déjà structuré leur propre carnaval et que Rimouski n'aura son Colisée qu'au printemps, tard.

Toutefois, une autre réunion sera nécessaire pour préciser les positions avant d'opter définitivement pour un carnaval d'hiver à Rimouski, en 1965-66. Elle se tiendra à l'hôtel-de-ville de Rimouski, samedi prochain.

Quelques messieurs furent nommés pour faire un sondage, durant la semaine, auprès des diverses associations ou organismes qui souscriraient à la formule, à définir, nous le répétons, dès samedi. Ce sont MM. Maurice Painchaud, Jean-Marie Boucher, Zénon Ouellet, Paul (Pull) Lavoie, Roch Dumais, Jean-Marc

Desrosiers, Florian Malenfant, le vicaire Jean-Guy Roy, de Nazareth.

Pour faire vraiment original, pourquoi ne pas s'en tenir, en l'améliorant, la formule expérimentée, ces jours derniers, à Rimouski, par l'illumination de la Place St-Germain, la parade, fort

réussie, du Père Noël, le récital populaire d'orgue et de chants de Noël. Un carnaval de Noël, chez nous, mais en l'amplifiant et en l'améliorant. Ou un festival qui se grefferait sur le RENDEZ-VOUS MUSICAL du Choeur Andréa, en le prolongeant pour y ajouter une section d'art théâtral, de beaux-arts, d'athlétisme. Dans nos spacieux gymnases, des spécialistes, une vingtaine, pourraient préparer un

spectacle bien rodé qui mettrait en valeur, aussi bien gymnastes que leurs disciples, des gens du milieu, ayant besogné ferme toute l'année. Autant de spectacles qui nécessitent plus de travail d'équipe de gens du milieu que d'argent. Puisqu'on insiste tant sur l'aspect originalité, le côté financier et l'apport communautaire. Une simple opinion.

A. G.



### Chez les louveteaux de Price

Cheftaine de la meute des louveteaux de Price, Mlle Cécile Ouellet reçoit la promesse d'allégeance au mouvement de quatre louveteaux de sa localité en présence de l'aumônier, l'abbé Robert Saindon. Parents et amis des scouts et louveteaux de la municipalité ont participé à cette cérémonie de promesse. (Studio Laurent, Price)



PHOTO MORIN

L'HOTEL DE VILLE DANS SA TENUE DES FETES

Son honneur le Maire et les échevins  
de la

# CITÉ DE RIMOUSKI

présentent à toute la population leurs meilleurs voeux pour un

**JOYEUX NOËL et une HEUREUSE ANNÉE**

# Les compagnies et les corporations souscrivent \$17,376. aux oeuvres

Voici la liste des souscripteurs de la section des Compagnies et Corporations à Rimouski :

Ont souscrit : \$1,500.00 : Son Exc. Mgr Charles-Eugène Parent, Archevêque; \$600.00 : la Banque Provinciale du Canada, la Cité de Rimouski; \$550.00 : la Banque Canadienne Nationale; \$350.00 : les Rév. SS du St-Rosaire; \$300. : Québec-Téléphone, St. Lawrence Distributing; \$250.00 : Congrégation des Frères du Sacré-Coeur; \$200.00 : British American Oil, la Laurentienne Compagnie d'Assurances, la Brasserie Dow; \$150. : Rimouski Transport Ltée; \$125. : Hôtel St-Louis; \$100. : Alliance Cie Mutuelle d'Assurance, Boulevard Chevrolet Inc., Casgrain et Casgrain, Avocats, Mitis Limitée, Denis Transport, Dominion Store, Gendreau Irénée marchand de Fruits et Légumes, Soucy Automobiles Inc., Séminaire de Rimouski, la Société St-Jean-Baptiste, Hôpital St-Joseph; \$80.00 : Traders Finance Corporation, J.P. Malenfant & Cie Ltée; \$75.00 : la Caisse Populaire de Rimouski, J. L. Demers Ltée, La Metropolitan Life; \$70.00 : Maison Provinciale des Filles de Jésus; \$65. : Household Finance Corporation; \$60. : Assurance-Vie Desjardins; \$55. : Imperial Oil, Albert Michaud Inc.; \$50. : la Banque Royale du Canada, Trust General du Canada, La Cie de Transport du Bas St-Laurent, Maurice DeChamplain assurances générales, Ferronnerie de Rimouski, les Avocats Gendreau et Beaulieu, Hôtel du Boulevard, Industrial Acceptance Corporation, L'Industrielle Cie d'assurance, la Laiterie Laval Enr., la Sauvegarde Cie d'assurance, Lebel Lingerie, la Ménagère Coopérative de Consommation, la Mutual Life, Wilfrid Ouellet & Fils, Samson, Bélair, Côté, Lacroix, le Syndicat de Rimouski, Texaco Canada Ltée, la Brasserie O'Keefe, les Chevaliers de Colomb 3e degré, le Club Rotary, la Commission Scolaire de la ville de Rimouski, la Banque de Montréal, Magasin Legaré; \$40.00 : Dionne Automobiles Inc., Albert Michaud, Michaud & Fils Auto; \$35.00 : Electro Ltée, Great West Cie d'Assurance, Imprimerie Gilbert Ltée, Irving Oil, Pavages Laurentien; \$30.00 : General Motor Acceptan-

ce Corp., Ferronnerie du Golfe, Bellavance Inc.; \$25. : Jos. Beaulieu & Fils Inc., Bertin & Fils Enr., Charles-Omer Bérubé, Bissonnette & Frère, Isidore Blais, Boulangerie Thériault, La Cie d'Equipement et de Construction, J. R. D'Anjou & Fils Ltée, Robert Dessureault, les Enchères Cherrier Ltée, Foyer du Textile, Garage Ruest & Arsenault, Hôtel Manoir National, Hôtel Motel Normandie, Jos. Hupé, entrepreneur, Maison H. H. Lepage, Niagana Finance Cie, Pharmacie Saucier, Poisson de Gaspé Ltée, Produits de Béton Rimouski Inc., Rimouski Automobiles Inc., Cie d'Assurance Royal Globe,

Simpson Sears Ltd., Talon Rimouski Ltée, Woolworth Cie Ltée, Canadian Import, Centre diocésain Lacordaire, Conseil Central des Syndicats Catholiques de Rimouski Inc., Magasin Eaton, la Solidarité Cie d'Assurance, Ouellet Automobiles Ltée, Demers Rimouski Ltée, Moore Business Forms Ltd, Cie d'Assurance Vie de Montréal, Magasin Au Bon Goût; \$20.00 : Army Navy, Amiot & Goulet Enr., Au Bleu de Roi, Hôtel Georges VI, Hôtel St-Germain, Roger Leclerc, ébéniste, Robert Sénéchal Ltée, Zellers Ltée, Adjusters & Appraisers Ltd., Atlantic Dry Kiln, Restaurant la

Chaumière et le Gourmet, les Immeubles St-Albert Inc., Pharmacie St-Germain; \$15.00 : Salon Funéraire Claude Ouellet, Magasin United, Vachon Inc., Burroughs Business Machines; \$10.00 : Louis Amiot Enr., Au Joli Pied, Beaulieu Enr., Jean Beaulieu Enr., Bijouterie Capitole, Boulangerie et Meunerie du Séminaire, Boulangerie Lacasse, Chez Laurette Enr., Chez Madame Créations, la Cie d'Autobus Rimouski, Construction J. R.L., Garage Duchesne Enr., Golfe Equipement, Hôtel Collin, Hôtel du Havre, Marché Heppell Enr., Pharmacie Bon Secours, Pharmacie Moreault, Restaurant Mon Copain, Restaurant Monaco, Rimouski Sportif Enr., Marcel Rochette Ltée, Salon des Fleurs, Service Amiot Enr., Service Marquis Ltée, Service Saucier-Fina Enr., Sherwin William Ltd., Vitreterie Générale, Verreault Ltée, Vulcanisation Moderne, Buanderie Automatique Enr., Laiterie Pasteur, Entreprises

Gérard Roy Ltée, Librairie Fides. COMPAGNIES DE L'EXTÉRIEUR; \$100.00 : Kraft Foods Ltd., Syndicat de Québec, Pollack Ltée; \$75.00 : Produits Avau du Canada; \$50.00 : Cie Dominion Blank Book, MacMillan Bloedel & Powell River Quebec Ltd., Vachon Inc.; \$25.00 : Dunn Carbon & Ribbons Co. Ltd., W.-H. Perron, Biscuits Lido, J.-Chas Cusson, Javex Co., Reithman's Inc., Dulac Inc., A. Lasseonde & Fils Inc., W. H. Schawartz & Soas Ltd., La Mutuelle Service Santé du Québec, la Cie Paquet Inc., les Produits Diamant Ltée; \$15.00 : J. Cohen Ltée, Catelli Foods Ltd., Lever Brothers; \$10.00 : Progress Brand, G. E. Murray, Mines Safety Appliances, Canadian Canners, Duchesneau & Trudeau, Librairie Beauchemin, Merit Insurance, Canadian Tires & Repairs, Miller Clothing, J.-A. Desy Ltée, Cie Wellis-Ltée, Norman Wade, Pepsi-Cola.

JOYEUX NOEL !  
BONNE ET HEUREUSE ANNEE  
A TOUS NOS CLIENTS ET AMIS !

## LÉO ABOUSSAFY, INC.

Embouteilleur de SPRITE et COCA-COLA  
autorisé sous contrat avec Coca-Cola, Ltée

MONT-JOLI  
C. P. 1000  
775-4569

Aux fêtes servez les délicieux breuvages :  
SOLEX, CREAM SODA, TAB



La direction et le personnel

de

# l'Hôtel du Boulevard



vous prie  
d'agréer l'expression  
de leurs meilleurs souhaits  
à l'occasion de

*Noël*  
et du  
*Jour de l'An*

114, ST-GERMAIN

723-2054

Votre service de gazoline

# GO



## GAZ OUELLET

DE

- RIMOUSKI
- MONT-JOLI
- TROIS-PISTOLES
- AMQUI
- STE-ANNE-DES-MONTS
- MATANE

vous souhaite un

*Joyeux Noël*

et des vœux sincères pour

*l'An nouveau*



POUR UN  
JOYEUX NOËL  
OFFREZ  
DE LA MUSIQUE !

Disques : "Select" et "Alouette"

- NOELS ANCIENS  
par Jacques Douai LD-341
- NOEL  
Les Petits Chanteurs de la Côte d'Azur
- NOEL EN CROIX  
Robert Jeff Pastorale
- VENEZ, DIVIN MESSIE  
Cathédrale de Nantes
- NOEL  
avec André d'Assary
- NOS CHANSONNIERS  
avec Jean-Pierre Ferland

Pour le plus grand choix c'est  
CHEZ

**GUITÉ & RUEST ENR.**

RIMOUSKI, P.Q.

80, rue St-Laurent

Tél. 723-7534

**Padoue**

Une soixantaine d'hommes sont affectés aux travaux d'hiver. Une somme de \$34,170. sera dépensée à cet égard.

M. et Mme François St-Amand (Micheline Corbeil), de Matane, ont visité leurs grands-parents M. et Mme François Béland.

M. Alphonse Massé a été nommé récemment président du cercle de l'U.C.C. en remplacement de M. Hector Ouellet. M. Paul-Emile Ouellet succède à M. Gérard Lavoie. M. Albert St-Laurent assume les fonctions de secrétaire.

Six marguilliers ont été élus, le 12 décembre, conformément à la nouvelle Loi des Fabriques, soit MM. Albert St-Laurent, Octave Blanchet, Laurent Lavoie et Adolphe Ouellet. Secrétaire d'élection, Mme Frs Béland.

M. Bertrand Béland est en congé chez ses parents.  
Vient de paraître

**Décès**

— A Québec, le 5 décembre, à l'âge de 76 ans, M. Antoine Lamarre, époux de Dame Maria McKinnon, de St-Ulric, où eurent lieu les obsèques.

— A St-Narcisse, le 6 décembre, eurent lieu les funérailles de Mme Ulfranc Soucy (Alphéda Frouk), décédée à l'âge de 75 ans. Elle était la sœur de Mme Genyague Protin, de Rimouski.



Sincères remerciements pour le bel encouragement que nous avons reçu depuis notre ouverture.

Nous vous souhaitons un

**Joyeux Noël**

Santé, bonheur et prospérité pour 1966.

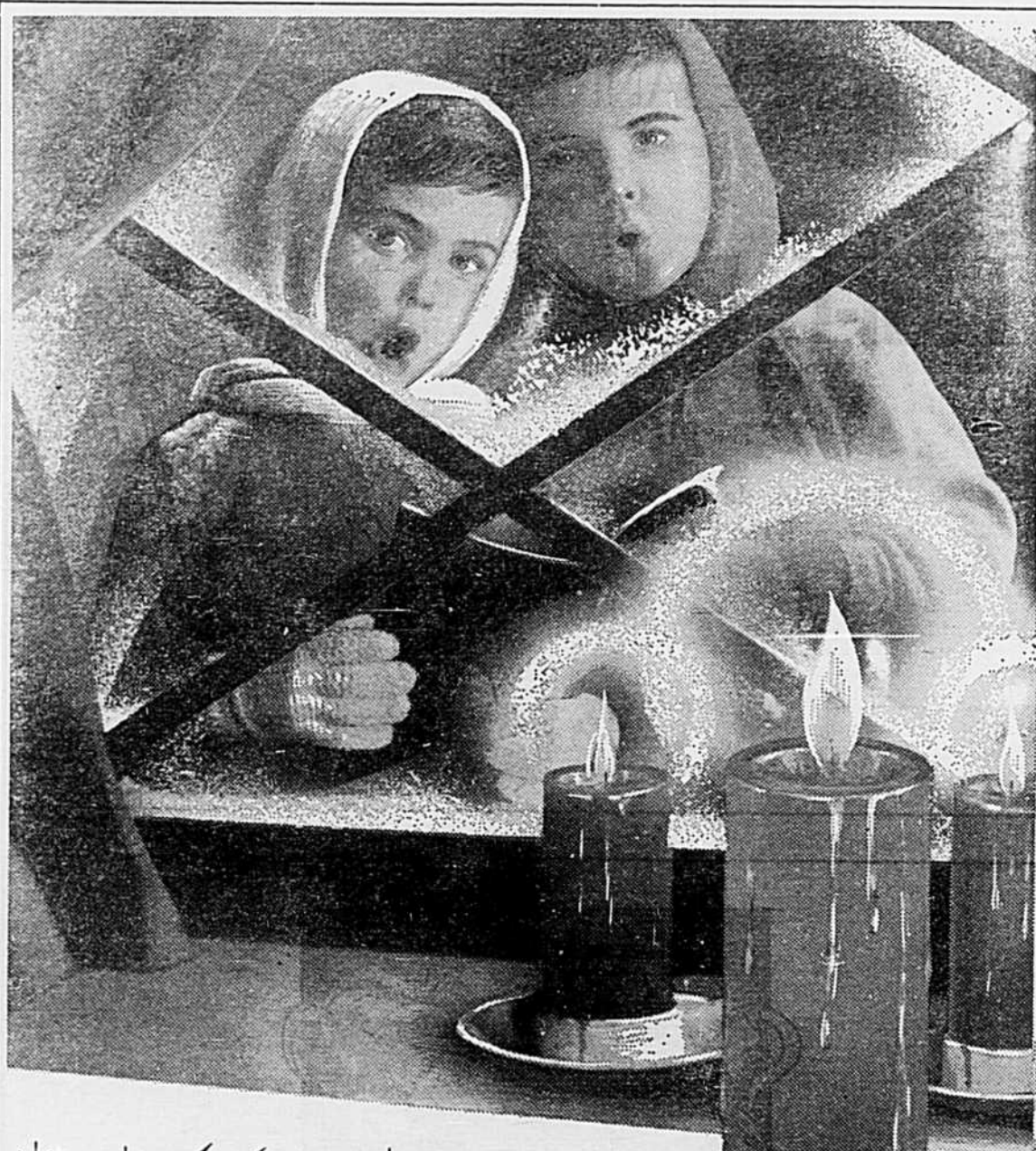
**GAZ-BAR JESSOP, ENR.**

RICHARD BEAULIEU, prop.

10, boul. Jessop

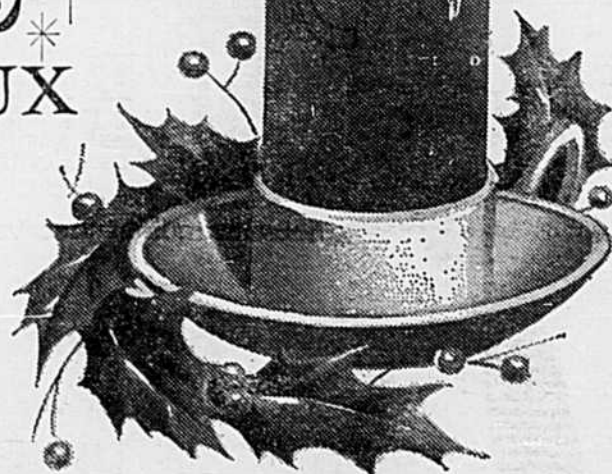
RIMOUSKI

724-4287



*Meilleurs*  
VOEUX

Que Noël et l'An Nouveau soient pour vous une suite de jours heureux. A tous nos clients nos remerciements sincères. Nous continuerons nos efforts en 1966 pour toujours vous bien servir.



Voeux de bonheur  
pour ce Noël  
et  
pour toute l'année 1966

**HÔTEL ST-LOUIS**

RIMOUSKI

**MANOIR ST-LAURENT**

LUCEVILLE

**La Cie de Bois de Luceville,**

LIMITEE

EPINETTE — PIN BLANC — MOULURES — CONTREPLAQUE  
"En un mot TOUT"

Tél. 739-4881

LUCEVILLE

**Squattek**

**Incendie** — Dans la nuit du 1er décembre, le feu a détruit une maison de deux logements, propriété de M. Henri Pelletier, occupée par lui et M. Paul Lebel, tailleur. Celui-ci put sauver du ménage.

**Baptême** — Le 14 novembre, Gemma-Claire, enfant de M. et Mme Philippe Lemieux (Rosilda Bélanger). Parrain et marraine, M. et Mme Victorien Bélanger.

**Divers** — La soirée de la sainte Catherine, au profit de l'Eglise et des Fermières, a remporté

un succès sans précédent.

M. et Mme Apollinaire Ouellet, Mme Ve Ernest Chouinard, sont revenus d'un voyage à Sherbrooke.

Mme Laurent Beaulieu est présentement hospitalisée à Montréal.

A notre nombreuse et distinguée clientèle nous offrons vos vœux les meilleurs pour un

JOYEUX NOËL  
et une  
BONNE ANNÉE

**Paul-E. Roberge**

EPICERIE - BOUCHERIE

723-7891

119, ave de la Cathédrale  
RIMOUSKI



Meilleurs vœux  
à l'occasion  
de Noël  
et du Nouvel An

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DU CANADA SUR LA VIE**

ERIC BOURGET, gérant  
RAYMOND MARCHETERRE, représentant  
GILBERT THIBAUT, représentant

320-A, ST-GERMAIN

RIMOUSKI



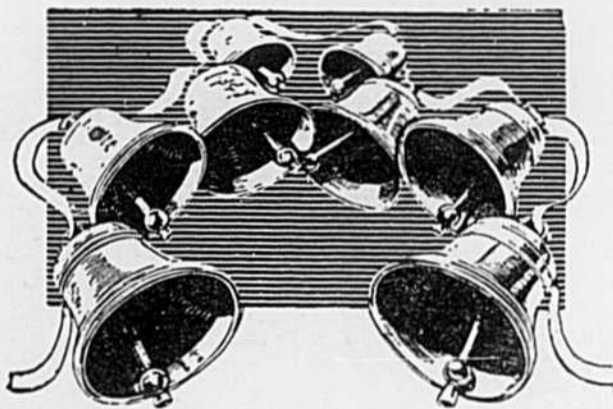
A tous nos clients et amis  
nos meilleurs vœux  
à l'occasion  
de Noël et du Nouvel An

Téls. : 736-4392 - 4377

**ENTRE D'ACHAT**

EUG. RIOUX & FILS, — BIC, Qué.

Comté Rimouski



A tous nos clients et amis  
nous formulons des vœux pour un

JOYEUX NOËL  
et une  
BONNE et HEUREUSE ANNÉE

LA DIRECTION ET LE PERSONNEL  
DE

**COMMERCIAL  
NEON**

150, CATHEDRALE

RIMOUSKI

723-6355



Que la paix promise  
soit en chacun  
de vos foyers à  
Noël et tous les  
jours de l'an neuf!

*Salon Isabelle*

Béatrice Isabelle, prop.  
Coiffures de tous genres - Permanentes et teintures

73-B, Rouleau

RIMOUSKI

724-4063

# Lancement "Images d'Asie"



M. Benoît Brouillette vient de publier, au Centre de Psychologie et de Pédagogie, "IMAGES D'ASIE", récit illustré en couleurs d'un voyage de 4 mois qu'il a effectué pour le compte de l'U.N.E.S.C.O. Professeur aux H.E.C., M. Brouillette est également président du Comité de l'enseignement de l'Union

géographique internationale.

Le lancement de "IMAGES D'ASIE" a eu lieu à la nouvelle librairie Renaud-Bray, sur Ste-Catherine Ouest, à Montréal, la veille du départ de l'auteur pour l'Afrique. Sur notre photographie: de gauche à droite, M. Albert Duchesne, conseiller

technique à La Centrale du Livre, M. Adrien Vesin, directeur de la publicité du Centre de Psychologie et de Pédagogie, M. Renaud, R.P. Michel Savard, de la Fédération des Collèges classiques, M. Benoît Brouillette et M. Pierre Dagenais, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal.



Acceptez nos vœux les meilleurs pour un  
**JOYEUX NOËL**

et une  
**BONNE ET HEUREUSE ANNEE**

LE PROPRIETAIRE ET LE PERSONNEL DU

## Restaurant Monaco

68, EVECHE

723-5202



La direction et le personnel  
de

**JOS. BEAULIEU**  
-& FILS, INC.  PORTES, CHASSIS

vous prie d'agréer l'expression de leurs  
**MEILLEURS VOEUX**  
à l'occasion de la Fête de Noël  
et du Nouvel An

33, rue Belzile

RIMOUSKI

723-2673



Que Noël soit  
pour vous tous  
un heureux jour et que  
l'An nouveau vous apporte

**JOIE, SANTE, BONHEUR**  
et **PROSPERITE**

LAITERIE

# LAVAL

ENR.

LAVAL PLAMONDON, gérant

**723-7503**

226, Cathédrale

RIMOUSKI



A l'occasion des Fêtes,  
nous désirons vous dire  
combien nous apprécions  
nos cordiales relations  
et vous adressons nos meilleurs vœux  
de prospérité  
pour l'année 1966.

## LE POISSON DE GASPÉ Ltée

FILIALE DES PECHEURS UNIS DE QUEBEC

189, de l'Evêché

RIMOUSKI

A tous nos clients  
et amis  
**Joyeux Noël**  
et que  
**1966**  
vous apporte la réalisation de vos désirs.



# BIEN NET

Enr.

78, CATHEDRALE

723-7263



**NOUVEAUX UNIFORMES** — Les nouveaux uniformes des employés des trains et des gares du Canadien National font leur apparition. Ci-dessus, le nouvel uniforme du chef de train (à gauche) et l'ancien. En-dessous, les nouveaux uniformes du maître d'hôtel et des garçons de la voiture-restaurant paraissent au centre et à droite et, à gauche, l'ancien uniforme du maître d'hôtel contraste avec le nouveau. Les vendeurs de billets des principales gares du CN portent eux-mêmes de nouveaux uniformes et les nouveaux costumes des camionneurs feront bientôt leur apparition.



*Veillez accepter nos vœux  
les plus sincères  
à l'occasion de Noël  
et du Nouvel An.*

**GÉRARD LAVOIE & FILS, Inc.**

739-4861  
LUCVILLE



Un Joyeux Noël et une  
Heureuse Année  
à tous nos clients et amis

**LAMONTAGNE & FILS, ENR.**

DEPOSITAIRE



Boul. St-Germain Ouest

723-6533

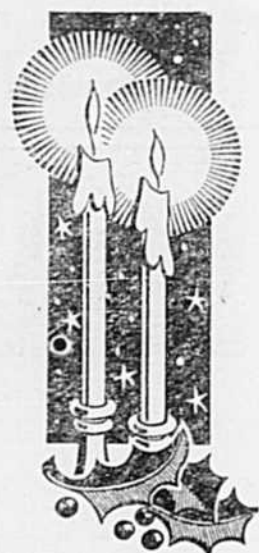
Meilleurs vœux à l'occasion  
de  
Noël et du Nouvel An !

**LA GREAT WEST**

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

BERNARD LANGLOIS, gérant de district  
DAVID GUY, représentant

157, St-Germain  
Tél. 723-8595  
RIMOUSKI



A nos clients et amis nous disons

**JOYEUX  
NOËL !**



**BONNE  
ANNÉE !**

**Hôtel Laurentien, Enr.**

ROGER BOUILLON, prop.

170, EVECHE

RIMOUSKI

723-9916



**SINGER  
COMPAGNIE DU CANADA, Ltée**

et

M. J. Bertrand Beaulieu, gérant

remercient tous leurs clients  
et leur présentent  
des vœux de Joyeux Noël  
et de bonne année !



229, ST-GERMAIN

RIMOUSKI



**Un gars de chez nous dans les Rocheuses pour les Olympiques**

Le soldat Bertrand Drapeau, fils de M. et Mme Médéric Drapeau, de Pointe-au-Père, s'entraîne présentement avec l'équipe nationale canadienne de ski Biathlon à Kananaskis, dans les Rocheuses. Considéré le plus difficile de tous les jeux olympiques, le biathlon combine deux activités sportives bien différentes: la course en skis et le tir de fusil de haut calibre. L'équipe participera aux championnats mondiaux de biathlon qui se tiendront à Garmish-Partenkirchen en Allemagne, en février prochain. L'équipe poursuivra son entraînement en vue de participer aux Jeux Olympiques d'hiver à Grenoble, France, en 1968. (Photo de l'Armée Canadienne)

**Esprit-Saint**

**Baptêmes** — Martin, enfant de M. et Mme Lionel Sirois (anna Denis), né à l'hôpital de Rimouski. Parrain et marraine, M. et Mme Maurice Sirois, de St-Jean de Dieu. Porteuse, Mme Roland Sirois.

Donald, enfant de M. et Mme Ernest Caron (Marguerite Blanchet). Parrain et marraine, M. et Mme Edouard Thériault, oncle et tante de l'enfant.

Suzanne, enfant de M. et Mme Jean-Guy Morin (Réjeanne Santerre). Parrain et marraine, M. et Mme Marius Morin, oncle et tante.



A notre clientèle distinguée  
nos vœux de  
**JOYEUSES FÊTES**  
Que 1966 vous apporte santé, bonheur et prospérité

**CHARLES PILOTE**

BARBIER

118, 2e RUE

RIMOUSKI



A TOUS ET CHACUN

*Joyeux Noël*

*Bonne et Heureuse Année*

**Pharmacie FAUCHER**

3, AVE ROULEAU

723-3135

RIMOUSKI

**RAYMOND D'AUTEUIL**



remercie la population pour  
le support accordé  
lors des dernières élections  
et profite de l'occasion  
pour souhaiter à tous un

**Joyeux Noël**

et une

**Bonne et Heureuse Année**

Dans chacun  
de vos foyers  
nous portons  
nos vœux de bonheur  
à l'occasion de Noël  
et de la  
Nouvelle Année



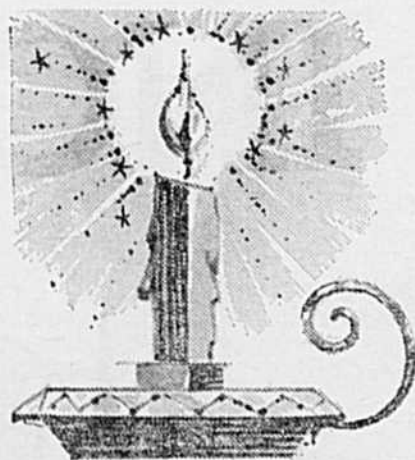
**CHATELAINE**

JEAN-D'ARC DESROSIERS, prop.

9, St-Louis

RIMOUSKI

723-3070



Je remercie bien sincèrement ma clientèle  
pour l'encouragement accordé  
au cours de 1965

et souhaite à chacun un

**Joyeux Noël**

et une **Bonne et Heureuse Année!**

**YVON DESJARDINS, Enr.**

125, 6e RUE

724-4101



A tous nos clients et amis  
nous souhaitons le plus heureux des Noël.

Que la Nouvelle Année  
soit pour vous tous bonne et heureuse!

La direction et le personnel du

RESTAURANT

**MON COPAIN**

141, ST-GERMAIN

Tél. 723-6588



**le régime de rentes...**

**..et vous madame**

■ **La rente de veuve**  
L'une des plus importantes prestations que prévoit le Régime de rentes du Québec est la rente de veuve pour les femmes qui ont la douleur de perdre leur mari.

La rente de veuve sera payable à compter du mois de février 1968 aux femmes qui deviendront veuves et dont le mari aura versé des contributions au Régime durant la période requise.

■ **Qui aura droit à une rente de veuve ?**

Les épouses qui entreront dans les catégories suivantes au moment du décès de leur mari auront droit à une rente de veuve :

- a) Les femmes devenant veuves entre les âges de 45 et 65 ans.
- b) Les femmes devenant veuves avant l'âge de 45 ans et qui auront des enfants à leur charge.
- c) Les femmes devenant veuves avant l'âge de 45 ans et qui seront invalides ou le deviendront par la suite.

■ **La rente intégrale de veuve**

La rente intégrale pour une veuve de moins de 65 ans s'élève à \$25 par mois plus 37.5% de la rente de retraite que le mari aurait retirée s'il avait eu 65 ans à son décès.

Pour une veuve qui atteint 65 ans ou pour une femme qui devient veuve après 65 ans, la rente de veuve représente 60% de la rente de retraite du mari.

Au montant de la rente de veuve, il faudra ajouter, selon les cas, la rente d'orphelin payable à chaque enfant à charge de moins de 18 ans ou de moins de 25 ans s'il fréquente régulièrement l'école.

**Des exemples**

Voici quelques cas pour illustrer ces chiffres.

**1er cas :** Une veuve de moins de 35 ans, avec un ou plusieurs enfants à sa charge, recevra jusqu'à 65 ans ou à son remariage une rente intégrale de veuve, c'est-à-dire un montant de base de \$25 par mois, plus 37.5% de la rente de retraite de son mari. Si celui-ci par exemple gagnait \$130 par semaine à sa mort, sa veuve recevra \$25 plus 37.5% de la rente de retraite du mari qui aurait été de \$104.17 par mois, soit \$39.06, pour un total de \$64.06, auquel il faudra ajouter le montant de la rente d'orphelin selon le nombre d'enfants.

**2e cas :** Une veuve invalide

de moins de 35 ans, qu'elle ait ou non des enfants à sa charge, recevra jusqu'à 65 ans ou à son remariage, la rente intégrale de veuve.

**3e cas :** Une veuve de 45 à 65 ans, même sans enfant à charge, recevra jusqu'à 65 ans ou à son remariage une rente intégrale de veuve.

**4e cas :** A 65 ans, une femme qui est veuve depuis plusieurs années, recevra une rente égale à 60% de la rente de son mari, soit \$62.50 si la rente de retraite du mari avait été de \$104.17 par mois; au montant de \$62.50, il faudra ajouter la pension de vieillesse de \$75 que la veuve de 65 ans commencera alors à recevoir.

(Suite à la page 41)



JOYEUX NOËL  
ET  
MEILLEURS SOUHAITS  
DE

**Wilfrid Ouellet & Fils  
Limitée**

Distributeurs en gros  
de pièces et d'accessoires d'automobiles  
et des produits RCA VICTOR  
et WHIRPOOL.

151, rue St-Germain  
Tél. 723-3354  
RIMOUSKI



C'est avec plaisir que nous formulons à notre distinguée clientèle des vœux sincères de JOYEUX NOËL! Que 1966 soit pour elle une ANNEE DE PAIX, DE BONHEUR ET DE PROSPERITE.

LA DIRECTION ET LE PERSONNEL DE

**MICHAUD AUTOMOBILES, Ltée**

CHRYSLER - PLYMOUTH - VALIANT - FARGO

56, ave EVECHE  
RIMOUSKI

Tél. 723-2236

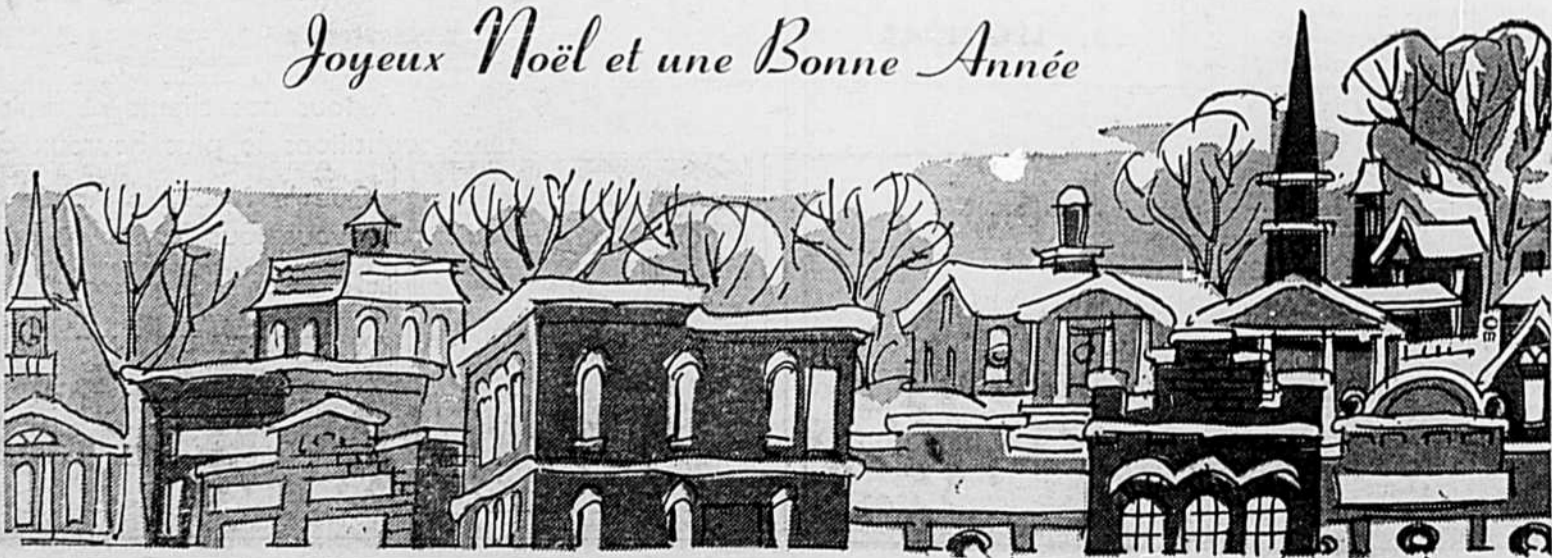
LA DIRECTION ET LE PERSONNEL DE

**CHINIC INC.**

267, ST-GERMAIN — RIMOUSKI

vous présentent leur meilleurs vœux pour un

*Joyeux Noël et une Bonne Année*



M. et Mme Jean-Paul Lévesque (Marie-Berthe Noël), dont le mariage a été célébré, le premier décembre, en l'église de St-Pie-X. Les nouveaux époux, qui résident à Ste-Blandine, sont les fils et fille de M. et Mme Daniel Lévesque, de Ste-Blandine. M. et Mme Edmond Noël, de St-Pie-X.

## Le régime de rentes...

(Suite de la page 40)

**5e cas:** Une femme qui devient veuve entre 35 et 45 ans, qui n'a pas d'enfant et qui n'est pas invalide, recevra jusqu'à 65 ans une rente de veuve graduée en fonction de son âge au décès de son mari. La graduation est de 1/10 de la rente intégrale pour chaque année depuis le 35e anniversaire de la veuve. Ainsi, une femme qui devient veuve à 38 ans, recevra jusqu'à 65 ans 3/10 de la rente intégrale de veuve; si elle devient veuve à 42 ans, elle recevra jusqu'à 65 ans 7/10 de cette rente.

**6e cas:** Une veuve de moins de 35 ans, qui n'a aucun enfant à sa charge, et qui ne souffre d'aucune invalidité, recevra à 65 ans seulement, à moins qu'elle ne devienne invalide entre-temps, une rente égale à 60% de la rente de retraite de son mari.

Comme on peut le constater, le Régime de rentes du Québec a prévu à peu près tous les cas afin de protéger efficacement les épouses au décès de leur mari et pour leur faciliter la tâche de subvenir aux besoins de leurs familles.

Le Régime offre encore d'autres moyens de protection qui feront l'objet de prochains articles.

Rente mensuelle DE VEUVE			
Revenu mensuel moyen du mari			
\$100.00	\$300.00	\$416.67	
Rente mensuelle de retraite du mari			
\$ 25.00	\$ 75.00	\$104.17	
Femme devenant veuve			
— entre 45 et 65 ans			
— avant 45 ans, avec enfant à charge			
— avant 45 ans en invalide			
\$ 34.38	\$ 53.12	\$ 64.06	
Veuve âgée de 65 ans ou plus			
\$ 15.00	\$ 45.00	\$ 62.50	

### Lac-au-Saumon

**Marguilliers** — Lors d'une assemblée des paroissiens tenue, le dimanche 12 décembre, deux dames ont été choisies pour siéger au Conseil de la Fabrique, selon la nouvelle législation en la matière. Les marguilliers élus sont MM. Arthur Gendron, Antoine Turbide, Mmes Françoise Thériault, Juliette Richard, MM. Philippe Lévesque et Joseph Gaudreau. M. Ghislain Roy, professeur, agissait comme secrétaire d'assemblée.

### St-Alexis de Matapédia

M. Alexis Saucier est hospitalisé à Campbellton.

M. Claude Pitre, de Montréal, passe quelques mois chez son frère M. Louis Pitre.

M. et Mme David Leblanc, de Pointe-à-la-Garde, M. et Mme Albert Lemieux, Mme Charles Roy, M. Delphis Bossé, Mlle Carmen Paradis, Mme Jean Benoit, M. et Mme Yvon Gallant, M. et Mme Marc Dubé, Mme Lorraine Dufour, de Montréal, M. et Mme Nestor Gaudreault, de Magog, M. et Mme Irénée Plamondon, Mlle Johanne Bossé, de Ste-Foye, M. Gilles Leblanc, de Sept-Iles, M. et Mme Maurice Savard, de Causapsal, Mme Octave Gallant, Mme Antonio Bujold, M. Gérard Gallant, de Matapédia, sont venus assister aux funérailles de M. Georges Dufour.

La R. M. Marie de la Rédemption, r.s.r., de Ste-Rose du Dégelis, M. et Mme André Gallant, de St-Jean de Matapédia, M. et Mme Ferdinand Leblanc, de l'Alverne, Mme Rosaire Pineault, de Montréal, M. et Mme Thomas Lavoie, de St-François, M. Rosaire Pitre, de Victoriaville, MM. Victor et Claude Pitre, de Montréal, ont assisté aux obsèques de Mme Sylvestre Pitre, en l'église de St-Alexis, le 2 décembre.

*Aux autorités religieuses,  
aux conseils municipaux,  
aux électeurs du comté,  
à tous mes amis,*

*Je présente mes vœux sincères  
pour un Joyeux Noël et  
une nouvelle année, bonne,  
heureuse et prospère.*



**Albert Dionne**

DÉPUTÉ DU COMTÉ DE RIMOUSKI AU PARLEMENT DU QUÉBEC.

**PAS DE LIVRAISON  
LE JOUR DE NOËL**

**LIVRAISON  
DIMANCHE  
26 DÉCEMBRE**



**JOYEUX NOËL  
À TOUS NOS CLIENTS**

**LA LAITERIE PASTEUR, ENR.**

42, LÉONIDAS

RIMOUSKI

723-7545



**Message de Noël**



Le major-général Paul-E. Bernatchez, C.B.E., colonel du Royal 22e Régiment, adresse ses vœux de santé, bonheur et prospérité à tous les membres de la grande famille du Royal 22e Régiment. Ces vœux s'adressent donc aux jeunes qui servent au sein des trois bataillons de l'armée régulière ainsi que dans les trois bataillons de la milice. Ils s'adressent aussi à leurs frères aînés, c'est-à-dire aux quelques 40.000 anciens qui ont, eux aussi, dans le passé servi généreusement le pays dans les rangs du 22e.

**Trois-Pistoles démocratise...**

La ville de Trois-Pistoles qui fut l'une des premières à élire une dame commissaire d'écoles, il y a quelques années, Mme Armand Rioux, n'a pas hésité à nommer deux dames marguilliers se prévalant des privilèges de la nouvelle Loi des Fabriques, tenant compte que messieurs et dames sont des citoyens à part entière.

A l'assemblée paroissiale, réunissant une centaine de gens de Trois-Pistoles, le lundi 13 décembre, six marguilliers furent élus par acclamation. Ce sont Mmes Pierre Belzile, Philippe Bérubé, MM. Albert Morency, Alexandre Damours, Jean-Eugène Rioux et Charles Morency. Le curé est toujours président du Conseil de la Fabrique, selon ladite Loi nouvelle des Fabriques. En l'occurrence, il s'agit de M. le chanoine Omer Damours.

**St-Pie-X**

**Baptêmes** — Le 21 novembre, Lucien-Mario, enfant de M. et Mme Clément Pouliot (Régina Gagné). Parrain et marraine, M. et Mme Lucien Ouellet.

Le 5 décembre, Gemma-Sylvie, enfant de M. et Mme René Côté (Gemma Jean). Parrain et marraine, Omer Chénard et Laurette Jean.

Rita-Nancy, enfant de M. et Mme François Turcotte (Emilienne Healey). Parrain et marraine, Roger Desjardins et Rita Healey.

Jean-Eric, enfant de M. et Mme Jean-Paul Lévesque (Jocelyne Thibault). Parrain et marraine, Léo et Gertrude Lévesque, grands-parents.

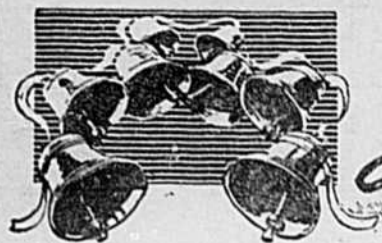
**Nazareth**

**Marguilliers** — Le Conseil de Fabrique a été choisi, le dimanche 12 décembre, et une dame siègera avec les messieurs. C'est au cours d'une assemblée publique que l'élection eut lieu. Les marguilliers élus sont Mme Marcel Caron, MM. Louis-Philippe Laliberté, Claude St-Hilaire, Paul Parent, Victor Morissette, Edmond Lévesque.

**Sépulture** — M. Albert Emond, 62 ans, époux de Dame Marie-Jeanne Foster, décédé à Outardes, le 5 décembre. Il était le père de MM. Claude et Laval Emond.

**Baptêmes** — Le 21 novembre, Réjeanne, fille de M. et Mme Réjean Paulin (Dolorès Bourgoïn). Parrain et marraine, René Paulin et Nicole Bourgoïn.

Le 13 décembre, Eric, fils de M. et Mme Gérard Bernier (Thérèse Côté). Parrain et marraine, M. et Mme Odilon Côté.



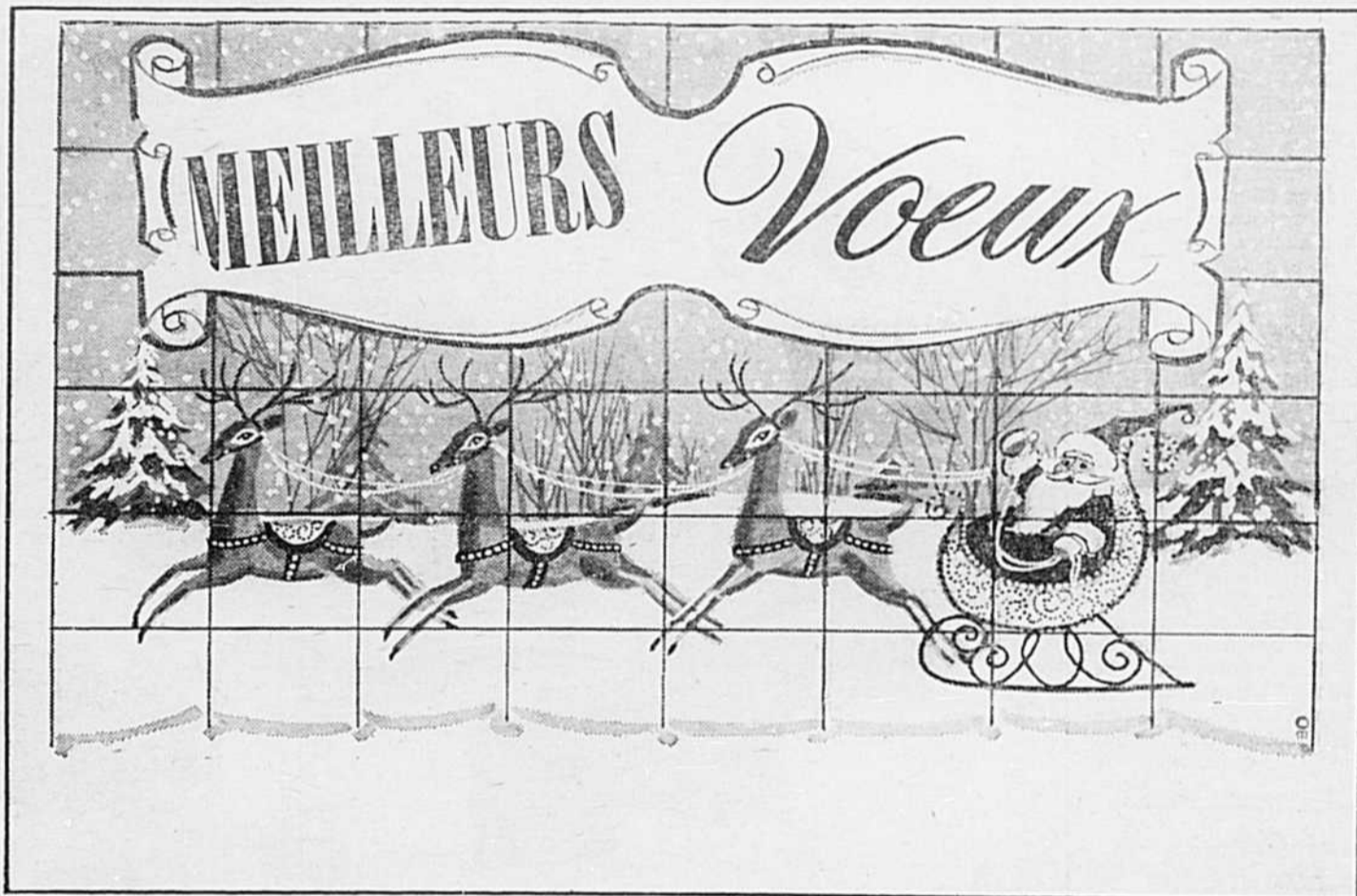
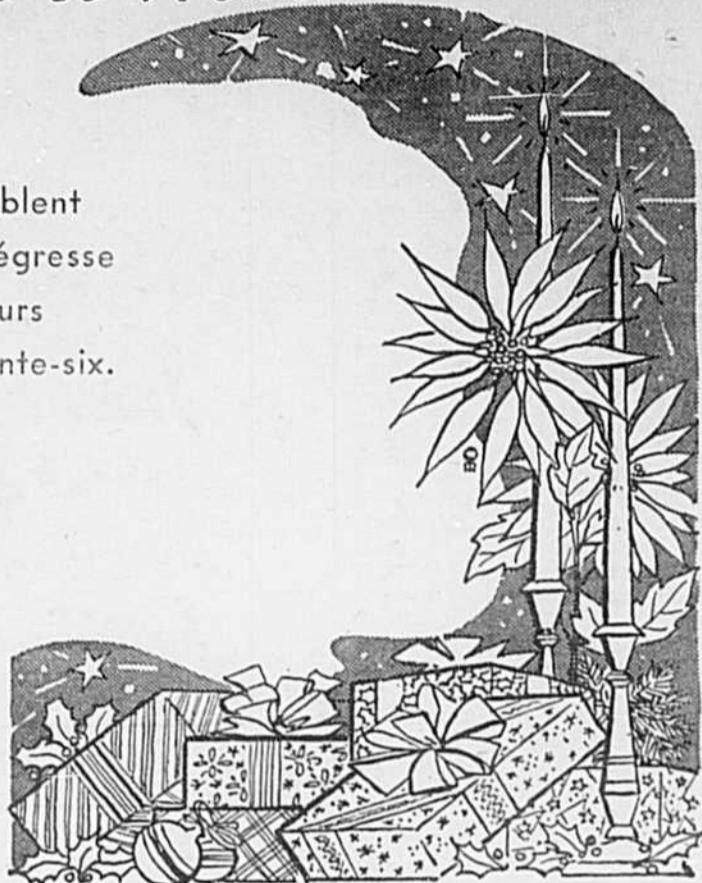
*Joyeux Noël et Heureuse Année*

Que les joies de Noël combent vos vœux d'amour et d'allégresse et qu'il en soit ainsi au cours de l'an mil neuf cent soixante-six.



RIMOUSKI

723-7824



M. Marcel Brisson, président  
de la

**COMPAGNIE DE BOIS ANDRÉ LTÉE**

et les membres de son personnel

OFFRENT A TOUTE LA POPULATION DES Vœux POUR UN

**Joyeux Noël  
et une  
Bonne et Heureuse Année**



Puissent les étroites relations qui nous unissent se continuer au cours de la Nouvelle Année. Que la santé, le bonheur et la prospérité soient le partage de chacun de vous durant tous les jours de l'An Nouveau.

Rue LEONIDAS (Village Brisson)

RIMOUSKI

723-6531



**Faites-le maintenant !**

Groupés par notre photographe, trois des grands artisans de la campagne des emplois d'hiver, M. J.-R. Noreau, du Service national de placement, M. Léonce Gagnon et M. "Ben" Ouellet, de la JEUNE CHAMBRE de Rimouski.

116-A, ST-GERMAIN  
RIMOUSKI  
Tél. 724-4181



Que la joie et la paix de Noël  
vous accompagnent  
durant toute la Nouvelle Année

Acceptez nos remerciements pour l'encouragement  
que vous avez bien voulu nous accorder en 1965



**JOYEUX NOËL !  
HEUREUSE ANNÉE !**

Que ce message apporte à notre clientèle  
nos remerciements sincères, l'invitation de  
nous continuer son patronage et l'expres-  
sion de nos sentiments les meilleurs.

LA DIRECTION ET LE PERSONNEL DE

**RUEST & ARSENAULT AUTO**

LIMITEE

Dépositaire - DODGE - CHRYSLER - VALIANT - Camions DODGE



519, boul. Jessop

RIMOUSKI



M. Léon-Paul Desrosiers  
et son personnel  
vous prient d'agréer leurs vœux sincères  
de Joyeux Noël et de Bonne Année !



C. P. 663  
Tél. 723-2773

225, St-Germain  
Rimouski, Qué.



Puisse Noël  
et le Nouvel An  
vous prodiguer  
avec largesse  
ce qu'ils renferment  
de bonheur  
et de prospérité.

**JULIEN BRISSON C.D.A.A.**  
COURTIER D'ASSURANCES GENERALES  
RIMOUSKI

147, St-Germain

723-7785



**J.-E. MAILLOUX, Ltée**

et son représentant

**J.-ARMAND ST-PIERRE**

présentent leurs vœux les meilleurs

pour un

**JOYEUX NOEL**

et une

**BONNE ET HEUREUSE ANNEE**

à tous leurs clients et amis

141, Evêché

Rimouski

## Réélu président des Techniciens professionnels

Le Chapitre du Bas St-Laurent des Techniciens professionnels, comptant près de 500 membres disséminés sur les deux rives du St-Laurent et même à Labrador et à Schefferville, a fait le choix de ses officiers pour 1965-66. M. Patrice Dastous a été réélu président pour un deuxième terme.

Les autres membres du conseil de direction sont MM. Louis Arsenault, premier vice-président, Michel Tremblay, 2e vice-président; Romain Hudon, secrétaire réélu; Léopold Giguère, trésorier réélu. Les cinq directeurs choisis à cette assemblée générale sont MM. Jules Allard, Louis-Marie Four-

nier, Jean-Guy Marquis, Fernand Poirier et Gaston Rossignol.

Le Chapitre des Techniciens Professionnels du Bas St-Laurent tiendra, pour la deuxième fois, une semaine dite du technicien, en juin 1966.

Des diners-causeries mensuels, à partir de janvier prochain, favoriseront une meilleure compréhension entre les techniciens, tout en leur permettant des échanges de vues fructueuses dans une ambiance de fraternelle amitié.

### La Compagnie d'Équipement et de Construction de Rimouski, Ltée

et

### Rimouski Ready-Mix, Inc.

Présentent à tous leurs clients et amis leur meilleurs souhaits à l'occasion de NOËL et du NOUVEL AN



523, St-Germain

RIMOUSKI



Veillez agréer l'expression de nos meilleurs souhaits à l'occasion de la FÊTE DE NOËL ET DE LA NOUVELLE ANNÉE

## ROLAND HEPPPELL

COURTIER D'ASSURANCES AGRÉÉ

723-3570

160, Evêché

RIMOUSKI

LE PRÉSIDENT DE LA

## Ferronnerie du Golfe Inc.

M. ARMAND NADEAU

ET LES MEMBRES DE SON PERSONNEL

vous souhaitent un

*Joyeux Noël*

et que l'an nouveau vous apporte réalisation de vos vœux les plus chers.



81, CATHÉDRALE  
Tél. 723-2244  
RIMOUSKI



*Joyeux Noël*

et vœux sincères pour une

*Bonne et Heureuse Année*

## HERMEL LEBEL

EBENISTE

60, LEONIDAS

723-7163

A tous et à chacun, un Noël de joie véritable et de paix profonde! Que l'année 1966 vous apporte la réussite dans vos entreprises, la santé et le bonheur.



*Joyeux Noël et Bonne Année*

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX



CONSTRUCTION JRL LIMITEE  
J. ROGER LEVESQUE, T.P., prés.

55, rue TACHE

RIMOUSKI

724-4460  
724-4469



Que Noël soit pour vous tous un joyeux jour et que la Nouvelle Année vous apporte la réalisation de vos désirs

RESTAURANT

*"Le Rallye"*

L. BOUILLON, prop.

Coin Léonidas et Boul. Jessop

723-6157

**d'Homme  
à  
Homme**



**Pacifistes, ennemis de la paix**

— Selon toi, un chrétien digne de ce nom doit être un pacifiste.

— Oui et non, ça dépend.  
— Comment, ça dépend? Les papes, Paul VI notamment, ne répètent-ils pas à tout venant qu'un chrétien doit s'opposer à la guerre et travailler de toutes ses forces pour la paix?

— Ils disent aussi que le chrétien doit être un apôtre intelligent et réaliste. Il faut donc nous mettre en garde contre certains groupes fanatiques de la paix à tout prix et, le plus souvent, unilatérale, manoeuvrés par des meneurs cachés ayant en vue autre chose que la paix.

— Mais comment repérer ces groupes suspects?

— Ce n'est pas toujours facile, mais il existe des signes révéla-

teurs. Dans notre milieu et en général dans le monde occidental, on reconnaît ces groupes à leur prédilection pour l'agitation et la violence. Ils en ont d'habitude contre l'autorité civile et la police. Leurs protestations sont à sens unique et frappent à une seule porte, toujours la même. Ils attirent comme des mouches les beatniks, les blousons noirs, les filles débraillées et les amateurs écerclés d'exaltation et de bruit. Ajoutez quelques bonnes âmes dont la dignité n'a d'égale que la naïveté.

— Je vais dire comme toi, ces groupes sont plus que suspects.

— Sans aucun doute, car ils sont, consciemment ou non, les ennemis de la paix.



**LE PLUS GRAND  
CHOIX de DISQUES  
POUR NOËL !**

**Disques :** "COLUMBIA" "BARCLAY" et "EPIC"

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Music of Christmas<br/>Percy Faith</li> <li>■ Holiday Sing Along<br/>Mitch Miller and<br/>the gang</li> <li>■ Silent Night<br/>Nathalie Jackson</li> <li>■ Merry Christmas<br/>Thomy Mathis</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Noël chez "Clo-Clo"<br/>Claude Lévêillé</li> <li>■ We wish you a Merry<br/>Christmas<br/>Ray Conniff</li> <li>■ Récital de Léo Ferré</li> <li>■ The Organ plays<br/>at Christmas<br/>Ken Griffin</li> </ul> |
|---|--|

LE PLUS GRAND CHOIX DE DISQUES

CHEZ

**GUITÉ & RUEST ENR.**

RIMOUSKI, P.Q.

80, rue St-Laurent

Tél. 723-7534



Les chœurs  
angéliques  
ont chanté  
Noël !

Que les joies et la paix de Noël  
règne en chacun de vos foyers  
et que

l'An Nouveau soit pour vous tous  
heureux et prospère

**LA CAISSE POPULAIRE  
DE RIMOUSKI**

133, EVECHE

723-3368

Joyeux Noël!  
Bonne Année !



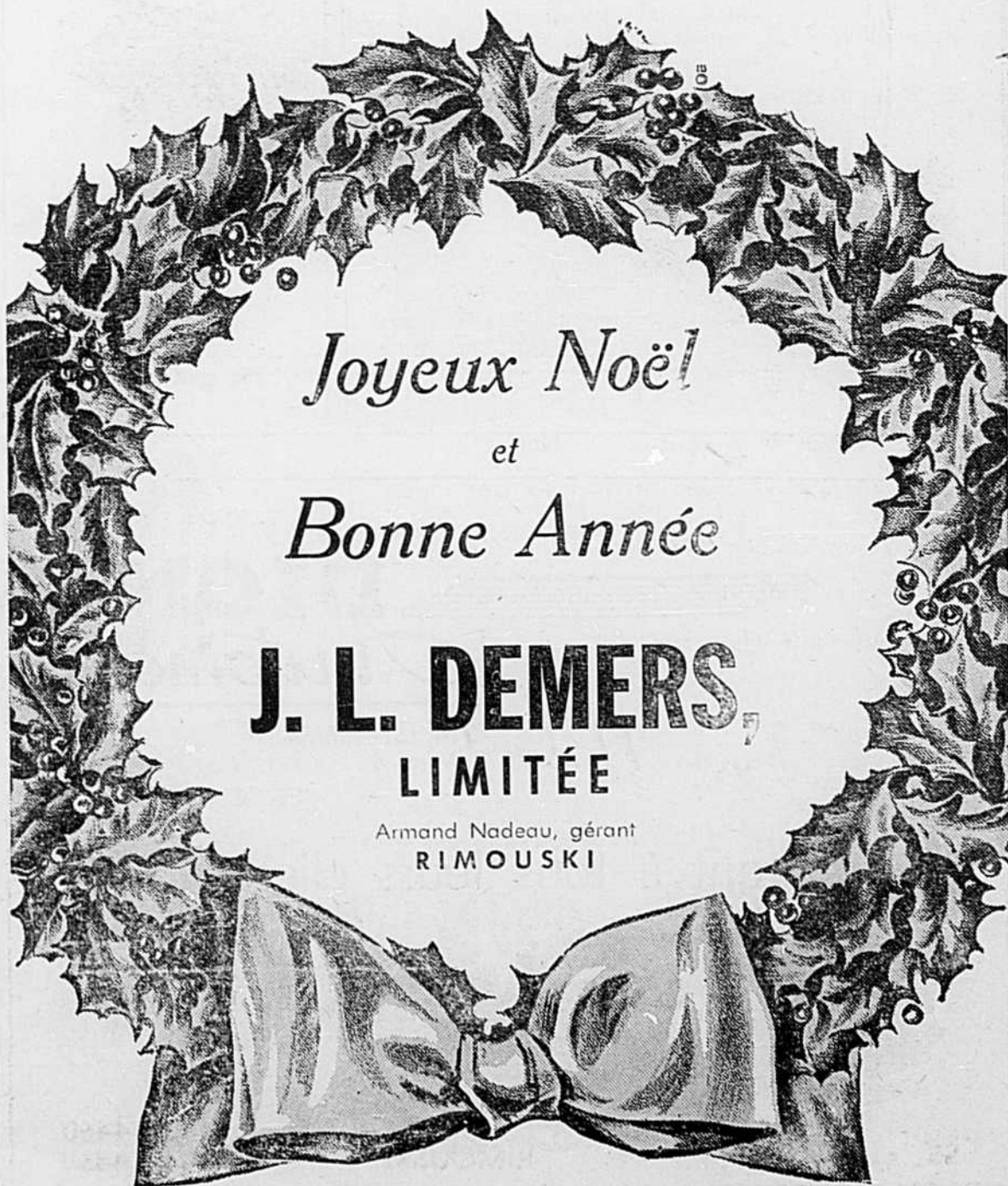
Tels sont les voeux que nous formulons  
à l'endroit de nos clients de Rimouski  
et des territoires que nous desservons.

De notre côté nous ferons... diligence  
pour continuer à vous bien servir.

**RIMOUSKI  TRANSPORT LIMITÉE**

Paul-E. Dumas,  
vice-président

Gérard Fournier,  
président



*Joyeux Noël*  
et  
*Bonne Année*

**J. L. DEMERS,  
LIMITÉE**

Armand Nadeau, gérant  
RIMOUSKI

**Décès de M. Wilfrid Leblanc**

D'imposantes funérailles ont été faites en la cathédrale de Rimouski, à M. Wilfrid Leblanc, ancien chef cantonnier au Chemin de Fer National, qui fut à l'emploi du CNR pendant quarante-quatre ans. Des Chevaliers de Colomb portaient la croix et le cercueil. Un long cortège a accompagné les restes mortels au cimetière St-Germain pour l'inhumation.

M. Leblanc, qui était âgé de 69 ans, laisse, outre son épouse (Angélique Bujold), ses fils et filles Mme Jean-Baptiste Miville (Cécile), de Trinité-des-Monts, Mme Alfred Lebel (Gracia), de St-Arsène, Mme Lucien Lebel (Céline), de Cacouna, Mme Pierre Bérubé (Ro-

lande), de Rimouski, Roland, de North Bay, Ont., Alyre, de Ste-Monique de Nicolet, Rodrigue, de Beloeil, Gilbert, étudiant à l'Ecole nationale de théâtre à Montréal; ses gendres MM. Miville, Alfred et Lucien Lebel, Pierre Bérubé; ses brus Mesdames Roland, Alvre et Rodrigue Leblanc; ses soeurs Mme Théophile Leblanc (Elmire), de Maria, Mme J. McIntyre (Zilika), de Old Orchard; ses frères MM. A. et Ludger Leblanc, de Montréal, Thomas, de Kapuskasing; ses beaux-frères et belles-soeurs dont mesdames Leblanc, Mlle Philomène Bujold, de Rimouski, M. et Mme Onésime Leblanc, de St-Gabriel, M. et Mme Alexandre Bujold, de Causapsal, M. et Mme Octave Bujold, de Chandler.



A tous nos clients et amis nous sommes heureux de présenter nos voeux de

JOYEUX NOEL  
et de  
BONNE ET HEUREUSE ANNEE

**LES PIÈCES USAGÉES RIMOUSKI-EST, ENR.**

ROGER GAGNE, prop.  
528, St-Germain RIMOUSKI-EST 723-2436

LA DIRECTION ET LE PERSONNEL DE

**LES ATELIERS DE SOUDURE DE RIMOUSKI, LTÉE.**

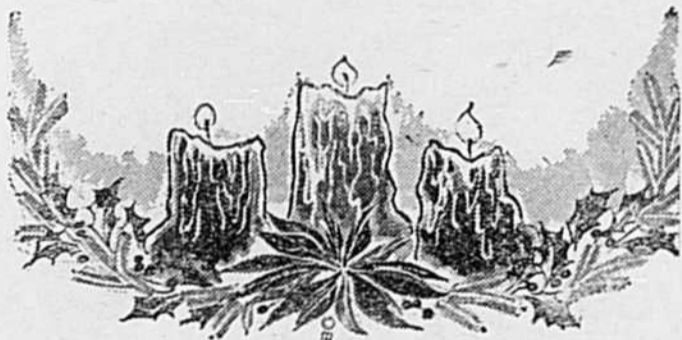
CONTRACTEUR GENEVAUX

sont heureux de présenter à tous leurs clients et amis leurs meilleurs voeux à l'occasion de

NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Un merci bien sincère pour l'encouragement reçu au cours de 1965 et nous sollicitons voss suffrages pour l'An nouveau.

35, Boul. JESSOP RIMOUSNI 724-4421



**La Cie de Transport du Bas St-Laurent, Ltée**

offre à tous ses clients et amis ses meilleurs voeux à l'occasion de NOEL et du NOUVEL AN

Bureau : Quai de Rimouski-Est

723-2264



Que les joies et la paix de NOËL vous accompagnent durant toute l'année 1966.

VOTRE COURTIER D'ASSURANCE

**Maurice DeChamplain**

ET SON PERSONNEL

135, ave de l'Evêché

RIMOUSKI



314, ST-GERMAIN

RIMOUSKI

ET SONT PERSONNEL

Souhaitent à tous leurs clients et amis un joyeux jour de Noël



**Mariages  
à la cathédrale**

Le 20 novembre, M. Martin Hyde, économiste, d'Ottawa, fils de M. Gilbert Hyde, de Springfield, Cothuridge, Angleterre, épousait Mlle Cécile Gendreau, fille du juge et Mme Arthur Gendreau (Lucie Labrie). M. Hyde servait de témoin à son fils, le marié.

Le même jour, M. Claude Côté, fils de M. et Mme Alcide Côté (Eva Lavoie), a épousé Mlle Lisette Canuel, fille de M. et Mme

Antonio Canuel (Cécile Levesque), de Ste-Odile.

Le 27 novembre, fut béni le mariage de M. Origène Lepage, fils de M. et Mme Marc-André Lepage, de Nazareth, et Mlle Nicole Couillard, fille de Mme Ve Joseph Couillard.

A la même messe, fut béni le mariage de M. Noël Couillard, fils de Mme Joseph Couillard, et Mlle Pauline Levesque, aide-technicienne-pharmacienne, fille de M. et Mme Maurice Levesque (Antoinette Banville), de Rimouski.

Le 27 novembre, fut célébré le mariage de M. Gilles Dubé, de Ste-Agnès, fils de Mme Camille Dubé (Anna Ouellet), de St-Cyprien, et Mlle Micheline Deschê-

nes, fille de M. et Mme Miville Deschênes (Bertha Doucet), de Rimouski.

Le 4 décembre, M. Marcel Pelletier, fils de feu Arthur Pelletier

et de Mme Estelle Saindon, épousait Mlle Lucille Tremblay, i.l., fille de M. et Mme Zéphir Tremblay (Anna-Marie St-Laurent), de Nazareth.



Meilleurs vœux de bonheur  
à tous nos clients et amis  
à l'occasion de  
NOEL et du NOUVEL AN

**LA MÉNAGÈRE CO-OP**

65, EVECHE

RIMOUSKI



*Que Noël soit pour  
chacun de vous  
merveilleux et que  
la Nouvelle Année  
vous apporte:  
joie, santé, bonheur  
et prospérité.*

**HÔTEL - MOTEL  
MANOIR NORMANDIE**

ADOLPHE MONGRAIN, prop.

664, ST-GERMAIN

RIMOUSKI



C'est avec plaisir que nous formulons  
à notre distinguée clientèle  
des vœux sincères de  
**JOYEUX NOEL**

Que 1966 soit pour vous tous une  
ANNÉE DE PAIX et de BONHEUR

**IRENÉE GENDREAU**

FRUITS ET LEGUMES

59, Evêché

RIMOUSKI

723-2261

Que Noël  
soit pour vous tous  
joyeux  
et que la Nouvelle Année  
vous apporte  
joie, santé et bonheur.

**La Cie Distributrice du St-Laurent  
LIMITÉE**

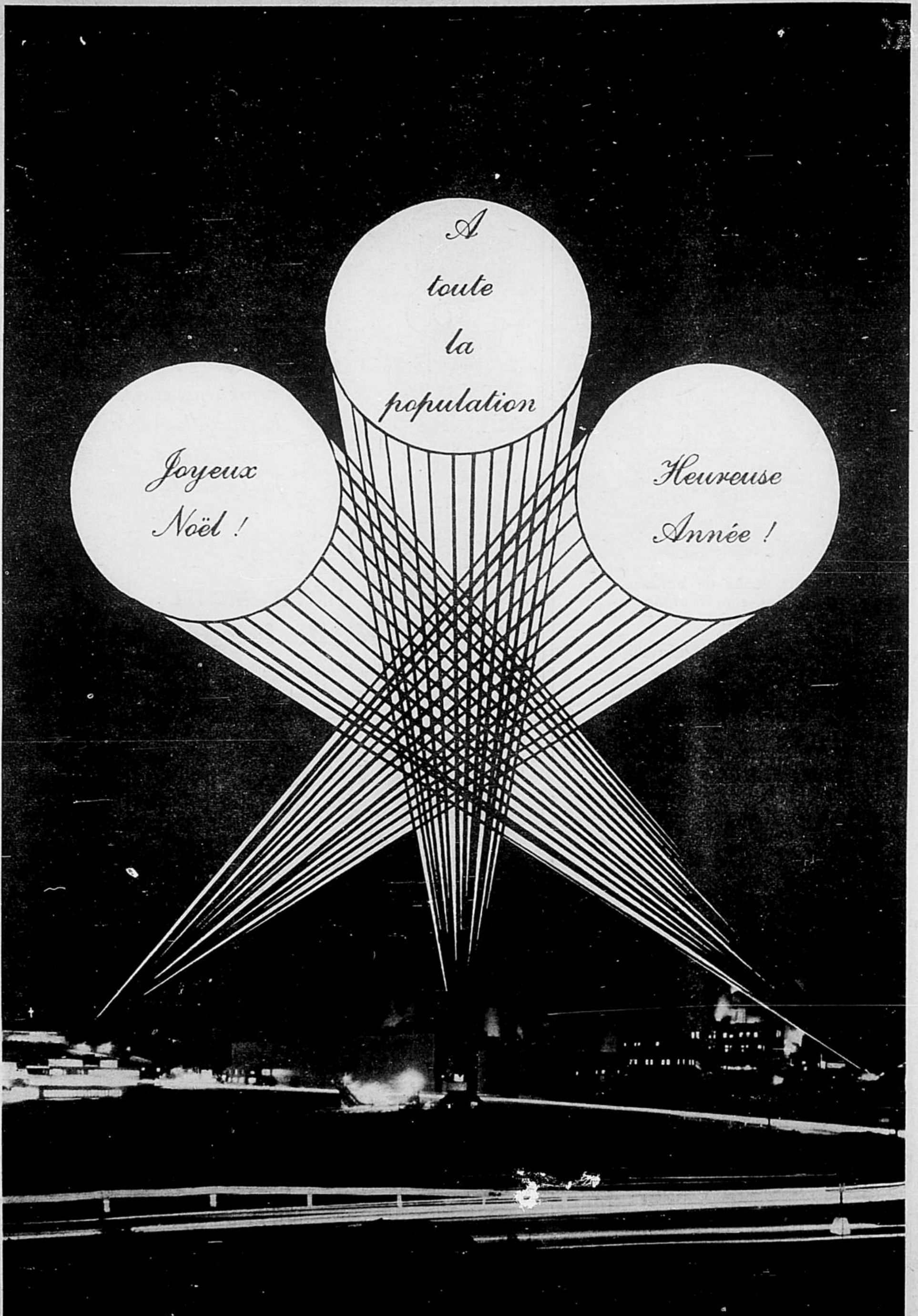
**St-Lawrence Distributing Co.  
LIMITED**

DISTRIBUTEUR

**SHELL**

**CANADA  
et  
GENERAL TIRE**

C. P. 830      Rimouski      723-7273



*A  
toute  
la  
population*

*Joyeux  
Noël !*

*Heureuse  
Année !*

Quebec North Shore Paper Company  
Baie Comeau



## Ouverture de la saison de hockey à Cabano

C'est en présence de M. Roland Laplante, capitaine du club, M. le maire Guy Michaud, M. l'abbé Roy, que l'ouverture de la saison de hockey fut ouverte officiellement, dimanche dernier, à Cabano. On reconnaîtra également sur la photographie à la cérémonie inaugurale M. Yvon Dugas, gérant de l'équipe de Cabano, M. Georges Ducharme, président de l'Association Sportive locale, M. John Martin, "coach" du Cabano, les échevins Léonard Laplante, Adrien Lebel, ainsi que M. Michel Grégoire, capitaine du club de St-Emile d'Auclair. Six équipes s'affronteront, cet hiver, dans la ligue du Témiscouata: Cabano, Notre-Dame du Lac; Rivière-Bleue, St-Emile d'Auclair, St-Eusèbe et Ste-Rose du Dégelis.

(Photo Janine, Cabano)

## Pitié pour votre frère, le piéton

"Il semble incroyable qu'une personne sur quatre tuée dans des accidents de la circulation soit un piéton, mais les statistiques sont là pour le prouver" déclarait le Chef de Police Yvon DesRosiers, de Rimouski, en rappelant à ses concitoyens que pèse encore sur eux la menace des accidents de la route au temps des Fêtes.

"Piétons comme automobilistes ne doivent aucunement relâcher leur vigilance s'ils ne veulent pas être les victimes ou la cause d'accidents mortels pendant les derniers jours de l'année et les premiers de 1966. Aussi, me permettront-ils de leur rappeler quelques règles de prudence suggérées par la Ligue de Sécurité de la province de Québec, en favoriser la vigilance et de sauver des vies pendant le long congé du Jour de l'An.

■ Les invités à des réceptions où le breuvage de la majorité est plus fort que les liqueurs douces devraient laisser leur auto au garage. De cette façon, et en voyageant en autobus et en taxi, ils ne s'exposent pas à être impliqués dans un accident.

■ Une ou deux tasses de café fort, servi à la fin de soirée, stimulera la vigilance des invités

qui doivent rentrer chez eux, soit en voiture, soit à pied.

■ Laisser une fenêtre de la voiture entr'ouverte aide à prévenir la somnolence.

■ Même s'ils traversent la rue ou la route sur un feu vert, les piétons devraient, avant de s'engager sur la chaussée, s'assurer qu'aucune auto ne s'apprête à franchir l'intersection.

■ N'oublions pas qu'en hiver la chaussée est parfois plus glissante qu'on le pense. Dans ces conditions, conduire prudemment c'est conduire plus lentement qu'en été.

■ Les automobilistes devraient surveiller tout spécialement l'arrière des véhicules en stationnement qui souvent cachent des enfants en train de jouer qui font soudainement irruption dans la rue.

C'est parce qu'ils sont petits et sans expérience qu'il faut penser aux et pour les enfants."

"Votre service de police verra à faire respecter la loi et à maintenir l'ordre, mais il ne saurait vous aider à moins que vous ne vous aidiez vous-mêmes d'abord en observant ces règles élémentaires de sécurité fondées sur le bon sens."

Yvon DesRosiers,  
Chef de Police.

# AVIS

Nos abonnés

sont priés de prendre note

que l'abonnement au

## PROGRÈS DU GOLFE

sera porté à \$4.00

à compter du 1er janvier 1966

## Les femmes dans le Jeune Commerce

A l'instar des villes de la Côte Nord, qui sont des membres à part entière dans les Jeunes Chambres de Commerce, Rimouski acceptera dorénavant dames et jeunes filles désireuses de travailler pour le bien général de la population tout en complétant leur formation personnelle.

Cette décision a été prise à la dernière assemblée de la Jeune Chambre. A ce titre, les membres féminins pourront siéger sur les différents comités et aspirer même à faire partie du bureau de direction.

A cette réunion, on a fait part que Mme Monique Leyrac, artiste canadienne, donnera un récital à Rimouski le 20 janvier.

Deux délégués de la Jeune Chambre ont été désignés pour assister à la prochaine assemblée convoquée par M. John Zauhar, directeur municipal des loisirs de la Cité, en vue d'un carnaval d'hiver à Rimouski.

## L'objectif du Prêt d'Honneur SJB reste à atteindre

Dans son dernier bulletin, VIE ET ACTION, la Diocésaine St-Jean-Baptiste, par son directeur de secrétariat M. René Daigneault, déplore qu'on n'ait pas atteint l'objectif de \$25,000, lors de la campagne-éclair du Prêt d'honneur étudiant.

La compilation des résultats de la campagne de souscription nous laisse prévoir qu'il nous sera difficile de dépasser les \$20,000, à moins d'un nouveau réveil! Et M. Daigneault ajoute: "il est inconcevable de constater l'ignorance de nos dirigeants et du public sur les problèmes financiers des étudiants. Une importante majorité de notre population croit que les mesures gouvernementales d'Aide aux Etudiants sont largement suffisantes pour solutionner leurs problèmes financiers. Comment pourrions-nous concilier les

dépenses occasionnées par les frais de logement et de transport au coût total de \$800.00, montant à payer par l'étudiant, quand on constate que le revenu annuel moyen des parents du diocèse, soit ceux des bénéficiaires, est de moins de \$3,500, et que le nombre d'enfants à charge est de six en moyenne."

Ajoutant que la Société St-Jean-Baptiste diocésaine de Rimouski a voulu participer à l'aménagement par la création d'un Prêt d'honneur, M. Daigneault poursuit son propos en disant: "les dirigeants SJB entendent redoubler d'ardeur pour que cette oeuvre du Prêt d'honneur soit comprise par la population du territoire-pilote. Nulle part ailleurs plus qu'ici, ce service est nécessaire."

## Joyeux Noël



Que la nouvelle année soit pour vous tous  
BONNE et HEUREUSE

La direction et le personnel



290, ST-GERMAIN

RIMOUSKI

Aux autorités religieuses et civiles  
aux maisons d'enseignement, à la  
Commission Scolaire à nos frères Chevaliers  
et à toute la population nous offrons nos

*voeux sincères*

pour un

*Joyeux Noël*

et une

*Bonne et Heureuse Année*

Le vénérable Grand-Chevalier  
J.-R. D'AMOURS

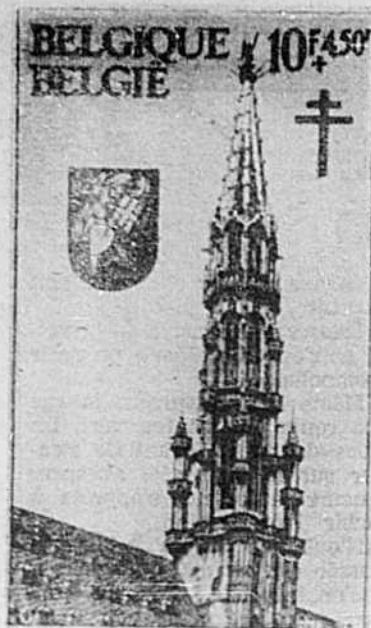
ET LE CONSEIL 2843

DES

## Chevaliers de Colomb DE RIMOUSKI



# TIMBROLOGIE



A l'occasion des Fêtes, l'Administration, le 6 décembre dernier, émettait sa traditionnelle série de timbres-poste antituberculeux. Le sujet de la série "65-66" est la Grand'Place de Bruxelles. La série, comprenant 5 timbres avec surtaxe, se compose comme suit: Maison des corporations à 0,50 - 10c (bleu), Maison des brasseurs à 1 F - 40c (bleu turquoise), Maison des bateliers à 2 F - 1 F (grenat), Maison dite "des Ducs de Brabant" à 3 F - 1,50



**Joyeux Noël !**

et

**Voeux Sincères**

pour une

**Bonne Année  
1966 !**

LA DIRECTION  
ET LE PERSONNEL

*Le Syndicat*  
de Rimouski inc.

226, St-Germain  
723-2761  
RIMOUSKI

(violet) et Tour de l'Hôtel de ville à 10 F - 4,50 F (bistre et gris), la vignette. La série se monte à une valeur de 24 F, la surtaxe étant répartie entre l'Oeuvre nationale belge de défense contre la Tuberculose et d'autres oeuvres à caractère philanthropique.

La Grand'Place fut commencée en 1402. La tour fut construite en 1449 et mesure 96 mètres, surmontée d'une statue de saint Michel, patron de la ville. La partie postérieure de l'hôtel de ville ne fut édifée qu'entre 1706 et 1717, après le bombardement incendiaire du maréchal de Villeroy. Exactement en face de l'hôtel de ville est la Maison du Roi où jamais roi ne résida, mais où furent enfermés les comtes d'Egmont et de Hornes, la veille de leur décapitation (5 juin 1568). Charles Quint la reconstruisit. Elle fut incendiée en 1695, mal restaurée, et enfin reconstruite dans son style primitif en 1873. C'est aujourd'hui le Musée historique communal. C'est dans ce Musée que se trouve l'original du célèbre "Manneken-Pis" dont l'auteur est Jérôme Duquesnoy père (1619).

Un vaste édifice occupe le côté est de la Grand'Place. Sa façade à pilastres, qui présente trois perrons, est ornée de bustes en pierre des Ducs de Brabant; c'est là l'origine de son appellation. En réalité, il s'agit de six maisons accolées, l'Ermitage, la Fortune, le Moulin à Vent, le Pot d'Etain, la Colline et la Bourse. Comme plusieurs d'entre elles, la plupart des autres maisons de la Grand'Place appartenaient à des corporations. Nul bâtiment moderne ne dépare cette place merveilleuse que rendent encore plus pittoresques les traditionnelles marchandes de fleurs sous leurs vastes parasols rouge et vert, et le dimanche matin, l'animation du marché aux oiseaux.

C. B.

## Ecrasée sous un autobus scolaire

Une fillette de 7 ans, Gabrielle Lavoie, de Notre-Dame du Lac, qui patinait dans la cour du collège des Clercs de St-Viateur, a heurté soudainement un autobus scolaire en perdant l'équilibre sur la surface glacée. Le lourd véhicule effectuait une manoeuvre de virement. La victime fut écrasée sous la roue arrière de l'autobus.

A l'enquête du coroner, présidée par le Dr Lainé, un verdict de mort accidentelle fut rendu.

Gabrielle était la fille de M. et Mme Stanislas Lavoie.



Que l'écho des chants  
de Noël soit le présage  
d'une année remplie  
de promesses d'avenir.

**Votre représentant associé  
GOOD YEAR**

**La Vulcanisation Moderne, Enr.**

vous offre ses voeux les meilleurs pour un

*Joyeux Noël*

et une

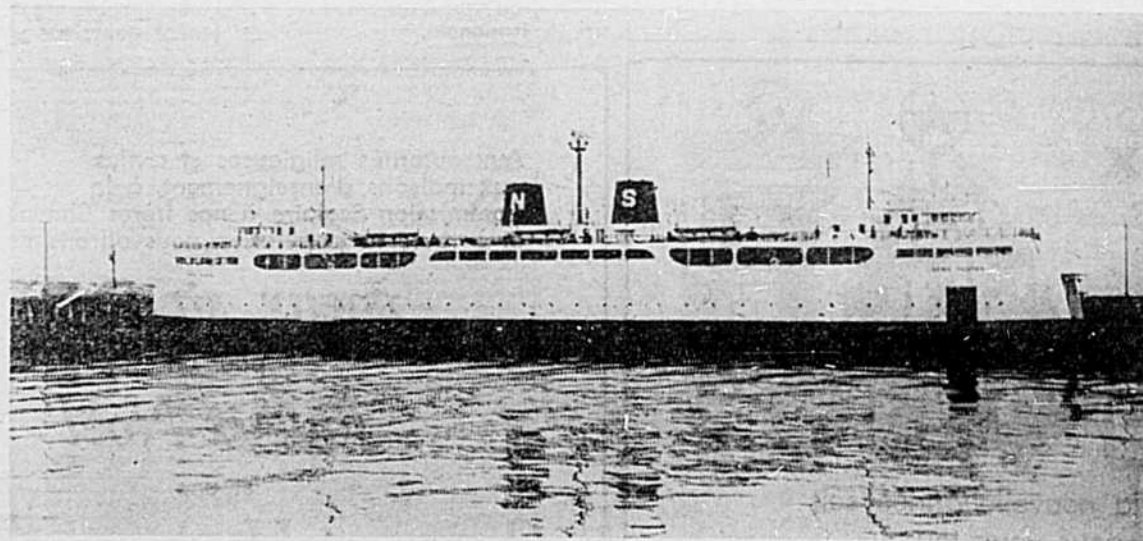
*Bonne et Heureuse Année*

**Roland Bourbonnais, prop.**

362, rue St-Germain,

Tél. 723-7848

RIMOUSKI



A tous les usagers du traversier V.M. Père Nouvel,  
aux populations qu'il dessert et à son personnel, il nous est agréable  
de présenter nos voeux de

*Joyeux Noël et d'Heureuse Année*

**La Compagnie de Navigation Nord-Sud, Ltée**

## Si vous tenez à la vie conduisez prudemment

"Les automobilistes qui persistent à conduire de façon imprudente, lorsqu'ils sont morts de fatigue ou — et ce qui est plus grave encore — lorsqu'ils sont sous l'influence de l'alcool, sont précisément ceux qui ont d'excellentes chances de perdre la vie,

de tuer ou blesser leurs semblables durant les longs congés de Noël et du Jour de l'An".  
C'est la sage réflexion, basée sur l'expérience, que nous faisait le Chef de Police Yvon DesRosiers, en nous demandant de rappeler à nos concitoyens certaines

règles élémentaires de prudence basée sur les suggestions suivantes de la Ligue de Sécurité de la province de Québec:

- L'alcool et la gazoline constituent un mélange mortel. Gardez-vous d'employer les deux à la fois si vous voulez survivre à la période des Fêtes.
- Avant de rentrer chez vous en voiture, après avoir participé à une réception, après avoir magasiné ou tout simplement après votre travail, prenez une tasse de café fort. Cela vous aidera à demeurer vigilant.

- Laissez conduire une autre personne si vous vous sentez fatigué, tracassé ou trop nerveux.
- Tout excès de vitesse est plus dangereux que d'habitude pendant le temps des Fêtes. Conduisez même plus lentement que d'habitude et observez à la lettre tous les autres règlements de la circulation.

- Que vous soyez à pied ou en voiture, attention à la circulation. N'oubliez pas que la courtoisie à elle seule peut prévenir une multitude d'accidents de la route.

"J'ai confiance que le gros bon sens et l'amour du prochain prévaudront dans notre localité pendant toute la saison des Fêtes", disait en terminant le Chef DesRosiers; et j'ajouterais qu'il n'y a aucune raison pour qu'un seul de nos concitoyens doive faire un séjour en prison, à l'hôpital ou... à la morgue comme conséquence d'un accident d'automobile durant la joyeuse période des Fêtes."

Yvon DesRosiers,  
Chef de Police.



## VERS LE SOLEIL

**LE MEXIQUE:** voyages de 14 ou de 16 jours, \$525.00 ou \$575.00; départs les 23 janvier, 6, 20 et 25 février, 6, 20 et 25 mars de Montréal.

**LES ANTILLES:** croisières sur l'Empresse of Canada: 3-19 février, 18 février-5 mars, 4-19 mars. A partir de \$555.00

**HAWAI:** 19 février - 6 mars par avion \$850.00

**MAROC:** 3 - 24 mars, incluant Canaries et Madère) \$845.00

**AMERIQUE DU SUD:** 7 - 30 avril, \$1,339.00

**UN TRES SPECIAL:** France - Grèce - Italie, du 5 au 26 avril \$789.00

## La Liaison Française

75, rue d'Auteuil, téléphone 522-2601

représentants de l'Agence Gingras et d'Etapes et Rencontres internationales.



Nous sommes heureux d'offrir à chacun nos voeux de

JOYEUX NOËL

et de

BONNE ANNÉE

## LEBLANC & HOUDE

Raymond Houde, A.G. Guy Leblanc, A.G., I.F.  
ARPENTEURS GEOMETRES

160, EVECHE

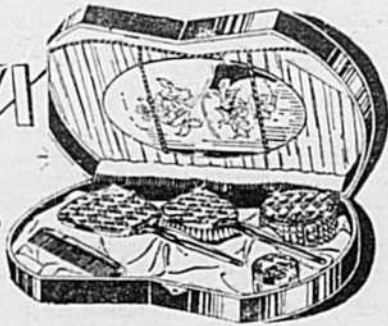
723-3836



Joyeux Noël!  
Bonne Année!

Cadeaux

- BAGUES DE FIANÇAILLES
- PARURES DE MARIAGE
- SERVICES D'ARGENTERIE
- SERVICE DE TOILETTE
- MONTRES DIVERS MODELES



Un choix magnifique de présents vous attend chez

**ADELME THERRIAULT**

38, Cathédrale RIMOUSKI 723-3132



Joyeux Noël

et

Bonne et Heureuse Année

Nous remercions tous nos clients pour l'encouragement qu'il nous ont témoigné et espérons pouvoir les servir à nouveau.

EPICERIE

**L. R. PROULX, ENR.**

EPICERIE LICENCIE

50, ROULEAU RIMOUSKI

724-4467  
724-4466

# La vie est belle dans le temps des Fêtes



et M. Richard Fillion agent de Dow, et son personnel en profitent pour vous offrir à l'occasion de Noël et du Nouvel An tous leurs MEILLEURS VOEUX

**DOW... toujours de bon goût**

BRASSÉE À MONTRÉAL ET À QUÉBEC PAR  
**DOW** LES MAÎTRES-BRASSEURS DU QUÉBEC





**MINISTÈRE du TRAVAIL**

**Avis de modification**

*Industrie de la Construction  
Rimouski*

L'honorable Carrier Fortin, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q. 1964, chapitre 143), que les parties contractantes à la convention collective de travail rendue obligatoire par le décret numéro 1203 du 17 juin 1964 et amendements, relatif à l'industrie et aux métiers de la construction dans la région de Rimouski, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil les modifications suivantes audit décret :

1° Le texte actuel du décret sera désigné sous le Titre I.

2° L'article 7.03 du nouveau Titre I sera biffé.

3° Le texte suivant, désigné sous le Titre II, sera ajouté au Titre I :

**TITRE II**

*Bénéfices de sécurité sociale*

**PARTIE I**

**Section 1**

**Article 1 :** Dans ce titre et son application, à moins que le contexte ne s'y oppose, les termes suivants ont le sens qui leur est ci-après donné.

**Décret :** Ce mot désigne le décret relatif à l'industrie et aux métiers de la construction dans la région de Rimouski numéro 1203 du 17 juin 1964 et ses amendements.

**Parties contractantes :** Ces mots désignent « L'Association des Constructeurs du Bas St-Laurent Inc. », et « Le Syndicat National des Métiers de la Construction de Rimouski, Inc. »

**Fonds de sécurité sociale :** Ces mots désignent le fonds créé en vertu de l'article 2 de ce titre pour les employés de l'industrie de la construction de la juridiction territoriale du décret et est désigné de la façon suivante : Fonds de Sécurité Sociale de Rimouski.

**Bénéfices de sécurité sociale :** Ces mots désignent les bénéfices établis par et dans le présent titre.

**Sous-Comité de sécurité sociale :** Ces mots désignent le sous-comité formé en vertu de la section 4 de ce titre et désigné « Sous-Comité de Sécurité Sociale de Rimouski ».

**Employé :** Ce mot désigne tout employé payé à l'heure visé au titre I. Ce mot désigne aussi s'il y a lieu tout employé qui, normalement régi par le présent décret, désire avec le consentement et la participation de son employeur se soumettre aux obligations et jour des privilèges établis par ce titre alors qu'il exécute des travaux hors de la juridiction territoriale ou professionnelle établie dans le présent décret, pourvu que le sous-comité de sécurité sociale accepte cette participation volontaire.

**Employeur :** Ce mot désigne tout employeur d'employés dont les opérations sont dans la juridiction territoriale et professionnelle définie au titre I du présent décret. Ce mot désigne aussi, s'il y a lieu, tout employeur soumis au présent décret qui, à la demande de son/ses employés, accepte de se soumettre aux obligations établies par ce titre alors que son/ses employés exécutent des travaux hors de la juridiction territoriale ou professionnelle établie dans le présent décret, pourvu que le sous-comité de sécurité sociale accepte cette participation volontaire.

**Représentant des employeurs :** Ces mots désignent toute personne nommée pour représenter les employeurs au Sous-Comité de sécurité sociale conformément à l'article 16 de ce titre et leurs successeurs.

**Représentant des employés :** Ces mots désignent toute personne nommée pour représenter les employés au Sous-Comité de sécurité sociale conformément à l'article 17 de ce titre et leurs successeurs.

**Plan d'assurance-vie collective :** Ces mots désignent le Plan d'assurance-vie collective institué par la Partie IV de ce titre et souscrit avec une compagnie d'assurance-vie.

**Caisse d'assurance-vie collective :** Ces mots désignent la Caisse d'assurance-vie collective de l'industrie de la construction de la région de Rimouski créée conformément à l'article 59 de ce titre et administrée par le fiduciaire conformément à l'acte de fiducie signé par le Comité Conjoint et le fiduciaire ou administrée par toute compagnie d'assurance-vie conformément à la police d'assurance-

vie collective signée par le Comité Conjoint et la compagnie d'assurance-vie.

**Plan de pension de retraite :** Ces mots désignent le plan de bénéfices de pension institué par la partie III de ce titre.

**Caisse de retraite :** Ces mots désignent la Caisse de retraite de l'industrie de la construction de la région de Rimouski créée conformément à l'article 43 de ce titre et administrée par le fiduciaire conformément à l'acte de fiducie signé par le Comité conjoint et le fiduciaire ou administrée par toute compagnie d'assurance-vie conformément au contrat de pension signé par le Comité conjoint et la compagnie d'assurance-vie.

**Bénéfices de pension de retraite :** Ces mots désignent les bénéfices de pension de retraite prévue à la partie III de ce titre.

**Bénéficiaire :** Ce mot signifie toute personne désignée de temps à autre dans un avis écrit au Comité conjoint par un employé ou un ancien employé aux fins de recevoir des bénéfices, s'il en est, à l'occasion du décès de l'employé ou de l'ancien employé en vertu du Plan de Bénéfices de sécurité sociale. Si aucune personne n'est ainsi désignée par l'employé ou l'ancien employé ou si la personne ainsi désignée a précédé l'employé ou l'ancien employé, le bénéficiaire sera la succession de l'employé ou de l'ancien employé. Cependant, le Sous-Comité de sécurité sociale aura le pouvoir de donner des instructions pour que le paiement soit fait à tout parent naturel ou allié de l'employé décédé ou à toute personne qui, de l'avis du Sous-Comité de sécurité sociale, aura droit en justice au paiement parce qu'elle aura encouru des frais en rapport avec la subsistance, les frais funéraires et ceux de dernière maladie, l'enterrement de l'employé ou les soins médicaux fournis à l'employé, ou qui réclamera une partie de la succession en rapport avec ces frais.

**Pensionné :** Ce mot désigne toute personne recevant des bénéfices de pension de retraite conformément à la partie III de ce titre.

**Compagnie de fiducie ou fiduciaire :** Ces mots désignent une compagnie de fidéicommiss détenant dans la province de Québec un certificat d'enregistrement émis par le Ministre des Finances.

**Compagnie d'assurance-vie ou assureur :** Ces mots désignent toute société ou compagnie d'assurance-vie détenant dans la province de Québec un certificat d'enregistrement et un permis émis par le Ministre des Finances.

**Comité conjoint :** Ces mots désignent le Comité conjoint de la construction de Rimouski.

**Heure de travail :** Ces mots désignent toute heure où l'employé est effectivement au travail sans considération du taux payé. Ils désignent également toute fraction d'heure d'une demi-heure ou plus, laquelle est considérée pour fins du présent titre comme une heure complète. Cependant, les fractions d'heure ne sont pas cumulatives d'une période de paie à l'autre. Cependant, lorsque la participation est volontaire, les heures de travail de l'employé exécutant des travaux hors de la juridiction territoriale sont celles effectivement exécutées sans considération du taux payé. Lorsque la participation volontaire provient du fait que l'employé est hors de la juridiction professionnelle, les heures de travail sont celles qui sont définies aux articles 5.03 et 5.04 du titre I du présent décret.

**Contributions :** Ce mot désigne le montant d'argent dû par l'employeur et par l'employé en vue de constituer le Fonds de sécurité sociale.

**Cotisations :** Ce mot désigne le montant d'argent reçu par le Comité conjoint en vue de constituer le Fonds de sécurité sociale.

**Cotisations accumulées des employés :** Ces mots désignent les cotisations des employés au Fonds de sécurité sociale plus un intérêt composé établi à trois pour cent (3%) par année. L'intérêt sur chaque cotisation de l'employé sera calculé à partir de la fin de l'année de calendrier pour laquelle les cotisations de l'employé ont été reçues jusqu'au premier jour du mois dans lequel un remboursement est effectué ou, dans le cas d'un ancien employé qui recevait des bénéfices de pension de retraite, jusqu'à la date du premier paiement mensuel de ses bénéfices de pension de retraite.

**Section 2**

**Fonds de sécurité sociale.**  
**Article 2 :** Un Fonds de sécurité sociale est par les présentes créé afin de pourvoir à des bénéfices de sécurité sociale, soit de pension de retraite et de l'assurance au décès, pour les employés de l'industrie de la construction dans la région de Rimouski. Ce

fonds commencera d'exister le 1er janvier 1966 après publication dans la Gazette officielle de Québec du présent arrêté en conseil rendant obligatoires les dispositions de ce titre. Ce fonds alimentera deux caisses, soit la Caisse de retraite et la Caisse d'assurance-vie collective.

**Article 3 :** Le Comité conjoint est par la présente désigné comme l'organisme qui recevra les contributions des employeurs et des employés. Il est investi de tous les droits, titres et intérêts dans le Fonds de sécurité sociale pour les usages et devoirs et avec les restrictions prévues au présent titre.

**Section 3**

**Contributions et cotisations**

**Article 4 :** Dès le 1er janvier 1966, tout employeur d'employés déduira du salaire gagné par chacun de ses employés la somme de cinq cents (\$0.05) pour chaque heure de travail accomplie par lesdits employés. Cette déduction constituera la contribution des employés au Fonds de sécurité sociale. Tout employeur d'employés versera au Fonds de sécurité sociale, pour chacun de ses employés, la somme de cinq cents (\$0.05) pour chaque heure de travail accomplie par lesdits employés.

**Article 5 :** Tout employeur, avant le quinzième (15e) jour de chaque mois, doit faire remise au Comité conjoint d'un montant d'argent équivalent à la somme des contributions déduites des employés pendant le mois précédent plus les contributions de l'employeur y correspondant.

**Article 6 :** Si un employeur, contrairement à l'article 5, fait défaut de remettre les contributions au Comité conjoint, ce dernier a le droit d'exercer tous recours en justice et de poursuivre ledit employeur pour et au nom des employés intéressés en vue d'obtenir le recouvrement des contributions ainsi que le paiement de toute pénalité encourue par ledit employeur à la suite de son défaut, lesquels recours et poursuites sont exercés conformément à l'article 20 de la Loi de la convention collective.

Pour les fins de l'article 37 de la Loi de la convention collective, la date d'échéance de la remise des contributions, pour chaque employé, sera le 1er janvier suivant.

**Article 7 :** Aucun employeur ne peut se libérer de son obligation de remettre au Comité conjoint les contributions stipulées en payant directement lesdites contributions aux employés. Toute convention contraire aux dispositions de ce titre, accordant à un employé des conditions différentes ou moins favorables que celles mentionnées au présent titre, sera non avenue, inopérante et nulle de nullité absolue.

**Article 8 :** Tout employé doit déclarer au Comité conjoint son nom, l'adresse de son domicile, son numéro d'enregistrement d'assurance sociale, sa date de naissance, son métier ou occupation, son statut marital, le nombre de ses enfants dépendants âgés de moins de vingt et un ans (21) ans, le nom, l'adresse et le lien de parenté de son bénéficiaire s'il en est, la date à laquelle il donne ces renseignements et sa signature. Il doit fournir ces renseignements :

- a) au 1er janvier 1966 ;
- b) au début de chaque année de calendrier, par la suite, s'il est survenu des changements à la déclaration originale pendant l'année précédente.

**Article 9 :** Le Comité conjoint doit à cette fin tenir à la disposition de tout employeur des formules appropriées, lesquelles formules devront être remises par chaque employeur aux employés. Toutefois, la pénurie de telles formules ne libère pas l'employé de son obligation de s'identifier par écrit auprès du Comité conjoint.

**Article 10 :** Tout employeur doit :

- a) Indiquer sur chaque liste de paie le montant d'argent déduit du salaire de chacun de ses employés pour les fins du Fonds de sécurité sociale pour la période couverte par ladite liste de paie.
- b) Fournir avec chaque paiement de contributions au Fonds de sécurité sociale une déclaration annexée à un extrait ou à une copie de la liste de paie mentionnant :
  - 1. le nom et l'adresse dudit employeur ;
  - 2. la période de paie couverte par chaque liste ;
  - 3. le nom de famille et le prénom de chaque employé ;
  - 4. le numéro d'enregistrement d'assurance sociale de chaque employé ;
  - 5. le montant des contributions au Fonds de sécurité sociale accumulées pendant la période couver-

te par ladite liste de paie en regard de chacun des employés ;

6. le total de ces montants ;

7. une attestation écrite de l'exactitude et de la véracité des renseignements fournis, sous la signature de l'employeur lui-même ou de son représentant autorisé.

**Article 11 :** Le Comité conjoint doit, sur demande, fournir gratuitement à chaque employeur les formules appropriées sur lesquelles les présents renseignements peuvent être donnés et, si les listes produites par un employeur sont trouvées insuffisantes, le Comité conjoint peut enjoindre cet employeur d'utiliser les formules spécialement préparées à cet effet et mises à sa disposition.

**Article 12 :** A — Le Comité conjoint ou son représentant doit :

- a) tenir des registres, ou faire tenir des registres par une autre institution pourvu que copie de ces registres soit disponibles au bureau principal à Rimouski mentionnant à l'égard de chaque employé :
  - 1. les renseignements fournis par chaque employé visé à l'article 8 ; et
  - 2. le nom et l'adresse de l'employeur ou des employeurs qui ont payé des cotisations au nom de chaque employé ; et
  - 3. le montant de ces cotisations, la date de leur réception et/ou la période de paie pour laquelle elles se sont accumulées.
- b) dans les trois premiers mois de chaque année, remettre ou faire remettre à chaque employé un relevé des cotisations en son nom pour la période de douze (12) mois se terminant le 31 décembre de l'année précédente.

B — Le Comité conjoint doit prendre toutes mesures qu'il juge appropriées afin de percevoir de l'employeur les contributions qui deviendront dues au Fonds de sécurité sociale, au crédit de l'employé.

**Article 13 :** Le Comité conjoint divise toutes cotisations en deux montants distincts et les remet au Sous-Comité de sécurité sociale. Un de ces montants distincts est formé des cotisations de tout employé et des quatre cinquièmes (4/5) des cotisations des employeurs ; ce montant doit être versé dans la Caisse de retraite. L'autre de ces montants, formé d'un cinquième (1/5) des cotisations de tout employeur, est affecté à la Caisse d'assurance-vie collective et doit y être versé.

**PARTIE II**

**Section 4**

**Le Sous-Comité de sécurité sociale**

**Article 14 :** Dès après parution dans la Gazette officielle de Québec du présent arrêté en conseil rendant obligatoires les dispositions du présent titre, le Comité conjoint doit procéder à la formation d'un Sous-Comité de sécurité sociale et à la nomination de représentants patronaux et ouvriers, selon la procédure établie aux articles 16 et 17 de ce titre.

**Article 15 :** Le Sous-Comité de sécurité sociale sera formé de six (6) membres ; dont trois (3) devront être des représentants des employés et trois (3) devront être des représentants des employeurs.

**Article 16 :** Chaque représentant des employeurs devra être nommé par le Comité conjoint selon la procédure suivante :

a) Les trois (3) représentants des employeurs devront être désignés par « L'Association des Constructeurs du Bas St-Laurent, Inc. ». Un certificat de désignation attesté par un officier autorisé de cette association sera remis au Comité conjoint.

b) Le Comité conjoint devra à ses assemblées régulières nommer les représentants ainsi désignés et les informer officiellement de leur nomination.

c) Chaque représentant ainsi désigné et nommé entre en fonction au moment de son acceptation écrite de la nomination et en tant que tel, il reçoit une compensation pour ses services (jetons de présence et frais).

**Article 17 :** Chaque représentant des employés devra être nommé par le Comité conjoint selon la procédure suivante :

a) Les trois (3) représentants des employés sont désignés par « Le Syndicat National des Métiers de la Construction de Rimouski, Inc. ». Un certificat de désignation attesté par un officier autorisé du « Syndicat National des Métiers de la Construction de Rimouski, Inc. », sera remis au Comité conjoint.

b) Le Comité conjoint devra à ses assemblées régulières nommer les représentants ainsi désignés et les informer officiellement de leur nomination.

c) Chaque représentant ainsi désigné et nommé entre en fonction au moment de son acceptation écrite de la nomination et en tant que tel, il reçoit une compensation pour ses services (jetons de présence et frais).

**Article 18 :** Chaque représentant et chaque successeur de représentant servira jusqu'à sa démission, son décès, son incapacité ou son retrait, tel que prévu ci-après.

**Article 19 :** Un représentant peut démissionner et être libéré de tout devoir futur ou de toute responsabilité prévue aux présentes en remettant un avis écrit de sa démission au Comité conjoint. Une copie de tel avis doit être adressée à la partie contractante concernée par le secrétaire du Comité conjoint.

**Article 20 :** Tout représentant des employeurs ou des employés sera démis de ses fonctions par le Comité conjoint en tout temps si la partie contractante qui l'a nommé le recommande par avis écrit.

**Article 21 :** Dans l'éventualité d'une vacance, un successeur sera désigné et nommé aussitôt que possible conformément aux dispositions de l'article 16 ou 17, selon le cas.

Dans l'esprit du présent titre, le Sous-Comité doit compter en tout temps un nombre égal de représentant des employés et de représentants d'employeurs mais dans l'éventualité d'une ou plusieurs vacances, jusqu'à la désignation d'un ou des successeurs selon les dispositions de ce titre, les représentants en fonction auront le pouvoir d'agir.

**Section 5**

**Les Officiers du Sous-Comité de sécurité sociale**

**Article 22 :** Après que les représentants auront accepté leur nomination, le Sous-Comité de sécurité sociale se réunira aussitôt que possible et procédera à l'élection d'un président et d'un vice-président parmi les représentants.

De plus, le Sous-Comité de sécurité sociale engagera un secrétaire pour tenir les procès-verbaux de ses réunions.

**Article 23 :** Le terme d'office du président et du vice-président commence à la date de leur élection et se continue à partir de cette date pour la période de l'année de calendrier à la fin de laquelle le Sous-Comité de sécurité sociale procède à l'élection de leurs successeurs.

En tout temps, l'une des deux fonctions sera occupée par un représentant des employés et l'autre par un représentant des employeurs. Le premier président à être élu devra être choisi parmi les représentants des employeurs, soit ceux de « L'Association des Constructeurs du Bas St-Laurent, Inc. » ; le second président devra être choisi parmi les représentants des employés, soit ceux du « Syndicat National des Métiers de la Construction de Rimouski, Inc. »

L'ordre d'élection établi au paragraphe précédent sera observé par la suite pour l'élection des présidents et vice-présidents ultérieurs.

**Article 24 :** Si, pendant son terme d'office, le président décède, démissionne ou est retiré, son successeur devra être choisi parmi les représentants de la partie contractante du président sortant et, dans ce cas, le terme d'office du nouveau président durera jusqu'à l'expiration du terme d'office du président sortant. La même procédure s'applique dans le cas du vice-président.

**Section 6**

**Assemblée du Sous-Comité de sécurité sociale**

**Article 25 :** Les assemblées du Sous-Comité de sécurité sociale seront tenues à tel lieu ou à tels lieux dont peuvent convenir le président et le vice-président et peuvent être convoquées par lesdits président et vice-président par un avis écrit de cinq (5) jours aux autres représentants et peuvent être tenues en tout temps sans cet avis si tous les représentants y consentent par écrit. Trois représentants peuvent ensemble présenter par écrit au président, au vice-président ou au secrétaire, une demande à l'effet de faire convoquer une assemblée et, dans ce cas, le président et le vice-président devront convoquer une assemblée dans les dix (10) jours suivant une telle demande.

**Article 26 :** A toutes les assemblées du Sous-Comité de sécurité sociale, quatre (4) représentants constitueront un quorum pour la transaction des affaires, pourvu qu'il y ait au moins deux représentants des employeurs présents à ces assemblées et au moins deux représentants des employés.

**Article 27 :** Toute action à être prise par le Sous-Comité de sécurité sociale selon les termes du présent décret devra être prise au vote unanime des représentants présents à l'assemblée.

Il n'y aura que deux votes : les représentants des employeurs se partageront un vote entre eux et les représentants des employés se partageront un vote entre eux. Le vote des représentants des em-

ployés sera enregistré par la majorité des représentants des employés présents et votant; le vote des représentants des employeurs sera enregistré par la majorité des représentants des employeurs présents et votant.

Dans l'éventualité où toute affaire présentée pour décision ne peut être décidée à cause d'un vote égal, l'affaire demeure dans le « statu quo » pendant l'arbitrage selon la procédure prévue à la section 7 du présent titre à moins que, par un vote unanime, il soit décidé de laisser tomber l'affaire.

**Article 28:** Toute décision prise par le Sous-Comité de sécurité sociale doit être intégrée au procès-verbal où cette décision a été prise. Vraie copie de tout procès-verbal de la séance ainsi tenue doit être transmise au Comité conjoint au début du mois qui suit le mois où toute séance rapportée au procès-verbal a été tenue.

#### Section 7 Arbitrage

**Article 29:** Dans l'éventualité où le Sous-Comité de sécurité sociale ne peut pas décider d'une affaire ou résoudre une dispute à cause d'un vote égal ou dans l'éventualité où les décisions ne peuvent être prises parce que le quorum ne peut être réalisé à deux assemblées successives au Sous-Comité de sécurité sociale, alors et dans l'une ou l'autre de telles éventualités, le Sous-Comité de sécurité sociale choisira un arbitre impartial qui entendra et déterminera l'affaire, litige ou dispute.

**Article 30:** Si les représentants ne peuvent s'entendre sur le choix d'un arbitre impartial dans les cinq (5) jours de calendrier qui suivent le jour où ils ont tenté de procéder à la sélection, un arbitre impartial sera désigné par la Cour du Magistrat du district de Rimouski. Deux représentants peuvent requérir la Cour du Magistrat du district de Rimouski de désigner un arbitre.

**Article 31:** Une audition de l'affaire en litige sera conduite dans les dix (10) jours de la date à laquelle l'arbitre a été choisi ou désigné.

La décision ou la sentence de l'arbitre doit être par écrit, être finale et lier toutes les parties et toutes les personnes concernées et devra être rendue dans le dix (10) jours ouvrables après que l'arbitre aura reçu toute la preuve. L'arbitre, dans sa décision ou sa sentence, est lié par les dispositions du présent titre et n'a ni le pouvoir, ni l'autorité d'ajouter ou de soustraire au présent titre, d'en changer ou d'en modifier les dispositions.

#### Section 8

##### Limitation de responsabilité

**Article 32:** Ni le Sous-Comité de sécurité sociale, ni aucun représentant, ne sera tenu personnellement responsable de toute erreur de jugement ou de toute perte résultant de tout acte ou de toute omission dans l'administration de la Caisse de retraite et de la Caisse d'assurance-vie collective et les représentants et aucun d'entre eux ne sera personnellement responsable de toute obligation ou dette du Sous-Comité de sécurité sociale contractées ou encourues par ce Sous-Comité, ni de toute autre obligation résultant ou étant attachée à l'administration ou à l'existence du Fonds de sécurité sociale, pourvu toutefois que rien dans le présent article n'ait l'effet de soustraire les représentants et aucun d'entre eux à la responsabilité découlant d'obligations ou dettes résultant de leur ou de son action ou omission accomplie ou permise de mauvaise foi ou par négligence grossière ou inconduite délibérée.

Ni le Comité Conjoint, ni aucun de ses représentants ne sera tenu personnellement responsable de tout acte ou de toute omission concernant ses devoirs et responsabilités en vertu du présent titre II, pourvu toutefois que rien dans le présent article n'ait pour effet de soustraire le Comité Conjoint ou ses représentants à la responsabilité découlant de leur ou de son action ou omission accomplie ou permise de mauvaise foi ou par négligence grossière ou inconduite délibérée dans l'exercice de leur fonction.

**Article 33:** Le Sous-Comité de sécurité sociale et chacun des représentants sera ou seront complètement protégés lorsqu'agissant en vertu d'un instrument, certificat ou document qu'ils croient authentique et qu'ils croient signé ou présenté par la ou les personnes appropriées et ne sera ou seront sous aucune obligation de procéder à des enquêtes ou d'autrement vérifier aucune déclaration contenue dans tous tels documents mais pourront les accepter comme preuve conclusive de la véracité et de l'exactitude des déclarations y contenues.

**Article 34:** Le Sous-Comité de sécurité sociale peut de temps à autre consulter des conseillers spéciaux et les représentants seront tout à fait protégés en agissant, ou en omettant d'agir, conformément aux avis de ces conseillers en matière légale et en matière d'actuariat.

**Article 35:** Aucun employeur ne sera responsable de l'échec du Sous-Comité de sécurité sociale d'assurer les bénéfices prévus dans ce décret pour tout employé, ancien employé ou bénéficiaire ou à l'occasion de tout défaut ou toute négligence du Sous-Comité de sécurité sociale.

**Article 36:** Rien dans le présent titre ne sera interprété comme rendant « L'Association des Constructeurs du Bas St-Laurent, Inc. », « Le Syndicat national des Métiers de la Construction de Rimouski, Inc. » ou leurs représentants responsables pour le paiement de tout bénéfice qui résulterait du Plan de pension de retraite ou du Plan d'assurance-vie collective.

#### Section 9

##### Devoirs et pouvoirs du Sous-Comité de sécurité sociale

**Article 37:** Sous l'autorité et la surveillance du Comité conjoint, le Sous-Comité de sécurité sociale, dès la nomination du nombre requis de représentants visés dans le présent titre, voit à la mise en plan et à la bonne marche des Plans de pension de retraite et d'assurance-vie collective. Il sert de trait d'union entre le fiduciaire, la compagnie d'assurance-vie et les assurés, les futurs pensionnés et le Comité conjoint.

**Article 38:** Plus spécialement, le Sous-Comité de sécurité sociale devra :

a) 1° recevoir du Comité conjoint le montant des cotisations prélevées et perçues par ce comité et le verser, conformément aux présentes, à la Caisse de retraite et à la Caisse d'assurance-vie collective respectivement;

2° demander des soumissions à au moins deux fiduciaires et deux compagnies d'assurance-vie relativement au Plan de pension de retraite visé par les présentes, quant à l'administration de tel plan et au placement des actifs dudit plan;

3° demander des soumissions à au moins deux compagnies de fiducie relativement au Plan d'assurance-vie collective visé par les présentes, quant à l'administration et au placement des actifs dudit plan;

4° demander des soumissions à au moins deux compagnies d'assurance-vie relativement au Plan d'assurance-vie collective visé par les présentes, quant à l'assurance, l'administration et au placement des actifs dudit plan;

5° demander, s'il y a lieu, l'avis de techniciens en fiducie, en placement, en assurance-vie collective, en droit de fiducie ou d'assurance-vie et autres, selon le cas;

6° étudier les soumissions reçues. Si elles sont jugées inacceptables, demander des soumissions à tout autre fiduciaire et à toute autre compagnie d'assurance-vie, selon le cas;

7° étudier tout contrat de fiducie ou tout contrat de retraite ou tout contrat d'assurance-vie collective soumis par tout fiduciaire ou toute compagnie d'assurance-vie.

b) 1° désigner le fiduciaire, ou des fiduciaires, ou la ou les compagnies d'assurance-vie avec qui le Comité conjoint doit signer le contrat de fiducie ou le contrat de retraite, selon le cas, et le contrat d'assurance-vie collective.

2° transmettre au Comité conjoint l'original et trois copies de tout contrat de fiducie ou de tout contrat de pension de retraite et de tout contrat d'assurance-vie collective pour fins de signature. Une copie attestée vraie par les Parties Contractantes de tout contrat visé ci-devant doit être déposée respectivement, sans délai, chez le Ministre du Travail et le Ministre des Finances, au bureau du Surintendant des Assurances ou de l'Inspecteur des compagnies de fidéicommissaires. Après étude, les recommandations du Surintendant des Assurances, ou de l'Inspecteur, s'il le requiert, pourront faire l'objet de modifications à tout contrat ainsi visé.

**Article 39:** Le Surintendant des Assurances, ou l'inspecteur des compagnies de fidéicommissaires, exerce une surveillance générale de l'état de la Caisse de retraite et de la Caisse d'assurance-vie collective. Le Surintendant des Assurances, ou l'inspecteur des compagnies de fidéicommissaires, ou son représentant autorisé, a droit de vérifier en tout temps les livres, comptes et archives se rapportant au Fonds de sécurité sociale ou à toute caisse et, à cette fin, le Comité conjoint, le Sous-Comité et ses employés doivent lui donner accès à leurs livres, comptes et

archives et lui fournir tout renseignement qu'il requiert.

Chaque année, avant le premier mars, et chaque fois que le Surintendant des Assurances, ou l'inspecteur des compagnies de fidéicommissaires, le requiert, les membres du Sous-Comité doivent lui faire rapport de l'état de la Caisse de retraite et de la Caisse d'assurance-vie collective, de leurs recettes, de leurs déboursés, des pensions versées en réclamations d'assurance-vie et tout autre renseignement qu'il exige.

**Article 40:** Le Sous-Comité de sécurité sociale a le pouvoir :

a) de déterminer d'une façon finale des droits de tout employé ou ancien employé et de tout bénéficiaire à des bénéfices comme participant aux Plans de pension de retraite et d'assurance-vie collective.

b) de déterminer la forme et les normes de tout contrat de fiducie et de déterminer la forme et les termes de tout contrat d'assurance-vie collective et de tout contrat de pension de retraite s'il y a lieu, de façon à assurer la réalisation des Plans de pension de retraite et d'assurance-vie collective.

c) de passer tout contrat et entente aux fins de mener à bonne fin, les termes de la Partie III et de la Partie IV de ce titre et pour la bonne marche courante de la Caisse de retraite, du Plan de pension de retraite, de la Caisse d'assurance-vie collective et du Plan d'assurance-vie collective qui doivent être signés par le Comité conjoint et la compagnie de fiducie et la compagnie d'assurance-vie.

d) de rédiger, après discussion et entente avec tout Sous-Comité de sécurité sociale ou, à son défaut, avec tout Comité conjoint ayant juridiction sur les métiers de la construction dans la province de Québec, tout projet de transfert de cotisation lorsque tout employé change d'employeur sujet à l'un quelconque des Comités conjoints visés par les présentes. Ce projet d'entente doit viser à être général et s'appliquer à tous et non à un cas particulier seulement. Cette entente n'est possible que si le transfert est effectué dans un autre caisse de retraite. Lorsqu'un tel projet d'entente est accepté, il doit être présenté à tout Comité conjoint en cause pour signature. Une copie de cette entente dûment signée par les parties doit être déposée sans délai au Ministère du Travail et au Service des Assurances.

e) d'interpréter toutes les dispositions ou termes ambigus ou douteux de ce titre et toute interprétation donnée par le Sous-Comité de sécurité sociale de bonne foi liera tous les intéressés.

f) d'employer tels officiers responsables et conseiller, personnel d'administration de bureau et de secrétariat et autres employés dont les services peuvent être nécessaires en ce qui a trait à l'administration courante des deux Caisse et à la bonne marche des Plans de pension de retraite et d'assurance-vie collective.

g) d'autoriser n'importe lequel de ses agents ou employés à le représenter dans l'exécution de toute tâche qui relève du Sous-Comité.

h) de faire les règlements pour son fonctionnement et l'exercice des devoirs, obligations et droits à lui conférés, le tout sujet à la Loi des décrets de convention collective et au présent titre.

i) de payer le loyer de l'espace à bureau, ameublement, fournitures et autres choses essentielles requises pour l'administration du Plan de pension de retraite et du Plan d'assurance-vie collective.

j) d'utiliser les fonds de la Caisse de retraite aux fins suivantes :

1. payer les primes à la compagnie d'assurance-vie s'il y en a, avec laquelle un contrat de pension de retraite est signé, ou payer les bénéfices du Plan de pension de retraite à même la Caisse;

2. voir à ce que soient payés les bénéfices prévus au Plan de pension de retraite;

3. payer toutes les dépenses raisonnables et nécessaires encourues par l'établissement et l'organisation de la Caisse de retraite et du Plan de pension de retraite;

4. payer toutes dépenses raisonnables et nécessaires, y compris les salaires, coûts et honoraires encourues par le Sous-Comité de sécurité sociale en raison du maintien et de l'administration de la Caisse de retraite et du Plan de pension de retraite, ainsi que le coût de l'administration des registres exigés en vertu de l'Article 12A du présent titre II.

5. payer toutes taxes réelles et personnelles, impôts sur le revenu, et autres taxes ou cotisations de toutes sortes imposés en vertu des lois existantes ou futures sur la

Caisse de retraite ou à son sujet;

6. payer aux représentants membres du Sous-Comité de sécurité sociale une indemnité raisonnable et toutes dépenses encourues par lesdits représentants dans l'accomplissement des devoirs qui leur sont imposés par le présent titre, pourvu que le paiement de ces déboursés soit approuvé par le Sous-Comité de sécurité sociale et conforme aux dispositions de l'article 16 et 17 du présent titre.

k) d'utiliser les fonds de la Caisse d'assurance-vie collective aux fins suivantes :

1. payer les primes à la compagnie d'assurance-vie qui assume le risque;

2. voir à ce que soient payés les bénéfices d'assurance-vie collective prévus aux termes du Plan d'assurance-vie collective;

3. payer toutes taxes réelles et personnelles, impôts sur le revenu, et autres taxes ou cotisations de toutes sortes imposées en vertu des lois existantes ou futures sur la Caisse d'assurance-vie collective;

4. payer toutes les dépenses raisonnables et nécessaires encourues par l'établissement et l'organisation de la Caisse d'assurance-vie collective et du Plan d'assurance-vie collective;

5. payer toutes dépenses raisonnables et nécessaires, y compris les salaires, coûts et honoraires encourues par le Sous-Comité de sécurité sociale en raison du maintien et de l'administration de la Caisse d'assurance-vie collective et du Plan d'assurance-vie collective, ainsi que le coût de l'administration des registres exigés en vertu de l'article 12A du présent titre II.

6. Payer aux représentants membres du Sous-Comité de sécurité sociale une indemnité raisonnable et toutes dépenses encourues par lesdits représentants dans l'accomplissement des devoirs qui leur sont imposés par le présent titre, pourvu que le paiement de ces déboursés soit approuvé par le Sous-Comité de sécurité sociale et conforme aux dispositions de l'article 16 et 17 du présent titre.

l) de fournir au fiduciaire et/ou à la compagnie d'assurance-vie tout renseignement et toute formule qui pourraient exiger ceux-ci à l'égard du paiement des bénéfices visés dans les Plans de pension de retraite et d'assurance-vie collective.

**Article 41:** Le Sous-Comité de sécurité sociale aura le pouvoir de reviser les dispositions du Plan de pension de retraite et du Plan d'assurance-vie collective de temps à autre et de recommander aux Parties Contractantes tels changements, modifications et amendements auxdits plans que le Sous-Comité de sécurité sociale croira désirables. Toute modification apportée à la contribution ou aux bénéfices de sécurité sociale doit être appuyée par un rapport de l'actuaire quant à la suffisance de la contribution pour assurer le paiement des bénéfices de sécurité sociale.

#### PARTIE III

##### Le plan de pension de retraite

#### Section 10

##### La Caisse de retraite de l'Industrie de la Construction de la région de Rimouski

**Article 42:** La Caisse de retraite de l'industrie de la construction de la région de Rimouski est créée dans le but de donner aux employés les bénéfices définis aux sections 11, 12 et 13 de ce titre et dans aucun autre but.

**Article 43:** La Caisse de retraite consiste dans tous les montants de cotisations versés en conformité de l'article 13 de ce titre et dans les gains et profits réalisés avec ces argent, dans les investissements et réalisations des investissements et dans tous les gains et profits de ces investissements.

#### Section 11

##### Bénéfices de pension de retraite

**Article 44:** Jusqu'à ce qu'il soit autrement déterminé, le montant des bénéfices mensuels normaux de pension de retraite payable à tout employé lors de sa retraite consistera en une pension de base de quatre dollars et quarante sous (\$4.40) par mois payable la vie durant pour chaque tranche de cent dollars (\$100) des contributions de l'employé reçues par le Comité Conjoint.

**Article 45:** Un employé a droit de recevoir des bénéfices normaux de pension de retraite pourvu que soient remplies toutes les conditions suivantes :

a) il doit être âgé de soixante-cinq (65) ans ou plus et en fournir la preuve à la satisfaction du Sous-Comité de sécurité sociale; et

b) la somme des contributions d'un tel employé reçues par le Comité Conjoint ne doit pas être inférieure à sept cents dollars (\$700); et

c) il doit déposer au Sous-Comité de sécurité sociale une demande formelle de bénéfices de pension de retraite.

**Article 46:** Un employé qui atteint l'âge de cinquante-cinq (55) ans, et qui remplit toutes les autres conditions d'éligibilité aux bénéfices normaux de pension de retraite, telles qu'établies dans l'article précédent, peut; en déposant au Sous-Comité de sécurité sociale une demande formelle à cet effet, être éligible à des bénéfices de pension de retraite qui consisteront dans l'équivalent actuariel des bénéfices normaux de pension stipulés à l'article 44 ci-dessus.

**Article 47:** Un employé qui prend une pension en vertu de l'article 46 peut obtenir une pension augmentée payable jusqu'à ce qu'il ait droit à la pension de Sécurité de Vieillesse du Canada et/ou la pension payable en vertu du Régime de rentes du Québec, et une pension réduite payable par la suite jusqu'à son décès; la différence entre la pension augmentée et la pension réduite étant égale autant que possible au montant de pension payable par le gouvernement fédéral et/ou le Régime de rentes du Québec. Le montant de la différence sera demandé par l'employé lorsqu'il demande une pension en vertu du présent article et sera sujet à l'approbation du Sous-Comité de sécurité sociale. Le montant d'augmentation à la pension sera l'équivalent actuariel du montant de la réduction subséquente à la pension.

**Article 48:** La pension est payée mensuellement. La date d'échéance du premier paiement mensuel de toute pension est le premier jour du mois suivant le mois dans lequel un employé devient qualifié pour recevoir des bénéfices de pension de retraite. La date d'échéance du dernier paiement mensuel est le premier jour du mois dans lequel un pensionné décède. Aucun paiement de pension ne sera fait pour cette partie du mois située entre le premier jour du mois dans lequel un employé décède et la date de sa mort.

**Article 49:** Les contributions faites par ou au nom d'un employé pensionné à l'égard d'heures de travail à la date d'échéance de son premier versement mensuel de pension ou après cette date n'auront pour effet ni d'augmenter le montant de la pension payable à l'employé pensionné ni d'augmenter ses cotisations accumulées d'employé.

**Article 50:** Aucun bénéfice de pension de retraite payable en vertu du présent titre ne peut être saisi ou cédé. Aucune partie de la Caisse de retraite ne deviendra la propriété d'aucun individu et aucun bénéfice de pension ou autre bénéfice payable en vertu de cet article ne deviendra dû à aucun individu ni ne deviendra la propriété d'aucun individu jusqu'à ce qu'il lui soit effectivement payé.

#### Section 12

##### Bénéfices en cas de décès

**Article 51:** Dans l'éventualité du décès d'un employé ou d'un ancien employé, un remboursement est payable et ce remboursement est égal aux cotisations accumulées de l'employé moins les paiements de pension reçus par l'employé ou l'ancien employé.

**Article 52:** Tout remboursement payable au décès d'un employé ou d'un ancien employé est payé au bénéficiaire sur demande formelle de remboursement produite au Sous-Comité de sécurité sociale. Toutefois, ce dernier, en l'absence de demande formelle, avise les intéressés de leurs droits à la dernière adresse connue du défunt. Cependant, le Sous-Comité de sécurité sociale aura le pouvoir de donner des instructions pour que le paiement soit fait à tout parent naturel ou allié de l'employé décédé, ou à toute personne qui, de l'avis du Sous-Comité de sécurité sociale, aura droit en justice au paiement parce qu'elle aura encouru des frais en rapport avec la subsistance, les frais funéraires et ceux de dernière maladie, l'enterrement de l'employé ou les soins médicaux fournis à l'employé, ou qui réclamera une partie de la succession en rapport avec ces frais.

**Article 53:** Le Sous-Comité de sécurité sociale a droit de retenir paiement de tout remboursement payable au cas de décès d'un employé ou d'un ancien employé à toute personne réclamant un tel paiement jusqu'à ce que le droit du réclamant de recevoir paiement ait été établi à la satisfaction du Sous-Comité de sécurité sociale.

#### Section 13

##### Cessation de la qualification d'employé

**Article 54:** Si un employé cesse d'être un employé avant d'avoir satisfait aux conditions « a » et « b » de l'article 45, il peut, mais il n'y est pas obligé, deman-

der au Sous-Comité de sécurité sociale le remboursement de ses cotisations accumulées d'employé ou il peut choisir de demander des bénéfices de pension de retraite à telle époque où il remplira les conditions énumérées à l'article 45 ou à l'article 46 de ce titre.

Pour les fins du présent article, aucun employé ne sera considéré comme ayant cessé d'être un employé avant l'expiration de deux années consécutives après sa dernière cotisation au Fonds de sécurité sociale.

**Article 55:** Toute cotisation versée par un employé pensionné en vertu d'heures de travail, à la date d'échéance de son premier versement mensuel de pension ou après cette date deviendra remboursable à tel pensionné à la fin de chaque année de calendrier pour laquelle elle a été versée ou au décès du pensionné si cette date survient avant.

#### Section 14

##### Déclaration

**Article 56:** Le Plan de pension de retraite demeure en vigueur jusqu'à l'expiration de ce décret et peut être renouvelé de temps à autre par tout décret subséquent.

**Article 57:** Dans l'éventualité où ce Plan de pension de retraite ne serait pas renouvelé tel que mentionné précédemment, le Sous-Comité de sécurité sociale effectuera une détermination finale des bénéfices auxquels chaque employé, ancien employé et pensionné, a droit en vertu de cette partie. En effectuant une telle détermination, le Sous-Comité prévoiera le paiement, de la totalité de la Caisse de retraite, y inclus tout surplus d'argent, à tous tels employés, anciens employés et pensionnés. Au même moment, la Caisse sera employée pour fournir, premièrement, à chaque pensionné, la continuation d'une pension d'un montant au moins égal à celui auquel il a droit en vertu de cette partie et, deuxièmement, à chaque autre employé ou ancien employé qui a un intérêt quelconque dans la Caisse, une partie équitable de la Caisse, soit sous forme d'un bénéfice de retraite si possible ou en argent comptant.

#### PARTIE IV

##### Le Plan d'assurance-vie collective

#### Section 15

La Caisse d'assurance-vie de l'industrie de la construction de la région de Rimouski

**Article 58:** La Caisse d'assurance-vie collective de l'industrie de la construction de la région de Rimouski est créée dans le but

de pourvoir à des bénéfices d'assurance au décès pour les employés et dans aucun autre but. Le Comité conjoint doit souscrire une police d'assurance-vie collective avec une compagnie d'assurance-vie afin de prévoir le versement des bénéfices mentionnés aux présentes.

**Article 59:** La Caisse d'assurance-vie collective consiste dans tous les montants de cotisations versées en conformité de l'article 13 de ce titre et dans les gains et profits réalisés avec ces argent, dans les investissements et réalisations des investissements et dans tous les gains et profits de ces investissements.

#### Section 16

##### Bénéfices d'assurance-vie collective

**Article 60:** Jusqu'à ce qu'il soit autrement déterminé, les bénéfices d'assurance-vie collective visés dans ce titre seront comme suit:

a) un bénéfice d'assurance au décès de \$2,000 est payable dans l'éventualité où un employé éligible décède avant que ledit employé n'ait atteint l'âge de soixante-cinq (65) ans; ou

b) un bénéfice d'assurance au décès de \$500 est payable dans l'éventualité où un employé éligible décède lorsque ou après que ledit employé a atteint l'âge de soixante-cinq (65) ans; ou

c) un bénéfice d'assurance au décès de \$2,000 est payable dans l'éventualité où un employé invalide décède avant que ledit employé n'ait atteint l'âge de soixante-cinq (65) ans; ou

d) un bénéfice d'assurance au décès de \$500 est payable dans l'éventualité où un employé invalide décède lorsque ou après que ledit employé a atteint l'âge de soixante-cinq (65) ans; ou

e) un bénéfice d'assurance au décès de \$500 est payable dans l'éventualité du décès d'un pensionné qui, immédiatement avant d'être qualifié pour recevoir des bénéfices de pension, était

1° un employé éligible selon l'article 61 de ce titre ou

2° un employé invalide selon l'article 63 de ce titre.

**Article 61:** Un employé ou un ancien employé est un employé éligible pendant une période de trois mois consécutifs de calendrier à partir du premier jour de tout mois dans lequel n'importe laquelle des conditions suivantes est accomplie:

a) des contributions d'employé au montant d'au moins \$15 ont été reçues par le Comité Conjoint pour les trois (3) mois consécutifs précédents, ou

b) des contributions d'employé au montant d'au moins \$30 ont été reçues par le Comité Conjoint pour six (6) mois consécutifs précédents, ou

c) des contributions d'employé au montant d'au moins \$60 ont été reçues par le Comité Conjoint pour les douze (12) mois consécutifs précédents.

**Article 62:** Un employé éligible cesse d'être qualifié éligible lorsqu'il devient un pensionné. Tout employé ou ancien employé qui devient pensionné et qui a droit à l'indemnité de décès ainsi qu'il est prévu à l'alinéa «c» de l'article 60 ne pourra par la suite devenir un employé éligible.

**Article 63:** Un employé ou ancien employé est un employé invalide lorsqu'il remplit toutes et chacune des conditions suivantes:

a) une invalidité totale doit survenir avant que l'employé ou l'ancien employé n'atteigne l'âge de soixante-cinq (65) ans; et

b) l'employé ou l'ancien employé doit produire au Sous-Comité de sécurité sociale une demande formelle aux fins d'être considéré comme un employé invalide; et

c) l'employé ou l'ancien employé doit avoir été un employé éligible à une certaine époque pendant une période de neuf mois précédant la date de réception de sa demande formelle par le Sous-Comité de sécurité sociale, et avoir été continuellement invalide depuis l'époque à laquelle il était un employé éligible; et

d) l'employé ou l'ancien employé doit prouver son âge à la satisfaction du Sous-Comité de sécurité sociale; et

e) l'employé ou l'ancien employé doit prouver son invalidité totale et, à cette fin, il se soumettra à un ou plusieurs examens médicaux devant un ou des médecins désignés par le Sous-Comité de sécurité sociale; et

f) l'employé ou l'ancien employé ne doit pas être un pensionné.

**Article 64:** Une invalidité totale n'inclut pas une invalidité résultant d'activité criminelle, d'ivresse habituelle, de blessures infligées volontairement à soi-même, de l'usage habituel de narcotiques ou de services militaires.

**Article 65:** Un employé est considéré invalide pendant la continuation de son invalidité pour une période d'une année suivant la date d'approbation de sa demande par le Sous-Comité de sécurité sociale.

Par la suite, l'employé continue d'être un employé invalide pendant la continuation de son invalidité totale pour des périodes subséquentes d'une année chacune établissant au début de chaque période la continuation de son invalidité totale à la satisfaction du Sous-Comité de sécurité sociale.

**Article 66:** Un employé cesse d'être un employé invalide au moment où l'une ou l'autre des conditions suivantes se réalise:

a) lorsqu'il cesse d'être totalement invalide ou ne réussit pas à prouver à la satisfaction du Sous-Comité de sécurité sociale la continuation de son invalidité totale.

b) lorsqu'il s'engage dans un emploi rémunéré autre qu'un emploi moyennant salaire nominal dans le but d'une réhabilitation.

c) lorsqu'il devient un pensionné. Tout employé ou ancien employé qui devient pensionné et qui a droit à l'indemnité de décès ainsi qu'il est prévu à l'alinéa «c» de l'article 60 ne pourra par la suite avoir droit à l'indemnité de décès à titre d'employé invalide.

#### Section 17

##### Paiement des bénéfices d'assurances au décès

**Article 67:** Tout bénéfice d'assurance au décès payable en vertu de cette partie au décès d'un employé ou d'un ancien employé sera payable au bénéficiaire de tel employé ou ancien employé sur demande formelle faite au Sous-Comité de sécurité sociale. Cependant, le Sous-Comité de sécurité sociale aura le pouvoir de donner des instructions pour que le paiement soit fait à tout parent naturel ou allié de l'employé décédé, ou à toute personne qui, de l'avis du Sous-Comité de sécurité sociale, aura droit en justice au paiement parce qu'elle aura encouru des frais en rapport avec la subsistance, les frais funéraires et ceux de dernière maladie, l'enterrement de l'employé ou les soins médicaux fournis à l'employé, ou qui réclamera une partie de la succession en rapport avec ces frais.

**Article 68:** Le Sous-Comité de sécurité sociale a droit de retenir paiement de tout bénéfice d'assurance au décès payable en vertu de cette partie jusqu'à ce que le droit du réclamant de recevoir paiement ait été établi à la satisfaction du Sous-Comité de sécurité sociale.

**Article 69:** Aucun employé ou ancien employé n'aura droit de réclamer aucun montant d'argent au lieu des bénéfices d'assurance au décès prévus par la présente partie.

#### Section 18

##### Déclarations

**Article 70:** Le Plan d'assurance-vie collective demeurera en vigueur jusqu'à l'expiration de ce décret et peut être renouvelé de temps à autre par tout décret subséquent.

**Article 71:** Dans l'éventualité où le décret n'est pas renouvelé, tout l'actif de la Caisse d'assurance-vie collective doit être versé à la compagnie d'assurance-vie qui assume alors le risque, aux fins de continuer cette assurance au décès le plus longtemps possible, dans l'intérêt des vies assurées.

**Article 72:** Le Comité conjoint peut accepter l'administration des contributions d'employeurs et d'employés relatives à un fonds de sécurité sociale pour des employeurs et employés assujettis à un autre Comité conjoint, ou accepter de faire administrer les contributions de ses employés et employeurs, relatives au fonds de sécurité sociale par un autre Comité conjoint, si ce dernier comité lui présente par écrit une requête à cette fin ou y consent par écrit, et si les deux comités conjoints en conviennent préalablement par une entente écrite.

Cette entente doit prévoir que les dispositions et stipulations du Titre II intitulé «Bénéfices de Sécurité Sociale» du décret numéro 1203 et ses amendements seront applicables *mutatis mutandis*.

Une telle entente se limitera à l'industrie du bâtiment ou à des industries connexes ou à des industries dont le travail se fait en partie à l'atelier et en partie sur le chantier.

Une copie d'une telle entente doit être déposée chez le Ministre du Travail et au Service des Assurances du Ministère des Finances pour approbation.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle de Québec.

Durant les trente jours à compter du 11 décembre 1965, date de publication de cet avis dans la Gazette officielle de Québec, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections, en double copie si possible, que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre du Travail,

GERARD TREMBLAY,  
Ministère du Travail.



## Department of Labour

### Notice of amendment

#### Construction Industry — Rimouski

Pursuant to the provisions of the Collective Agreement Decrees Act (R.S.Q. 1964, chapter 143), the Honourable Carrier Fortin, Minister of Labour, hereby gives notice that the contracting parties to the collective labour agreement respecting the Construction Industry and trades in the district of Rimouski (made binding by decree number 1203 of June 17, 1964 and amendments) have petitioned him to submit the following amendments to the said decree to the consideration and decision of the Lieutenant-Governor in Council:

1. The present text of the decree will be designated as Title I.

2. Section 703 of the new Title I will be deleted.

3. The following text, designated as Title II, will be added to Title I:

#### TITLE II

##### Social Security Benefits

#### PART I

##### Division 1

**Section 1:** In this title and its application, unless the text requires otherwise, the meaning of the following terms is given below:

**Decree:** This word designates decree number 1203 of June 17, 1964 and amendments, relating to the construction industry and trades in the district of Rimouski.

**Contracting parties:** The words designate "L'Association des Constructeurs du Bas-St-Laurent Inc.", and "Le Syndicat National des Métiers de la Construction de Rimouski Inc."

**Social Security Fund:** The words designate the fund set up under section 2 of this title for employees of the construction industry within the decree's territorial jurisdiction. It is designated as: "Fonds de Sécurité Sociale de Rimouski".

**Social Security Benefits:** These words designate the benefits pro-

vided for under the present title.

**Social Security Sub-Committee:** These words designate the sub-committee formed under division 4 of this title. It is designated as: "Sous-Comité de Sécurité Sociale de Rimouski".

**Employee:** This word means any hourly-paid employee mentioned in title I. It also means, as the case may be, any employee who, normally subject to the present decree, desires with the consent and the participation of his employer to submit himself to the obligations and to enjoy the privileges established by this title while performing work outside the territorial or professional jurisdiction established in the present decree, provided that the Social Security Sub-Committee accepts such voluntary participation.

**Employer:** This word means any employer of employees whose operations fall within the territorial jurisdiction defined in title I of the present decree. It also means, as the case may be, any employer subject to the present decree who, at the request of his employee or employees, agrees to submit to the obligations established by this title while his employee or employees, perform work outside of the professional or territorial jurisdiction established in the present decree, provided that the Social Security Sub-Committee, accepts such voluntary participation.

**Employers' Representative:** These words mean any person appointed to represent the employers and their successors on the Social Security Sub-Committee, pursuant to section 16 of this title.

**Employees' Representative:** These words mean any person appointed to represent the employees and their successors on the Social Security Sub-Committee pursuant to section 17 of this title.

**Group Life Insurance Plan:** The words mean the Group Life Insurance Plan established in Part IV of this title and underwritten by a life insurance company.

**Group Life Insurance Fund:** These words mean the Group Life Insurance Fund of the construction industry of the district of Rimouski, set up in accordance with section 59 of this title and

administered by a trustee in accordance with a trust agreement signed by the Joint Committee and the trustee or administered by a life insurance company in accordance with a group life insurance policy signed by the Joint Committee and the life insurance company.

**Retirement Pension Plan:** These words mean the Retirement Pension Plan established by Part III of this title.

**Retirement Fund:** These words mean the Retirement Fund of the construction industry of the district of Rimouski, set up in accordance with section 43 of this title and administered by a trustee in accordance with a trust agreement signed by the Joint Committee and the trustee or administered by a life insurance company in accordance with a retirement contract signed by the Joint Committee and the life insurance company.

**Retirement Pension Benefits:** These words mean the retirement pension benefits provided for in Part III of this title.

**Beneficiary:** This word means any person who is designated from time to time by written notice to the Joint Committee by an employee or former employee to receive benefits, if any, under this social security benefits program in the event of the death of the employee or former employee. If no person is so designated by the employee or former employee, or if the person so designated predeceased the employee or former employee, the beneficiary shall be the estate of the employee or former employee. However, the Social Security Sub-Committee shall have the power to direct that payment be made to any relative by blood or by marriage of the deceased employee or to any person appearing to the Social Security Sub-Committee to be equitably entitled to payment by reason of having incurred expenses for the maintenance, burial or last illness of the employee or medical attendance given to the employee, or who claims a part of the estate in connection with such expenses.

**Pensioner:** This word means any person receiving retirement

pension benefits pursuant to Part III of this title.

**Trust Company or Trustee:** These words mean a trust company holding, in the Province of Québec, a registration certificate issued by the Minister of Finance.

**Life Insurance Company or Underwriter:** These words mean a life insurance company or society holding, in the Province of Québec, a registration certificate and a permit issued by the Minister of Finance.

**Joint Committee:** These words mean the Construction Joint Committee of Rimouski.

**Hour of Work:** These words mean any hour actually worked, regardless of the rate of pay. They also mean any fraction of one-half hour or more, which is considered for the purposes of the present title to be one complete hour. However, fractions of an hour will not be cumulative from one pay period to another. When participation is voluntary, the hours an employee has worked outside the territorial jurisdiction are those worked regardless of the rate paid. When voluntary participation is due to the fact that the employee is outside the professional jurisdiction, working hours are as laid down in sections 5.03 and 5.04 of Title I of this decree.

**Contributions:** This word means the amount of money due from the employer and from the employee for the purpose of establishing the Social Security Fund.

**Assessments:** This word means the amount of money reserved by the Joint Committee for the purpose of establishing the Social Security Fund.

**Accumulated Employee Assessments:** These words mean the employee's assessments to the Social Security Fund together with compound interest at the rate of three per cent (3%) per annum. Interest on each employee assessment shall be computed from the end of the calendar year for which the employee assessment is received, up to the first day of the month in which a refund is paid or, in the case of a former employee who was in receipt of retirement pension benefits, to the due date of the first monthly pay-

ment of his retirement pension benefit.

#### Division 2

##### Social security fund

**Section 2:** Social Security Fund is hereby set up to provide social security benefits, either retirement pension or death insurance, for the employees of the construction industry of the district of Rimouski. This fund shall come into force on January 1, 1966 after publication in the Quebec Official Gazette of this Order in Council rendering obligatory the provisions of this title. Such fund shall supply two separate funds: the Retirement Fund and the Group Life Insurance Fund.

**Section 3:** The Joint Committee is hereby designated as the body to receive contributions from employers and employees. If is vested with all rights, title and interest in and to the Social Security Fund for the uses and duties and with the restrictions set forth in this title.

#### Division 3

##### Contributions and assessments

**Section 4:** As of January 1, 1966, every employer of employees shall deduct from the wages earned by each of his employees the sum of five cents (\$0.05) for each hour of work performed by the said employees. This deduction shall constitute the employee contributions to the Social Security Fund. Every employer of employees shall contribute to the Social Security Fund for each of his employees the sum of five cents (\$0.05) for each hour worked by the said employees.

**Section 5:** Every employer shall pay to the Joint Committee not later than the fifteenth (15th) of each month, the total contributions deducted from employee's wages in the previous month, plus the employer's contributions corresponding thereto.

**Section 6:** If an employer, contrary to section 5, fails to remit the contributions to the Joint Committee, the latter shall have the right to use all legal measures and sue the employer for and on behalf of the employees concerned for the purpose of recovering the contributions together with any penalty incurred by the said employer as a result

of his default, such recovery and legal action being enforced in accordance with section 20 of the Collective Agreement Act.

For the purposes of section 37 of the Collective Agreement Act, the due date for the remittance of contributions for each employee shall be the following January 1st.

**Section 7:** No employer may discharge himself of his obligation to remit the stipulated contributions to the Joint Committee by paying directly to the employees the said contributions. Any agreement contrary to the provisions of this title granting and employee conditions different from or less favourable than those set forth in this title shall be null and void.

**Section 8:** Every employee must notify the Joint Committee of his name, his home address, his social insurance number, his date of birth, his trade or occupation, his marital status, the number of his dependent children under twenty-one (21), the name, address and relationship of his beneficiary, if any, the date on which he gives this information and his signature. He must submit this information:

(a) on January 1, 1966;  
(b) at the beginning of each calendar year thereafter, in the event changes have occurred in the original statement during the preceding year.

**Section 9:** The Joint Committee shall make forms available to any employer for this purpose and every employer shall supply such forms to each employee.

However, the lack of such forms does not relieve the employee of his obligation to identify himself to the Joint Committee in writing.

**Section 10:** Every employer shall:

(a) show on each payroll the amount of money deducted from each employee's salary for the Social Security Fund, for the period covered by the said payroll;  
(b) furnish with each payment of contributions to the Social Security Fund a statement with an extract from or a duplicate of the actual payroll showing:

1. the name and address of the said employer;
2. the pay period covered by the payroll;
3. the family name and given name of each employee;
4. each employee's Social Insurance number;
5. the amount of contributions to the Social Security Fund accumulated during the period covered by the said payroll in respect of each employee;
6. the total of such amounts;
7. a written certificate attesting the accuracy of the information so shown, signed by the employer himself or by his authorized representative.

**Section 11:** The Joint Committee shall supply to each employer, on request, forms for reporting the foregoing information and may, if it determines that the statement submitted by the employer is unsatisfactory, direct that the employer should complete the forms especially prepared for this purpose and made available by the Joint Committee.

**Section 12:** A — The Joint Committee or its representative shall:

(a) keep records or have same kept by another firm (provided that such records be available at the Rimouski headquarters), mentioning, in respect of each employee:

1. the information supplied by each employee mentioned in section 8;

2. the name and address of the employer or employers who paid assessments on each employee's behalf;

3. the amount of such assessments, the date they were received and/or the pay period for which they have accumulated  
(b) during the first three months of each year, remit or have remitted to each employee a statement of assessments received in his name for the twelve (12) month period ending on the previous December 31st.

B — The Joint Committee shall take all necessary steps to collect from the employer contributions that will become due to the Social Security Fund, to the employee's credit.

**Section 13:** The Joint Committee shall divide the amount of assessments received into two separate amounts and shall remit same to the Social Security Sub-Committee. One of these amounts consists of the assessments of every employee and of four-fifths (4/5) of the assessments of the employers. Such amount shall be deposited in the Retirement Fund. The other amount, consisting of one-fifth (1/5) of the assessments of every employer, belongs to the Group Life Insurance Fund and

shall be deposited therein.

## PART II

### Division 4

**The Social Security Sub-Committee**  
**Section 14:** Immediately after publication in the *Quebec Official Gazette* of the present Order in Council rendering obligatory the provisions of this title, the Joint Committee shall proceed with the creation of a Social Security Sub-Committee and the appointment of employers' and employees' representatives according to the procedure stipulated in sections 16 and 17 of this title.

**Section 15:** The Social Security Sub-Committee shall be formed of six (6) members; three (3) whom shall be employers' representatives.

**Section 16:** Each employers' representative shall be appointed by the Joint Committee according to the following procedure:

(a) The three (3) employers' representatives shall be designated by "L'Association des Constructeurs du Bas St-Laurent, Inc." A certificate of designation verified by a duly authorized official of this Association shall be filed with the Joint Committee.

(b) The Joint Committee shall, at its regular meetings, appoint the representatives thus designated and officially advise them of their appointment.

(c) Each representative so designated and appointed shall take office upon his acceptance in writing of the appointment. As such, he shall receive a compensation for his services, attendance tokens and expenses.

**Section 17:** Each employee's representative shall be appointed by the Joint Committee according to the following procedure:

(a) The employees' three (3) representatives shall be appointed by *Le Syndicat National des Métiers de la Construction de Rimouski, Inc.* A certificate of appointment, certified by an authorized officer of this association shall be submitted to the Joint Committee.

(b) The Joint Committee shall, at its regular meeting, appoint the representatives thus designated and inform them officially of their appointment.

(c) Each representative so designated and appointed shall take office upon accepting the nomination in writing. As such, he shall receive a compensation for his services (attendance tokens and expenses).

**Section 18:** Each representative and each successor representative shall serve until his resignation, death, incapacity or removal as hereinafter provided.

**Section 19:** A representative may resign and be discharged from all future duty or responsibility hereunder by filing a notice of resignation with the Joint Committee. A copy of such a notice shall be filed by the secretary of the Joint Committee with the contracting party which designated him.

**Section 20:** Any employers' representative or employees' representative will be removed by the Joint Committee on the written recommendation of the contracting party which has named him.

**Section 21:** In the event of a vacancy, a successor shall be designated and appointed, as soon as possible, in accordance with the provisions of articles 16 or 17, as the case may be.

It is the intention hereof that the Sub-Committee shall at all times be administered by an equal number of employees' representatives and employers' representatives, but in the event of a vacancy or vacancies, until the designation of a successor or successors as hereinabove provided, the remaining representatives shall have the power to act.

### Division 5

**Officers of the Social Security Sub-Committee**  
**Section 22:** The Social Security Sub-Committee shall meet as soon as possible after acceptance of office by the representative and elect a Chairman and a Vice-Chairman from among the representatives.

Also, the Social Security Sub-Committee shall appoint a secretary to keep minutes of its meetings.

**Section 23:** The term of office of the Chairman and of the Vice-Chairman shall begin on the date of their election and continue for a period of one calendar year from that date, at which time the Social Security Sub-Committee shall proceed with the election of their successors.

At all times, one office shall be held by an employees' representative and the other by an employers' representative. The first Chairman to be elected, shall be chosen from among the employers' representatives, those from "L'Association des Constructeurs du

Bas St-Laurent, Inc."; the second Chairman will be chosen from among the employees' representatives, those of "Le Syndicat National des Métiers de la Construction de Rimouski, Inc."

The order of election established in the preceding paragraph shall be observed thereafter for the election of subsequent Chairmen and Vice-Chairmen.

**Section 24:** If, during his term of office, the Chairman dies, resigns or retires, his successor will be chosen from among the representatives of the outgoing Chairman's contracting party and in this case the term of office of the new Chairman will last until the expiration of the term of office of the outgoing Chairman. The same procedure shall apply in the case of the Vice-Chairman.

### Division 6

**Social Security Sub-Committee Meetings**

**Section 25:** Meetings of the Social Security Sub-Committee shall be held at such place or places as may be agreed upon by the Chairman and the Vice-Chairmen and may be called by the said Chairman and Vice-Chairman upon five (5) days written notice to the other representatives and may be held at any time without such notice if all the representatives consent thereto in writing. Any three representatives may present in writing a request to the Chairman, the Vice-Chairman or the Secretary that a meeting be called and in this event the Chairman and Vice-Chairman shall call a meeting within ten (10) days after such request.

**Section 26:** In all meeting of the Social Security Sub-Committee, four (4) representatives shall constitute a quorum for the transaction of business providing at least two employers' representatives and at least two employees' representatives are present at such meetings.

**Section 27:** Any action to be taken by the Social Security Sub-Committee pursuant to this decree shall be by unanimous vote of the representatives present at a meeting.

There shall be but two votes; the employers' representatives shall have one vote among them and the employees' representatives shall have one vote among them. The vote of the employees' representatives shall be cast by the majority of the said employees' representatives present and voting. The vote of the employers' representatives shall be cast by a majority of the employers' representatives present and voting. In the event any matter presented for decision cannot be decided because of a tie vote, the matter shall remain in "status quo" pending arbitration as set forth in division 7 hereof, unless it be decided, by unanimous vote, to dismiss the matter.

**Section 28:** Any decision taken by the Social Security Sub-Committee shall be entered in the minutes of the meeting during which the decision was taken. A true copy of the minutes of the meeting so kept shall be forwarded to the Joint Committee at the beginning of the month following the one in which any meeting, as reported in the minutes, was held.

### Division 7

**Arbitration**  
**Section 29:** In the event the Social Security Sub-Committee cannot decide any matter or resolve any dispute because of a tie vote or in the event decisions cannot be made because of the lack of a quorum at two successive meetings of the Social Security Sub-Committee, then and in either of such events, the Social Security Sub-Committee shall attempt to select an impartial arbitrator to hear and determine the matter, issue or dispute.

**Section 30:** If the representatives cannot agree on an impartial arbitrator within five (5) calendar days from the day they have attempted to effectuate his selection, an impartial arbitrator shall be designated by the Magistrate Court of the district of Rimouski. Any two representatives may request the Magistrate Court of the district of Rimouski to designate an arbitrator.

**Section 31:** A hearing on the disputed matter shall be conducted within ten (10) days from the date the arbitrator has been selected or designated.

The decision or award of the arbitrator shall be in writing and shall be final and binding upon all parties and persons concerned and shall be made within ten (10) working days after the arbitrator receives all the evidence. The arbitrator, in his decision, or award shall be bound by the provisions of this title and shall not have the power or authority to add or subtract from this title or to change or modify the provisions hereof.

### Division 8

#### Limitation of liability

**Section 32:** Neither the Social Security Sub-Committee nor any representative shall be liable for any error of judgment or for any loss arising out of any act or omission in the administration of the Retirement Fund and of the Group Life Insurance Fund, nor shall the representative or any of them be personally liable for any liability or debt of the Social Security Sub-Committee contracted or incurred by the Social Security Sub-Committee, nor for any other liability arising in connection with the administration or the existence of the Social Security Fund provided, however, that nothing herein shall except the representatives or any one of them from liability, obligation or debt arising out of their or his own acts or omissions done or allowed in bad faith or through gross negligence or wilful misconduct.

Neither the Joint Committee nor any one of its representatives shall be held personally liable for any act or omission in connection with their duties and responsibilities under the present title II, provided however, that nothing in the present section has the effect of removing the responsibility of the Joint Committee or its representatives arising out of their action or omission accomplished or abetted in bad faith or through gross negligence or wilful misconduct in the carrying out of their duties.

**Section 33:** The Social Security Sub-Committee and each of the representatives shall be fully protected in acting upon any instrument, certificate or document believed by them to be genuine and to be signed or presented by the proper person or persons and shall be under no obligation to make any investigation or inquiry as to any statement contained in any such document but may accept the same as conclusive evidence of the truth and accuracy of the statements therein contained.

**Section 34:** The Social Security Sub-Committee may consult with special counsel from time to time and the representative shall be fully protected in acting, or refraining from acting, in accordance with the advice of this counsel with respect to legal and actuarial matters.

**Section 35:** No employer shall be liable for the failure of the Social Security Sub-Committee to secure the benefits contemplated herein for any employee, former employee or beneficiary or for any default or neglect of the Social Security Sub-Committee.

**Section 36:** Nothing in this title shall be construed as making "L'Association des Constructeurs du Bas St-Laurent, Inc.", "Le Syndicat National des Métiers de la Construction de Rimouski, Inc." or their representatives liable for the payment of any benefits to be provided by the Retirement Pension Plan or by the Group Life Insurance Plan.

### Division 9

**Duties and powers of the social security sub-Committee**

**Section 37:** Under the authority and supervision of the Joint Committee, the Social Security Sub-Committee, upon the appointment of the proper number of representative as required under the present title, sees to the setting up and proper operation of the Retirement Pension and Group Life Insurance Plans. It will serve as a liaison between the trustee, the life insurance company and the life insured, the future pensioners and the Joint Committee.

**Section 38:** More specially, the Social Security Sub-Committee shall:

a) 1. receive from the Joint Committee the amount of assessments levied and collected by this Committee and shall remit same, in pursuance hereof, to the Retirement Fund and to the Group Life Insurance Fund respectively;

2. ask at least two trustees and two life insurance companies for tenders respecting the Retirement Pension Plan herein provided for, as regards the administration of such plan and the investment of the assets of the said plan;

3. ask at least two trustees for tenders respecting the Group Life Insurance Plan herein provided for, as regards the administration and the investment of the assets of the said plan;

4. ask at least two life insurance companies for tenders respecting the Group Life Insurance Plan herein provided for, as regards the insurance, the administration and the investment of the assets of the said plan;

5. ask, if need be, the advice of trust, investment, group life insurance, trust law or life insurance law and other technicians as the case may be;

6. Study the tenders received. Should they be deemed inaccepta-

ble, ask any other trustee or any other life insurance company, as the case may be, for tenders;

7. Study any trust contract or any retirement contract or any group life insurance contract submitted by any trustee or any life insurance company.

(b) 1. appoint the trustee, or the life insurance company or companies with which the Joint Committee shall sign the trust contract or the retirement contract, as the case may be, or the group life insurance contract;

2. transmit to the Joint Committee the original and three copies of any trust contract or any retirement pension contract and of any group life insurance contract for signing purposes. A true copy, certified by the contracting parties, shall be filed without delay with the Minister of Labour and the Minister of Finance and with the office of the Superintendent of Insurance of the Inspector of Trust Companies. Following study thereof, the recommendations of the Superintendent of Insurance or of the Inspector, if they so require, may be the object of amendments to any contract herein referred to.

**Section 39:** The Superintendent of Insurance, or the Inspector of Trust Companies, exercises a general supervision of the Retirement and Group Life Insurance Funds. The Superintendent of Insurance or the Inspector of Trust Companies, or his authorized representative, may at any time check the books, accounts and records related to the Social Security Fund or to any other fund. For that purpose, the Joint Committee, the Sub-Committee and their employees shall give him access to their books, accounts and records and give him any information which he may require.

Each year, before March 1, and each time the Superintendent of Insurance or the Inspector of Trust Companies so requires, the members of the Sub-Committee shall report to him on the state of the Retirement Fund and the Group Life Insurance Fund, on their receipt, their disbursements, the pensions paid, the sums paid following life insurance claims and other information which he may require.

**Section 40:** The Social Security Sub-Committee has the authority:

(a) to determine finally the rights of any employee or former employee and of any beneficiary to benefits as participant to the Retirement Pension Plan or Group Life Insurance Plan;

(b) to determine the form and standards of any trust contract and to determine the form and terms of any group life insurance contract, and of the retirement pension contract, if any, in order to insure the accomplishment of the Retirement Pension and Group Life Insurance Plans;

(c) to enter into any contract and agreement for the purpose of carrying out the provisions of Parts III and IV of this title and for the proper operation of the Retirement Fund, of the Retirement Pension Plan, of the Group Life Insurance Fund and of the Group Life Insurance Plan, with the exception, however, of the trust contract or of the retirement pension contract and of the group life insurance contract with must be signed by the Joint Committee and the trust company and the life insurance company.

(d) to draft, following discussion and agreement with any Social Security Sub-Committee or, in the absence thereof, with any Joint Committee having jurisdiction on the construction trades in the Province of Quebec, any retirement assessments transfer plan when any employee changes employers when the latter are subject to any one of the Joint Committees to which the present provisions may apply. This draft agreement shall be general in nature and shall apply to all and not to one particular case. This agreement shall only be possible when the transfer is made to another retirement fund. When such a draft agreement is accepted, it shall be submitted to every Joint Committee concerned for signing purposes. Copy of such agreement duly signed by the parties shall be filed without delay with the Department of Labour and the Insurance Branch;

(e) to interpret all the ambiguous or doubtful provisions or terms of this title and any interpretation given in good faith by the Social Security Sub-Committee shall bind all concerned;

(f) to employ responsible officers and advisers, personnel for administration, office and secretariat and other employees whose service may be required for the current administration of the two funds and for the proper operation of the Retirement pension and Group Life Insurance Plans;

(g) to authorize any of its agents or employees to represent the Sub-Committee in the execution or carrying out of any duty under the jurisdiction of the said Sub-Committee;

(h) to pass any by-laws for its internal operation and for the exercise of the duties, obligations and rights conferred upon it, in pursuance of the Collective Agreement Decrees Act and of the present title;

(i) to pay the rent for or to buy office space, furniture, equipment and other essential requisites for the administration of the Retirement Pension Plan and of the Group Life Insurance Plan;

(j) to use the assets of the Retirement Fund for the following purposes:

1. to pay premiums to the life insurance company, if any, with which a retirement pension contract is signed or to pay the benefits of the Retirement Pension Plan out of the Fund;

2. to provide for the payment of all the benefits payable under the terms of the Retirement Pension Plan;

3. to pay all reasonable and necessary expenses for the establishment and organization of the Retirement Fund, the Retirement Pension Plan, the Group Life Insurance Fund and the Group Life Insurance Plan;

4. to pay all reasonable and necessary expenses including salaries, costs and fees incurred by the Social Security Sub-Committee in connection with the maintenance and operation of Retirement Fund, the Retirement Pension Plan, the Group Life Insurance Fund and the Group Life Insurance Plan, as well as the cost of record maintenance stipulated in section 12-A of the present title II.

5. to pay all real and personal taxes, income tax and other taxes or assessments of any and all kinds levied or assessed under existing or future laws upon or in respect to the Retirement Fund;

6. to pay the representatives (members of the Social Security Sub-Committee) a fair and reasonable compensation and all expenses incurred by the representatives in the performance of their duties hereunder, provided the payment for said expenditures is approved by the Social Security Sub-Committee and is in accordance with the provisions of sections 16 and 17 of this title.

(k) to use the assets of the Group Life Insurance Fund for the following purposes:

1. to pay the premium to the underwriting life insurance company;

2. to provide for the payment of all group life insurance benefits payable under the terms of the Group Life Insurance Plan;

3. to pay all real and personal taxes, income tax and other taxes or assessments of any and all kinds levied or assessed under existing or future laws upon or in respect to the Group Life Insurance Fund;

4. to pay all reasonable and necessary expenses incurred in the setting up and implementation of the Group Life Insurance Plan and Fund;

5. to pay all reasonable and necessary expenses salaries, costs and fees incurred by the Social Security Sub-Committee in connection with the maintenance and operation of the Retirement Fund, the Retirement Pension Plan, the Group Life Insurance Fund and the Group Life Insurance Plan.

6. to pay the representatives (members of the Social Security Sub-Committee) a fair and reasonable compensation and all expenses incurred in the performance of their duties hereunder, provided the payment for said expenditures is approved by the Social Security Sub-Committee and is in accordance with the provisions of sections 16 and 17 of this title.

(l) to furnish the trustees and/or the life insurance company with any information and any form which they may require regarding the payment of benefits provided for under the Retirement Pension and Group Life Insurance Plans.

Section 41: The Social Security Sub-Committee shall have authority to revise all of the provisions of the Retirement Pension Plan and of the Group Life Insurance Plan from time to time and to recommend to the contracting parties such changes, modifications and amendments to the said plans as the Social Security Sub-Committee shall deem desirable. Any change in social security contributions or benefits must be supported by an actuary's report regarding the sufficiency of the contributions to assure the payment of the social security benefits.

### PART III

#### Retirement pension plan

##### Division 10

#### The Retirement Fund of the Construction Industry of the Region of Rimouski

Section 42: The Retirement Fund of the Construction Industry of the Region of Rimouski is created for the purpose of providing for the employees the benefits set out in division 11, 12 and 13 of this title and for no other purpose.

Section 43: The Retirement Fund shall consist of all monies allocated to it according to section 13 of this title, together with the earnings and profits thereon, all investments made therewith and proceeds thereof and all earnings and profits thereon.

##### Division 11

#### Retirement pension benefits

Section 44: Until otherwise determined, the amount of monthly normal retirement pension benefits payable to any employee on retirement shall be a basic pension of four dollars and forty cents (\$4.40) per month payable for life for each one hundred dollars (\$100) of employee contributions received by the Joint Committee.

Section 45: An employee shall be entitled to receive normal retirement pension benefits provided he fulfills all of the following conditions:

(a) He must have attained the age of sixty-five (65) or more and furnish proof thereof satisfactory to the Social Security Sub-Committee; and

(b) The sum of the contributions of such employee received by the Joint Committee must not be less than seven hundred dollars (\$700); and

(c) He must file with the Social Security Sub-Committee a formal application for retirement pension benefits.

Section 46: An employee who has reached fifty-five (55) and has fulfilled all the other conditions to receive normal retirement pension benefits, as established in the preceding section, may, by filing with the Social Security Sub-Committee a formal application, be eligible for retirement pension benefits which shall be actuarially equivalent to the normal pension benefits stipulated in section 44 above.

Section 47: An employee who takes a pension under section 46 may obtain an increased pension payable until he becomes entitled to the Old Age Security monthly pension and/or the pension of the Quebec Pensions Board together with a reduced pension payable thereafter until death: the difference between the increased pension and the reduced pension being as much as possible equal to the amount paid by the federal government and/or the Quebec Pensions Board. The difference shall be claimed by the employee when applying for a pension under this section and shall be subject to the Social Security Sub-Committee's approval. The pension increase shall be equivalent to the subsequent pension reduction.

Section 48: The pension shall be paid monthly. The due date of the first monthly payment of any pension shall be the first day of the month following the month in which the employee becomes qualified for retirement pension benefit. The due date of the last monthly payment shall be the first day of the month in which the pensioner dies. No pension payment shall be made for that portion of the month in which he dies, between the first day of the month and the date of his death.

Section 49: The contributions made by or in the name of a retired employee in respect of hours of work on or after the due date of his first monthly instalment of pension will neither increase the amount of pension payable to the retired employee nor increase his accumulated employee assessments.

Section 50: No retirement pension benefit payable under this title may be attached or assigned. No portion of the Retirement Fund shall become or be the property of any individual. No pension or other benefit payable hereunder shall become or be owing to any individual or become the property of any individual until actually paid to him.

##### Division 12

#### Death benefits

Section 51: In the event of the death of an employee or former employee, there shall be payable a refund equal to his accumulated employee assessments less any pension payments received by the employee or former employee.

Section 52: Any refund payable on the death of an employee or former employee shall be paid to the beneficiary upon making formal application to the Social Security Sub-Committee for such refund. Nevertheless, the said

Sub-Committee, in the absence of a former application, shall notify the interested parties of their rights at the last known address of the deceased. However, the Social Security Sub-Committee shall have the power to direct that payment be made to any relation by blood or connection by marriage of the deceased employee or any person appearing to the Social Security Sub-Committee to be equitably entitled to payment by reason of having incurred expenses for the maintenance, burial or last illness of the employee, or medical attendance given to the employee, or who claims a part of the estate in respect of these expenses.

Section 53: The Social Security Sub-Committee shall be entitled to withhold payment of any refund payable as a result of the death of an employee or former employee to any person claiming such payment until evidence satisfactory to the Social Security Sub-Committee has been submitted as to the claimant's right to receive payment.

##### Division 13

#### Cessation of employee qualification

Section 54: If an employee ceases to be an employee before satisfying conditions "a" and "b" of section 45, he may, but is not obliged to, apply to the Social Security Sub-Committee for a refund of his accumulated employee assessments or he may choose to apply for retirement pension benefits at such time as he fulfills the conditions enumerated in section 45 or 46 of this title.

For the purposes of the present section, no employee will be deemed to have ceased to be an employee until the expiration of two years after his last assessment to the Social Security Fund.

Section 55: Any contribution paid by a pensioner employee in respect of hours of work on or after the due date of this first monthly instalment of pension shall be refunded to such pensioner employee at the end of each calendar year for which it was paid, or on the death of the pensioner if earlier.

##### Division 14

#### Declaration

Section 56: The Retirement Pension Plan shall remain in force until the expiration of this decree and may be renewed from time to time by subsequent decrees.

Section 57: In the event this Retirement Pension Plan is not renewed as aforesaid, the Social Security Sub-Committee shall make a final determination of the benefits to which each employee, former employee and pensioner, is entitled under this Part. In making such determination, the Sub-Committee shall provide for the disbursement of the entire Retirement Fund, including any surplus monies, to such employees, former employees and pensioners. At that time, the Fund shall be used to provide, first, that every pensioner shall continue to receive at least the pension to which he is entitled under this Part and, second, that every other employee or former employee who has any interest in the Fund shall be entitled to an equitable portion of the Fund, either in the form of a retirement benefit if possible or in cash.

### PART IV

#### Group Life Insurance Plan

##### Division 15

#### The Group Life Insurance Fund of the Construction Industry of the Region of Rimouski

Section 58: The Group Life Insurance Fund of the Construction Industry of the Region of Rimouski is created for the purpose of providing death insurance benefits for the employees and for no other purpose. The Joint Committee shall take a group life insurance policy with an insurance company which will provide for the payment of the benefits herein mentioned.

Section 59: The group Life Insurance Fund shall consist of all monies allocated to it according to section 13 of this title, together with the earnings and profits thereon, all investments made therewith and proceeds thereof and all earnings and profits thereon.

##### Division 16

#### Group life insurance benefits

Section 60: Until otherwise determined, the group life insurance benefits referred to in his title shall be as follows:

(a) a death insurance benefit of \$2,000 payable in the event of the death of an eligible employee occurring before such employee attains the age of sixty-five (65); or

(b) a death insurance benefit of \$500 payable in the event of the death of an eligible employee occurring on or after such employee attains the age of sixty-five (65); or

(c) a death insurance benefit of \$2,000 payable in the event of the death of a disabled employee occurring before such employee attains the age of sixty-five (65); or

(d) a death insurance benefit of \$500 payable in the event of the death of a disabled employee occurring on or after such employee has attained the age of sixty-five (65); or

(e) a death insurance benefit of \$500 payable in the event of the death of a pensioner who immediately before being qualified for pension benefits was:

1. an eligible employee according to section 61 of this title

2. a disabled employee according to section 63 of this title.

Section 61: An employee or former employee shall be an eligible employee for a period of three consecutive calendar months commencing on the first day of any month on which any one of the following conditions is met:

(a) Employee contributions of at least \$15 have been received by the Joint Committee for the previous three (3) consecutive months; or

(b) Employee contribution or of at least \$30 have been received by the Joint Committee for the previous six (6) consecutive months; or

(c) Employee contributions of at least \$60 have been received by the Joint Committee for the previous twelve (12) consecutive months.

Section 62: An eligible employee shall cease to be eligible when he becomes a pensioner. Any employee or former employee who becomes a pensioner and who is entitled to a death benefit as provided in sub-paragraph "e" of section 60 cannot thereafter become an eligible employee.

Section 63: A disabled employee or former employee shall be a disabled employee when all of the following conditions are met:

(a) The employee or former employee must become totally disabled before he attains the age of sixty-five (65); and

(b) The employee or former employee must file with the Social Security Sub-Committee a formal application to be considered a disabled employee; and

(c) The employee or former employee must have been an eligible employee at some time during the nine-month period preceding the date of receipt of his formal application by the Social Security Sub-Committee and have been continuously disabled since he last was an eligible employee; and

(d) The employee or former employee shall prove his age to the satisfaction of the Social Security Sub-Committee; and

(e) The employee or former employee must establish his total disability and in so doing will submit to a medical examination or examinations by a doctor or doctors specified by the Social Security Sub-Committee; and

(f) The employee or former employee must not be a pensioner.

Section 64: Total disability shall not include disability suffered as a result of criminal activity, habitual drunkenness, self-inflicted injury, addiction to narcotics or military service.

Section 65: An employee shall be considered disabled during the continuance of his total disability for a period of one year following the date of approval of his application by the Social Security Sub-Committee.

Thereafter, the disabled employee shall continue to be disabled during the continuance of his total disability for subsequent periods of one year each by establishing, at the beginning of each period, the continuance of his total disability to the satisfaction of the Social Security Sub-Committee.

Section 66: A disabled employee shall cease to be a disabled employee when:

(a) He ceases to be totally disabled of foils to establish the continuance of his total disability to the satisfaction of the Social Security Sub-Committee; or

(b) He engages in gainful employment other than for purposes of rehabilitation on a nominal

wages basis; or

(c) He becomes a pensioner. Any employee or former employee who becomes a pensioner and who is entitled to a death benefit as provided in sub-paragraph "e" of section 60 cannot become entitled to a death benefit as a disabled employee.

##### Division 17

#### Payment of death insurance benefits

Section 67: Any death insurance benefit payable according to this Part at the death of an employee or former employee shall be payable to the beneficiary of such employee or former employee upon making formal application to the Social Security Sub-Committee. However, the Social Security Sub-Committee shall have the power to direct that payment be made to any relation by blood or marriage of the deceased employee, or any person appearing to the Social Security Sub-Committee to be equitably entitled to payment by reason of having incurred expenses for the maintenance, burial or last illness of the employee or medical attendance given to the employee, or who claims a part of the estate in respect of these expenses.

Section 68: The Social Security Sub-Committee shall be entitled to withhold payment of any death insurance benefit payable hereunder until evidence satisfactory to the Social Security Sub-Committee has been submitted as to the claimant's right to receive payment.

Section 69: No employee or former employee shall be entitled to claim any amount of money in lieu of the death insurance benefits established herein.

##### Division 18

#### Declarations

Section 70: The Group Life Insurance Plan shall remain in force until the expiration of this decree and may be renewed from time to time by subsequent decrees.

Section 71: In the event the decree is not renewed, the entire assets of the Group Life Insurance Fund shall be turned over to the underwriting life insurance company for the purpose of continuing this death insurance as long as possible, in the interest of the lives insured.

Section 72: The Joint Committee shall accept the administration of employer and employee contributions in respect of a Social Security Fund for employers and employees subject to another Joint Committee, or accept to have the contributions of its employees and employers, in connection with the Social Security Fund by another Joint Committee if the latter presents a written request to this effect and if a written agreement has previously been signed between the two Joint Committees.

This agreement must provide that the conditions and stipulations of title II entitled "Social Security Benefits" of decree number 1203 and its amendments will be applicable *mutatis mutandis*.

Such an agreement will be limited to the building construction industry and industries related thereto or to industries where work is performed partly in the shop and partly on the site.

A copy of such an agreement shall be filed with the Minister of Labour and with the Insurance Branch of the Department of Finance for approval.

Publication of this notice does not make binding the provisions herein. Such provisions, with or without amendments, can be made binding only by an Order in Council, which comes into force on the date of its publication in the *Quebec Official Gazette*.

During the thirty days following December 11, 1965 dated of publication of this notice in the *Quebec Official Gazette*, the Honourable Minister of Labour will consider objections which interested parties may wish to make; objections should be submitted in duplicate if possible.

GERARD TREMBLAY,  
Deputy Minister of Labour,  
Department of Labour.

## LA BOULANGERIE LACASSE

remercie ses nombreux clients et les invite à visiter son établissement pour le choix et la réservation de leur pâtisserie à l'occasion des fêtes.

Pains de toutes sortes	Bouchées de fantaisie
Pâtés à la viande	Gâteaux au choix
Pâtés aux huîtres	Tartelettes
Pâtisseries françaises	Meringues
Petits fours	Tartes

Joyeux Noël et Bonne Année  
à tous nos clients et amis.

41, St-Pierre

RIMOUSKI

723-2515

## La campagne du Timbre de Noël 1965

Le mardi 16 novembre a marqué l'ouverture de notre campagne du Timbre de Noël, avec un objectif de \$35,000. Mme Georges P. Vanier, épouse de Son Excellence le Gouverneur Général du Canada, a bien voulu accorder son patronage à notre campagne en s'adressant à toute la population par le truchement de la radio et de la télévision.

Le moto de notre campagne cette année est **"N'IMPORTE OU, LA TUBERCULOSE PEUT VOUS REJOINDRE."**

Si nous référons aux statistiques de l'an dernier, 4,000 nouveaux cas de Tuberculose furent dépistés, 302 morts par la Tuberculose et 1,400 malades sont hospitalisés dans nos Sana en ce moment. **Tous ceux-là ont été rejoints par le microbe ; Pourquoi pas vous ?**

Pour éviter la tuberculose, pour la dépister à bonne heure, pour reconnaître les autres maladies pulmonaires : cancer, emphyse bronchite chronique, etc., pour protéger votre famille, vos amis et vous-même, vous devez souscrire à l'oeuvre merveilleuse du Timbre de Noël.

Cette année, après un mois de campagne, le secrétaire-trésorier de la ligue est heureux de vous annoncer qu'il a déjà encaissé \$18,516. soit environ 53% de son objectif et \$823 de plus qu'à la même date l'an dernier. Les premiers encaissements nous viennent des localités suivantes :

Mont-Joli et Vallée Matapédia	\$ 4,736.15
Rimouski et environs	\$ 4,749.76
Rivière-du-Loup et environs	\$ 2,485.30
Matane et environs	\$ 551.93
Kamouraska	\$ 1,101.00
Bonaventure et Gaspé	\$ 1,143.06
Baie-Comeau et environs	\$ 1,714.01
Sept-Iles et Port-Cartier	\$ 1,569.15
Sollicitations personnelles	\$ 51.13
Hauterive	\$ 414.90
<b>Total</b>	<b>\$18,516.39</b>

Certaines souscriptions ne sont arrivées qu'à la dernière minute et n'apparaîtront que lors du prochain compte rendu. Tous ceux qui n'ont pas déjà mallé leur souscription devraient le faire le plus tôt possible afin de nous éviter des frais additionnels. Si vous voulez que votre argent serve à 100% à combattre la TUBERCULOSE, envoyer le donc immédiatement.

### ONT SOUSCRIT \$200.00

Iron Ore Company of Canada, Sept-Iles.

### ONT SOUSCRIT \$50.00

M. Omer Julien, 162, boul. Sacré-Coeur, Rimouski; Wilfrid Ouellet & Fils Limitée, Rimouski; Association des Hommes d'affaires de Baie-Comeau, Baie-Comeau; Québec-Téléphone, Rimouski; Centre Récréatif de Baie-Comeau, Baie-Comeau; Dr Georges A. Joubert, Price.

### ONT SOUSCRIT \$39.07

Les élèves du Séminaire de Rimouski, Rimouski.

### ONT SOUSCRIT \$30.00

L'Imprimerie Vachon & Cie, Mont-Joli.

### ONT SOUSCRIT \$25.00

Le Club Richelieu, Mont-Joli; le Club Rotary de Rimouski; Comité Conjoint de la Construction de Rimouski; La Commission Scolaire de la ville de Rimouski; la Papeterie Bathurst Chaleurs Limitée, New-Richmond; Association des élèves de l'Institut de Technologie, Rimouski; Laiterie Idéal Enr., Mont-Joli; Hon. Jules-A. Brillant, Rimouski; Me Paul-Emile Gagnon, C.R., Rimouski; Mgr Chs-Eugène Parent, Rimouski; M. R.C. Tremblay, Baie-Comeau; So-

ciété de Bienfaisance Gaspésienne Inc., Les Méchins; M. Eugène Bélisle, prop. Bélisle & Fils Auto Limitée, Mont-Joli; Mutuellistes, Caisse d'Épargne & de Crédit, Mont-Joli; Me Guy D'Anjou, Mont-Joli; le Club Rotary de Mont-Joli; Municipalité de la Cité de Rivière-du-Loup; Dr Albert Kimpton, Mont-Joli; Industrial Acceptance Corp. Ltd., Baie-Comeau; M. J.-F. Coulombe & Cie, St-Noël; M. Téléphore Tremblay, C.A., Mont-Joli; Gib Inc., Sept-Iles; Ouellet Automobiles Limitée, Rimouski; M. J.W. Bégin, St-Noël; Mr Jack Little, Sept-Iles; Municipalité de la Ville de Rimouski; La Compagnie Price, Limitée, Price; Dr Gervais Soucy, Ville D'Anjou, Montréal.

### ONT SOUSCRIT \$20.00

Dr F.X. Beaulieu, Mont-Joli; M. Antoine Morisset, Mont-Joli; M. Roger Côté, Rivière-du-Loup; Dr Henri Reid, Mont-Joli; Demers Rimouski Limitée, Rimouski; Port Cartier Transport Inc., Sept-Iles;

Dr J. Octave Drapeau; J.B. Gagnon, Amqui; Niagara Finance Co. Ltd., Baie-Comeau.

### ONT SOUSCRIT \$15.00

Caisse Populaire Rimouski; Mr A. Fleming, Baie-Comeau; Dr Victor Lepage, Rimouski; M. Alfred Collin, Rimouski; M. Georges-Henri Dubé Rimouski; Municipalité de Baie-des-Sables; M. Paul Sylvestre, Lavigerie, Ste-Foy; Mr L.J. Patterson, Port-Cartier; Vulcanisation Coulombe Enr., Mont-Joli; Rimouski Transport Limitée, Rimouski; Mr Bob. Keatin, Baie-Comeau; Crèmerie Desrosiers, Mont-Joli; Mme J. Wilfrid Bégin, St-Noël; M. Charles Ruest, prop. Guité & Ruest, Rimouski; M. D.W. Clarke, Sept-Iles; M. Augustin Vaillancourt, RR. 1, Mont-Joli.

### ONT SOUSCRIT \$10.00

Hôtel Cartier Inc., Sept-Iles; La Commission Scolaire de Mont-Joli; M. Alex Tough, Sept-Iles; M. Horst Ehshenholz, Sept-Iles; Per-

ree Meubles, Sept-Iles; Roco Inc., Sept-Iles; Sentinel Press Limited, Sept-Iles; M. Henri Whaley, Sept-Iles; Légion Canadienne B.E.S.L. Filiale 240, Causapscal; M. Paul-Emile Dumont, St-Damase; M. Omer Rousseau, St-Mathieu; La Ville d'Amqui; Mme Xavier Lechasseur, Sanatorium St-Georges; M. Jacques Lafrenière, Baie-Comeau; Wilfrid Lévesque Inc., Mont-Joli; Municipalité de la Paroisse de Ste-Angèle de Méridi; M. Georges D'Auteuil, Rimouski; Mlle Pauline Scott, Kamouraska; Corporation de la Ville de la Pocatière; Hôpital St-Joseph du Lac, St-Eleuthère; Vaillancourt Automobiles, Amqui; M. L. de G. Gagnon, Mont-Joli; Dr J.-Louis Desrosiers, Mont-Joli; M. Jos. W. Boucher, Cap-Chat; M. Maurice Dumais, O'Keefe Agent, Hauterive; Chez Laurette Enr., Rimouski; M. Lorenzo Tremblay, Mont-Joli; Mme Joseph Dubé, Mont-Joli; M. J.Ovide Sinclair, Amqui; M. J.W. Deschênes, Mont-Joli; M. Ernest Ouellet, Mont-Joli; Mrs

Oswald Campbell, Métis Beach; Ferronnerie du Golfe Inc., Rimouski; Industrie D'Auteuil Limitée, Rimouski; M. l'abbé Paul-Emile Dubé, St-Rédempteur, Matane; M. J.-B. Gagnon Limitée, St-René-Goupil; M. J.-A. St-Pierre, Les Méchins; Garage Levasseur & Frères Inc., Matane; M. L.-P. La-liberté, Rimouski, Nazareth; M. J.-Eugène Goulet, Luceville; M. Robert St-Laurent, Luceville; Municipalité de Price; Pharmacie Lévesque Enr., Mont-Joli; M. Armand Thibault, Mont-Joli; Parent & Moranville, Baie-Comeau; M. Pierre Ouellet, Baie-Comeau; Julien & Frères Enr., Baie-Comeau; M. M. Holubov, Baie-Comeau; M. Philippe Lavoie, Rivière Portneuf; Dr Renald Simard, Baie-Comeau; Vie D'Équipement de Construction de Rimouski, Rimouski; Dr Paul St-Pierre, Hauterive; M. Louis-Philippe Gagnon, Hauterive; Industrial Acceptance Corp. Rimouski; Niagara Finance Compagnie, Rimouski; St-Lau- (suite à la page 68)



*Joyeux Noël et Heureuse Année*

à tous nos clients et amis

LE PRESIDENT ET LE PERSONNEL DE

# MITIS, LIMITÉE

# Avec le poisson...

(suite de la page 59)

## ● fondue garnie de crevettes et de pétoncles

- 1 livre de pétoncles
- 1 c. à thé de sel
- 2 tasses d'eau bouillante
- 1/2 livre de crevettes (pré-cuites, congelées, décortiquées)
- 1/4 de livre de champignons frais, tranchés
- 1/4 de tasse de piment vert en dés
- 6 c. à table de beurre ou de margarine
- 6 c. à table de farine
- 1/2 c. à thé de sel
- 1/8 de c. à thé de chacun des ingrédients suivants: moutarde sèche, poivre blanc, ail en poudre
- 1 1/2 tasse de lait
- 6 onces (1 1/2 tasse) de fromage Tilsit ou Cheddar, haché fin
- 1 c. à table de catsup de tomate
- 2 c. à table de sherry (facultatif)

### Pointes de rôties

S'il y a lieu, décongeler les pétoncles. Rincer à fond à l'eau froide pour enlever tout le sable. Les mettre dans de l'eau bouillante additionnée d'une c. à thé de sel. Porter de nouveau au point d'ébullition, diminuer la chaleur et laisser mijoter 3 minutes, ou jusqu'à ce que les pétoncles deviennent d'un blanc laiteux. Egoutter. Décongeler les crevettes. Si elles sont grosses les couper en deux. Enlever

la veine pierreuse des crevettes. Dans la partie supérieure d'un bain-marie, cuire les champignons et les piments verts avec deux c. à table de beurre sur feu direct durant 5 minutes. Les mettre au-dessus d'eau bouillante et ajouter le reste du beurre. Lorsque le beurre sera fondu, y incorporer la farine et les assaisonnements. Ajouter le lait graduellement. Cuire en remuant constamment, jusqu'à ce que cette sauce devienne épaisse et lisse. Ajouter le fromage et remuer jusqu'à ce qu'il soit fondu. Verser le catsup en remuant. Ajouter les crevettes et les pétoncles bien égouttés. Porter à la température voulue pour servir, ajouter le sherry et étaler à la cuiller sur des pointes de rôties. Six portions.

## Messe de Minuit au Centre Civique

Les administrateurs du Centre Civique viennent de poser un geste vivement apprécié par la Fabrique St-Germain. Ils ont donné la permission, à titre gracieux, de célébrer une Messe de Minuit, en l'auditorium. L'entrée sera gratuite et tout le produit de la quête sera versé au Fonds de rénovation de la cathédrale de Rimouski. 1000 fidèles peuvent trouver place à l'auditorium du Centre Civique pour cette messe de minuit, où il y aura chants et musique liturgiques appropriés à la fête de Noël.

## Ste-Flavie

**Marguilliers** — Le Conseil de Fabrique a été choisi dimanche, à l'issue de la grand-messe paroissiale. Ce sont MM. Auguste Gasse, Clément Chouinard, Gérard Fournier, Robert Ross, Robert Deschênes et Adéodat Beaulieu.

**Naissance** — Michel et Robert, enfants de M. et Mme Jean-Luc Gaudreault (Stella Imbeault), an-

noncent la naissance de leur soeur, survenue à la Maternité de Mont-Joli, le 15 décembre.

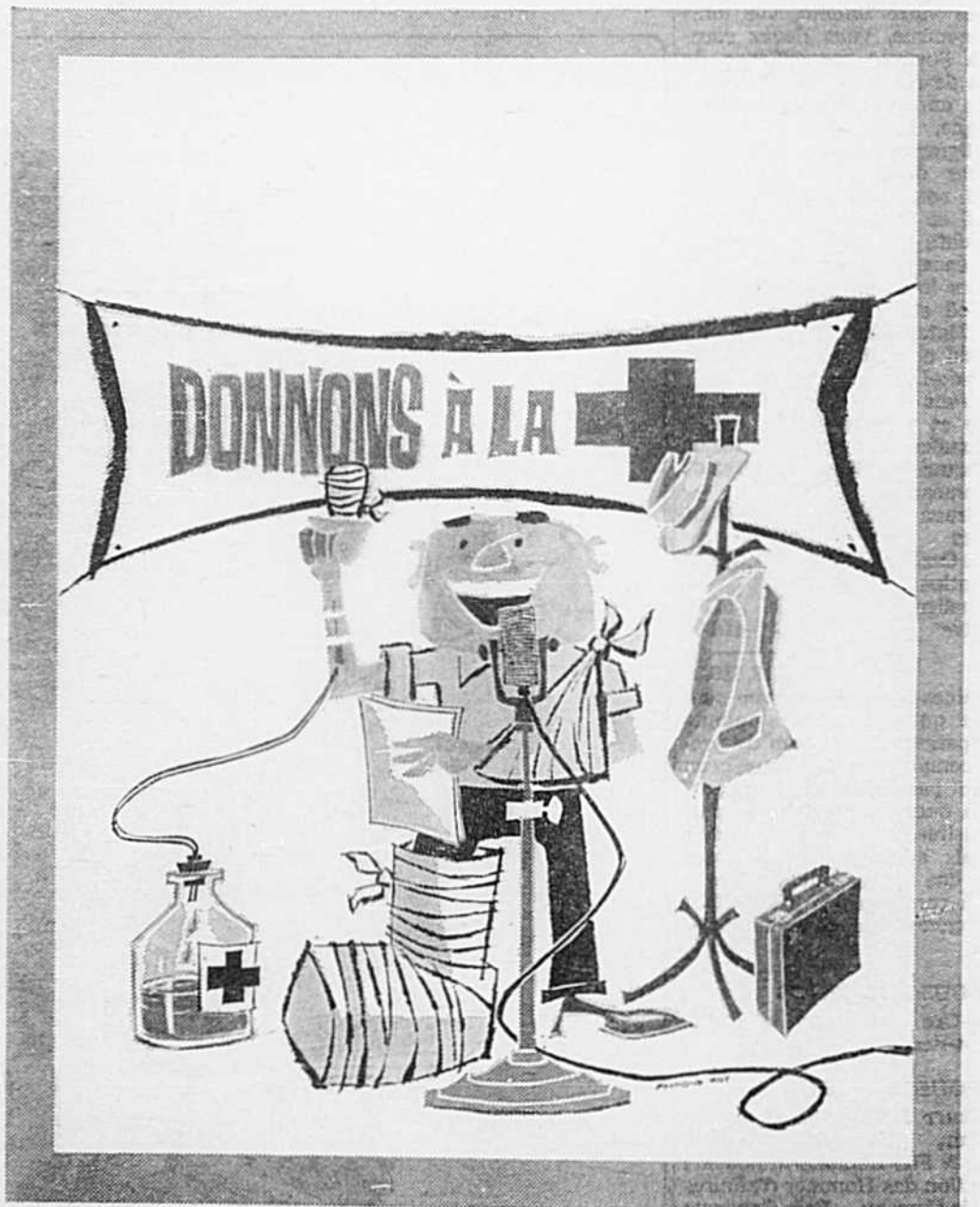
**U.C.F.R.** — A la dernière assemblée du cercle de l'U.C.F.R., que présidait Mme Gérard Deschênes, la R. M. Madeleine de Postel, s.s.r., de Mont-Joli, directrice de l'école régionale, parla du cours secondaire. Mlle Lise St-Pierre, t.d., de Mont-Joli, parla de l'art de dresser une table

pour le jour de Noël. La présidente et la vice-présidente diocésaines, Mmes Léon St-Pierre et Albert Lévesque, offrirent leurs vœux aux membres du cercle pour 1966, tout en faisant leur visite annuelle.

**Déplacement** — M. Albert Emond, travaillant sur la Côte Nord, depuis plusieurs mois, passe les Fêtes dans sa famille.

# la publicité au service des oeuvres humanitaires

Les méthodes de réclame mises au point par les publicitaires servent chaque année à la propagande d'oeuvres humanitaires. Ainsi, les responsables des grandes campagnes de souscriptions de la Croix-Rouge, des oeuvres de santé et des Fédérations d'oeuvres de charité ont recours à des publicitaires, travaillant le plus souvent bénévolement pour informer le public et atteindre leurs objectifs. Les gouvernements empruntent à la publicité ses moyens pour assurer le succès d'emprunts publics, de campagnes en faveur d'obligations d'épargne, etc.



Cette annonce est publiée gracieusement à l'occasion du MOIS DE LA PUBLICITÉ

la publicité favorise le consommateur



Acceptez nos vœux  
les meilleurs  
pour un  
**Joyeux Noël**  
et une

**Bonne et Heureuse Année**

**HOTEL GEORGE VII**  
RIMOUSKI, QUE.  
723-3387



A TOUS NOS CLIENTS ET AMIS

**LIBRAIRIE ROMÉO BLAIS**

62, CATHEDRALE

RIMOUSKI

# le progrès féminin

AVEC LE POISSON, ESTOMAC LÉGER POUR NOËL

## Les lapins n'ont pas toujours d'oreilles

Dans le monde de la cuisine, les apparences sont souvent trompeuses. Il y a par exemple un mets qui s'appelle "Scotch woodcock" et qui, en réalité, n'est rien de plus qu'un plat d'oeufs brouillés avec des anchois; la morue porte parfois le nom de "Cape Cod turkey" et, les "Digby chicks" bien connus, sont, comme tout le monde le sait, du hareng salé et fumé souvent consommé avec de la bière.

L'un des plats les plus célèbres et les plus goûtés dont le nom est trompeur est la fondue au fromage appelé "Welsh rabbit". Bien que ce mets s'intitule parfois "rarebit", les autorités les plus sûres affirment qu'il faut dire "rabbit". Selon la légende, voici l'origine de ce plat.

Il y a plusieurs années, un noble gallois recevait des amis anglais à son château. C'était la saison de la chasse au lapin et, sachant combien les Anglais aiment ce gibier, le lord gallois

était bien décidé d'en servir. Malheureusement, les chasseurs revinrent bredouilles et c'est alors que le cuisinier du château se montra admirablement à la hauteur de la situation en fai-

sant fondre du fromage de choix, en y ajoutant de la bière, et en servant ce mélange sur d'épaisses tranches de pain. Pour plaisanter, le lord baptisa ce plat "Welsh rabbit" c'est-à-dire "Lapin à la galloise".

Il existe aujourd'hui plusieurs variantes de cette recette qui peut être simple ou très élaborée, selon le nombre d'ingrédients qu'on y ajoute. Cependant, au lieu de se contenter de faire fondre du fromage, les cuisiniers modernes ont tendance à y mettre de la farine, du lait et un oeuf ou deux pour rendre la fondue plus homogène.

D'une manière ou d'une autre, la fondue au fromage dite "Welsh rabbit" est excellente pour les réceptions sans cérémonie, surtout lorsqu'on l'agrément de poisson, de crustacés ou de coquillages. Il est préférable de préparer cette sauce sur un réchaud de table et de la servir sur des rôties chaudes, sèches ou beurrées. Les recettes qui suivent pour la confection de fondues garnies de poisson, de crustacés ou de coquillages sont recommandées pour les réceptions des Fêtes par la Direction de la consommation du ministère des Pêcheries du Canada.

### Luceville

M. et Mme Napoléon Vignola sont revenus de Montréal. Ils furent les invités, à Ste-Anne des Plaines, de M. et Mme Jean-Claude Lauzon.



LES FONDUES garnies de poisson, de crustacés ou de coquillages, apprêtées sur un chauffe-plat et servies sur des triangles de rôties chevauchant les unes sur les autres, en forme d'arbre de Noël, sont idéales pour les réceptions des fêtes.

#### ● fondue garnie de homard

- 1 boîte (5 onces) de homard, égoutté
- 2 c. à table de beurre
- 1/3 de tasse de farine
- 1/4 de c. à thé de sel
- 1/8 de c. à thé de moutarde sèche

- Un peu de poivre de cayenne
- 2 tasses de lait
- 1/2 c. à thé de sauce Worcester
- 1 1/3 tasse fromage Cheddar fort, râpé
- 1 boîte (5 onces) de champignons égouttés
- 2 c. à table de sherry ou de sauterne

Briser le homard en bouchées et prendre soin de retirer et de jeter les cartilages dans la chair des grosses pinces. Fondre le beurre au bain-marie. Ajouter en remuant la farine, le sel, la moutarde et le cayenne; porter au point de bouillonnement. Ajouter le lait graduellement; cuire en remuant jusqu'à ce que le mélange devienne épais et lisse. Ajouter la sauce Worcester et le fromage; cuire, en remuant à l'occasion, jusqu'à ce

que le fromage soit fondu. Ajouter le homard et les champignons; chauffer à fond. Juste avant de servir, ajouter le vin. Etaler à la cuiller sur des pointes de rôties chaudes. Six portions.

#### ● fondue garnie d'aiglefin fumé

- 1 boîte (7 onces) de finnan haddie OU 1/2 livre de filets fumés, cuits
- 1 boîte (6 onces) de lait évaporé, non sucré
- 1 tasse de Cheddar râpé
- 1/4 de c. à thé de moutarde sèche
- 1 oeuf battu
- Pointes de rôties

Egoutter et émietter le poisson. Chauffer le lait évaporé au bain-marie. Ajouter le fromage et la moutarde. Cuire en remuant à l'occasion jusqu'à ce que le fromage soit fondu. Retirer du feu et ajouter l'oeuf battu en remuant. Ajouter le poisson émietté. Cuire plusieurs minutes de plus jusqu'à ce que le mélange soit chauffé de part en part. Servir sur pointes de rôties chaudes. Quatre portions. (suite à la page 58)



Joyeux Noël  
et vœux sincères pour  
l'An Nouveau !

Nous profitons de l'occasion pour remercier bien chaleureusement tous nos clients et amis.

### ROLAND LAVOIE

MANUFACTURIER DE MEUBLES

ET SON PERSONNEL

BIC

736-4304

Madame Odette Santerre et Cécile Belzile

co-propriétaires des



et le personnel

VOUS OFFRENT LEURS VŒUX LES PLUS SINCÈRES

pour un

Joyeux Noël

et une

Bonne et Heureuse Année !

Un service aussi entier et efficace que par le passé, accentuera au cours des mois à venir et ce à notre avantage mutuel, l'affermissement progressif de nos relations.

A votre famille, à vos proches, les souhaits les plus chaleureux de bonne santé, de prospérité et de bonheur.

20, DE LA CATHEDRALE  
RIMOUSKI



M. Jeannot Robichaud,  
et les membres du personnel du

### Salon Cheveux d'Or

présentent à tous leurs clients et amis des vœux de bonheur à l'occasion de Noël et tous les jours de l'an nouveau.

280, St-Germain

RIMOUSKI

724-4747

# Troisième anniversaire de la J.O.C.

## ● Section St-Robert

La J.O.C., Section St-Robert, a fêté, le samedi 4 décembre son troisième anniversaire de fondation.

Depuis trois ans, la J.O.C. oeuvre dans notre milieu. Environ 300 Jeunes Travailleurs ont fait partie de la Section St-Robert, et par ses différents services et activités, elle a atteint dans notre milieu au-delà de 700 jeunes gens.

Organisée par les Jeunes Travailleurs et pour les Jeunes Travailleuses, la J.O.C. a pour but premier d'aider le Jeune Travailleur à prendre conscience de ses responsabilités face à son avenir, à mieux organiser ses loisirs, à mieux s'intégrer dans son milieu de travail.

Tout travail de formation et d'éducation est un travail difficile et long. Depuis trois ans, la J.O.C. s'est attelée à cette tâche difficile. Encouragée et secondée par beaucoup d'organismes de notre ville, elle est arrivée à des résultats concrets. Le travail à accomplir est immense, mais la J.O.C. est confiante dans l'avenir.

Si l'on regarde en arrière, on constate que la J.O.C. a fait du travail; nombre de gars ont chan-



Le mois dernier avait lieu à l'église St-Robert, l'initiation de cinq membres de la J.O.C. (section St-Robert). Ont fait leur promesses MM. Georges St-Pierre, Philippe Desrosiers, Gaston Blais (initiation) Réjean Berger et Jean-Paul Marquis. Apparaissent aussi sur la photo: M. Paula Durette, président de la section, M. l'abbé Eugène Chouinard, aumônier et M. Claude Levesque, chef d'équipe.

gé du tout au tout. Pour plusieurs elle a été une planche de salut, elle leur a redonné confiance dans l'avenir, elle a donné une meilleure orientation à leur vie.

Ce troisième anniversaire marque une étape dans la vie d'une section, c'est pourquoi on a vou-

lu le souligner d'une façon spéciale dans une rencontre de tous les jocistes anciens et actuels de la section St-Robert.

### Décès de Mme J.-B. Turbide

Nous apprenons le décès de Mme Jean-Baptiste Turbide (Marie-Anne Emond), de Lac-au-Saumon, survenu à Montréal. Elle était âgée de 69 ans.

Lui survivent, outre son mari, son fils Marcel et ses filles Mme Jacques Gagné (Lucienna), Mlle Jacqueline Turbide, et sa bru Mme Marcel Turbide; son gendre M. Gagné. Elle laisse aussi plusieurs frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs de Lac-au-Saumon.

### Décès à Les Hauteurs

Le 16 décembre, décédait, à l'âge de six mois, chez ses grands-parents M. et Mme Jean-Baptiste Guimont, Gina, enfant de M. et Mme Jean-Baptiste Boucher.

A la cérémonie liturgique, en l'église paroissiale, le cercueil était porté par MM. Rino Guimont, Gilbert Guimont, Gratien Beaulieu, Roberge Boucher. La croix était portée par Alain Guimont, cousin.

Elle laisse, dans le deuil, outre ses parents, son frère Gino; ses grands-parents M. et Mme Onésime Boucher, M. et Mme J.-B. Guimont; ses oncles et tantes, M. et Mme Martineau Guimont, M. et Mme Roger Guimont, M. et Mme Chs-Emile Boucher, Mlles Ghislaine, Ginette, Suzanne, Rose-de-Lima et Emilienne Boucher, Mlles Josée et Charline Guimont, MM. Jean-Noël Boucher, de Montréal, Gilles, Daniel, Jean-Louis, Roberge et Marital Boucher, Eloi, Langis, Rino et Bérard Guimont, tous des Hauteurs.

### St-Alexis de Matapédia

M. et Mme Jean-Baptiste Guérette, de Montréal, sont en visite chez M. André Dubé.

Mlles Germaine Charest et Stella Pelletier, de Campbellton, ont passé la semaine chez M. Léon Pelletier.

M. et Mme Gérard Arseneault, M. et Mme Valmont Gallant, MM. Victor, Jean-Claude, Irénée et Doris Gallant, de Manicouagan, sont en visite dans leur famille.

M. J.-A. Dufour est hospitalisé à Campbellton.

M. et Mme Chanel Gallant (Gleusa Rossi) et leurs enfants Gisèle et Yvan, de l'Argentine, sont en vacances chez M. et Mme Philias Gallant.

M. Gallant est technicien et surintendant de moulin à papier exercera son activité en Sicile, Italie, à partir du 12 janvier prochain. A cette sympathique famille, et particulièrement à Mme Gallant, qui n'a jamais connu nos hivers canadiens, nos meilleurs vœux d'un agréable séjour en terre matapédienne.



Merci à notre clientèle et nos vœux de joie pour Noël et pour tout l'an nouveau

**MARC LANDRY**  
TAILLEUR et COUTURIER

272, ST-GERMAIN

723-7081



M. Léonidas Levesque et le personnel du

**MARCHÉ TESSIER, ENR.**  
BIERE ET PORTER

sont heureux de présenter des vœux sincères de

*Joyeuses Fêtes*

à tous leurs clients et amis

723-3347

36, TESSIER

RIMOUSKI

**Offrez des disques en cadeaux!**

**Les disques "RCA" Victor**

- QUAND LA NEIGE DESCEND avec Lucien Hétu: CGP/CGPS 177
- NOEL AU CARILLON de l'Oratoire St-Joseph CGP-211
- CHANTONS AUTOUR DU SAPIN Studio Brasseur CGP-212
- 30 FAVORITE SONGS OF CHRISTMAS Chimes and Chorus: DQ-1239
- CANTIQUES DE NOEL Raoul Jobin avec les Disciples de Massenet

Le choix est au grand complet CHEZ

**GUITÉ & RUEST ENR.**

RIMOUSKI, P.Q.

80, rue St-Laurent

Tél. 723-7534



A notre distinguée clientèle nous offrons nos vœux les meilleurs pour un

Joyeux Noël et une Bonne Année

**EAU DE JAVEL LAVOIE**

JACQUES FILLION, prop.

660, St-Germain

723-7237



**ROSAIRE BEAUPRÉ**

AGENT DU TRAFIC

au

**PROGRÈS DU GOLFE**

souhaite à chacun de vous

un

*Joyeux Noël et une Heureuse Année*

ABONNEMENT et PORTEURS

SIGNALEZ

**723-3657**

# Une pluie de cadeaux pour les malades mentaux pour Noël



Chez les patients mentaux hospitalisés, à Mont-Joli, les responsables du comité diocésain de la Croix-Blanche ont distribué de nombreux cadeaux recueillis parmi la population du 1er au 15 décembre. (Photo Roland Gagnon)

Le comité diocésain de la Croix-Blanche, filiale de l'Association canadienne de la Santé Mentale a semé bonheur et joie, dimanche après-midi, à l'Aile Psychiatrique du Sanatorium de Mont-Joli, où sont hospitalisés quelques

centaines d'hommes, femmes et jeunes de la région baslaurentienne et de la Gaspésie, même de la Côte Nord.

Le légendaire Père Noël, entouré de la présidente diocésaine, Mme Paul Piché, de Mont-Joli,

des présidentes des filiales de Mont-Joli, Rimouski, d'Amqui, de Matane, de Baie-des-Sables, de Price, du Bic, fut accueilli avec une joie évidente par le personnel et les malades. Mme Piché était accompagnée de Mmes Jean Trépanier, Hector Leclerc, Jean-Yves Leboutillier, Roland Massé, Napoléon Roy, Gérard Dubé, des localités ci-dessus, où des cadeaux, en grand nombre, furent recueillis du 1er au 15 décembre, générosité du petit peuple du Bas du Fleuve. Une partie des 3.000 cadeaux, joliment emballés, furent distribués après une heure de récréation procurée par les Majorettes de Price, la chorale des Dames Ursulines de Rimouski et l'orchestre des Marogays. Plusieurs membres de l'Association Canadienne de la Santé Mentale, du diocèse, ont également participé à la distribution des cadeaux aux patients mentaux du San de Mont-Joli.



Madame Janette Côté

et le personnel de

*La Cigogne, Enr.*

vous souhaitent un

JOYEUX NOËL

et une

BONNE et HEUREUSE ANNÉE

320, ST-GERMAIN

723-7132

## À l'Association Parents-Maitres de Rimouski-Est

M. Claude Ste-Marie, professeur en éducation physique au Séminaire de Rimouski, depuis deux ans, était le conférencier à l'assemblée mensuelle de l'Association des Parents-Maitres de Rimouski-Est tenue à la salle du collège St-Laurent. Plus de 150 personnes étaient présentes. M. Ste-Marie parla de l'urgence nécessaire de l'enseignement de l'éducation physique, en donnant une définition précise et la valeur d'une telle discipline.

L'assemblée fut unanime à appuyer les branches-soeurs des A. P.M. des localités voisines dans leurs démarches relatives au choix des congés mobiles fixés par les Commissions Scolaires et de leur critique sur la programmation locale des émissions, télévisées.

Un programme musical fut offert par un groupe d'élèves du collège à l'intermission.

Après la visite des locaux de la Maternelle, il y eut un délicieux goûter servi par des membres du Cercle d'Economie Domestique de St-Yves.

### Causapscal

**Baptêmes** — Le 5 décembre, Pierre-Daniel, enfant de M. et Mme Joseph Abud (Ghislaine Durand). Parrain et marraine, M. et Mme Alfred Durand.

Le 8 décembre, Hélène, enfant de M. et Mme Roland Dallaire (Alexina Jomphe). Parrain et marraine, M. et Mme Donat Arseneault.

**Mariage** — Le 11 décembre, M. Jean-Marc Vignola épousait Mme Ve Alfred Aubé.

Meilleurs VOEUX



Nous profitons de cette occasion pour remercier nos clients et amis, pour l'encouragement apporté durant l'année écoulée.

Enseignes

Ecussons

Décals

TEL. 723-2394  
**Coulombe**  
ENSEIGNES ENR.  
137 AVE ROULEAU  
RIMOUSKI, P.Q.

Lettrage

Procédé

d'impression à la soie



Voeux sincères à l'occasion de

NOËL

et de la

NOUVELLE ANNÉE

La direction et le personnel du



1, rue St-Louis

723-8455



Joyeux Noël!

Meilleurs voeux de BONNE et HEUREUSE ANNEE à tous nos clients et amis et que 1966 apporte la réalisation de vos plus chers désirs.

**La Vitrierie de Rimouski, Inc.**

89, St-Jean-Baptiste

723-6878



Meilleurs souhaits pour un

Joyeux Noël

et une

Heureuse Année

**MARTIN & D'ANJOU INC.**

160, EVECHE

723-2344



**Cadets de l'Armée qui reçoivent des grades**

De jeunes Rimouskois, qui font partie du Corps des Cadets de l'Armée de Rimouski, ont reçu, vendredi soir, au cours d'une cérémonie au Manège militaire, des grades du commandant du Quartier-Général des Fusiliers du St-Laurent, le major Gaëtan Lavoie. Ce sont Armand Gagnon, promu major, Denis Caron, capitaine, Maurice Drapeau, Denis Proulx et Michel Lévesque, lieutenant, Christian Rousseau, tambour-major, René Asselin, sergent-major.

**À la Croix-Rouge de Trois-Pistoles**

Le nouveau bureau de direction de la Croix-Rouge, section de Trois-Pistoles, a été élu lors d'une assemblée tenue le 14 décembre, à l'École Litalien.

M. Roger Rioux fut réélu président; le Dr Jean-Paul Langlais, MM. René Leblond et Joseph Lavoie, vice-présidents; Mlle Marielle Deschênes, secrétaire; M. Adélar Rioux, trésorier. M. le chanoine Omer-C. Damours, curé, président honoraire. Les représentants des localités environnantes, appelés à siéger au comité directeur, sont M. Pierre Belzile, de la paroisse de Trois-Pistoles, MM. Roger Leclerc, de Rivière Trois-Pistoles, Armand Rioux, de Ste-Françoise, Clément Veilleux

et Raynald Rousseau, de St-Jean de Dieu, Philippe Malenfant, de St-Médard, Julien April, de Lacs-Aigles, Mme Hermel Drapeau, de Ste-Rita, Mme Ludger Charon, de St-Guy, garde A.-A. Lebel, M. Jeannot Lagacé, de Biencourt, M. Avila Lévesque, de St-Simon, M. Roland Ouellet de St-Mathieu. La campagne financière sera dirigée par M. Faber Gauvreau; la clinique des donneurs de sang par M. Philippe D'Auteuil. M. Roger Rioux dirigera le comité de prêt d'accessoires pour chambres de malades, M. François Côté, le comité de sécurité aquatique, Mme Lucien Soulard, le comité de travail féminin. Publiciste, M. Gérard-Aurèle Dubé.

**Les Filles d'Isabelle de Causapscal**

Mme Huguette Bernatchez dirigera les destinées du Cercle des Filles d'Isabelle de Causapscal, en 1966. Elle sera épaulée par Mme Gilberte Barriault, vice-régente, Mme Albertine Morissette, ex-régente, Mme Isabelle Dufour, secrétaire archiviste, Mme Réjeanne Boulay, secrétaire-financière, Mlle Bernadette Abud, secrétaire-trésorière, Mme Yvonne Gagnon, rédactrice, Mlle Marie-Marthe Tremblay, chancelière, Mme Gemma Lafrance, monitrice, Mme Georgette Couturier, Mme Rose-Hilda Couturier, Mme Odile Boilard, syndics, Mme Rose-Alma Sénéchal, Mme Laurette Plante, guides d'honneur, Mme Lucienne Doiron, Mme Simone Bellavance, guide, Mme Berthe Valois, garde intérieure, Mme Thérèse Allard, garde extérieure, Mme Délia Brassard, porte-bannière, Mme Françoise Bouchard, organiste.

**Ste-Françoise**

Baptême — M. et Mme Fernand Saucier (Colette Duchesne), sont les parents d'une fille Maryse. Parrain et marraine, Bernard et Lise Saucier, frère et soeur de l'enfant. Porteuse, Mme Victoria Saucier, grand'maman.

**Rivière-du-Loup**

Festival d'été — Le Dr Yves Godbout a été nommé président du Comité d'organisation du Festival d'été 1966. Ses adjoints seront MM. Albert Desjardins et Jacques Damours, vice-présidents; Noël Madore, secrétaire-trésorier. Le comité des bougies sera dirigé par MM. Claude Bacon et Antoine Rioux. Le comité de décorations et d'élections par M. Guy Roy; le comité d'accueil par Mlle Cécile Têtu. Châtelaines, Mme Marcelle Proulx-Blier et Mme Dominique Thériault. Le comité des activités sportives et récréatives a été confié à M. John Duncan.

Société du Cancer — M. Richard Marquis a été choisi président de la Société du Cancer et MM. Léopold Roussel et Marcel St-Pierre, vice-présidents, Secrétaire, Mlle Margot Ouellet; trésorier, M. Henri Nadeau. Le comité exécutif sera formé de Mme Gilles Parrot, présidente, Mmes Léopold Lapointe, Régent Pelletier et Wilfrid Lafrance, vice-présidentes; Mlle Rita Soucy, secrétaire; Mme Viateur Ratté, au comité de bien-être comme présidente, et ses adjointes Mlle Diane Deschênes, vice-présidente, Mlle Antoinette Gagnon et Mme Yves Godbout, Comité de la campagne financière: Mme Lavergne Paradis, présidente, Mmes Jean Têtu, Léonard Caron et Guy Renaud, vice-présidentes. Directrices, Mme A. Langford, Jean-Paul Gasseau.



Clients et amis veuillez agréer nos voeux sincères

pour un

**Joyeux Noël**

et une

**Année Heureuse et Prospère**

LA DIRECTION ET LE PERSONNEL

DU

MAGASIN

**KIRALLAH**

CHAUSSURES

141, St-Germain

RIMOUSKI

723-2785



*Joyeux Noël!*

A tous nos clients et amis, nous souhaitons une joyeuse fête de Noël et une Heureuse Nouvelle Année ?

LA DIRECTION ET LE PERSONNEL

DE LA

Boulangerie

**A.A. THERRIAULT & FILS, LTÉE.**

97, St-Jean-Baptiste

724-4151



**JOYEUSES FÊTES**

à tous nos clients et amis

**Salon de Barbier Doucet**

CAMILLE DOUCET, prop.

154, EVECHE

723-3296



A tous nos clients et amis nous exprimons notre gratitude pour la confiance que vous nous avez témoignée en 1965 et vous prions d'agréer nos voeux de

*Joyeux Noël*

et de

*Bonne et Heureuse Année!*

La direction, le pharmacien et le personnel de la

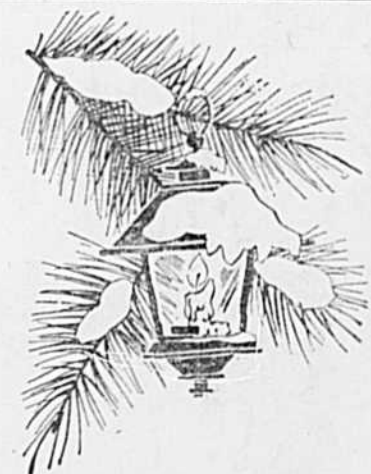
**Pharmacie Saucier, Enr.**

PRESCRIPTION - LIVRAISON GRATUITE

83, EVECHE

RIMOUSKI

723-3383



Acceptez nos meilleurs souhaits à l'occasion des Fêtes

**Bijouterie Capitoile**

50, Cathédrale

RIMOUSKI

# Monsieur Guy Leblanc et la promotion touristique du Bic



Le dimanche 12 décembre, avait lieu, à l'Hôtel Laval, du Bic, le premier souper-causerie de la Chambre de Commerce du Bic. M. Guy Leblanc, m.p., était le conférencier invité.

M. Leblanc a fait un bref exposé sur l'urbanisme, qu'il a défini comme étant un "genre d'humanité", un aménagement territorial, dont le premier but est l'économie.

Continuant son allocution, M. Leblanc a dit que l'ARDA est une loi dont le but est de réorganiser les régions mal organisées, au Canada, tandis que le AEQ est une compagnie, mais sans but lucratif. Le BAEQ, dit-il, est comparable à un architecte qui doit préparer une esquisse laquelle, par la suite, doit être critiquée par toute la population concernée.

Le conférencier appuya fortement sur le fait que tous les corps intermédiaires tels que les Chambres de Commerce, les conseils municipaux, etc., devraient avoir l'esquisse du plan et la discuter en public.

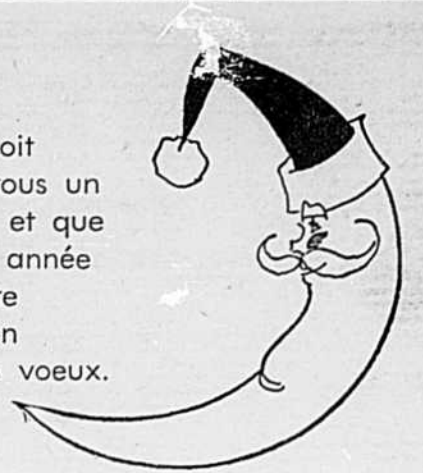
M. Leblanc parla du tourisme dans la région. Dans l'esquisse du plan, cahier du tourisme, dit-il, on expose comment se multiplie le dollar du touriste dans notre région.

Le pôle d'attraction touristique de la région est Percé; une zone touristique a aussi été désignée pour la crête rocheuse de Trois-Pistoles au Bic inclusivement.

En terminant, le conférencier encouragea toute la population du Bic à travailler dans le même sens, en vue d'améliorer le plan touristique. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir, ajoutait-il, pour réaliser le projet de l'esquisse pour la région, au point de vue touristique, et ce, le plus tôt possible, afin que le Bic en profite au maximum.

M. Leblanc a été remercié par M. Denis Cassista, lequel a fait remarquer que le barrage du Bic est une idée qui évolue pour venir à un plan touristique de notre région. M. Cassista a profité de l'occasion pour remercier M. Jean Ménard pour le travail accompli durant les années précédentes, sur le plan du barrage, près de l'île au Massacre, au Bic.

Que Noël soit pour vous tous un jour joyeux et que la nouvelle année vous apporte la réalisation de tous vos vœux.



## HEUREUSES FÊTES

CIE D'EMBOUTEILLAGE  
**CANADA DRY CO. (Rimouski)**

Limitée

RIMOUSKI-EST

660, ST-GERMAIN

723-4237

## JOYEUX NOËL

## BONNE ANNÉE



Merci à tous sans distinction, pour le bel encouragement que nous avons reçu durant l'année qui se termine.

Nous vous souhaitons Santé, Bonheur et Prospérité pour l'année 1966.

## CANTINE DE RIMOUSKI, Enr.

Léopold Levesque, prop.

9-A, St-Jean-Baptiste

723-6070

286-A, St-Germain

723-6642



Meilleurs vœux pour Noël et le Nouvel An.

ARTISTIQUE COMMERCIAL MARIAGE MOSAÏQUE ENCADREMENT

studio Blondin

### Décès de Mme Philippe Dechamplain

Nous apprenons le décès de Mme Philippe Dechamplain (Florence Parent), autrefois de Luceville, survenu à Montréal, le 10 décembre.

Elle était la soeur de M. Joseph P. Parent, de Détroit, Mich., et de Mme Annie Lavoie, de Montréal. Lui survivent aussi plusieurs neveux et nièces.

Ses funérailles ont eu lieu dans la métropole le 14 décembre.

### Qui sera l'auteur de la chanson-thème ?

Une deuxième assemblée ayant été tenue, samedi, à l'hôtel de ville, dans l'élaboration du projet de la tenue d'un carnaval d'hiver à Rimouski, il fut décidé de choisir une mélodie entraînante et des paroles typiquement représentatives devant composer la chanson-thème du festival d'hiver.

Un jury, composé de plusieurs autorités en musique et en lettres, aura à faire un choix parmi les chansons-thèmes soumises au Département municipal des Loisirs, hôtel de ville de Rimouski.

Les concurrents devront faire parvenir leurs pièces musicales ou lyriques avant le 7 janvier 1966.

### St-Ulric

M. Adélar Pelletier est allé à Montréal pour assister aux funérailles de son frère M. Philippe Pelletier, le 20 décembre.

M. le chanoine L.-P. Langlois, M. et Mme Wilfrid Ross, Mme Diane R.-Bouchard ont assisté, le 17 décembre, à Mont-Joli, aux obsèques de M. Léo Ross.

Mme Antoine Lamarre, Mme Maurice Martel, de Québec, M. et Mme Georges Bouillon, Mme Jos. Ladouceur, de Chapleau, M. et Mme Max Garant, Mme Roland Dubé, de Montréal, M. et Mme Lucien Lamarre, de Sayabec, M. et Mme Octave Lamarre, M. et Mme Guillaume Murray, Mme Pierre Bernier, M. et Mme Ovide Bernier, M. et Mme Michel Chouinard, M. et Mme Emilio Levasseur, Mme Armand Ouellet, de St-Léandre, Mme Octave Ouellet, de Grosses-Roches, M. et Mme Patrice Imbeault, de Ste-Félicité, M. Hector Coulombe, Mme Hermance C. Beaulieu, Mme Wellie Tardif, M. et Mme Jean Levasseur, de Matane, ont assisté, le 9 décembre, à St-Ulric, aux funérailles de M. Antoine Lamarre.



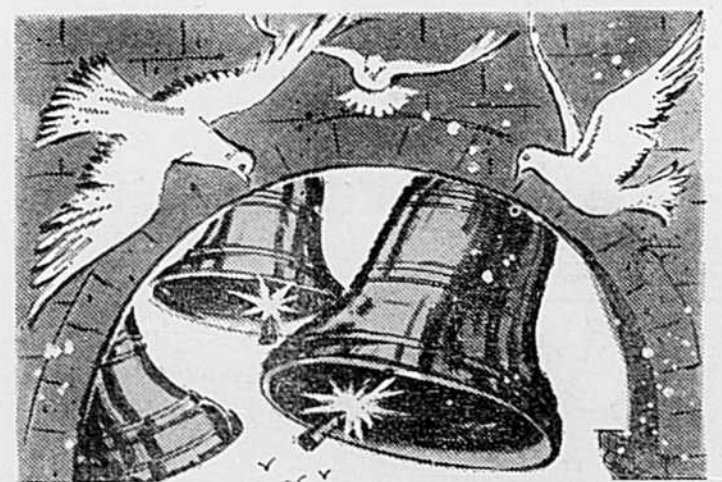
Que Noël soit pour vous tous un jour joyeux et que l'année nouvelle vous apporte

SANTE - BONHEUR - PROSPERITE



46, Cathédrale

RIMOUSKI



Que la joie des fêtes règne en chacun de vos foyers et que la Nouvelle Année soit pour vous tous bonne et heureuse.

20 SAINT-PIERRE RIMOUSKI

CPLOMBERIE - CHAUFFAGE - COUVERTURE

TEL 723-7903

Gerald Leblond Ltée



**Nouveaux administrateurs du Club Richelieu de Mont-Joli**

L'équipe directoriale du Club Richelieu de Mont-Joli, pour 1966, choisie à une récente assemblée. Le nouveau président M. Vincent Mercier est entouré de MM. Guy Bouchard et le Dr Jean-Charles Langlais, vice-présidents, notaire Louis-Jacques Gagnon, secrétaire, Raymond Madore, C.A., trésorier, MM. Fernand Long, Dr Marc Boulanger et Jean-Paul Thibault, directeurs. L'ex-président, M. Yvan Ross félicite son successeur au siège présidentiel, M. Mercier. (Studio Laurent, Price)

**Une tragédie à Montréal**

**Un père de famille de Lac-au-Saumon est enseveli sous béton et ferraille**

M. Louis-Jean Poirier, 24 ans, père de famille de cinq enfants, époux de Dame Germina Imbeault, de Lac-au-Saumon, est au nombre des victimes de la tragédie de travail survenue au complexe routier métropolitain de Montréal, qui doit être relié à la route transcanadienne.

écroulées d'une hauteur de vingt-cinq pieds au moment où l'on coulait la voûte d'un tunnel construit au niveau du sol. Quelque 600 tonnes de métal, des supports et des tiges transversales, ont également été entraînés au sol.

Une vingtaine d'ouvriers travaillant au coulage étaient sur les

lieux directs de la tragédie. Quelques-uns s'agrippèrent aux tiges demeurées en place tandis que les autres furent emportés avec le béton, dont M. Poirier, de Lac-au-Saumon, dont les funérailles eurent lieu en l'église paroissiale.

Six victimes furent retirées du béton fraîchement coulé. Deux autres furent sérieusement blessés et quatre prirent réintégré leur foyer après les premiers soins d'urgence.

**Marguilliers à St-Ulric**

Une dame siégera au Conseil de Fabrique de St-Ulric. C'est au cours d'une réunion officielle de paroissiens, le dimanche 19 décembre, que le choix des marguilliers, entrant en fonctions le 1er janvier 1966, a été fait. Les élus sont Mme Camille Gagné, MM. Alphonse Desrosiers, Pierre-Paul Desrosiers, Ange-Marie Pelletier, Bertrand Caron, Donat Gendron.

Le président de l'assemblée était M. le curé Léonce Saindon et le secrétaire, l'abbé Laurentin Lévesque, vicaire.

**La Guignolée à Trois-Pistoles**

La collecte de la Guignolée, faite, dimanche, le 19 décembre, par les Chevaliers de Colomb, dans Trois-Pistoles et les alentours, fut des plus fructueuses. Des vêtements neufs et usagés furent recueillis pour une valeur de \$430.70 et des victuailles pour \$52.55. C'est l'Ouvroir qui verra à la distribution de ces dons. La somme de \$522.58 ainsi qu'un bon d'une valeur de \$5.00 seront remis à la Société St-Vincent de Paul. En fait, les déshérités pourront bénéficier d'une valeur d'environ \$1,011.58 au cours de l'année.

Ce serait de l'avis de M. Marius Deschênes, responsable de la collecte, le plus grand succès remporté par la Guignolée, depuis de nombreuses années.

**Décès de M. William Drapeau**

Le 13 décembre, en l'église de Ste-Françoise, fut chanté, par M. le curé Hector Lepage, le service funèbre de M. William Drapeau, décédé à l'Hôpital de Rivière-du-Loup. MM. les abbés Pelletier, de Trois-Pistoles, et Roussel, de St-Médard, agissaient comme diacre et sous-diacre.

Le deuil était conduit par Mme Drapeau et ses enfants M. et Mme Irénée Drapeau, de Ste-Françoise, M. et Mme Albert Drapeau, M. et Mme Aurèle Drapeau, de Forestville, M. et Mme Roméo Drapeau, de Trois-Pistoles, M. et Mme André Dufresne (Madeleine), d'Otawa, M. et Mme Rodrigue Gagnon (Bibiane), de Matane; ses soeurs Mme Marie-Louise Drapeau, Mme Félix Jean (Hélène), et son mari, ses beaux-frères et belles-soeurs M. et Mme Louis Dionne, Mme Elisée Drapeau, et nombres d'autres parents,



**JOYEUX NOËL**  
et  
**BONNE**  
et  
**HEUREUSE**  
**ANNÉE**

Tels sont les vœux que nous formulons à toute la population et spécialement à notre distingué clientèle.

**Golfe Equipement, Inc.**  
EQUIPEMENT LOURD - DISTRIBUTEUR JOHN DEERE

406, ST-GERMAIN 723-2249



*Joyeux Noël*  
et vœux sincères pour une  
*Bonne et Heureuse Année*  
à tous nos clients et amis

LE SYNDICAT DES  
**TAXIS 800, INC.**  
**723-3344**



M. Léonard Levesque et son personnel vous souhaitent un

**JOYEUX NOËL**  
et une  
**BONNE ANNÉE**

Ils vous remercient pour votre encouragement et sollicitent votre distingué clientèle en 1966.

**Café Service**  
**CANTINE MOBILE**  
**723-8557**  
**RIMOUSKI**



**Que la Paix de Noël**  
règne en chacun de vos foyers tout le long de l'année 1966.

Nous remercions tous nos clients et amis pour leur encouragement et nous sollicitons leur fidèle appui pour l'avenir.

**MEUBLES RIOUX, LTÉE**  
288, ST-GERMAIN RIMOUSKI



**LE GIN de KUYPER**  
EST LE COMPAGNON DE LA BONNE HUMEUR

BLENDED GIN—DISTILLÉ À MONTRÉAL  
LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE DEPUIS 1695  
John de Kuyper & Son, Montréal

# Les Canadiens vont submerger la poste de leurs souhaits des Fêtes

Cette année on prévoit que les Canadiens enverront deux cent vingt-cinq millions de cartes des Fêtes et, comme le Québec compte pour plus de 29% du total des ventes canadiennes de cartes, cela signifie qu'environ 65,250,500 cartes françaises seront expédiées. Une large proportion est d'inspiration religieuse et, d'après les

Cartes Coutts Hallmark, on s'attend au Québec à une demande accrue des motifs traditionnels. Donald S. Porter, président de Coutts Hallmark, prévoit qu'à Noël le facteur va distribuer cette année plus que jamais de splendides cartes ornées des symboles traditionnels de la Nativité. Les sujets les plus demandés incluront

notamment les paysages enneigés, les scènes familiales dans la chaleur et l'esprit des Fêtes et le Père Noël.

La profonde signification religieuse de Noël se dégage des cartes comportant des reproductions de Léonard de Vinci, Botticelli et Rembrandt ainsi que d'oeuvres d'artistes canadiens comme Jean-Paul Lemieux, Soeur Marie de la Sagesse (Marie-Cécile Bouchard), Marc-Aurèle Fortin ou Cornélius Krieghoff qui honorent l'album des peintres canadiens de Coutts Hallmark. Les commentaires et voeux, écrits par de fameux auteurs canadiens-français, rendent bien le caractère traditionnel des Fêtes avec une touche personnelle.

L'humour chaleureux de Noël et du Nouvel An se trouve, lui aussi, sur bien des cartes et, notamment, dans les voeux qu'un fameux Canadien, originaire de l'île de Montréal, a décidé de vous souhaiter... bien qu'il lui en coûte de s'éveiller ainsi en plein hiver: il s'agit de Jasper, l'ours des Rocheuses canadiennes dont le créateur, Simpkins, habite toujours Beaconsfield sur le lac St-Louis. Il y a aussi les cartes messagères des cordiaux sentiments de toute une famille; on les fait en séries représentant des familles de deux à cinq membres. D'autres cartes encore comportent un petit camée découpé dans lequel on peut glisser une petite photographie de soi-même ou de sa famille.

"Noël et le Nouvel An sont vraiment les Fêtes de la famille par excellence dans le Québec, ajoute M. Porter, et les cartes et cadeaux envoyés à cette occasion reflètent la personnalité et les traditions familiales de l'expéditeur. Bien que nombreuses soient encore les cartes à moins de 5 cents chaque, les Canadiens français ont tendance à en envoyer de plus somptueuses. Le prix des cartes de Noël et de Nouvel An n'a pas augmenté depuis longtemps mais la demande pour des cartes plus luxueuses, techniquement plus coûteuses à produire comme celles à motifs en relief, s'accroît d'année en année."

Quand votre facteur commencera cette année à vous distribuer votre part des deux cent vingt-cinq millions de cartes des Fêtes, vous pourrez vous attendre à en recevoir de ravissantes qui allieront la tradition à l'originalité et qui feront honneur au bon goût de l'expéditeur comme à celui de destinataire.



BONS SOUHAITS  
VOEUX SINCERES

**paul dionne**

EDIFICE TRUST GENERAL



Meilleurs  
Voeux

Le gérant, M. CHARLES POULIN  
et ses représentants

M. CHS-B. FOURNIER et M. JEAN-CHS FILLION

de la

**SUN LIFE DU CANADA**  
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

vous présentent des souhaits sincères  
de

*Joyeux Noël et de Bonne Année*

24, Cathédrale RIMOUSKI 723-9201



À TOUS  
NOS CLIENTS  
ET  
AMIS

NOS MEILLEURS SOUHAITS



145, St-Germain

Rimouski



Voeux de bonheur,  
de gaieté  
pour ce Noël  
et toute l'année '66

**L. R. D'ANJOU & CIE INC.**

NEGOCIANTS EN GROS

180, de l'Evêché

RIMOUSKI



Choix formidable de  
**DISQUES**  
pour  
LES FETES

Les fameux disques "KAPP"

- MERRY CHRISTMAS  
The Waikikis
- CHRISTMAS TIME  
Roger Williams, piano et orchestre
- HELLO DOLLY, Louis Armstrong
- HAWAI KAI, The Waikikis
- O BAMBINO, THE LITTLE DRUMMER BOY  
The Harry Simeone Chorale
- O SOLE MIO  
Robertino KL-1252
- MOONLIGHT SERENADES  
Richard Wolfe KL-1171

Pour un choix complet de disques, c'est chez

**GUITÉ & RUEST ENR.**

RIMOUSKI, Qué.

80, rue St-Laurent

Tél. 723-7534



**Brevets de secourisme à des Cadets de l'Armée**

Plusieurs Cadets de l'Armée de Rimouski, qui ont fait un séjour d'études au camp de Farnham, durant les vacances d'été, se sont signalés par leur succès en morse et en secourisme. Le lieutenant Maurice Drapeau s'est vu remettre, vendredi soir, au Manège Militaire de Rimouski, par le major Gaétan Lavoie, des Fusiliers du St-Laurent, un certificat de morse. Il se mérita également, par ses succès en secourisme, aux examens tenus à Farnham, un certificat de premiers soins tout comme ses confrères, des Cadets de l'Armée, MM. Jean-Yves Caron, Michel Lévesque, Christin Gagnon, Maurice Lévesque, Claude Labrecque, Christian Rousseau et Jean-Marc Dubé. Un goûter fut offert à l'assemblée grâce aux dons des maisons Henri Jacob et Vachon. L'entraînement militaire hebdomadaire, pour les Cadets de Rimouski, reprendra le 14 janvier.



**Joyeux Noël  
Heureuse Année**

Nous profitons de l'occasion pour présenter nos remerciements à notre distinguée clientèle.

**SALON ERNEST DOUCET**  
BARBIER

368, ST-GERMAIN

723-6632



**JOYEUX NOËL !**

Que tous vos espoirs atteignent leur but et vous apportent le bonheur en 1966 !

COOPERATIVE

**LA BONNE ENTENTE**

91, Tessier

STE-ODILE

723-6513



JOYEUX NOEL

et

VOEUX SINCERES POUR 1965

**J.-GEORGES CHALIFOUR, INC.**

COMMERCANT DE BOIS

723-2291

199, ave Léonidas

RIMOUSKI



MEILLEURS SOUHAITS  
DE BONHEUR

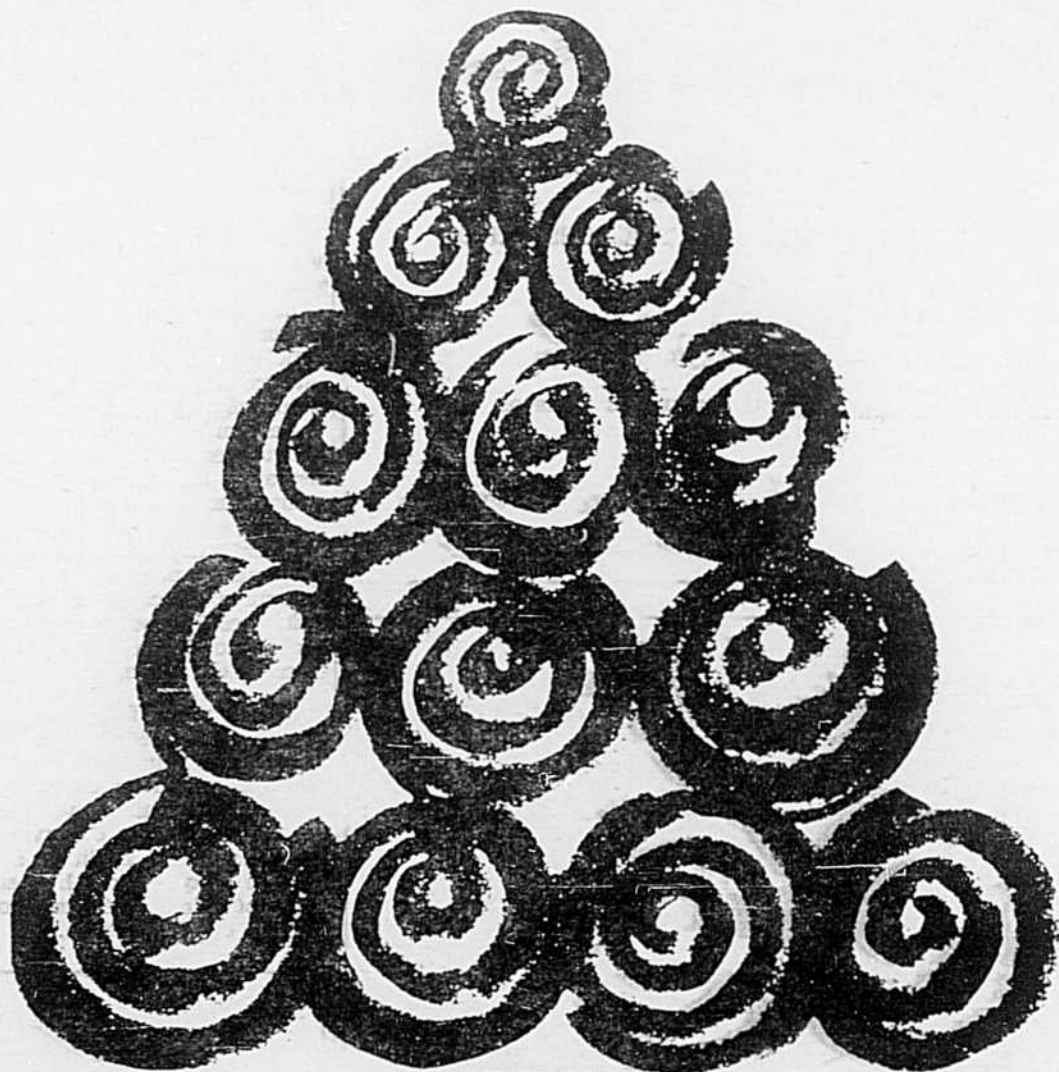
à l'occasion de  
NOEL et du NOUVEL AN

**AU JOLI PIED ENR**

CHAUSSURES POUR TOUTE LA FAMILLE

60, de la Cathédrale

RIMOUSKI



**L'ARBRE DE NOËL, C'EST NOTRE PATRIMOINE**

Au pays des arbres de Noël, la période des Fêtes prend une signification toute particulière. Le conifère, qui, depuis quelque 150 ans, contribue largement à l'essor économique de notre région, occupe alors la place d'honneur dans nos foyers où il symbolise notre joie de vivre et d'aimer.

L'arbre de Noël, que nous transformons à l'année longue en produits qui nous font connaître partout dans le monde, constitue l'une des plus grandes richesses de notre pays. L'exploitation rationnelle de la forêt est pour chacun de nous un gage de sécurité et de prospérité pour l'avenir. A l'occasion des Fêtes, nous désirons remercier toute la population pour l'appui qu'elle nous accorde depuis toujours, et nous désirons souligner l'esprit de loyauté et de dévouement de nos artisans, et les en remercier.

Joyeux Noël ! Bonne et Heureuse Année ! Puissent vos rêves les plus chers se réaliser en 1966.

LA COMPAGNIE **PRICE** LIMITEE



1966 DODGE CHARGER

## Un nouveau modèle de voiture DODGE

La sensationnelle et nouvelle Dodge Charger, une grosse voiture "fastback" aux lignes lisses et à carrosserie surbaissée fera son entrée dans le domaine des

voitures spéciales à prix populaires au début de la nouvelle année.

La Dodge Charger est une voiture hors ligne en ce qu'elle est l'incarnation même du dessinateur sur sa planche avec toutes ses idées hardies.

Ses caractéristiques extérieures distinctives consistent dans la ligne aérodynamique de son toit, son filet de peinture, sa grille de pleine largeur qui cache des feux de stationnement et des phares pivotants, un feu arrière à pleine largeur de carrosserie, l'agencement distinctif des lignes du métal et une glace arrière dont les bords sont courbés vers le haut.

Le modèle exclusif hardtop à 2 portes à l'intérieur vaste et luxueux, comprend une console de pleine longueur et quatre sièges-baquet individuels. Les deux

sièges arrière se replient séparément pour donner un espace de charge plus vaste.

La Dodge Charger mesure 203.6 pouces de longueur. Sa largeur est de 75.3 pouces et sa hauteur de 53 pouces. Elle repose sur un empattement de 117".

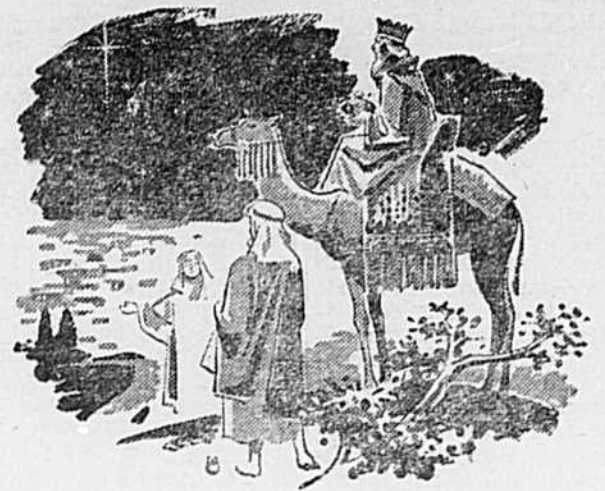
Son moteur régulier est un V-8 de 318 pouces cubes. Deux autres moteurs sont offerts en supplément; le moteur de 383 pouces cubes et celui de 426 pouces cubes.

La Dodge Charger provient d'une voiture spéciale fabriquée à la main par les dessinateurs et ingénieurs Dodge qui a été exposée dans les salons d'automobiles.

Elle garde environ 90 pour cent des caractéristiques d'exposition dans la version mise sur la chaîne de montage. Pour la première fois dans l'industrie de l'automobile, un modèle de production est tiré presque entièrement d'une voiture expérimentale.

### St-Léandre

En accord avec la nouvelle Loi des Fabriques, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1966, la paroisse de St-Léandre s'est donné un Conseil de Fabrique le dimanche 12 décembre. Les marguilliers élus sont MM. Michel Thibault, Albert Levasseur, Joseph Michaud, Benoît Bérubé, Mme Benoît Fortin, Mme Ernest Desrosiers. M. le curé Roland Lebel agissait comme président d'élection et M. Roger Beaulieu, comme secrétaire.

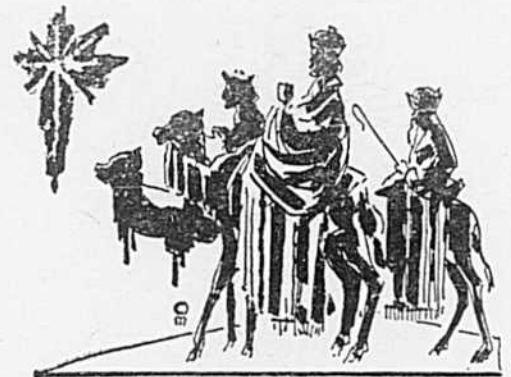


## J.-L. GUÉRETTE

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

Vous remercie de votre patronage et vous présente ds vœux de bonheur à l'occasion de Noël et tous les jours de l'An neuf.

142, Cathédrale RIMOUSKI 723-7488



A l'occasion de Noël et du Nouvel An, il nous fait plaisir de remercier bien cordialement notre clientèle et de lui présenter nos

MEILLEURS VOEUX

## TRANSPORT DOUCET, LTÉE

TRANSPORT GENERAL

Courte et longue distance

139, Rouleau RIMOUSKI 723-7913

## à la vache marine

CENTRE CULTUREL

un spectacle de fin d'année  
LE JEUDI 30 DÉCEMBRE À 8h.30

- **carole bergeron**  
de Rimouski
- **andré lévesque**  
de Québec

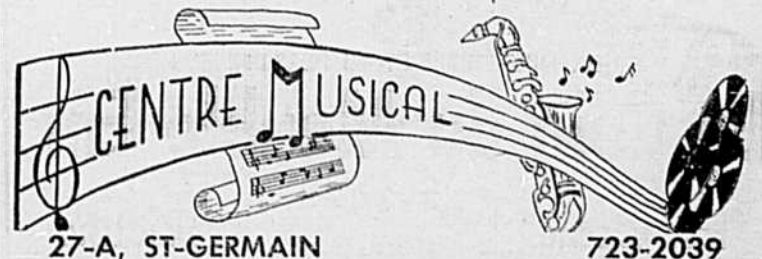
UN TOUR DE CHANT POUR  
AJOUTER À LA GAÏTÉ DES FÊTES.



## HEUREUSES FÊTES!

Que l'année 1965  
soit tissée de jours de bonheur.

M. Maurice Charette et le personnel du



27-A, ST-GERMAIN

723-2039

# Le Timbre de Noël

(suite de la page 57)

rence Distributing Co. Ltd., Rimouski; Rimouski Ready-Mix Inc., Rimouski; Imprimerie Gilbert Limitée, Rimouski; l'abbé Omer D'Amours, V.F., Trois-Pistoles; M. le chanoine Zénon Soucy, Ste-Cécile de Bic; Métis Limitée, Rimouski; M. Léonard Normand, Hauterive; Dr Emile Pelletier, Cap-Chat; Niagara Finance Co. Ltd., Cabano; M. le curé Adélar Beaulieu, Ste-Rose du Dégelis; Ruest et Arsenault, Rimouski; Foyer du Textile, Rimouski; M. Armand Nadeau, Rimouski; M. Léopold R. D'Anjou, Rimouski; M. le curé Georges Côté, Ste-Jean de Dieu; Industrial Acceptance Corporation Ltd., Rivière-du-Loup; M. Ronald Latour, Gagnonville; M. Hervé Pitre, Gagnonville; M. Gaston Bouchard, Baie-Comeau; M. Hedley Dawson, Baie-Comeau; Dr Louis Fortin, Baie-Comeau; Dr Normand Poole, Baie-Comeau; Dispensaire Ste-Thérèse du Colombier; Mr A.D. Silver, Baie-Comeau; M. W. Elias Ross, Baie-Comeau; Industrial Acceptance Corporation Ltd., Ste-Anne des Monts; Nérée Guéret-

te & Fils Limitée, Causapscal; M. J.-Albert Desrosiers, Mont-Joli; M. Léo Tremblay, Sayabec; M. l'abbé René Turbide, Ste-Florence; M. Alexis Bérubé, St-Léon le Grand; Dr Etienne Guérette, Amqui; Municipalité de Ste-Jeanne d'Arc, Ste-Jeanne d'Arc; Rév. Pères Aumoniers, Mont-Joli; Tricots Excel Limitée, Mont-Joli; Municipalité de Ste-Marie de Sayabec; M. Jean Audet, Sanatorium St-Georges, Mont-Joli; Chevaliers de Colomb, Mont-Joli; Dr Raymond Lavallée, Mont-Joli; l'abbé Philippe Bais, Rimouski; Société St-Jean-Baptiste Diocésaine, Rimouski; M. Aubert Brillant, Rimouski; Canadian Import Co. Rimouski; Municipalité de la paroisse de Ste-Cécile du Bic; Michaud Automobile Inc., Rimouski; Dr Gérard Dion, Rimouski; J. & P. Malenfant & Cie Enr., Rimouski; M. Paul Malenfant, Rimouski; Dr Ls Joseph Roy, Sept-Iles; Municipalité de St-Narcisse.

Si vous n'avez pas reçu de timbres, veuillez communiquer directement à notre comité central, au Sanatorium St-Georges à Mont-Joli, qui s'empresse de répondre à votre demande.



Joyeux Noël

et que

1966

vous apporte joie, santé, bonheur et prospérité

LE

**SERVICE MARIUS AMIOT**

ENR.



Joyeux Noël et Bonne et Heureuse Année !

Nos vœux et notre gratitude à nos fidèles clients et nombreux amis.

Nous remercions tous et chacun de l'encouragement passé et sollicitons votre patronage pour 1966.

LA DIRECTION ET LE PERSONNEL

**Le Coin du Meuble Enr.**

723-3075

162, EVECHE

RIMOUSKI

# CINÉMA - CULTURE - LOISIRS

25-31 décembre

## Auditorium

### MOTEL DU CRIME

Drame judiciaire, intelligemment conçu et rondement mené. Usage habile du "flash back" ou retour en arrière. Très bonne interprétation. Pour adultes avec réserves: un jeune avocat fait triompher la justice; la présentation de certains détails sordides de l'affaire motive des réserves.

### LA REINE DU COLORADO

Comédie musicale. Elle vaut davantage par la qualité du scénario et le rythme de la mise en scène que par la musique plutôt banale. L'interprétation est dans le ton. Pour adultes et adolescents: un ensemble anodin où se noient quelques légèretés.

## Cartier

### GOLDFINGER

Film d'espionnage inventif et animé. Ton de satire intéressant. Pour adultes avec réserves: conduite du héros, brutalités nombreuses, effets suggestifs.

### L'ETRANGE HISTOIRE DU JUGE CORDIER

Film d'horreur inspiré de Maupassant. L'ensemble est surchargé et sans nuance, conventionnel. La couleur n'ajoute rien, et l'interprétation est assez faible. Pour adultes: une histoire macabre mettant en scène une puissance maléfique.

## Télévision

### Cinéma international 24

#### PLEINE DE VIE

Comédie charmante finement interprétée, empreinte de gentillesse et de tendresse humaine. La réalisation aussi est pleine de vie. Pour tous: oeuvre agréable et

**La glissoire du Bic attend... les glisseurs !**

Comme par les saisons dernières, la grande glissoire du Bic est maintenant en pleine activité.

Tous les soirs de la semaine, et l'après-midi du samedi et du dimanche, ce lieu favori de la jeunesse sportive... de tout âge attend les glisseurs.

Située sur la colline qui domine le charmant village du Bic, cette glissoire, maintenant renommée, offre de l'inédit à ses amateurs: un monte-traine! C'est le temps ou jamais d'essayer cette glissoire dont la fréquentation est rendue plus facile encore cette saison. L'HIVER EST LA, PROFITEZ-EN!

positive.

### Images en tte 25

#### LOURDES ET SES MIRACLES

Documentaire de Georges Rouquier qui sans le savoir, a filmé des miraculés avant et après leur guérison.

### Cinéma Kraft 24

#### LIBERTE SURVEILLEE

Drame sentimental. L'histoire un peu mince permet un beau voyage en Tchécoslovaquie. Pour adultes: à cause de certains aspects de l'intrigue amoureuse; une atmosphère d'amitié aide un criminel à se ressaisir.

## Prochains mariages à Luceville

M. Napoléon Thibault, de Rimouski, fils de Mme Ve David Thibault, de l'Esprit-Saint, épousera, le 27 décembre, Mlle Louise Duchesne, fille de M. Wilfrid Duchesne, de Luceville.

M. Viateur Michaud, de Baie-Comeau, fils d'Orville, de St-Noël de Matapédia, épousera Mlle Gilberte Lepage, de Luceville, fille de Mme Ve Frédéric Lepage.

M. Jean-Guy Paré, de North Bay, Ont., fils de M. et Mme Paul Paré, de St-Maxime de Chomedey, et Mlle Estelle Caron, fille de M. et Mme Gérard Caron (Marcelle Côté), de Luceville.

## JOYEUX NOËL

Que la nouvelle année apporte dans chacun de nos foyers

**JOIE - SANTÉ - BONHEUR ET PROSPERITÉ**

LA DIRECTION ET LE PERSONNEL

# Robert Dessureault, Limitée

322, rue St-Germain

RIMOUSKI 723-3216

## INVITATION

à toute la population de Rimouski

# RÉVEILLON DE NOËL

## AU CLUB DES RAQUETTEURS DE STE-BLANDINE

Pour réservations

SIGNALEZ

**735-9910**

OU

**723-9838**

\$3.00 le couvert

VENEZ JOINDRE VOS AMIS

- MESSE DE MINUIT au Club des Raquetteurs
- REVEILLON servi avec buffet froid
- ORCHESTRE de danse populaire de 2 heures à 5 heures a.m.